



Forêt régionale de Rosny-sur-Seine (*Yvelines*)

Inventaire faune-flore-habitats
28 novembre 2017





Forêt régionale de Rosny-sur-Seine

Inventaire faune-flore-habitats

28 novembre 2017

Agence d'Espaces Verts de la Région Île-de-France

Dossier 16110035

Version	Date	Description
Rapport final	28 novembre 2017	Rapport complet

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	Crespel Delphine – Ingénieur écologue Botaniste Debrie Adrien – Chargé d'étude botaniste Busschaert Thomas – Chef de projet et chargé d'étude chiroptérologue	20/12/2017	
Validation	Busschaert Thomas – Chef de projet et chargé d'étude chiroptérologue	28/11/2017	

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE	9
1.1 Contexte géographique et historique	10
1.1.1 Localisation et présentation générale.....	10
1.1.2 Historique et évolution des milieux	13
1.1.3 Statut foncier.....	13
1.2 Contexte physique	14
1.2.1 Climat	14
1.2.2 Géologie, géomorphologie, hydrologie.....	15
1.3 Contexte écologique	18
1.3.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu.....	18
1.3.2 Réseau Natura 2000	26
1.3.3 Schéma Régional de Cohérence Écologique	29
CHAPITRE 2. CADRE METHODOLOGIQUE	33
2.1 Bibliographie et préparation de la phase de terrain.....	34
2.3 Réalisation des investigations de terrain	36
2.3.1 Identification et cartographie des habitats	36
2.3.2 Évaluation de l'état de conservation des habitats	37
2.3.3 Inventaires floristiques.....	38
2.3.4 Inventaires ornithologiques	51
2.3.5 Inventaires chiroptérologiques	56
CHAPITRE 3. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE	59
3.1 Données relatives aux habitats	60
3.2 Données relatives aux espèces végétales	62
3.2.1 Synthèse des informations par document / source	62
3.2.2 Récapitulatif des espèces végétales patrimoniales connues sur les milieux ouverts d'après les données bibliographiques.....	63
3.3 Données relatives à l'avifaune	76
3.4 Données relatives aux chiroptères.....	79
3.5 Données relatives à la gestion du site.....	80
3.5.1 Milieux ouverts.....	80
3.5.2 Milieux forestiers	80
CHAPITRE 4. RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN 2017	81
4.1 Étude des habitats naturels	82
4.1.1 Synthèse et bioévaluation des habitats observés	82
4.1.2 Répartition des habitats sur le site d'étude	97
4.1.3 Typicité floristique et niveaux de dégradation des habitats patrimoniaux.....	101
4.1.4 Fiches-habitats	120
Pelouse mésohygrophile régulièrement tondue	121
Prairie de fauche eutrophile	123
Prairie de fauche mésophile mésotrophe.....	125
Chemins et pelouses mésophiles piétinés et/ou régulièrement tondus	127
Friche herbacée mésoxérophile rudérale	129
Fourré calcicole mésoxérophile à Genévrier commun	131
Fourré mésoxérophile.....	134
Pelouse calcicole xérocline	137
Pelouse calcicole mésoxérophile	140
Ourlets nitrophiles sciaphiles ou héliophiles	143
Ourlet nitrophile à Anthriscus sylvestris	145
Ourlet hygrocline basicline	147

Roselière basse	149
Végétation aquatique enracinée submergée.....	151
Ourllet mésophile	153
4.2 Inventaire des espèces végétales.....	157
4.2.1 Synthèse et bioévaluation des espèces observées	157
4.2.2 Fiches-espèces.....	172
Belladone - <i>Atropa belladonna</i> L., 1753.....	173
Campanule agglomérée - <i>Campanula glomerata</i> L., 1753	175
Gentianelle d'Allemagne - <i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	177
Gymnadénie moucheron - <i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	179
Avoine des prés - <i>Helictochloa pratensis</i> (L.) Romero Zarco, 2011	181
Mélampyre à crêtes - <i>Melampyrum cristatum</i> L., 1753.....	183
Orobanche de la germandrée - <i>Orobanche teucarii</i> Holandre, 1829	185
Raiponce orbiculaire - <i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	187
4.3 Inventaire de l'avifaune	189
4.3.1 Résultats.....	189
4.3.2 Bioévaluation patrimoniale.....	197
Bondrée apivore - <i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus 1758)	198
Alouette lulu - <i>Lullula arborea</i> (Linnaeus 1758)	199
Bouvreuil pivoin - <i>Pyrrhula pyrrhula</i> (Linnaeus, 1758).....	200
Chouette Effraie - <i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	201
Gobemouche-gris - <i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764).....	202
Linotte mélodieuse - <i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758).....	203
Pic épeichette - <i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus 1758)	204
Pic mar - <i>Dendrocopos medius</i> (Linnaeus 1758).....	205
Pic noir - <i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus 1758)	206
4.4 Inventaire des chiroptères	207
4.4.1 Recherche de gîtes	207
4.4.2 Les espèces recensées selon les îlots de sénescence et de vieillissement.....	207
4.4.3 Espèces recensées lors des transects et sur les autres points fixes.....	222
4.4.4 Bioévaluation	225
Grand Rhinolophe - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	227
Murin de Daubenton - <i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl 1817).....	229
Grand Murin - <i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	231
Murin de Bechstein - <i>Myotis bechsteinii</i> (Kuhl, 1817)	233
Murin à oreilles échancrées - <i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy, 1806)	235
Murin de Brandt - <i>Myotis brandtii</i> (Eversmann, 1845)	237
Petit Rhinolophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800).....	239
Noctule de Leisler - <i>Nyctalus leisleri</i> (Kuhl, 1817)	241
Pipistrelle de Nathusius - <i>Pipistrellus nathusii</i> (Keyserling & Blasius 1839)	243
CHAPITRE 5. DEFINITION DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS DE GESTION	245
5.1 Définition des enjeux et priorités d'intervention	246
5.1.1 Flore / habitats	246
5.1.2 Avifaune et Chiroptères	247
5.2 Définition des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels.....	249
5.2.1 Flore / habitats.....	249
5.2.2 Avifaune et chiroptères.....	250
5.3 Propositions d'actions.....	251
5.3.1 Définition des actions par objectif	251
5.3.2 Fiches-actions.....	266
R1 - Réaliser des débroussaillages et coupes sélectifs.....	267
R2 - Mettre en place un protocole de restauration d'une junipéraie	269
R3 - Aménagement de bâtiment en faveur des chiroptères.....	271
G1 - Optimiser la gestion par fauche des pelouses calcicoles, des prairies de fauche et des ourlets.....	273
G2 - Recréer des zones rases pionnières par étrépage localisé	276
G3 - Instaurer un pâturage expérimental sur certaines zones.....	277
G4 - Optimiser la gestion des lisières.....	279
G5 - Respecter des bonnes pratiques lors des travaux	281
S1 - Suivre les populations d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial	285

S2 - Suivre l'état de conservation des habitats patrimoniaux.....	287
S3 - Étudier les potentialités de restauration de pelouses au niveau des plantations de pins noirs du coteau sud.....	289
C1 - Sensibiliser les usagers à la préservation du site	292

BIBLIOGRAPHIE 293

ANNEXES 297

Annexe 1 – Résultats des inventaires floristiques.....	298
Annexe 2 – L'avifaune recensée.....	305
Annexe 3 – Les Chiroptères recensés.....	307

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Données climatiques moyennes pour l'année 2016 issues de la station météorologique de Trappes (Source : Météo-France)	14
Tableau 2. Zones naturelles d'intérêt reconnu dans un périmètre de 5 km autour de la forêt de Rosny-sur-Seine.....	19
Tableau 3. Dates des investigations de terrain réalisées	36
Tableau 4. Coefficient d'abondance-dominance.....	36
Tableau 5. Méthode d'évaluation de l'état de conservation à partir de la typicité et de la structure	37
Tableau 6. Données bibliographiques sur l'avifaune de la forêt de Rosny-sur-Seine	78
Tableau 7. Bioévaluation des syntaxons identifiés sur les milieux ouverts de la forêt de Rosny-sur-Seine en 2017	83
Tableau 8. Bioévaluation des syntaxons identifiés sur les milieux ouverts de la forêt de Rosny-sur-Seine en 2017	99
Tableau 9. Espèces végétales de statut supérieur ou égal à « assez rare » en Île-de-France observées en 2017	159
Tableau 10. Espèces végétales menacées ou quasi-menacées en Île-de-France observées en 2017	159
Tableau 11. Nombre de couples de chaque espèce estimé lors de chaque passage du protocole IKA.....	195
Tableau 12. Enjeux, objectifs opérationnels et objectifs à long terme pour la flore et les habitats des milieux ouverts de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine.....	249
Tableau 13. Enjeux, objectifs opérationnels et objectifs à long terme pour la faune de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine	250
Tableau 14. Récapitulatif des propositions d'actions en fonction des objectifs opérationnels (thématique flore et habitats)	253
Tableau 15. Synthèse des actions proposées (thématique flore / habitats).....	253
Tableau 16. Espèces végétales identifiées sur les pelouses calcicoles et milieux assimilés.....	303
Tableau 17. Les oiseaux recensés en Forêt régionale de Rosny-sur-Seine	306
Tableau 18. Les chiroptères recensés en Forêt régionale de Rosny-sur-Seine	307

LISTE DES CARTES

Carte 1.	Délimitation de la zone d'étude.....	11
Carte 2.	Carte géologique de la forêt de Rosny-sur-Seine (Source : BRGM – INFOTERRE, 2007).....	15
Carte 3.	Carte de la coupe stratigraphique de la forêt de Rosny-sur-Seine (Source : IN SITU – 2007)....	16
Carte 4.	Géologie	17
Carte 5.	Carte des zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000)	20
Carte 6.	Carte du réseau Natura 2000.....	27
Carte 7.	Schéma Régional de Cohérence Ecologique	31
Carte 8.	Relevés phytosociologiques réalisés en 2017	39
Carte 9.	Localisation des inventaires avifaunistiques (sauf pics)	54
Carte 10.	Localisation des inventaires pics.....	55
Carte 11.	Localisation des inventaires chiroptères.....	58
Carte 12.	Données bibliographiques : espèces végétales patrimoniales	64
Carte 13.	Résultats de terrain : habitats naturels.....	85
Carte 14.	Intérêt et typicité des habitats naturels	102
Carte 15.	Résultats de terrain : espèces végétales patrimoniales.....	160
Carte 16.	Résultats de terrain : rapaces nocturnes	191
Carte 17.	Résultats de terrain : suivi des Pics noir et épeichette	192
Carte 18.	Résultats de terrain : suivi du Pic mar.....	193
Carte 19.	Résultats de terrain : Alouette lulu et Bondrée apivore	194
Carte 20.	Résultats de terrain : espèces patrimoniales de l'avifaune (IKA)	196
Carte 21.	Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats.....	254

PREAMBULE

L'Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France, établissement public, a depuis 1976 la mission de mettre en œuvre la politique environnementale de la Région Île-de-France.

Sa principale mission est de protéger et aménager les espaces naturels, quelle que soit leur nature, par des opérations de protection foncière en particulier, et par un soutien aux collectivités locales. Elle gère notamment 5 des 11 Réserves Naturelles Régionales et 3 sites Natura 2000.

L'AEV agit également pour l'ouverture des forêts et des espaces naturels au public, ainsi que pour maintenir des espaces agricoles près des villes.

En parallèle, la vocation de l'Agence des Espaces Verts est aussi d'assurer une démarche de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des écoliers de la région et du grand public.

La préservation de la biodiversité et la sauvegarde du patrimoine environnemental de la région Île-de-France passe par une connaissance fine des enjeux des sites à protéger et/ou à valoriser.

Cette connaissance naturaliste s'acquiert par le biais d'inventaires floristiques et faunistiques, qui doivent être régulièrement actualisés. Elle constitue une base indispensable pour l'analyse des enjeux de conservation et/ou de restauration du patrimoine naturel, et pour la définition des objectifs et actions de gestion les plus adaptés.

Cette étude s'inscrit dans le lot 1 « Génie écologique et inventaires naturalistes » de l'accord-cadre multi-attributaire n°5266, et concerne la réalisation d'un inventaire de l'avifaune nicheuse, des chiroptères, des habitats et de la flore dans la forêt régionale de Rosny-sur-Seine, dans le département des Yvelines (78).

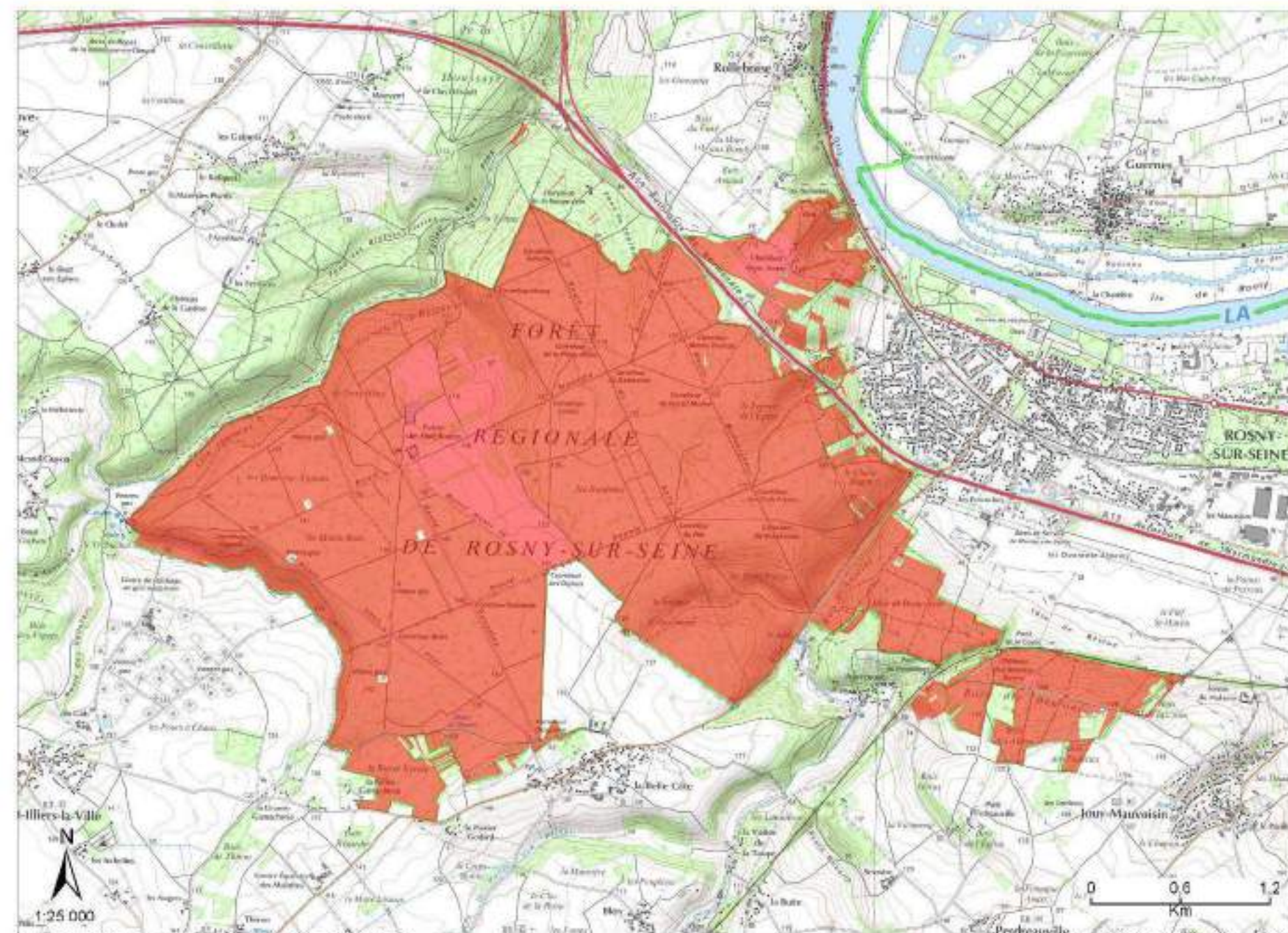
Le présent document constitue le rapport final de la mission.

CHAPITRE 1. PRESENTATION DU SITE D'ETUDE



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Délimitation de la zone d'étude



Secteur d'étude

Agence
des Espaces
Verts

île de France

Carte réalisée le 12/07/2017, auteur: AUDICCE

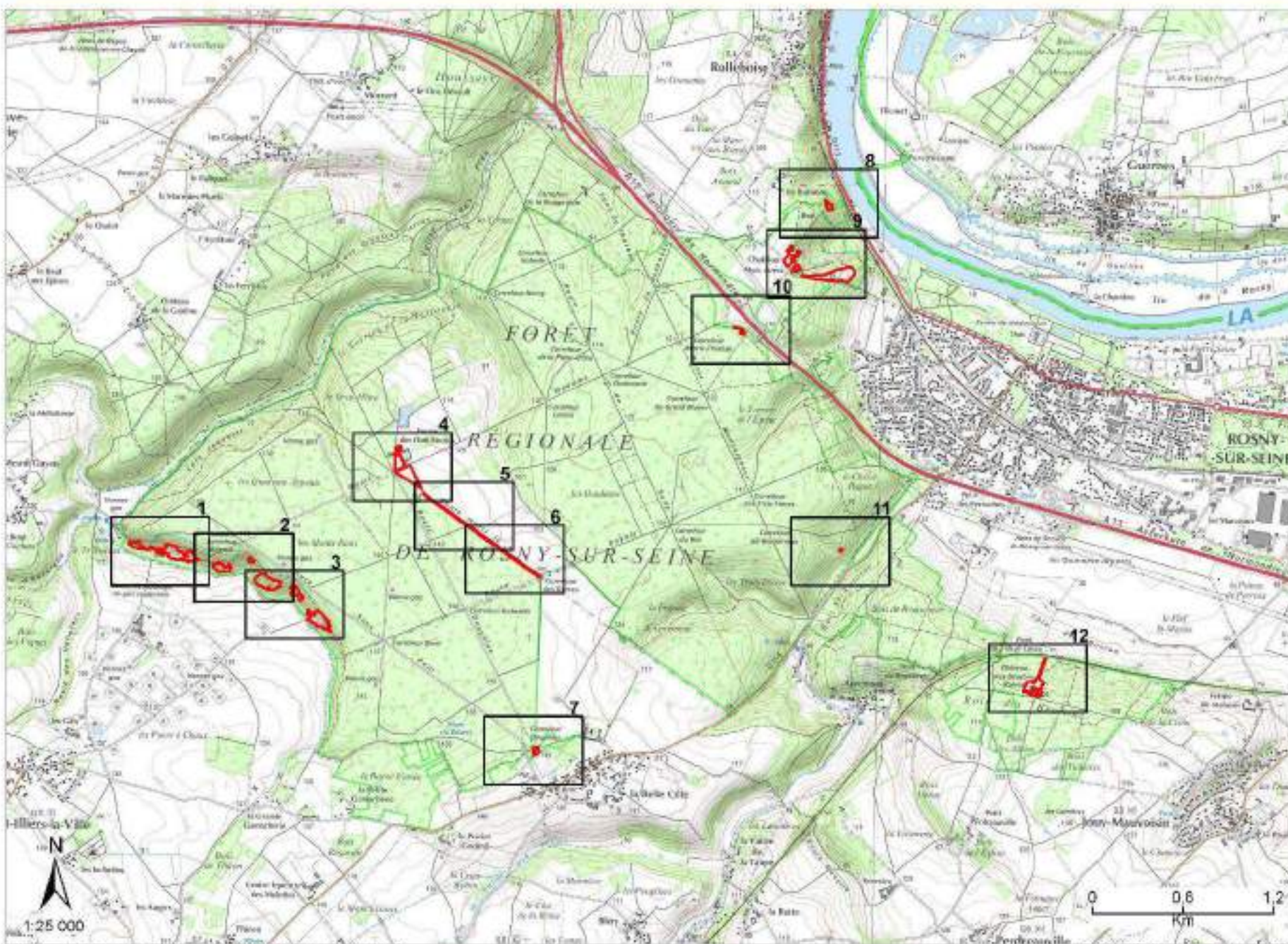
Sources : AEV Ile-de-France - IGN SCAN25 et SCAN1000

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Assemblage des planches au 1/2000



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Planchette au 1/2000



La forêt de Rosny est en Zone d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II, et l'intégralité du massif ainsi qu'une partie de la plaine agricole intérieure sont intégrés au réseau Natura 2000.

Le dernier plan d'aménagement de la forêt régionale de Rosny a été établi sur la période 2016-2035 et s'est fixé comme principal objectif d'accueillir le public, mais aussi d'agir pour la protection de la biodiversité, en particulier celle des coteaux calcaires et des vieux boisements. Pour cela, un réseau d'îlots de sénescence et de vieillissement est mis en place pour favoriser les espèces saproxyliques et des oiseaux comme le Pic mar et le Pic noir et les pelouses calcaires sont quant à elle gérées efficacement.

L'essence principale est le Chêne sessile, accompagné du Charme, du Bouleau verruqueux et du Peuplier tremble. On trouve aussi du Chêne pubescent, du Hêtre commun et de l'Érable sycomore et champêtre sur les coteaux calcaires.

1.1.2 Historique et évolution des milieux

(Sources : « Le massif forestier de Rosny-sur-Seine » ONF, 2007 ; Le patrimoine géologique des domaines régionaux de Rosny, Moisson et la Roche-Guyon, IN SITU, 2007.

La forêt de Rosny est l'héritage d'une ancienne forêt seigneuriale. Elle appartenait aux seigneurs de Mauvoisin. Au XVI^{ème} siècle, c'est le seigneur de Rosny, Sully (ministre d'Henry IV) qui possédait cette forêt. Le chêne Mademoiselle y fut planté en l'honneur de sa rencontre avec le roi.

Des cartes et plans anciens nous révèlent que la forêt a subi des changements importants au fil des années. Entre 1780 et 1830, le boisement couvrait pratiquement l'ensemble de la zone d'étude. Dans les années 1900, la partie boisée a fortement régressé, laissant place à des milieux ouverts dans la partie centrale de la zone, mais aussi sur une partie importante de la bordure de l'ancienne forêt. Enfin, la forêt s'est redéveloppée sur les parties ouvertes, il ne reste à ce jour que la partie centrale qui est non boisée avec des zones agricoles. Tous ces changements font de la forêt de Rosny-sur-Seine, une forêt avec en majorité des boisements anciens de plus de 200 ans, mais aussi avec la présence de jeunes boisements, ce qui permet une grande diversité d'espèces forestières.

Divers éléments archéologiques témoignent d'une occupation ancienne de la forêt. On retrouve des éléments patrimoniaux d'intérêt historique comme le Belvédère de Chatillon et son kiosque venant de l'exposition universelle de 1900 ou encore les vestiges du château des Beurons, construit vers 1615 par Simon Letellier, conseiller et médecin du roi Louis XIII. De la céramique datant du Moyen Âge et des silex d'origine néolithiques ont également été retrouvés dans la forêt de Rosny-sur-Seine.

1.1.3 Statut foncier

Jusqu'à 1989, la Forêt de Rosny-sur-Seine appartenait aux consorts de LAAGE de Meux, et le Domaine de Châtillon (46 hectares) appartenait à la société du Pont de Nemours jusqu'en 1992. Ces deux zones ont ensuite été acquises jusqu'aujourd'hui par le Conseil Régional d'Île-de-France (CRIF) qui est représenté par l'Agence des Espaces Verts. La surface cadastrale est de 1 226 hectares.

1.2 Contexte physique

1.2.1 Climat

Le climat pour la forêt de Rosny est tempéré sous influence océanique avec une transition vers le climat continental. C'est donc un climat qualifié d'océanique séquanien (ONF, 2006). Les hivers sont doux ce qui permet aux plans d'eau d'être rarement gelés.

Pluviométrie (en mm/an)	775
Température moyenne (en °C)	11,4

Tableau 1. Données climatiques moyennes pour l'année 2016 issues de la station météorologique de Trappes (Source : Météo-France)

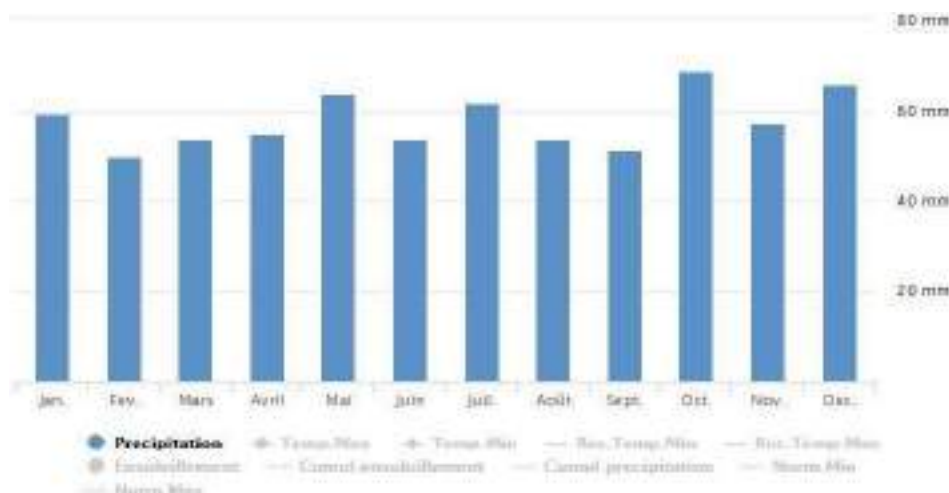


Figure 2. Hauteur de précipitations relevées par la station météorologique de Trappes, de 1981 à 2010 (Source : Météo-France)

La pluviométrie moyenne annuelle est de 694,2 millimètres. Les pluies sont réparties toute l'année, avec des maximums en mai, juillet, Octobre et décembre (63,9, 61,7, 68,8 et 65,9 millimètres) et un minimum au mois de Février (50 millimètres).

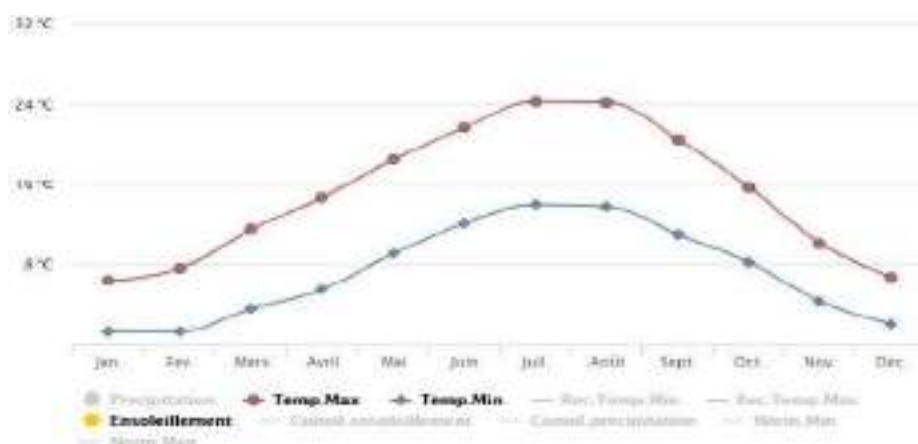


Figure 3. Température moyenne de 1981 à 2010 (Source : Météo-France)

La température moyenne annuelle est de 11,2°C. La température moyenne mensuelle minimale est de 3,8°C en janvier alors que le maximum est atteint en juillet avec 19,1°C.

1.2.2 Géologie, géomorphologie, hydrologie

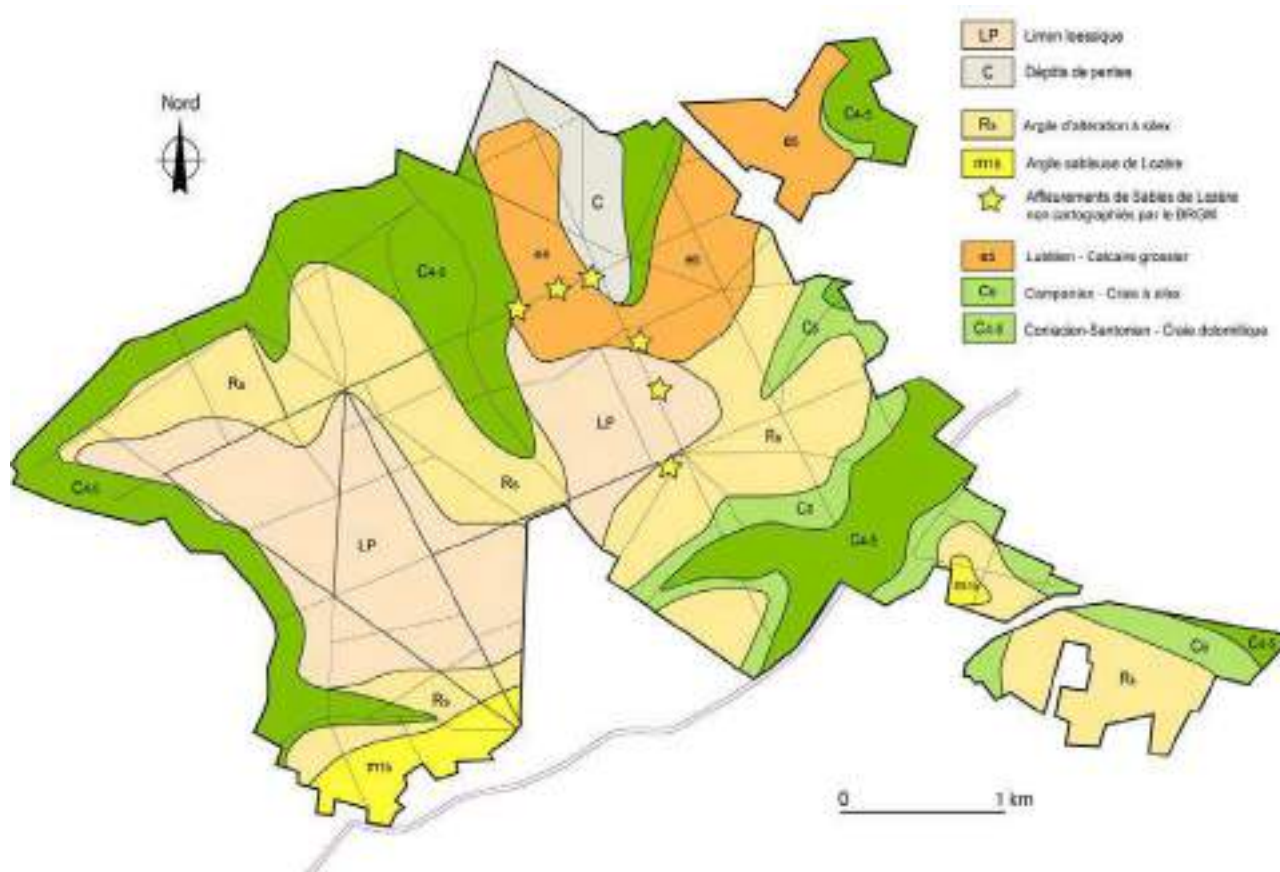
1.2.2.1 Géologie et géomorphologie

La forêt se situe sur un plateau légèrement incliné direction Nord-Ouest vers Sud-Est. Ce dernier culmine à 150 mètres près du « carrefour Dauphine » et a une hauteur moyenne comprise entre 110 et 145 mètres. Le point le plus bas se situe à environ 40 mètres au niveau du fond de vallon. De ce fait, plusieurs coteaux sont présents sur le site et ils représentent 15 % de la surface de la forêt de Rosny-sur-Seine. On les retrouve :

- Au niveau de la vallée des Prés (Nord-Ouest),
- Sur la plaine vers Saint-Illiers-la-Ville (Sud-Ouest),
- Sur une vallée empruntée par la D 114 (Est/Sud-Est),
- Au Nord-Est de la zone de Châtillon (située au Nord de l'autoroute) ;
- Une grande partie des cantons de Beauvoyer et des Beurons (sur leurs versants Nord et Nord-Est).

Les pentes sont plutôt fortes, elles vont de 10 % (Beauvoyer et Beurons) à 50 % (Rosny).

Le plateau est majoritairement crayeux/calcaire partiellement recouvert de limons lœssiques et d'argiles. Plusieurs formations sédimentaires sont représentées à l'affleurement. Il s'agit du limon des plateaux, des dépôts de pente, de l'argile à silex, du sable de Lozère, du calcaire lutécien et de la craie blanche à lits de silex.

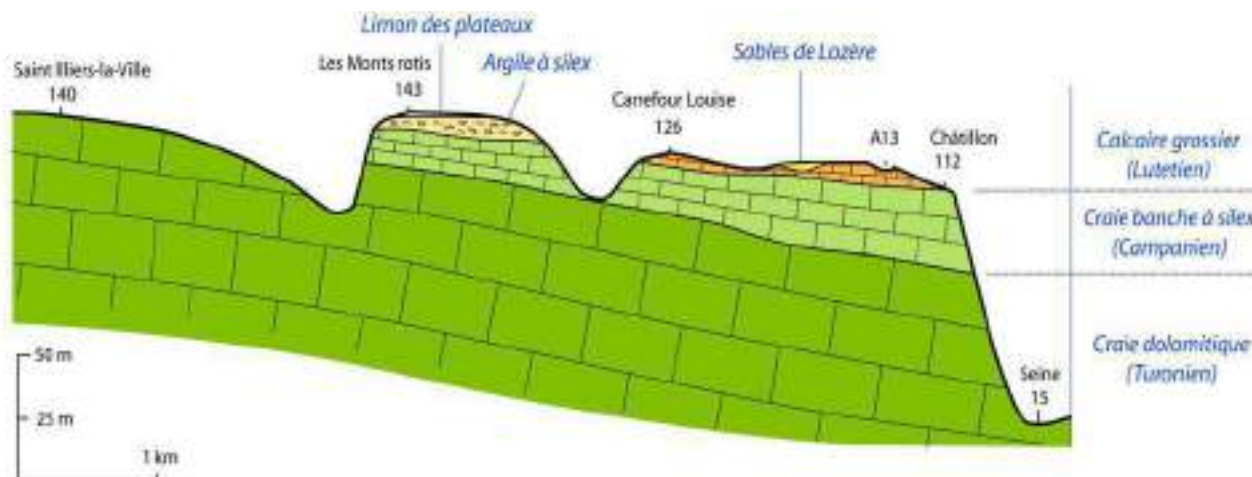


Carte 2. Carte géologique de la forêt de Rosny-sur-Seine (Source : BRGM – INFOTERRE, 2007)

Les limons ont permis la mise en place d'un sol profond, fertile et drainant, ce qui a participé au développement d'une végétation forestière.

Au niveau du sous-sol, on retrouve (du plus profond à la surface) :

- La Craie à *Micraster coranguinum* (C 4-5 - Santonien) : c'est la formation la plus ancienne de la région, on ne la retrouve donc qu'au creux des reliefs. Les silex sont fréquents. C'est une formation plutôt rare en dehors du Bassin parisien, la craie est essentiellement cantonnée au Nord-Ouest de l'Europe,
- La Craie blanche à *Belemnites* (C6 - Campanien) : on retrouve cette formation à la surface au Sud-Est de la forêt,
- Le Calcaire grossier (e5 - Lutétien) : c'est une biocalcarénite d'origine marine,
- Les Sables de Lozère (m1b - Miocène-Pliocène ?) : c'est une formation argileuse, elle apparaît en « poches » isolées à la surface des plateaux,
- Les Limons des plateaux (LP - Quaternaire) : ce sont les limons au sens strict accompagnés par les loess. C'est une formation déposée par le vent lors des épisodes froids du Quaternaire. Elle constitue le substrat fertile retrouvé à l'Est de la forêt.



Carte 3. Carte de la coupe stratigraphique de la forêt de Rosny-sur-Seine (Source : IN SITU – 2007)

Carte 4 - Géologie – p.17

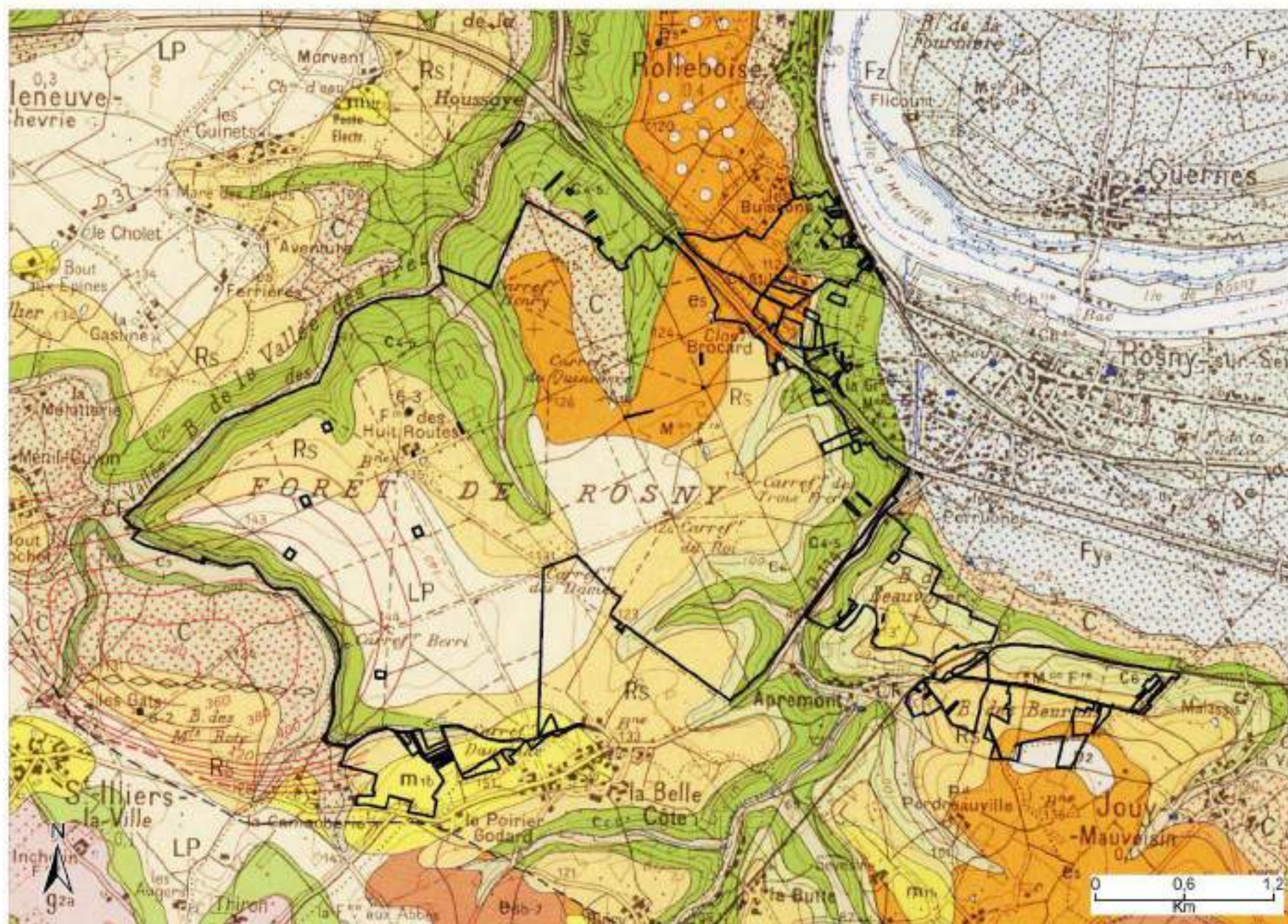
De plus, quatre géosites sont présents sur le site d'étude :

- Le belvédère de Chatillon,
- La carrière de craie de Châtillon (coupe montrant la Craie blanche à silex),
- Les Vieilles Fosses (affleurement des Sables argileux de Lozère),
- La corniche du Gros hêtre (escarpement naturel de la craie, lits de silex, diaclases).

En conclusion, on peut dire que la forêt de Rosny-sur-Seine repose sur un sous-sol d'une grande diversité, à l'origine du développement de végétations forestières variées.

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Géologie



 Secteur d'étude

Agence
des Espaces
Verts

 île de France

1.2.2.2 Hydrogéologie et hydrologie

La forêt est située sur la rive gauche de la Seine. Elle est parcourue de ruisseaux temporaires, comme celui du Ru de Bléry. Aucun cours d'eau permanent n'est présent au sein même de la forêt. Celui de la Vallée des prés est hors boisement. Plusieurs mares sont également présentes grâce à l'existence de nappes perchées, en particulier à l'Est de la forêt.

1.3 Contexte écologique

1.3.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu

Sous le terme de « zones naturelles d'intérêt reconnu » sont regroupés :

- Les périmètres de protection : Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves Naturelles Régionales (RNR), sites du réseau Natura 2000 (Sites d'Importance Communautaire et Zones de Protection Spéciale), Arrêtés de Protection de Biotope (APB) ... ;
- Les espaces inventoriés au titre du patrimoine naturel : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ...

Les zones présentes dans l'environnement général du site ont été inventoriées à partir des données de la DRIEE Île-de-France. Il s'agit pour la totalité de ZNIEFF de type I et II, de PNR, de RNN, de RNR, de SIC, de ZPS et de ZICO.

Carte 5 - Carte des zones naturelles d'intérêt reconnu – p.20

> Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (type I et type II) :

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Récemment actualisé, il a pour objectif de se doter d'un outil de connaissance permanente, aussi exhaustive que possible, des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés.

Deux types de zones sont définis, les ZNIEFF de type I, secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et les ZNIEFF de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Treize ZNIEFF sont présentes au niveau de la forêt régionale de Rosny-sur-seine et sur un périmètre de 5 km autour de celle-ci.

Zone naturelle	Description	Distance par rapport au périmètre d'étude (en m)
ZNIEFF I	COTEAU CALCICOLE DE LA FORET DE ROSNY	0
	BOIS DE ROLLEBOISE	0
	PELOUSE DE LA VALLEE DES PRES	0
	VALLON BOISE DES PRES EN FORET DE ROSNY	0
	RAVINS DE LA ROQUETTE	2 800
	COTEAUX DE PORT-VILLEZ A JEUFOSSE	3 000
	MARE DU BOIS DE LA HARELLE	4 100
	BOIS DE LA GARENNE ET ABORDS	4 200
ZNIEFF II	FORET DE ROSNY	0
	PLATEAU AUTOUR DE LOMMOYE	200
	BOUCLE DE GUERNES MOISSON	200
	PLATEAU DE LONGNE	600
	PLATEAU ENTRE BLARU ET JEUFOSSE	3 500

Tableau 2. Zones naturelles d'intérêt reconnu dans un périmètre de 5 km autour de la forêt de Rosny-sur-Seine

Le site d'étude et son périmètre de 5 km sont concernés par 13 ZNIEFF décrites ci-après.

ZNIEFF I « COTEAU CALCICOLE DE LA FORÊT DE ROSNY »

Ce coteau, d'une superficie de 18,28 hectares, est situé dans la zone d'étude, au Nord-ouest. C'est une pelouse calcicole bordée par de la chênaie pubescente. On y retrouve ainsi trois habitats déterminants :

- 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides,
- 41.16 Hêtraies sur calcaire,
- 41.7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes.

La ZNIEFF est particulièrement intéressante pour sa flore avec trois espèces déterminantes, l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*) et le Sorbier domestique (*Sorbus domestica*). Le coteau abrite aussi plusieurs lépidoptères déterminants : le Demi-deuil (*Melanargia galathea*), la Petite violette (*Boloria dia*), la Lucine (*Hamearis lucina*), le Bombyx de l'aubépine (*Trichiura crataegi*), l'Azuré bleu-céleste (*Lysandra bellargus*), la Zygène diaphane (*Zygaena minos*), la Zygène du Sainfoin (*Zygaena carniolica*), la Zygène transalpine (*Zygaena transalpina*) et la Zygène de la filipendule (*Zygaena filipendulae*). Enfin, notons la présence de *Meganola togatulalis*, espèce rare dans les Yvelines.

ZNIEFF I « BOIS DE ROLLEBOISE »

Ce bois est également présent dans la zone étudiée. Il représente 40,68 hectares et est situé à l'Est de la zone, entre l'autoroute et la Seine. C'est un boisement calcicole, thermo-xérophile. Il contient un seul habitat déterminant :

- 41.16 Hêtraies sur calcaire.

3 espèces végétales sont déterminantes : l'Actée en épi (*Actaea spicata*), l'Épipactis de Müller (*Epipactis muelleri*) et le Libanotis (*Libanotis pyrenaica*).

ZNIEFF I « PELOUSE DE LA VALLEE DES PRES »

Cette pelouse calcicole thermoxérophile de 4,96 hectares se trouve en bordure de la zone d'étude, au Nord de la forêt. Un habitat est déterminant :

- 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides.

L'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*) et la Gentiane croisettes (*Gentiana cruciata*) sont des angiospermes classées déterminantes. On retrouve également une espèce d'insecte déterminant, il s'agit du Demi-deuil (*Melanargia galathea*).

ZNIEFF I « VALLON BOISE DES PRES, EN FORÊT DE ROSNY »

C'est un vallon de 132,98 hectares compris dans la zone d'étude. Il concentre une forte diversité en espèces patrimoniales végétales. On y trouve l'Actée en épi (*Actaea spicata*), l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*), la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*), le Bois-joli (*Daphne mezereum*), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*) ainsi que deux espèces de fougères, le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) et le Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*).

ZNIEFF I « BOIS DE LA GARENNE ET ABORDS »

Cette ZNIEFF d'une superficie de 500,43 hectares, est située du côté Est de la forêt de Rosny-sur-Seine, de l'autre côté de la Seine. Plusieurs habitats déterminants sont à l'origine de son inventaire en ZNIEFF :

- 22.3 : Communautés amphibies,
- 34.1 : Pelouses pionnières médio-européennes,
- 34.3 : Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes,
- 34.32 : Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides,
- 34.4 : Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles,
- 41.2 : Chênaies-charmaies,
- 41.7 : Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes,
- 54.1 : Sources,
- 54.2 : Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines),
- 82.2 : Cultures avec marges de végétation spontanée.

Certaines espèces de flore sont également déterminantes dans l'inventaire de la ZNIEFF. Il s'agit de la Centenille naine (*Lysimachia minima*), du Mouron délicat (*Lysimachia tenella*), de la Crépide fétide (*Crepis foetida*), de l'Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*), de l'Orobanche pourprée (*Phelipanche purpurea*), du Pavot argémone (*Papaver argemone*), de la Serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria*), du Tordyle majeur (*Tordylium maximum*), de la Mâche à fruits velus (*Valerianella eriocarpa*) et du Dryoptéris écailleux (*Dryopteris affinis*).

Au niveau de la faune, la partie boisée accueille le Faucon hobereau en tant que nicheur. L'Œdicnème criard niche du côté de la Sablière de Sandracourt et le Torcol fourmilier y a déjà niché et pourrait encore y être nicheur. La Decticelle carroyée (*Tessellana tessellata*) est aussi une espèce déterminante de cette ZNIEFF, présente grâce aux clairières et aux cultures extensives de la zone.

ZNIEFF I « RAVINS DE LA ROQUETTE »

Cette ZNIEFF a une superficie de 23,31 hectares, elle est située au Nord de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine. C'est un ravin boisé (chênaie-charmaie), catégorisé en ZNIEFF pour sa diversité en fougères. On y retrouve notamment le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) avec une dizaine de pieds en 2003, le Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*) et le Dryoptéris écailleux (*Dryopteris affinis* subsp. *borreri*).

ZNIEFF I « COTEAUX DE PORT-VILLEZ A JEUFOSSE »

Cette ZNIEFF se trouve également au Nord de la forêt de Rosny-sur-Seine et couvre une zone de 140,92 hectares. C'est un boisement avec des coteaux crayeux. Il comprend 3 habitats déterminants :

- 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides,
- 41.16 Hêtraies sur calcaire,
- 61.3 Eboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles.

L'intérêt de cette zone en ZNIEFF est particulièrement dû à sa flore. On retrouve 18 espèces déterminantes : l'Actée en épi (*Actaea spicata*), la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*), la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*), le Bois-joli (*Daphne mezereum*), la Digitale jaune (*Digitalis lutea*), l'Épipactis de Müller (*Epipactis muelleri*), la Gentiane croisée (*Gentiana cruciata*), l'Hépatique à trois lobes (*Anemone hepatica*), l'Orchis musc (*Herminium monorchis*), le Liondent hispide (*Leontodon hispidus subsp. Hyoseroides*), la Mélisse ciliée (*Melissa ciliata*), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), le Libanotis (*Libanotis pyrenaica*), la Séslierie blanchâtre (*Sesleria caerulea*), l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*), le Tabouret des champs (*Thlaspi arvense*), le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*) et le Polystic à frondes soyeuses (*Polystichum setiferum*).

ZNIEFF I « MARE DU BOIS DE LA HARELLE »

Cette ZNIEFF de 0,06 hectare est une mare située en forêt, à l'Ouest de celle de Rosny. Elle a été classée ZNIEFF pour ses ceintures de végétations, avec la présence notamment de l'Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), espèce rare et vulnérable en Haute-Normandie.

ZNIEFF II « FORET DE ROSNY »

D'une grande surface de 1 756,05 hectares, la ZNIEFF Forêt de Rosny reprend quatre ZNIEFF de type I, à savoir : « Coteau calcicole de la Forêt de Rosny », « Bois de Rolleboise », « Pelouse de la Vallée des prés » et « Vallon boisé des prés en Forêt de Rosny ». On retrouve par conséquent les mêmes espèces et habitats déterminants. En résumé, deux habitats sont déterminants, il s'agit de :

- 34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides,
- 41.16 Hêtraies sur calcaire.

Deux espèces de fougères et 7 espèces d'angiospermes sont déterminantes, ce sont *Polystichum aculeatum*, *Polystichum setiferum*, *Astragalus monspessulanus*, *Cardamine impatiens*, *Daphne mezereum*, *Gentiana cruciata*, *Ophrys fuciflora*, *Sorbus domestica* et *Utricularia australis*.

Le site est intéressant aussi pour son entomofaune avec 10 espèces déterminantes : Le Demi-deuil (*Melanargia galathea*), la Petite violette (*Boloria dia*), La lucine (*Hamearis lucina*), le Sphinx de l'aubépine (*Trichiura crataegi*), le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltoni*), l'Argus bleu-céleste (*Lysandra bellargus*), la Zygène diaphane (*Zygaena minos*), la Zygène du Sainfoin (*Zygaena carniolica*), la Zygène transalpine (*Zygaena transalpina*), la Zygène de la filipendule (*Zygaena filipendulae*).

ZNIEFF II « PLATEAU AUTOUR DE LOMMOYE »

Cette ZNIEFF de 1 191,04 hectares est située sur un plateau agricole, elle est adjacente à la ZNIEFF « Forêt de Rosny » du côté Ouest. Elle abrite une population de Chouette chevêche d'une quinzaine de couples en 2016. Elle abrite aussi la plus grande colonie d'Île-de-France (140 femelles en 2014) de mise-bas du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). Enfin, on retrouve aussi le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) et l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*).

ZNIEFF II « PLATEAU DE LONGNES »

Cette ZNIEFF de 5 344,46 hectares est au sud de la forêt de Rosny-sur-Seine. C'est un site remarquable car il abrite 50 territoires de Chouette chevêche. De plus, au moins deux couples de Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) s'y reproduisent.

Au niveau des amphibiens, on retrouve le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*) (5 à 10 mâles chanteurs)

La Decticelle bariolée (*Roeseliana roeselii roeseli*), la Mante religieuse (*Mantis religiosa*) et le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*) sont également présents dans cette ZNIEFF.

Enfin, pour les chiroptères, quelques individus du Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*), du Murin de Natterer (*Myotis nattereri*) et du Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) sont présents dans deux petites galeries. Plusieurs individus du Grand murin (*Myotis myotis*) sont également présents dans une cavité murale tous les automnes. Enfin, la ZNIEFF héberge au moins deux familles de blaireau (*Meles meles*).

ZNIEFF II « BOUCLE DE GUERNES MOISSON »

Cette ZNIEFF est située à l'Est de la forêt de Rosny-sur-Seine. Elle a une superficie de 7 128,26 hectares. Elle comprend plusieurs habitats déterminants :

- 31.2 Landes sèches,
- 31.8 Fourrés,
- 34.1 Pelouses pionnières médio-européennes,
- 41 Forêts caducifoliées,
- 89.2 Lagunes industrielles et canaux d'eau douce.

Il y a plus de 30 espèces déterminantes de flore, dont l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*), le Pissenlit des marais (*Taraxacum palustre*) et la Lentille d'eau sans racine (*Wolffia arrhiza*). La zone comprend des sites d'importance pour l'hivernage de l'avifaune, des sites de reproduction de l'Œdicnème criard, de l'Engoulevent d'Europe, du Torcol fourmilier ou encore du Faucon hobereau. Les milieux thermophiles sont favorables à la présence de plusieurs espèces d'insectes déterminants comme la mante religieuse (*Mantis religiosa*) ou la Petite Cigale de montagne (*Cicadetta montana*).

ZNIEFF II PLATEAU « ENTRE BLARU ET JEUFOSSE »

D'une superficie de 1 525,82 hectares, elle est située un plateau agricole. Son intérêt réside dans sa population dense de Chouettes chevêches.

> Parc Naturel Régional

Un PNR est un territoire rural habité présentant un patrimoine naturel, paysager et culturel remarquable que l'on souhaite protéger et au sein duquel les collectivités s'organisent pour élaborer et mettre en place un projet local de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine.

Dans la zone de 10km autour de notre site d'étude, un PNR est présent, il s'agit du **PNR Vexin Français**. Il est situé en bordure Est de la Forêt de Rosny-sur-Seine et couvre une surface de 71 000 hectares. L'intérêt de ce parc est dans sa diversité d'habitats et par ses espèces de flore protégées.

> Réserve Naturelle Nationale

Une Réserve Naturelle Nationale est un espace protégeant un patrimoine naturel remarquable par une réglementation adaptée. Le territoire classé est géré à des fins conservatoires et de manière planifiée par un organisme local spécialisé et par une équipe compétente. Il s'agit également d'un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité et de la nature et d'éducation de l'environnement.

Les Réserves Naturelles Nationales sont placées sous l'autorité administrative du préfet.

On retrouve dans notre rayon de 10km autour du site d'étude, la **RNN des coteaux de la Seine**. Cette zone est remarquable pour son ensemble de pelouses calcaires sur versant abrupt d'exposition sud et pour les espèces associées.

> Réserve Naturelle Régionale

Les réserves naturelles régionales présentent les mêmes caractéristiques de gestion que les réserves naturelles nationales, mais sont créées par les Régions. On retrouve deux de ces zones dans les 10km autour de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine :

- La **RNR boucles de moisson, gérée par l'AEV** : ce site est une juxtaposition de pelouses, landes et boisements. On retrouve beaucoup d'espèces d'oiseaux nicheurs dont l'Engoulevent d'Europe, l'Œdicnème criard, le Gobemouche gris ou encore la mésange boréale. On trouve aussi vingt-deux espèces de papillons protégées régionalement dont cinq protégées au niveau national,
- La **RNR site géologique de Limay** : site remarquable pour sa diversité géologique, topographique et micro-climatique, ce qui a permis la création de milieux contrastés : calcicoles et humides. On y retrouve notamment, au niveau de la flore, l'Orobranche pourpre (*Phelipanche purpurea*), la camomille romaine (*Chamaemelum nobile*) et la luzerne bâtarde. Au niveau de la faune, notons la présence de l'Œdicnème criard, du bruant zizi et la chouette chevêche en période de nidification.

> ZICO

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) résultent de la mise en œuvre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE du 2 avril 1979.

Cet inventaire, publié en 1994, est basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis. Il regroupe 285 zones pour une superficie totale d'environ 4,7 millions d'hectares et constitue l'inventaire scientifique préliminaire à la désignation des Zones de Protection Spéciale (ZPS). Autour de la zone d'étude, à l'Est, on retrouve la **ZICO Boucles de Moisson**.

1.3.2 Réseau Natura 2000

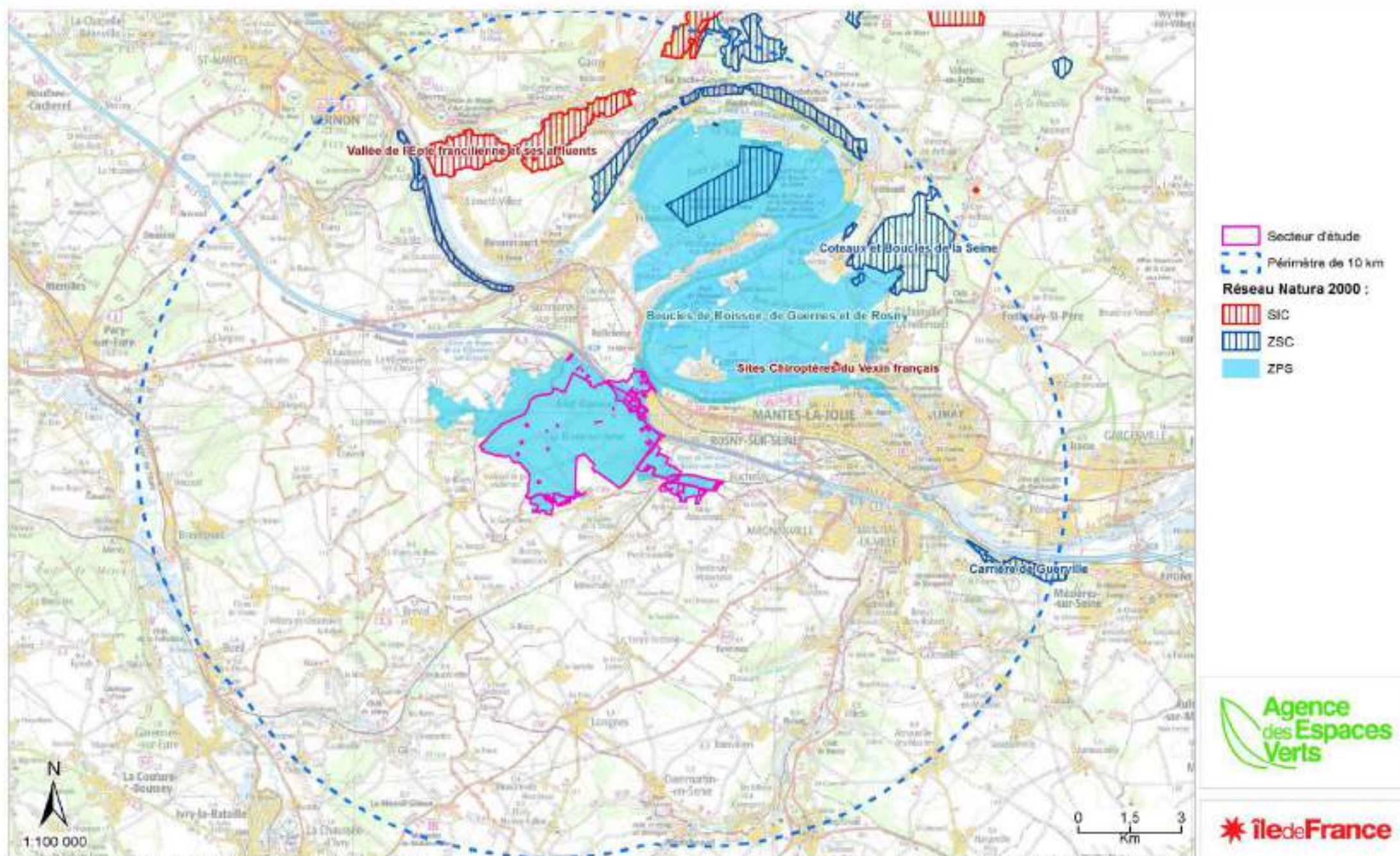
La Directive 92/43 du 21 mai 1992 dite « Directive Habitats-Faune-Flore » prévoit la création d'un réseau écologique européen, dénommé « Réseau Natura 2000 », et constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Les ZSC concernent les habitats naturels et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire (hors avifaune). Elles sont désignées à partir des Sites d'Importance Communautaire (SIC) proposés par les États membres et adoptés par la Commission européenne, tandis que les ZPS sont désignées, en application de la Directive « Oiseaux », sur la base des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Six sites Natura 2000 sont présents dans un rayon de 10 km autour du périmètre d'étude. Il s'agit de 5 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et d'1 Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Réseau Natura 2000



ZSC « Sites chiroptères du Vexin français » FR1102015

Cette ZSC de 22,3 hectares est située à l'Est de la zone d'étude. Le site a été proposé en Zone Spéciale de Conservation pour la conservation d'un réseau de cavités. En effet, ce sont des zones d'hibernation des chiroptères. On retrouve comme espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE : le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

ZSC « Coteaux et boucles de la seine » FR1100797

Cette zone est elle aussi située du côté Est de la forêt. Elle a une superficie de 1 417 hectares. Il s'agit de pelouses et boisements calcicoles sur coteaux calcaires. Le site est particulièrement intéressant pour les coléoptères avec la présence de *Lucanus cervus*, *Osmoderma eremita* et *Cerambyx cerdo*. On trouve aussi deux hétérocères inscrits à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE : *Eriogaster catax* et *Euplagia quadripunctaria*. Enfin, deux chiroptères sont également présents : le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) et le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*).

ZSC « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » FR1102014

D'une superficie de 3 715,09 ha, la zone est située au nord du site étudié. Divers habitats sont inscrits à l'Annexe I :

- 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.,
- 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*,
- 5130 Formations à *Juniperus* communis sur landes ou pelouses calcaires,
- 6120 Pelouses calcaires de sables xériques,
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables),
- 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin,
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*),
- 7220 Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*),
- 7230 Tourbières basses alcalines,
- 8160 Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard,
- 91E0 Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*),
- 9130 Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*,
- 9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*.

On retrouve aussi des espèces inscrites à l'Annexe II : l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), le Chabot (*Cottus gobio*), le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), le Grand murin (*Myotis myotis*) et l'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*).

ZSC « Les grottes du mont roberge » FR2302008

Cette zone de 1 hectare est au Nord de la forêt de Rosny-sur-Seine. Il s'agit de cavités souterraines, sites importants pour les chiroptères. Les entrées sont situées dans les zones boisées. On y retrouve le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand murin (*Myotis myotis*), espèces inscrites à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE.

ZSC « Carrières de Guerville » FR1102013

Au Sud-Est du site d'étude, elle a une superficie de 79,89 hectares. Cette zone est incluse au sein d'une ancienne carrière de craie.

Un habitat est inscrit à l'Annexe I :

- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*).

Une espèce est inscrite à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE : *Sisymbrium supinum*. Elle a pu se développer grâce aux extractions qui ont créé un milieu pionnier, maintenu par les éboulements fréquents.

ZPS « Boucle de Moisson, de Guernes et de Rosny » FR1112012

Une partie de la ZPS correspond à notre zone d'étude. L'ensemble du site couvre une surface de 6 033 hectares. L'AEV est en charge de l'animation de ce site natura 2000.

Du fait de sa diversité de milieux, forêts denses, plans d'eau et fleuve, prairies, zones agricoles, mais aussi des habitats plus rares comme les landes et les zones steppiques, ce site est particulièrement riche en espèces d'oiseaux. Cette ZPS est une zone importante pour les oiseaux tout au long de l'année, elle dispose de grands plans d'eau accueillant les hivernants, les landes et zones steppiques sont des sites de nidification et de halte migratoire pour plusieurs espèces comme l'Édicnème criard, l'Alouette lulu...

1.3.3 Schéma Régional de Cohérence Écologique

Les éléments mis en évidence dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Île-de-France sont principalement de deux types :

- Les réservoirs de biodiversité : espaces de première importance pour leur contribution à la biodiversité, notamment pour leur flore et leur faune sauvage ;
- Les corridors biologiques : ensemble d'éléments de territoires, de milieux et/ou du vivant qui relient fonctionnellement entre eux les habitats essentiels de la flore, les sites de reproduction, de nourrissage, de repos et de migration de la faune.

Carte 7 - Schéma Régional de Cohérence Ecologique – p.31

Le secteur d'étude est directement concerné par un réservoir de biodiversité correspondant à la totalité de la zone d'étude. C'est un réservoir de biodiversité de la sous-trame « forêts ».

Par ailleurs, deux corridors du SRCE concernent le site :

- Un corridor boisé, orienté Nord/Sud-Est sur la partie Est du massif forestier et de Nord/Nord-Ouest sur du côté Nord du massif,
- Une trame bleue traverse le site au niveau Sud-Est.

Synthèse des enjeux liés au contexte écologique

Dix-huit zones naturelles d'intérêt reconnu (hors Natura 2000) sont présentes dans un rayon de 5 kilomètres autour du périmètre d'étude. Il s'agit de 8 ZNIEFF de type I et de 5 ZNIEFF de type II, d'un PNR, d'une RNN, de deux RNR et d'une ZICO.

Cinq de ces zones concernent directement la forêt régionale de Rosny-sur-Seine. Elles ont été désignées en raison de la présence de plusieurs habitats et espèces déterminants, liées pour la plupart au milieu forestier et aux coteaux.

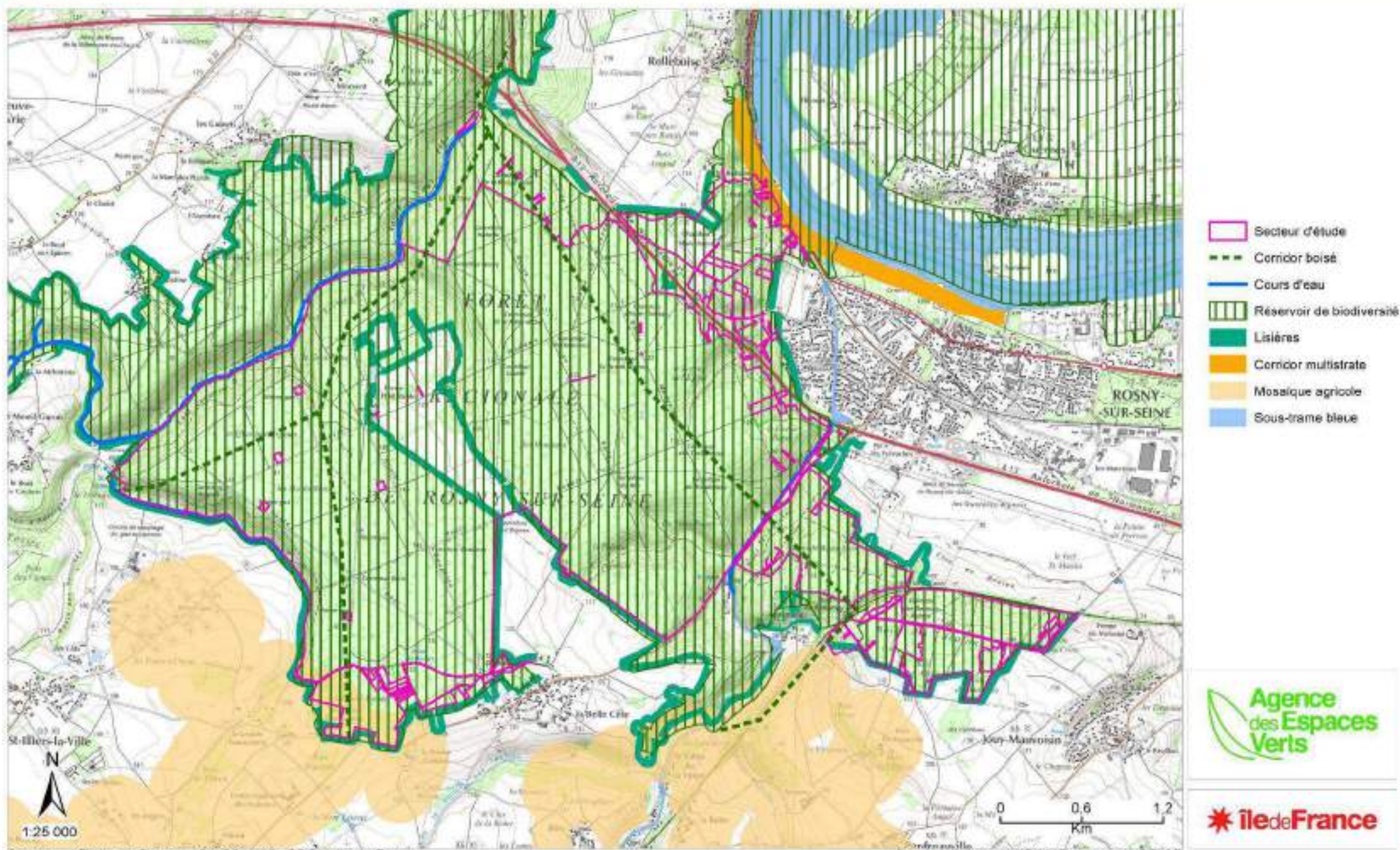
Six sites Natura 2000 s'étendent également dans un rayon de 10 kilomètres. Il s'agit d'une Zone de Protection Spéciale, désignée au titre de la Directive Oiseaux et de 5 Zones Spéciales de Conservation.

Concernant les éléments mis en évidence dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique, la forêt régionale de Rosny-sur-Seine correspond à un réservoir de biodiversité de la sous-trame « forêts ». Elle est également traversée par un corridor forestier et par une trame bleue.

Ainsi, bien que ses abords soient dominés par les grandes cultures, la Forêt de Rosny-sur-Seine s'inscrit dans un contexte écologique dont l'intérêt est reconnu par plusieurs périmètres de protection ou d'inventaire.

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Schéma Régional de Cohérence Ecologique



CHAPITRE 2. CADRE METHODOLOGIQUE

2.1 Bibliographie et préparation de la phase de terrain

La première étape de l'étude a consisté en une phase bibliographique de récolte et de synthèse d'informations, destinée à :

- Prendre connaissance du site d'étude : localisation, historique, contexte physique et écologie,
- Établir l'état des lieux des connaissances relatives à la flore et aux habitats sur la zone d'étude : habitats connus ou potentiels, espèces patrimoniales déjà répertoriées, etc.
- Affiner l'organisation des inventaires de terrain, en hiérarchisant notamment la répartition de la pression d'inventaire en fonction de la complexité probable des végétations et des connaissances disponibles.

L'analyse bibliographique et documentaire, incluant l'historique du site, son contexte physique et son contexte écologique, présentés au chapitre précédent, a été réalisée à partir des documents et sources d'informations suivants (les documents portant sur la faune ont été pris en compte en raison des orientations de gestion qui y figurent) :

- MNHN, CBNBp, 2003 – Forêt régionale de Rosny – Expertise botanique. Communes de Rosny-sur-Seine, de Bréval, de Perdreau ville, de Bonnières-sur-Seine et de La Villeneuve-en-Chevrie, 35 p.
- ONF, 2007 – Le massif forestier de Rosny-sur-Seine
- IN SITU, 2007 – Le patrimoine géologique des domaines régionaux de Rosny, Moisson et la Roche-Guyon
- ECOSPHERE, 2010 – DOCOB Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny
- COUSIN, R. 2011 – Mise en valeur du patrimoine écologique et archéologique des mares des Quinconces – Forêt régionale de Rosny-sur-Seine – rapport de stage de BTSA GPN, 53 p.
- BIOTOPE, 2014 – Inventaire naturaliste préalable à la révision de l'aménagement forestier de la forêt régionale de Rosny : Coléoptères saproxyliques
- CHRISTOPHE PÈRE PAYSAGE, 2014 – Forêt régionale de Rosny-sur-Seine (78) – Étude paysagère, 92 p.
- ONF, 2016 – Aménagement de la forêt régionale de Rosny (78) 2016-2035. 181p.
- Données cartographiques d'espèces végétales patrimoniales extraites de CETTIA,
- Données cartographiques d'habitats naturels et semi-naturels du CBNBp (carte phytosociologique de la végétation naturelle et semi-naturelle d'Île-de-France),
- Base de données de l'INPN,
- Photographies aériennes 1999, 2003, 2012 et 2016, et photographies aériennes historiques de l'IGN,
- Carte géologique du BRGM.

La préparation de la phase de terrain a quant à elle consisté en :

- Pour l'étude de la flore et des habitats :
 - La réalisation d'une visite préliminaire de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine le 1^{er} mars 2017, avec pour objectif une première approche du site, de ses caractéristiques, des accès, des différents peuplements forestiers...,
 - La définition d'une typologie des habitats présents ou potentiels sur le site jusqu'au rang de l'association végétale, à partir des données disponibles (notamment la cartographie phytosociologique des habitats d'Île-de-France du CBNBp) et de l'analyse de la carte géologique, sur la base de la classification phytosociologique en vigueur (FERNEZ T. et CAUSSE G. 2015. Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. Version 1 - avril 2015. CBNBp - MNHN, délégation IdF, DRIEE. 89 p.),
 - L'analyse fine des données d'espèces végétales patrimoniales,
 - La préparation des supports de terrain, avec la pré-délimitation sous SIG des entités individualisables sur les photographies aériennes ou déjà délimitées sur la cartographie du CBNBp, de manière à obtenir une première base de cartographie, et le chargement de l'ensemble des couches cartographiques utiles (dont localisations connues des espèces patrimoniales) sur une tablette PC GPS sous la forme d'un projet QGIS.
- Pour l'étude faunistique :
 - La réalisation d'une visite préliminaire de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine le 1^{er} mars 2017,
 - L'analyse des espèces patrimoniales (oiseaux et chiroptères) déjà connues sur le site,
 - L'analyse des milieux présents afin de définir les zones à prospecter pour la recherche des différentes espèces.

2.3 Réalisation des investigations de terrain

2.3.1 Identification et cartographie des habitats

Il est à noter que l'étude des habitats et de la flore ne porte que sur les milieux ouverts de la forêt de Rosny-sur-Seine, (pelouses calcicoles essentiellement), soit 10 hectares environ.

Au total, 12 jours de terrain ont été réalisés (hors visite préliminaire), selon la répartition suivante :

Date	Nombre d'intervenants présents sur site
22 mai 2017 – 23 mai 2017 – 24 mai 2017	2
4 juillet 2017 – 5 juillet 2017	2
13 septembre 2017	2

Tableau 3. Dates des investigations de terrain réalisées

Les investigations de terrain ont consisté en un parcours à pied de l'ensemble des milieux ouverts de la forêt de Rosny-sur-Seine désignés comme tels par l'AEV, avec délimitation des habitats et réalisation de 48 relevés phytosociologiques selon la méthode sigmatiste de BRAUN-BLANQUET.

Carte 8 - Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 – p.39

Chaque relevé phytosociologique a été localisé au GPS et réalisé dans un milieu floristiquement homogène, sur une surface adaptée au type de formation végétale (quelques dizaines de mètres carrés dans le cas présent). À chaque espèce a été attribué un coefficient d'abondance-dominance selon l'échelle suivante :

Indice	Recouvrement
5	> 75 %, abondance quelconque
4	50 à 75 %, abondance quelconque
3	25 à 50 %, abondance quelconque
2	5 à 25 %, éléments abondants ou très abondants
1	< 5 %, éléments assez abondants
+	< 5 %, éléments peu abondants
r	< 1 %, éléments très rares
i	Individu unique

Tableau 4. Coefficient d'abondance-dominance

Ont également été notés, au moment du relevé, tous les éléments utiles à son interprétation : recouvrement, hauteur de la végétation, substrat, pente, exposition... Des photographies numériques ont également été prises.

Les relevés ont été analysés et rapportés à la classification phytosociologique, en référence au Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France (FERNEZ T. et CAUSSE G. 2015.), au Code Corine Biotopes, au référentiel EUNIS Habitats et au Manuel d'Interprétation des habitats de l'Union Européenne et des Cahiers d'habitats pour les habitats d'intérêt communautaire. Les entités d'habitats n'ayant pas fait l'objet de relevés phytosociologiques ont été également rapportées à la classification phytosociologique, par analogie avec d'autres habitats similaires ayant fait l'objet de relevés.

Les habitats ont été identifiés jusqu'au rang de la classification phytosociologique le plus précis possible, à savoir la sous-alliance, voire l'association végétale dans certains cas. Toutefois, cette identification à l'association n'a pas toujours été possible et les habitats concernés ont été rattachés à l'alliance.

Cela concerne en particulier les habitats présentant un cortège floristique et/ou une structure trop peu typiques d'une association en particulier (*Arrhenatherion elatioris*, *Aegopodion podagrariae*, *Mesobromion erecti*).

2.3.2 Évaluation de l'état de conservation des habitats

L'état de conservation de chaque habitat (présenté dans les fiches descriptives au chapitre 0) a été évalué à dire d'expert, par comparaison des constatations de terrain avec la définition optimale de l'habitat, en particulier sur la base des 2 critères suivants (définis par le CBNBp) :

- La typicité du cortège végétal : similarité entre la composition floristique observée sur le terrain et la composition « idéale » de l'habitat, définie comme le groupement végétal qui se développerait à stade dynamique et grand type de gestion équivalents, en l'absence de toute atteinte ou facteur anthropique de dégradation.

La typicité est évaluée à partir de la présence / absence des espèces caractéristiques des différents niveaux syntaxonomiques, des espèces indicatrices de dégradation, et des espèces indicatrices d'évolution,

- La structure de la végétation : basée sur l'examen de l'architecture et de l'organisation spatiale de la végétation.

Une structure optimale est définie par la présence et l'équilibre de toutes les strates de la formation végétale. Pour une pelouse calcicole, cela se traduit par exemple par l'observation d'une grande diversité dans la strate herbacée, par l'absence de strate arbustive, et par un recouvrement faible des graminées sociales telles que le Brachypode penné.

Les 2 paramètres sont croisés de la manière suivante pour obtenir l'état de conservation (source : CBNBp) :

Typicité du cortège	Intégrité de la structure	Etat de conservation
Bonne	Bonne	Bon
Moyenne	Bonne	Moyen
Bonne	Moyenne	
Moyenne	Moyenne	
Bonne	Mauvaise	Mauvais
Mauvaise	Bonne	
Moyenne	Mauvaise	
Mauvaise	Moyenne	
Mauvaise	Mauvaise	

Tableau 5. Méthode d'évaluation de l'état de conservation à partir de la typicité et de la structure

2.3.3 Inventaires floristiques

Les inventaires floristiques réalisés ont eu pour objectifs d'établir la liste la plus exhaustive possible des cortèges floristiques constitutifs de chaque type d'habitat, de vérifier la présence des espèces patrimoniales déjà connues sur le site, d'estimer leur évolution depuis les derniers inventaires, et de rechercher d'éventuelles autres espèces patrimoniales (autrefois présentes sur le site mais non revues récemment, ou potentielles au vu des données bibliographiques récoltées).

Les investigations de terrain ont eu lieu conjointement aux prospections relatives à la cartographie des habitats. En complément des relevés phytosociologiques, toutes les espèces observées ont été notées. Les espèces patrimoniales ont été spécifiquement recherchées, et chaque station a été localisée au GPS.

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 1



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 2



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 3



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 4



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique



Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 5



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 6



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 7



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique

Agence
des Espaces
Verts

île de France



0 0,05 0,1
Km

Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 8



- Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
- ⊗ Relevé phytosociologique

Agence
des Espaces
Verts

île de France



Carte réalisée le 18/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Ile-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 9



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 10



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique

Agence
des Espaces
Verts

 ile de France



1:1 000

0 0,025 0,05
Km

Carte réalisée le 10/07/2017, auteur: AUDDICE

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 11



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique

Agence
des Espaces
Verts

 ile de France



Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Ile-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Relevés phytosociologiques réalisés en 2017 - page 12



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  Relevé phytosociologique



2.3.4 Inventaires ornithologiques

L'étude de l'avifaune porte sur la totalité des terrains acquis par l'AEV, représentant une superficie de 1 235 hectares.

Quatre protocoles différents ont été effectués afin de relever le plus précisément possible les différents groupes d'espèces et de se focaliser plus particulièrement sur les espèces patrimoniales :

- Suivi des rapaces nocturnes,
- Suivi des pics,
- Recherche de l'Alouette lulu et de la Bondrée apivore,
- Indices Kilométriques d'abondances (IKA).

Tous les protocoles ont été réalisés en conditions météorologiques favorables (les extrêmes, fortes pluies, brouillards, températures très froides ou très chaudes, vent fort... ont été évités) afin d'optimiser les inventaires.

Carte 9 - Localisation des inventaires avifaunistiques – p.54

Carte 10 - Localisation des inventaires pics – p.55

> Suivi des rapaces nocturnes

La méthode utilisée a été inspirée du protocole de la LPO pour l'enquête rapaces nocturnes.

Deux nuits d'écoute ont donc été effectuées, les 13 avril et 4 mai. Le fait de réaliser deux passages permet de confirmer qu'un individu observé lors du premier passage est potentiellement nicheur s'il est également rencontré lors du second.

Les points d'écoute ont été répartis au niveau des secteurs potentiellement favorables de la forêt et de ses lisières à une distance d'environ 1 kilomètre entre deux points afin d'éviter les biais de double comptage.

Le suivi a été réalisé aux heures préconisées, c'est-à-dire 30 minutes à 1 heure après le coucher du soleil et avant une heure du matin (horaire d'été), en condition météorologique favorable.

Sur chaque point, deux méthodes ont été combinées : l'écoute passive et la technique de la repasse. La repasse est importante dans ce suivi car elle augmente significativement les taux de détection des espèces. Cela consiste à diffuser le chant territorial de chaque espèce recherchée pendant x minutes. Si un individu est présent, il a alors de fortes chances de répondre à cet appel. La durée d'un point d'écoute était de 8 minutes. Chaque repasse est de 30 secondes. Deux espèces ont été recherchées avec cette méthode : la Chouette hulotte et l'Effraie des clochers.

> Suivi des pics

Le suivi des pics a consisté en la réalisation de transects de longueur inférieure à 2 kilomètres que l'observateur parcourait en notant tous les pics vus ou entendus. Ces transects étaient entrecoupés de points de repasse des deux espèces recherchées : le Pic noir et le Pic mar.

Cet inventaire a été réalisé en deux sessions espacées de quinze jours afin de certifier la présence permanente de l'espèce et de relever les individus n'ayant pas répondu durant l'autre passage. Ces deux sessions ont eu lieu en mars (les 8 et 9 mars ainsi que les 28 et 29 mars), période durant laquelle les couples se forment et les territoires sont marqués. C'est donc la période où ces espèces sont les plus détectables.

Le nombre de transects à réaliser a été calculé par la formule reprise de l'étude « Pic mar » de la LPO Haute-Normandie. Elle permet de définir la distance minimale de prospection. La formule est la suivante :

$$L = 0,0061 \times S \text{ (} L : \text{Distance minimale à prospector en kilomètres, } S : \text{Surface du massif forestier en hectares)}$$

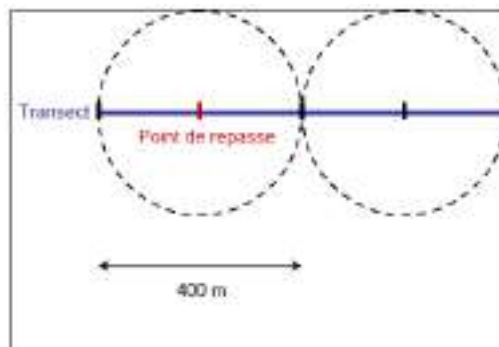
Cette formule découle de plusieurs principes :

- ✓ Une prospection sur 20 % de la surface totale de la forêt représente le seuil minimum pour obtenir une idée de la densité de population des espèces visées,
- ✓ Chaque point de repasse permet d'inventorier une surface circulaire d'un rayon de 200 mètres centrée sur ce point (soit environ 125 664 m²).

Un point de repasse est effectué tous les 400 mètres. Ainsi, en se basant sur ces principes, un itinéraire de 1200 mètres permet de réaliser 3 points de repasse et donc d'inventorier une surface d'environ 376 992 m².

Compte-tenu de la superficie des propriétés régionales de la forêt de Rosny (1235 hectares), selon cette méthode, la distance minimale à prospector est de 7,53 kilomètres. La longueur optimale des transects étant de 1 200 mètres, 7 transects ont été réalisés.

Le choix des zones de transects a été fait aléatoirement dans le but de ne pas prospector uniquement les zones favorables et les points de repasse ont été positionnés le long de ces transects avec une distance entre chaque point de 400 mètres minimum pour éviter les chevauchements de contacts soit les doubles comptages (car la diffusion de la repasse porte sur une distance d'environ 200 mètres).



Chaque point de repasse a duré 5 minutes.

Concernant les Pics, il est à préciser que des inventaires ont également été réalisés par des BTS GPN. Nos inventaires ont donc été placés préférentiellement aux endroits où peu de données étaient connues jusqu'à présent et de préférence en dehors des endroits qui ont déjà fait l'objet d'inventaire par les BTS GPN.

> Recherche de l'Alouette lulu et de la Bondrée apivore

Ce protocole a pour but le relevé des cantonnements de deux espèces à patrimonialité forte en Île-de-France, l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), toutes deux inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Ces espèces ont été recherchées du fait de leur patrimonialité et de leur présence possible sur le site. En effet, la Bondrée apivore est présente dans la ZNIEFF n°110020324 « Vallon boisé des Prés, en Forêt de Rosny » et l'Alouette lulu est régulièrement présente dans la ZPS « Boucles de Moisson, Guernes et Forêt de Rosny » (FR1112012), située à moins de 10 kilomètres du site. De plus, les cartographies des habitats nous informent que des milieux favorables à ces espèces sont présents au sein de la forêt de Rosny-sur-Seine.

Pour cela, il a fallu localiser les lieux qui pourraient leur correspondre dans la zone d'étude. La cartographie des habitats et les photographies aériennes ont été utilisées. La période (date et heure) de recherche a été choisie en fonction de la biologie des espèces afin d'avoir un maximum de chance de les rencontrer si elles étaient présentes.

L'Alouette lulu a donc été recherchée à trois dates différentes : les 14 avril, 25 et 26 avril ainsi que les 27, 28 et 29 juin. Le mois d'avril correspond à la période optimale de chant de cette espèce et la prospection du mois de juin a eu lieu afin de détecter des individus plus tardifs. Les recherches ont eu lieu le matin de bonne heure, dans les zones les plus propices pour l'Alouette lulu, c'est-à-dire dans les espaces ouverts, en particulier les pelouses avec arbustes. La recherche s'est surtout faite de manière auditive.

Pour la Bondrée apivore, la recherche a eu lieu les 27, 28 et 29 juin, pendant la période d'élevage des jeunes. Cette fois, les prospections ont pris place en milieu de journée, moment où l'espèce peut profiter des ascendances thermiques. Les points de vue ont été choisis de manière à observer la plus grande surface possible de lisière de forêt, c'est-à-dire depuis des points hauts quand cela était possible. La recherche s'est pratiquée à vue.

> Indices Kilométriques d'abondance (IKA)

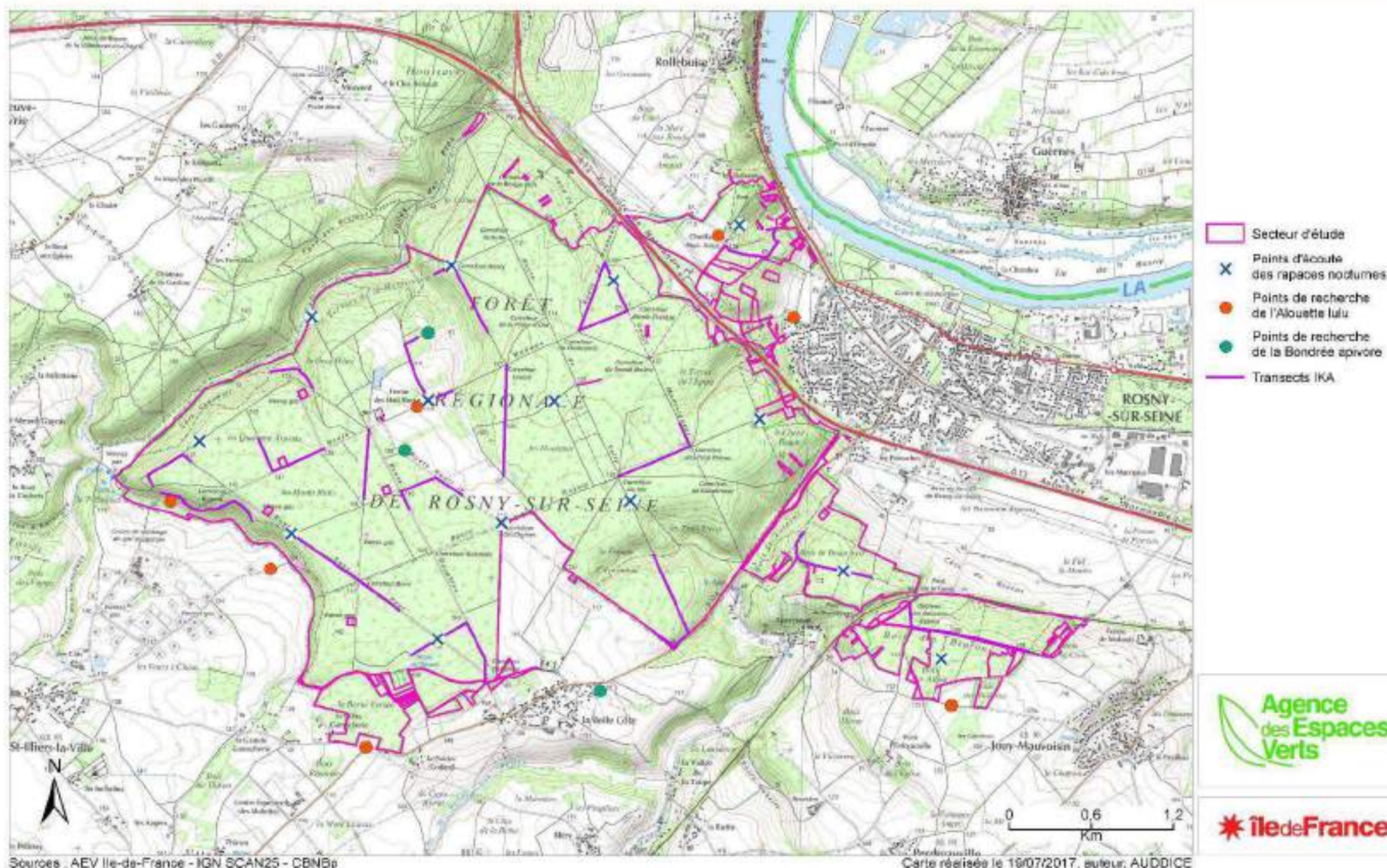
Les indices kilométriques d'abondance ont été réalisés afin de connaître l'avifaune nicheuse dans la forêt de Rosny-sur-Seine. Ce protocole consiste à parcourir des transects de longueur comprise entre 500 et 1000 mètres, à vitesse régulière (1 à 2 km/h) en marquant un arrêt tous les 20 mètres. Durant cet itinéraire, tous les oiseaux vus ou entendus à moins de 50 mètres du point sont notés. Ces observations sont traduites en nombre de couples nicheurs selon l'équivalence conventionnelle ci-dessous :

Observation	Équivalence
<i>Oiseau simplement vu et/ou criant</i>	<i>½ couple</i>
<i>Mâle chantant</i>	<i>1 couple</i>
<i>Oiseau bâtissant</i>	<i>1 couple</i>
<i>Groupe familial</i>	<i>1 couple</i>
<i>Nid occupé</i>	<i>1 couple</i>

Ces inventaires ont eu lieu en deux sessions de deux jours : les 25 et 26 avril pour les nicheurs précoces et les 28 et 29 juin pour les nicheurs tardifs. Ils ont eu lieu en matinée afin de recenser notamment les passereaux chanteurs.

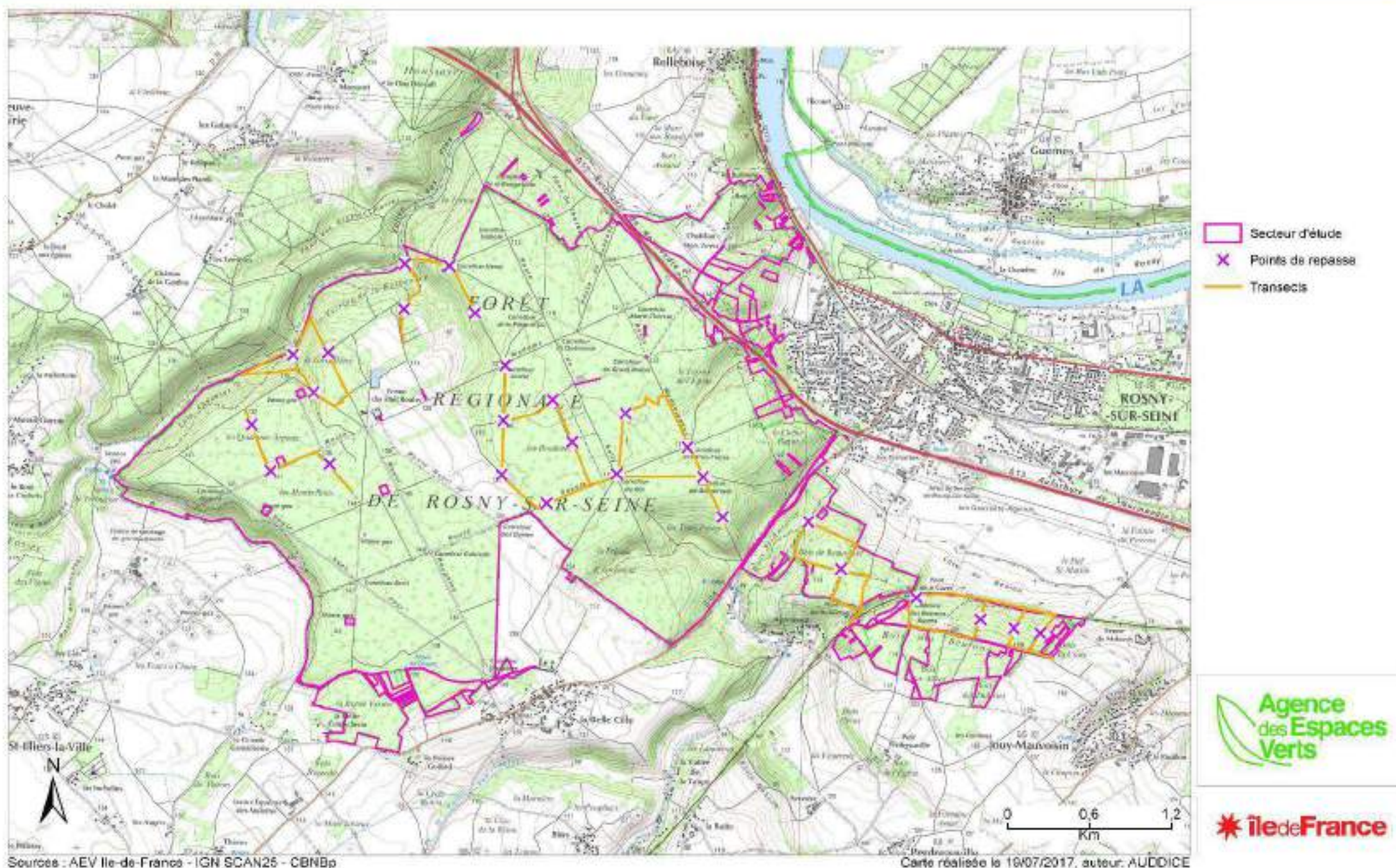
Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Points d'échantillonnage de l'avifaune (sauf pics)



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Points d'échantillonnage pour le suivi des pics



2.3.5 Inventaires chiroptérologiques

Les inventaires chiroptérologiques ont consisté à rechercher des gîtes de parturition et à recenser les différentes espèces présentes au sein de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine en périodes de parturition et de transit automnal.

> Recherche de gîtes de parturition

Des recherches des gîtes arboricoles (anfractuosités diverses, écorces décollées...) ont été menées les 25 et 26 juillet 2017, notamment dans les îlots de sénescence et de vieillissement définis à l'aménagement forestier. Ces inventaires ont été réalisés au moyen d'un endoscope et d'une caméra thermique afin de repérer d'éventuelles sorties de gîtes (notamment arboricoles) en début d'inventaire nocturne.

Chaque îlot de sénescence et de vieillissement a été décrit et a fait l'objet d'une évaluation des potentialités de gîtes regroupées en classes : peu favorable, favorable, très favorable.

> Utilisation de la zone d'étude en période de parturition et en période de transit automnal / swarming

Les investigations de terrain ont été déclinées en deux phases :

- 1- Une première phase d'investigations dans le courant du mois de juillet** (du 25 au 28 juillet 2017), dans le but de caractériser le peuplement de chiroptères utilisant les habitats durant la période de reproduction,
- 2- Une seconde phase d'investigation en fin d'été ou début d'automne** (du 12 au 15 septembre 2017), dans le but de mettre en évidence les fonctionnalités des habitats pour les chiroptères en transit (mouvements migratoires, déplacements liés à l'activité de swarming, dispersion des jeunes) et en recherche alimentaire (période de constitution des réserves de graisse pour la phase d'hibernation).

Pour cela, 2 méthodes principales et complémentaires ont été utilisées :

- Des point fixes avec des enregistreurs automatiques de type SM2BAT+/SM4BAT.
Calibrage des enregistreurs de sorte que les enregistrements démarrent 30 minutes avant le coucher du soleil et s'arrêtent 30 minutes après le lever du soleil,
- Des transects pédestres ou en voiture avec un SM4BAT couplé à un GPS.

Les fichiers d'enregistrements ont été collectés puis analysés grâce à un logiciel d'identification automatique appelé SonoChiro. Les identifications seront par la suite validées par un expert scientifique grâce au logiciel Batsound selon la méthode Barataud (2012).

Il est important de noter que la chiroptérologie et *a fortiori* l'écologie acoustique sont des disciplines jeunes et en plein développement. De ce fait, la détermination acoustique des espèces n'est pas systématique et les résultats peuvent être présentés par groupe d'espèces proches. C'est notamment le cas pour le genre des

murins (*Myotis sp.*). Lors de la présentation des résultats, le nom de l'espèce a été retenu lorsqu'au moins un contact a pu être déterminé jusqu'à l'espèce avec quasi-certitude. Si cela n'a pas été possible, le groupe d'espèces (ex : Murin à moustaches / de Brandt) ou le nom de genre (*Plecotus sp.*) a été retenu.

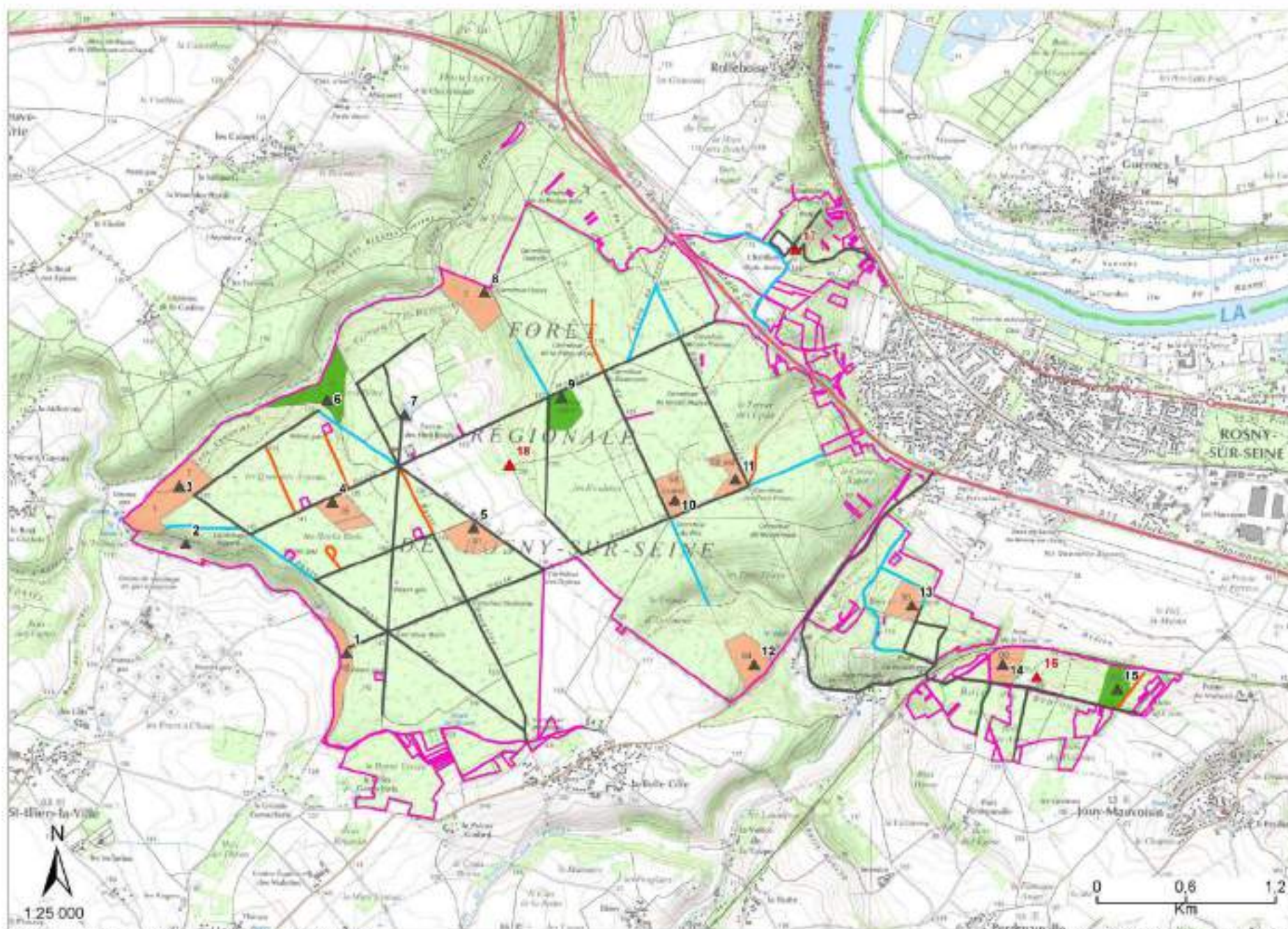
La méthodologie d'étude a pour but d'établir un indice d'activité selon une méthode quantitative (Michel BARATAUD ; 2004. *Méthodologies études détecteurs des habitats de Chiroptères*).

Un contact correspond à une séquence acoustique bien différenciée d'une durée de 5 secondes. Un même individu chassant en aller et retour peut ainsi être noté plusieurs fois, car les résultats quantitatifs expriment bien une mesure de l'activité et non une abondance de chauves-souris. Lorsqu'une ou plusieurs chauves-souris restent chasser dans un secteur restreint, elles peuvent fournir une séquence sonore continue (parfois sur plusieurs minutes) que l'on ne doit pas résumer à un contact unique par individu, ce qui exprimerait mal le niveau élevé de son activité ; on compte dans ce cas un contact toutes les cinq secondes pour chaque individu présent, cette durée correspondant à peu près à la durée maximale d'un contact isolé.

Carte 11 - Localisation des inventaires chiroptères – p.58

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Localisation des inventaires chiroptérologiques



- Secteur d'étude
- Ilot de sénescence
- Ilot de vieillissement

N° numéro de la parcelle forestière

Enregistreurs :

- Deux sessions
- Transit automnal

Transects :

- Deux sessions
- Transit automnal
- Parturition



CHAPITRE 3. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

3.1 Données relatives aux habitats

■ MNHN, CBNBp, 2003 – Forêt régionale de Rosny – Expertise botanique

Cette expertise floristique a été réalisée en 2002 sur l'ensemble du périmètre de la Forêt de Rosny-sur-Seine, incluant les milieux ouverts et notamment les pelouses.

Les relevés floristiques ont été effectués de la façon la plus exhaustive possible, de fin mars à début septembre 2002. La végétation a également fait l'objet d'une cartographie selon la méthode phytosociologique, avec une détermination jusqu'au rang de l'alliance.

Les pelouses occupant les coteaux au Sud-Ouest de la forêt de Rosny sont des pelouses méso-xérophiles se rapportant à l'alliance du *Mesobromion erecti*. La plupart d'entre-elles, à cette époque, étaient en voie de colonisation par la chênaie-frênaie. D'autres formaient des clairières au sein des plantations de résineux, mais ne possédaient que peu d'espèces intéressantes.

Six relevés (dont 2 relevés phytosociologiques) ont été réalisés sur le coteau Sud. Un seul se trouve dans une zone alors en pelouse et encore ouverte aujourd'hui (les autres sont localisés dans des secteurs en pelouse en 2002 et aujourd'hui totalement fermés, ou dans des secteurs boisés en 2002 et qui ont été rouverts depuis). Un relevé a également été localisé au niveau des milieux ouverts autour des ruines du Château des Beurons.

■ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2001 – Forêt de Régionale de Rosny, premier aménagement forestier (2001-2012)

Ce document, essentiellement tourné vers la gestion de la forêt, mentionne toutefois l'intérêt des habitats de pelouses, qui se rapportent dans ce document à 2 habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne « Habitats-faune-flore » :

- 34.32 – pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines,
- 34.33 – pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles.

■ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2016 – Forêt de Régionale de Rosny, révision d'aménagement 2016-2035

Ce document n'apporte pas d'informations supplémentaires concernant les habitats de milieux ouverts de la forêt de Rosny.

■ ZNIEFF de type 1 « Coteau calcicole de la forêt de Rosny » (GAULTIER C. & BARANDE S., 2013 - Ecosphère)

Le périmètre de cette ZNIEFF concerne l'ensemble du coteau Sud de la forêt de Rosny et inclut donc les pelouses. Les habitats déterminants de ZNIEFF cités dans la fiche sont les suivants :

- 34.32 – Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides,

- 41.16 – Hêtraies sur calcaire,
- 41.7 – Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes.

Les autres habitats mentionnés sont :

- 31.8 – Fourrés,
- 34.4 – Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles,
- 41.2 – Chênaies-charmaies,
- 83.31 – Plantations de conifères.

■ ZNIEFF de type 1 « Bois de Rolleboise » (SIBLET J-P., GAULTIER C. & BARANDE S., 2013 - Ecosphère)

Le périmètre de cette ZNIEFF concerne l'extrémité Nord de la forêt de Rosny-sur-Seine, correspondant au bois situé au Nord de la Ferme de Châtillon. La zone ouverte située en contre-bas du kiosque et prise en compte par la présente étude est incluse dans cette ZNIEFF.

Un seul habitat déterminant de ZNIEFF est cité dans la fiche : 41.16 – Hêtraies sur calcaire. Les autres habitats mentionnés sont :

- 31.8 – Fourrés,
- 41.2 – Chênaies-charmaies.

■ Cartographie phytosociologique des habitats naturels et semi-naturels d'Île-de-France

Le programme « Habitats naturels et semi-naturels de l'Île-de-France » a été lancé en 2006 et s'est achevé en 2014. Il a eu pour but de cartographier les végétations naturelles et semi-naturelles sur l'ensemble du territoire régional. Ce programme est à l'origine de nombreuses données phytosociologiques originales qui sont disponibles sous la forme de cartes de végétation.

Cette cartographie est basée sur la méthode phytosociologique sigmatiste. La typologie utilisée est celle du référentiel phytosociologique du CBNBp (Synopsis phytosociologique des groupements végétaux, FERNEZ et CAUSSE 2015). La cartographie s'est appuyée sur l'utilisation de l'ECOMOS 2000, puis sur une expertise de terrain (in situ) et une extrapolation (ex situ).

Au niveau des milieux ouverts de la forêt de Rosny, concernés par la partie flore/habitats de la présente étude, les alliances végétales suivantes ont été identifiées :

- Le *Mesobromion erecti*, correspondant aux deux pelouses situées aux extrémités du coteau Sud,
- Le *Trifolion medii*, correspondant à la pelouse située à l'Est de la ferme de Châtillon,

Les zones ouvertes autour des ruines du Château des Beurons, à l'Est du massif, sont rapportées à la classe des *Arrhenatheretea elatioris*, sans plus de précision.

Les autres milieux ouverts ne sont pas cartographiés en tant que tels. Il est notamment à noter que les pelouses rouvertes depuis 2012 entre ces deux entités ne sont pas non plus cartographiées.

3.2 Données relatives aux espèces végétales

3.2.1 Synthèse des informations par document / source

■ MNHN, CBNBp, 2003 – Forêt régionale de Rosny – Expertise botanique

Cette expertise floristique a été réalisée en 2002 sur l'ensemble du périmètre de la Forêt de Rosny-sur-Seine, incluant les milieux ouverts et notamment les pelouses.

Parmi les espèces d'intérêt relevées dans cette étude figurent la Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella germanica*), l'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*), l'Epipactis brun-rouge (*Epipactis atrorubens*), la Coronille naine (*Coronilla minima*) et la Brunelle à grandes fleurs (*Prunella grandiflora*). Pour ces espèces, il s'agissait alors de leur première mention sur la commune de Rosny-sur-Seine.

Étaient également présentes dans les pelouses la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), la Laïche printanière (*Carex caryophylla*) et l'Anémone pulsatille (*Anemone pulsatilla*).

En 2002, l'étude avait mis en évidence la présence de l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*), en bordure d'un chemin bien exposé du coteau Sud, dans sa partie Est, dans une zone alors entièrement plantée de résineux (ce secteur a fait l'objet d'une réouverture depuis).

■ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2001 – Forêt de Régionale de Rosny, premier aménagement forestier (2001-2012)

Ce document cite 13 espèces végétales d'intérêt présentes sur les pelouses, dont 12 espèces d'orchidées : l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*), l'Epipactide brun-rouge (*Epipactis atrorubens*), l'Epipactide de Mueller (*Epipactis muelleri*), la Néottie nid-d'oiseau (*Neottia nidus-avis*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), la Listère ovale (*Neottia ovata*) et l'Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*).

■ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, 2016 – Forêt de Régionale de Rosny, révision d'aménagement 2016-2035

Ce document n'apporte pas d'informations supplémentaires concernant la flore des milieux ouverts de la forêt de Rosny.

■ ZNIEFF de type 1 « Coteau calcicole de la forêt de Rosny » (GAULTIER C. & BARANDE S., 2013 - Ecosphère)

La ZNIEFF comporte 3 espèces déterminantes : l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*), l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*) et le Sorbier domestique (*Sorbus domestica*). L'ensemble de ces données date de 2003. Leurs localisations précises ne sont toutefois pas mentionnées.

Deux autres espèces d'intérêt en Île-de-France sont également citées : l'Avoine des prés (*Helictochloa pratensis*), l'Epipactide brun-rouge (*Epipactis atrorubens*) et la Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella*

germanica). La fiche de la ZNIEFF mentionne par ailleurs plusieurs espèces typiques des pelouses calcicoles telles que l'Anémone pulsatille, la Prunelle à grandes fleurs, la Koelérie pyramidale, l'Orchis pyramidal...

■ ZNIEFF de type 1 « Bois de Rolleboise » (SIBLET J-P., GAULTIER C. & BARANDE S., 2013 - Ecosphère)

La ZNIEFF comporte 3 espèces déterminantes : l'Actée en épi (*Actaea spicata*), l'Epipactide de Mueller (*Epipactis muelleri*) et le Libanotis des montagnes (*Libanotis pyrenaica*). La donnée d'Actée en épi date de 2003, les deux autres de 1998. Leurs localisations précises ne sont toutefois pas mentionnées.

3.2.2 Récapitulatif des espèces végétales patrimoniales connues sur les milieux ouverts d'après les données bibliographiques

Au total, 6 espèces végétales prioritaires en Île-de-France d'après GUILBON S., 2012, sont connues sur les milieux ouverts de la forêt de Rosny-sur-Seine (pelouses calcicoles et milieux assimilés) depuis 2000. Il s'agit des espèces suivantes :

- L'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*),
- La Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*),
- La Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella germanica*),
- L'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*),
- Le Potamogeton graminé (*Potamogeton gramineus*),
- L'Avénule des prés (*Helictochloa pratensis*) -localisation précise non connue-.

A ces 6 espèces s'ajoutent 3 espèces non prioritaires mais quasi-menacées en Île-de-France : l'Epipactis brun-rouge (*Epipactis atrorubens*), l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*) et la Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*).

Sont également citées dans les données la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*), le Mélampyre à crête (*Melampyrum cristatum*), l'Epipactide de Mueller (*Epipactis muelleri*), la Digitale jaune (*Digitalis lutea*) et l'Alisier blanc (*Sorbus aria*), mais ces espèces ne sont pas localisées dans les milieux ou assimilés.

Carte 12 - Données bibliographiques : espèces végétales patrimoniales – p.64

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Données bibliographiques : espèces patrimoniales (CBNBp) - page 1



-  Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
-  *Astragalus monspessulanus*
-  *Campanula glomerata*,
Anthericum ramosum
-  *Epipactis muelleri*,
Melampyrum cristatum,
Digitalis lutea
-  *Gentianella germanica*
-  *Melampyrum cristatum*,
Campanula glomerata
-  *Potamogeton gramineus*
-  *Sorbus aria*
-  *Campanula glomerata*
-  *Ophrys fuciflora*
-  *Campanula glomerata*,
Astragalus monspessulanus,
Prunella laciniata,
Gymnadenia conopsea,
Epipactis atrorubens,
Gentianella germanica,
Ophrys fuciflora

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



0 0,05 0,1
Km

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Données bibliographiques : espèces patrimoniales (CBNBp) - page 2



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Astragalus monspessulanus*
 - Campanula glomerata*, *Anthericum ramosum*
 - Epipactis muelleri*, *Melampyrum cristatum*, *Digitalis lutea*
 - Gentianella germanica*
 - Melampyrum cristatum*, *Campanula glomerata*
 - Potamogeton gramineus*
 - Sorbus aria*
 - Campanula glomerata*
 - Ophrys fuciflora*
 - Campanula glomerata*, *Astragalus monspessulanus*, *Prunella laciniata*, *Gymnadenia conopsea*, *Epipactis atrorubens*, *Gentianella germanica*, *Ophrys fuciflora*

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Données bibliographiques : espèces patrimoniales (CBNBp) - page 3



-  Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
-  *Astragalus monspessulanus*
-  *Campanula glomerata*,
Anthericum ramosum
-  *Epipactis muelleri*,
Melampyrum cristatum,
Digitalis lutea
-  *Gentianella germanica*
-  *Melampyrum cristatum*,
Campanula glomerata
-  *Potamogeton gramineus*
-  *Sorbus aria*
-  *Campanula glomerata*
-  *Ophrys fuciflora*
-  *Campanula glomerata*,
Astragalus monspessulanus,
Prunella laciniata,
Gymnadenia conopsea,
Epipactis atrorubens,
Gentianella germanica,
Ophrys fuciflora

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



1:2 000

0 0,05 0,1
Km

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Données bibliographiques : espèces patrimoniales (CBNBp) - page 4



-  Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
-  *Astragalus monspessulanus*
 -  *Campanula glomerata*,
Anthericum ramosum
 -  *Epipactis muelleri*,
Melampyrum cristatum,
Digitalis lutea
 -  *Gentianella germanica*
 -  *Melampyrum cristatum*,
Campanula glomerata
 -  *Potamogeton gramineus*
 -  *Sorbus aria*
 -  *Campanula glomerata*
 -  *Ophrys fuciflora*
 -  *Campanula glomerata*,
Astragalus monspessulanus,
Prunella laciniata,
Gymnadenia conopsea,
Epipactis atrorubens,
Gentianella germanica,
Ophrys fuciflora

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Données bibliographiques : espèces patrimoniales (CBNBp) - page 5



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  *Astragalus monspessulanus*
 -  *Campanula glomerata*, *Anthericum ramosum*
 -  *Epipactis muelleri*, *Melampyrum cristatum*, *Digitalis lutea*
 -  *Gentianella germanica*
 -  *Melampyrum cristatum*, *Campanula glomerata*
 -  *Potamogeton gramineus*
 -  *Sorbus aria*
 -  *Campanula glomerata*
 -  *Ophrys fuciflora*
 -  *Campanula glomerata*, *Astragalus monspessulanus*, *Prunella laciniata*, *Gymnadeni conopsea*, *Epipactis atrorubens*, *Gentianella germanica*, *Ophrys fuciflora*

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Données bibliographiques : espèces patrimoniales (CBNBp) - page 6



-  Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
-  *Astragalus monspessulanus*
 -  *Campanula glomerata*,
Anthericum ramosum
 -  *Epipactis muelleri*,
Melampyrum cristatum,
Digitalis lutea
 -  *Gentianella germanica*
 -  *Melampyrum cristatum*,
Campanula glomerata
 -  *Potamogeton gramineus*
 -  *Sorbus aria*
 -  *Campanula glomerata*
 -  *Ophrys fuciflora*
 -  *Campanula glomerata*,
Astragalus monspessulanus,
Prunella laciniata,
Gymnadenia conopsea,
Epipactis atrorubens,
Gentianella germanica,
Ophrys fuciflora

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Données bibliographiques : espèces patrimoniales (CBNBp) - page 7



-  Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
-  *Astragalus monspessulanus*
 -  *Campanula glomerata*,
Anthericum ramosum
 -  *Epipactis muelleri*,
Melampyrum cristatum,
Digitalis lutea
 -  *Gentianella germanica*
 -  *Melampyrum cristatum*,
Campanula glomerata
 -  *Potamogeton gramineus*
 -  *Sorbus aria*
 -  *Campanula glomerata*
 -  *Ophrys fuciflora*
 -  *Campanula glomerata*,
Astragalus monspessulanus,
Prunella laciniata,
Gymnadenia conopsea,
Epipactis atrorubens,
Gentianella germanica,
Ophrys fuciflora

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Données bibliographiques : espèces patrimoniales (CBNBp) - page 8



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  *Astragalus monspessulanus*
 -  *Campanula glomerata*, *Anthericum ramosum*
 -  *Epipactis muelleri*, *Melampyrum cristatum*, *Digitalis lutea*
 -  *Gentianella germanica*
 -  *Melampyrum cristatum*, *Campanula glomerata*
 -  *Potamogeton gramineus*
 -  *Sorbus aria*
 -  *Campanula glomerata*
 -  *Ophrys fuciflora*
 -  *Campanula glomerata*, *Astragalus monspessulanus*, *Prunella laciniata*, *Gymnadenia conopsea*, *Epipactis atrorubens*, *Gentianella germanica*, *Ophrys fuciflora*

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Île-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Données bibliographiques : espèces patrimoniales (CBNBp) - page 9



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Astragalus monspessulanus*
 - Campanula glomerata*, *Anthericum ramosum*
 - Epipactis muelleri*, *Melampyrum cristatum*, *Digitalis lutea*
 - Gentianella germanica*
 - Melampyrum cristatum*, *Campanula glomerata*
 - Potamogeton gramineus*
 - Sorbus aria*
 - Campanula glomerata*
 - Ophrys fuciflora*
 - Campanula glomerata*, *Astragalus monspessulanus*, *Prunella laciniata*, *Gymnadeni conopsea*, *Epipactis atrorubens*, *Gentianella germanica*, *Ophrys fuciflora*

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Données bibliographiques : espèces patrimoniales (CBNBp) - page 10



-  Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
-  *Astragalus monspessulatus*
 -  *Campanula glomerata*,
Anthericum ramosum
 -  *Epipactis muelleri*,
Melampyrum cristatum,
Digitalis lutea
 -  *Gentianella germanica*
 -  *Melampyrum cristatum*,
Campanula glomerata
 -  *Potamogeton gramineus*
 -  *Sorbus aria*
 -  *Campanula glomerata*
 -  *Ophrys fuciflora*
 -  *Campanula glomerata*,
Astragalus monspessulatus,
Prunella lacinata,
Gymnadenia conopsea,
Epipactis atrorubens,
Gentianella germanica,
Ophrys fuciflora

Agence
des Espaces
Verts

ile de France





-  Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
-  *Astragalus monspessulatus*
 -  *Campanula glomerata*,
Anthericum ranunculifolium
 -  *Epipactis muelleri*,
Melampyrum cristatum,
Digitalis lutea
 -  *Gentianella germanica*
 -  *Melampyrum cristatum*,
Campanula glomerata
 -  *Potamogeton gramineus*
 -  *Sorbus aria*
 -  *Campanula glomerata*
 -  *Ophrys fuciflora*
 -  *Campanula glomerata*,
Astragalus monspessulatus,
Prunella laciniata,
Gymnadenia conopsea,
Epipactis atrorubens,
Gentianella germanica,
Ophrys fuciflora



1:1 000

0 0,025 0,05
km



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Astragalus monspessulanus*
 - Campanula glomerata*, *Anthericum ramosum*
 - Epipactis muelleri*, *Melampyrum cristatum*, *Digitalis lutea*
 - Gentianella germanica*
 - Melampyrum cristatum*, *Campanula glomerata*
 - Potamogeton gramineus*
 - Sorbus aria*
 - Campanula glomerata*
 - Ophrys fuciflora*
 - Campanula glomerata*, *Astragalus monspessulanus*, *Prunella laciniata*, *Gymnadenia conopsea*, *Epipactis atrorubens*, *Gentianella germanica*, *Ophrys fuciflora*

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



3.3 Données relatives à l'avifaune

Le tableau ci-dessous reprend la liste des 120 espèces d'oiseaux recensées dans la forêt régionale de Rosny-sur-Seine selon les différentes sources bibliographiques.

Espèce	Dernière donnée	Nidification	En forêt de Rosny (inventaire CORIF 1992-1997) (annexe 5 Plan d'aménagement)	Liste des espèces recensées dans le cadre du DOCOB de la ZPS			ZNIEFF Vallons boisés des prés	CETTIA
				N	H	M		
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	2017	probable	2 cp	R	R			
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	2017	possible	1 à 2 cp	R	R	R		
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>)	2015			D		A	X	
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	2010			?	I	R	X	X
Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	2015				R	R		X
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	2017		1 à 2 cp	R	R	R		
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)	2010			?		?		
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	2017	probable	1 cp	R		R	X	
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	2016		1 ind	R	R	R		
Bruant des roseaux (<i>Emberiza schoeniclus</i>)	2010				R	R		
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	2016		2 cp	R	R	R		
Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>)	2010			?	?			
Bruant zizi (<i>Emberiza cirius</i>)	2017	probable		R	?	R	X	
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	2016	possible	1 ind					
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	2017	possible	10 à 11 inds	R	R	R	X	
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	2017	probable		R	R	R		
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	2014		présent	R	R	R		
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	2014							
Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	2010			D				
Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	2015			?	R	R		
Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>)	2016	probable	présent	R	R		X	X
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)	2010			?				
Corbeau freux (<i>Corvus frugilegus</i>)	2017	certaine	présent		?	R		X
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	2017		6 ind	R	R			
Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>)	2017	possible	1 à 2 ind	R		R		X
Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	2017			R	R			
Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	2016	possible	1 ind	R		R		X
Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	2017		présent	R	R	R		
Faisan de Colchide (<i>Phasianus colchicus</i>)	2016		présent	R	R			
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	2017	probable	2 cp	R	R		X	
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	2010			R		R		
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>)	2016							
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	2016	possible	20 à 25 cp	R		R		
Fauvette babillarde (<i>Sylvia curruca</i>)	2010			?		?		
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	2016	possible	5 à 9 cp	R		R		
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	2010		1 à 2 cp	R		R		
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	2017							
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	2016		1 cp	R	R			
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	2017		1 cp	R	R	R		
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	2010			R		R		
Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>)	2010					?		
Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>)	2013							
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	2013							
Grande Aigrette (<i>Casmerodius albus</i>)	2016							
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	2017	possible	6 cp	R	R			
Grive draine (<i>Turdus viscivorus</i>)	2016	possible	présent	R	R	R		X
Grive litorne (<i>Turdus pilaris</i>)	2016				R	R		
Grive mauvis (<i>Turdus iliacus</i>)	2015				R	R		
Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>)	2016	probable	2 cp	R	R	R		X
Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>)	2016	possible	1 ind	R	R	R	X	
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	2017		1 ind en vol		R	R		
Hibou moyen duc (<i>Asio otus</i>)	2010		1 cp	R	R		X	X
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	2017	certaine	présent	R		R		
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	2017	certaine	2 cp	R		R		

Espèce	Dernière donnée	Nidification	En forêt de Rosny (inventaire CORIF 1992-1997) (annexe 5 Plan d'aménagement)	Liste des espèces recensées dans le cadre du DOCOB de la ZPS			ZNIEFF Vallons boisé des prés	CETTIA
				N	H	M		
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	2012							
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)	2015	possible	1 cp	R		R		
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	2017	possible	présent	R	?	?		
Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>)	2010			?		?		
Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)	2017	possible	2 cp	R		R	X	X
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	2013							
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	2017	possible	présent	?		R		
Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	2017	probable	présent	R	R	R		
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	2017	possible	2 cp	R	R	R		
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)	2017	possible	8 à 10 cp	R	R	R		
Mésange boréale (<i>Poecile montanus</i>)	2010			?	R	R		
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	2017	possible	8 à 10 cp	R	R	R		
Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>)	2016	possible	3 cp	R	R	R	X	X
Mésange noire (<i>Periparus ater</i>)	2010		-	?	?	?		
Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>)	2015	possible	-	R	R	R		X
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	2016					R		
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	2010					I?		
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	2017	probable	présent	R	R			
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	2010			D?	I?	I?		
Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>)	2017							
Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	2010					R		
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	2014							
Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>)	2017	probable	1 cp	R	R			
Perdrix rouge (<i>Alectoris rufa</i>)	2016		-	I	R			
Petit Gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	2015	possible						
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	2010					?		
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	2017	probable	1 à 2 cp	R	R			X
Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	2016	possible	-	R	R			
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	2017	probable	1 ind ?	R	R		X	X
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	2016	possible	1 ind ?	R	R		X	X
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	2017	possible	1 ind	R	R			X
Pie bavarde (<i>Pica pica</i>)	2017		1 cp	R	R			
Pie grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	2010					?		
Pigeon biset (<i>Columba livia</i>)	2010			R	R			
Pigeon colombin (<i>Columba oenas</i>)	2017	possible	1 ind	R	R	R	X	X
Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>)	2017	possible	6 cp	R	R	R		
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	2017	probable	20 cp	R	R	R		
Pinson du nord (<i>Fringilla montifringilla</i>)	2010				I	R		
Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>)	2016	possible	2 à 4 cp	R		R		X
Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	2015				?	R		
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>)	2016							
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)	2010		5 cp	R		R		X
Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)	2010		6 cp	R		R	X	X
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	2017	probable	20 à 40 cp	R	?	R		
Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>)	2010		-	R	R	R		
Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)	2015		1 cp	R	R	R		X
Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	2017	possible	3 à 5 cp	R		R		X
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	2017	possible	5 à 7 cp	R	R	R		
Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	2015	certaine		R		R	X	
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	2017	probable	1 cp	R	?	R		
Rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	2010					?		
Rousserolle verderolle (<i>Acrocephalus palustris</i>)	2010					?		
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	2010			?		I?		
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	2017		1 cp	R		R		
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	2017	possible	2 cp	R	R			X
Tarier pâle (<i>Saxicola rubicola</i>)	2015		-	I		R		
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	2010		-			?		
Tarin des aulnes (<i>Carduelis spinus</i>)	2011				I?	I?		
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	2015			D				
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	2017	possible	4 à 5 ind	R		R		
Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)	2017	probable	1 cp	R	R			
Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>)	2016		-			?		

Espèce	Dernière donnée	Nidification	En forêt de Rosny (inventaire CORIF 1992-1997) (annexe 5 Plan d'aménagement)	Liste des espèces recensées dans le cadre du DOCOB de la ZPS			ZNIEFF Vallons boisé des prés	CETTIA
				N	H	M		
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	2016	possible	2 ind	R	R			
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	2017					I		
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	2017	probable	4 cp	R	R	R		

Tableau 6. Données bibliographiques sur l'avifaune de la forêt de Rosny-sur-Seine

R = Régulier : oiseau observé au moins 1 an sur 2 ; I = Irrégulier : oiseau observé moins d'1 an sur 2 mais plus d'1 an sur 10 ; A = Accidentel : données très ponctuelles, oiseau vu au plus 1 fois en 10 ans (et pas plus de 3 mentions historiques) ; D = Disparu : oiseau régulier ou irrégulier n'étant plus observé depuis plusieurs années ; statut indéterminé : oiseau dont les données sont insuffisantes pour apprécier son statut sur le territoire considéré.

3.4 Données relatives aux chiroptères

Aucune donnée bibliographique chiroptérologique n'a été retrouvée concernant la Forêt régionale de Rosny-sur-Seine. Toutefois, l'analyse des zones naturelles d'intérêt écologique recensées (1.3.1 - Zones naturelles d'intérêt reconnu p.18 et 1.3.2 - Réseau Natura 2000 p.26), à proximité a permis de répertorier quelques données présentées ci-après.

Pour ce qui est des sites Natura 2000, quatre accueillent des chiroptères :

- ZSC « Sites chiroptères du vevin français » (FR1102015),
- ZSC « Coteaux et boucles de la seine » (FR1100797),
- ZSC « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » (FR1102014),
- ZSC « Les grottes du mont roberge » (FR2302008).

Espèces	FR1102015	FR1100797	FR1102014	FR2302008
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	42	20	20	40
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	11	X	20	15
<i>Myotis emarginatus</i>	15		10	35
<i>Myotis bechsteinii</i>	3	X	X	3
<i>Myotis myotis</i>	21	10	10	50
<i>Myotis mystacinus</i>	X		X	30
<i>Myotis brandti</i>	X		X	
<i>Myotis nattereri</i>	X		X	3
<i>Plecotus auritus</i>	X		X	
<i>Plecotus austriacus</i>	X		X	
<i>Plecotus sp.</i>				5
<i>Myotis daubentonii</i>	X		X	10

Parmi les ZNIEFF, trois sont l'objet de données chiroptérologiques.

La ZNIEFF II « PLATEAU AUTOUR DE LOMMOYE » qui abrite la plus grande colonie d'Île-de-France (140 femelles en 2014) de mise-bas du Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*). Enfin, on retrouve aussi le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) et l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*).

La ZNIEFF II « PLATEAU DE LONGNES » qui accueille un gîte d'hibernation de chiroptères constitué par deux petites galeries creusées dans la craie au lieu-dit « Côte Lainée » à Montchauvet. Cet abri souterrain d'intérêt local abrite en hiver quelques rares individus de Murins de Daubenton, à moustaches et de Natterer. On signalera également la présence régulière à l'automne et en hiver de plusieurs individus de Grands Murins (*Myotis myotis*) qui occupent une petite cavité murale au niveau du porche d'entrée de l'église de Montchauvet. Il s'agit vraisemblablement d'un rassemblement d'individus mâles ou d'immatures car aucun indice de reproduction n'a été découvert dans les combles de l'édifice. Les données font également état de la reproduction de 20 Pipistelles communes.

La ZNIEFF II « BOUCLE DE GUERNES MOISSON » fait état de la présence de la Pipistrelle commune.

3.5 Données relatives à la gestion du site

3.5.1 Milieux ouverts

Les habitats ouverts de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine, concernés par la partie flore / habitats de la présente étude, sont majoritairement entretenus par fauche.

Les pelouses du coteau Sud en particulier, ainsi que les pelouses proches de la ferme de Châtillon, font l'objet d'une fauche annuelle, pratiquée début septembre par un prestataire. Le produit de coupe est laissé sur place quelques jours, mis en andains puis ramassé. La fauche est homogène et simultanée sur l'ensemble des pelouses (pas de différenciation en fonction de la haute de la végétation).

Il en est de même pour les prairies et ourlets autour des ruines du Château des Beurons, ainsi que pour la parcelle en contre-bas du belvédère, au Nord de Châtillon (le produit de coupe ne semble toutefois pas ramassé aussi régulièrement sur cette dernière parcelle que sur les autres : il était encore présent mi-septembre 2017).

Les autres espaces ouverts, en particulier les ourlets non liés aux pelouses calcicoles (le long de la route Henri IV par exemple) sont quant à eux fauchés tous les 2 ans, également en septembre et avec exportation.

3.5.2 Milieux forestiers

Le plan d'aménagement 2016-2035, fixe les objectifs suivants de gestion de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine :

- Traitement irrégulier sur toute la surface boisée, sauf sur les îlots de sénescence qui sont placés hors sylviculture,
- Classement de 1,5 % de la surface boisée en îlot de vieillissement et de 5,5 % en îlot de sénescence,
- Maintien de gros arbres de certains carrefours et allées au delà du diamètre d'exploitabilité. Amélioration de l'accessibilité à la forêt. Elargissement de certains axes et aménagement de carrefours importants, tout en sauvegardant les vestiges archéologiques et la biodiversité, et après études paysagères ponctuelles. Développement de l'accueil de groupes guidés.

CHAPITRE 4. RESULTATS DES INVESTIGATIONS DE TERRAIN 2017

4.1 Étude des habitats naturels

4.1.1 Synthèse et bioévaluation des habitats observés

Les syntaxons identifiés sur les milieux ouverts de la forêt de Rosny en 2017, selon la nomenclature du Synsystème des végétations d'Île-de-France, sont récapitulés dans le tableau suivant :

Syntaxon	CB	EUNIS	Dét. ZNIEFF	Natura 2000 (Cahiers d'habitats)	SCAP	Habitat prioritaire IDF (Guilbon S., 2012)
Pelouse mésohygrophile régulièrement tondue <i>Potentillion anserinae</i> Tüxen 1947	37.24	E3.44	Non	NC	NC	-
Prairie de fauche eutrophile <i>Rumici obtusifolii</i> – <i>Arrhenatherenion elatioris</i> de Foucault 1989	38.22	E2.22	Oui	6510 (6510-7)	1	Oui
Prairie de fauche mésophile mésotrophe <i>Trifolio montani</i> – <i>Arrhenatherenion elatioris</i> Rivas Goday & Rivas Mart 1963	38.22	E2.22	Oui	6510 (6510-7)	1	Oui
Chemins et pelouses mésophiles piétinés et/ou régulièrement tondus <i>Lolio perennis</i> – <i>Plantaginion majoris</i> Sissingh 1969	38.1 x 87.2	E2.1	Non	NC	NC	-
Friche herbacée mésoxérophile rudérale <i>Onopordetalia acanthii</i> Braun-Blanq & Tüxen ex Klika in Klika & Hadac 1944	87.1	I1.52	Non	NC	NC	-
Fourré calcicole mésoxérophile à Genévrier commun <i>Berberidenion vulgaris</i> Géhu, de Foucault & Delelis 1983	31.88	F3.16	Oui	5130 (5130-2)	1	Oui
Fourré mésoxérophile <i>Tamo communis</i> - <i>Viburnetum lantanae</i> Géhu, Géhu-Franck & Scoppola 1984	31.8121	F3.11	Oui	6210	1	Oui
Pelouse calcicole xérocline <i>Mesobromion erecti</i> (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 <i>nom. cons. propos.</i>	34.32	E1.26	Oui	6210	1	Oui
Pelouse calcicole mésoxérophile <i>Teucro montani</i> – <i>Bromenion erecti</i> J-M Royer in J-M Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006	34.32	E1.26	Oui	6210* (6210-22)	1	Oui
Ourlets nitrophiles sciaphiles ou héliophiles <i>Aegopodion podagrariae</i> Tüxen 1967 <i>nom. cons. propos.</i> <i>Geo urbani-Alliarion petiolatae</i> Lohmeyer & Oberdorfer ex Görs & Müller 1969	37.72	E5.43	Non	6430 (6430-6 et 6430-7)	1	-
Ourlet nitrophile à <i>Anthriscus sylvestris</i> <i>Anthriscetum sylvestris</i> Hadač 1978	37.72	E5.43	Non	6430 (6430-6)	1	-
Ourlet hygrocline basicline <i>Impatienti noli-tangere-Stachyion sylvaticae</i> Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993	37.72	E5.43	Non	6430 (6430-7)	1	-
Roselière basse <i>Oenanthion aquaticae</i> Hejný ex Neuhäusl 1959	53.14	C3.24	Non	NC	NC	-

Syntaxon	CB	EUNIS	Dét. ZNIEFF	Natura 2000 (Cahiers d'habitats)	SCAP	Habitat prioritaire IDF (Guilbon S., 2012)
Végétation aquatique enracinée submergée <i>Potamion pectinati</i> (Koch 1926) Libbert 1931	22.42	C1.23	Non	3150 (3150-1)	1	Oui
Ourlet mésophile <i>Trifolion medii</i> Müller 1962	34.4	E5.2	Oui	NC	1	Oui
Ourlet calcicole mésoxérophile à Brachypode penné <i>Trifolio medii-Geranienion sanguinei</i> van Gils & Gilissen 1976	34.41	E5.21	Oui	6210	1	Oui
Plantation de résineux	83.31	G3.F	Non	NC	NC	-

Tableau 7. Bioévaluation des syntaxons identifiés sur les milieux ouverts de la forêt de Rosny-sur-Seine en 2017

Les habitats ont été cartographiés selon la méthodologie présentée au paragraphe 2.3.1.

Carte 13 - Résultats de terrain : habitats naturels – p.85

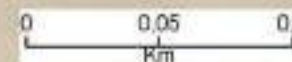
	1- CB 35.1 x 57.2 / Chemin peu végétalisé / Lolio perennis - Plantaginion majoris G. Sissingh 1969
	2- CB 31.81 / 5130-2 / Fourré calcicole mésoxérophile à Genévrier commun / Berberidenion vulgaris Géhu, B. Foucault et Delelis 1983 (faciès à Juniperus communis)
	3- CB 31.81 / 6210 / Fourré mésoxérophile / Tamo communis - Viburnetum lantanae Géhu, Géhu-Franck et Scoppola 1984
	4- CB 57.1 / Friche herbacée mésoxérophile rudérale / Onopordetalia acanthii Braun-Blanq. et Tüxen ex Klika in Klika et Hadac 1944
	5- CB 34.42 / 6210 / Ourlet calcicole mésoxérophile à Brachypode penné / Trifolio medii - Geranienion sanguinei van Gils et Gilissen 1976
	6- CB 37.72 / 6430-6 / Ourlet eutrophile à Anthriscus sylvestris / Anthriscetum sylvestris Hadac
	7- CB 37.72 / 6430-7 / Ourlet hygrocline basicline / Impatiens noli-tangere - Stachylon sylvaticae Görs ex Mucina in Mucina, G. Grabherr et Eilmayer 1993
	8- CB 34.42 / Ourlet mésophile / Trifolion medii T. Müller 1962
	9- CB 34.42 x 83.32 / Ourlet mésophile sous plantation de feuillus / Trifolion medii T. Müller 1962
	10- CB 37.72 / 6430-6 / Ourlet nitrophile héliophile / Aegopodion podagrariae Tüxen 1967
	11- CB 37.72 / 6430-7 / Ourlet nitrophile sciaphile / Geo urbani - Alliarion petiolatae W. Lohmeyer et Oberd. ex Görs et T. Müll. 1969
	12- CB 34.322 / 6210-22 / Pelouse calcicole mésoxérophile / Teucrio montani - Bromenion erecti J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006
	13- CB 34.322 / 6210-22 / Pelouse calcicole mésoxérophile écorchée / Teucrio montani - Bromenion erecti J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006
	14- CB 34.322 / 6210-22 / Pelouse calcicole mésoxérophile ourlée / Teucrio montani - Bromenion erecti J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006
	15- CB 34.322 x 83.31 / 6210-22 / Pelouse calcicole mésoxérophile sous plantation de Pin noir / Teucrio montani - Bromenion erecti J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006
	16- CB 34.323 / 6210 / Pelouse calcicole ourlée / Mesobromion erecti (Braun-Blanq. et Moor 1938) Oberd. 1957
	17- CB 34.32 x 34.42 / 6210 / Pelouse calcicole xérocline et ourlet calcicole mésophile à mésoxérophile en mosaïque / Mesobromion erecti (Braun-Blanq. et Moor 1938) Oberd. 1957 x Trifolion medii T. Müller 1962
	18- CB 37.24 / Pelouse mésohygrophile régulièrement tondue / Potentillion anserinae Tüxen 1947
	19- CB 83.31 / Plantation de Pin noir / Plantation de Pin noir
	20- CB 38.22 / 6510-7 / Prairie de fauche eutrophile / Arrhenatherion elatioris W. Koch 1926
	21- CB 38.22 / 6510-7 / Prairie de fauche eutrophile / Rumici obtusifolii - Arrhenatherenion elatioris B. Foucault 1989
	22- CB 38.22 / 6510-6 / Prairie de fauche mésophile mésotrophile / Trifolio montani - Arrhenatherenion elatioris Rivas Goday et Rivas Mart. 1963
	23- CB 38.1 x 87.2 / Prairie mésophile régulièrement tondue / Lolio perennis - Plantaginion majoris G. Sissingh 1969
	24- CB 53.14 / Roselière basse / Oenanthion aquaticae Heijn ex Neuhausl 1959
	25- CB 22.422 / 3150-1 / Végétation aquatique enracinée submergée / Potamion pectinati (W. Koch 1926) Libbert 1931

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Habitats naturels identifiés en 2017 - page 1



□ Secteur d'étude
(partie flore/habitats)



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Habitats naturels identifiés en 2017 - page 2



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Habitats naturels identifiés en 2017 - page 3



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Habitats naturels identifiés en 2017 - page 4



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



0 0,05 0,1
Km

Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Ile-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Habitats naturels identifiés en 2017 - page 5



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



1:2 000

0 0,05 0,1
Km

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Habitats naturels identifiés en 2017 - page 6



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

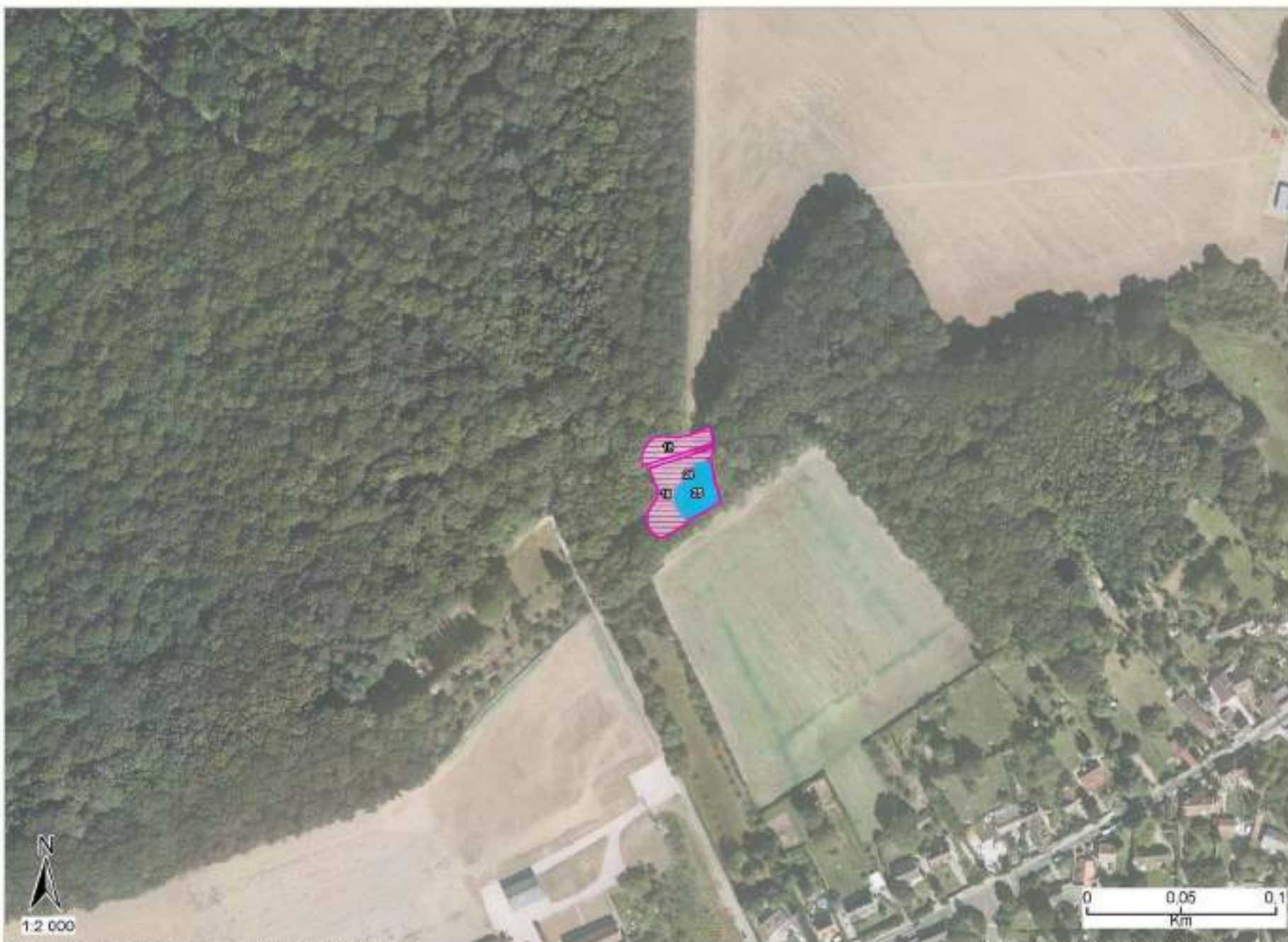
Habitats naturels identifiés en 2017 - page 7



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



0 0,05 0,1
Km

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Habitats naturels identifiés en 2017 - page 8



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verts

île de France



0 0,05 0,1
Km

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Habitats naturels identifiés en 2017 - page 9



□ Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verdis

île de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Habitats naturels identifiés en 2017 - page 10



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



1:1 000

0 0,025 0,05
km

Carte réalisée le 16/07/2017, auteur: AUDDICE

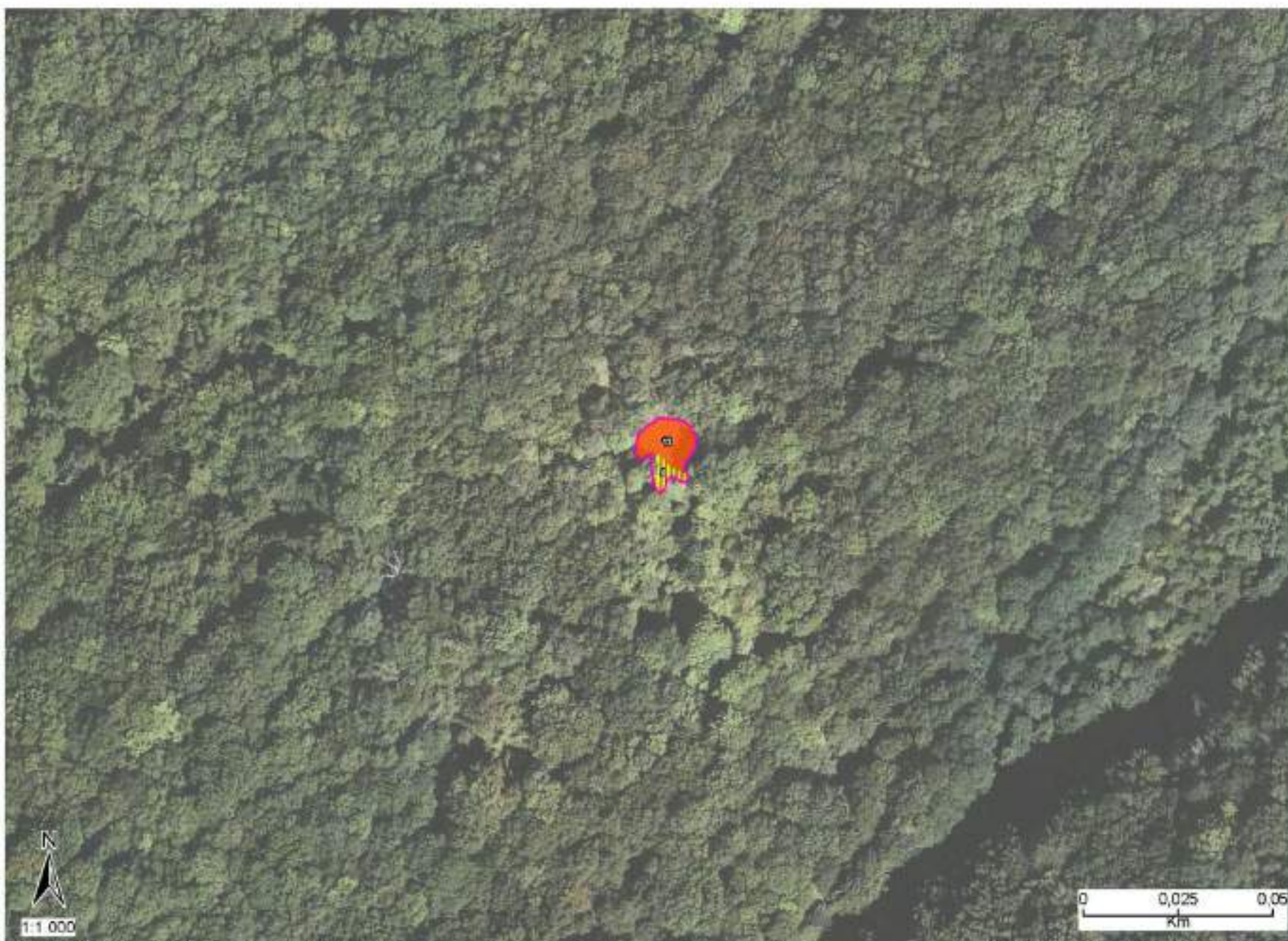
Sources : AEV Ile-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



1:1 000

0 0,025 0,05
km

Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Habitats naturels identifiés en 2017 - page 12



□ Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



1:2 000

0 0,05 0,1
Km

Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Ile-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100

4.1.2 Répartition des habitats sur le site d'étude

4.1.2.1 Généralités

Les pelouses calcicoles et milieux assimilés (ourlets et fourrés appartenant à la même série végétale) représentent plus de 53 % de la superficie de la zone étudiée dans le cadre de l'étude flore/habitats (cf Figure 4 ci-dessous). Ces pelouses sont localisées principalement sur le coteau Sud, mais également à proximité de la ferme de Châtillon.

Les prairies de fauche occupent également une surface significative, avec 21 % environ. Elles sont implantées aux abords de la ferme des Huit Routes et de la ferme des Châtillon principalement.

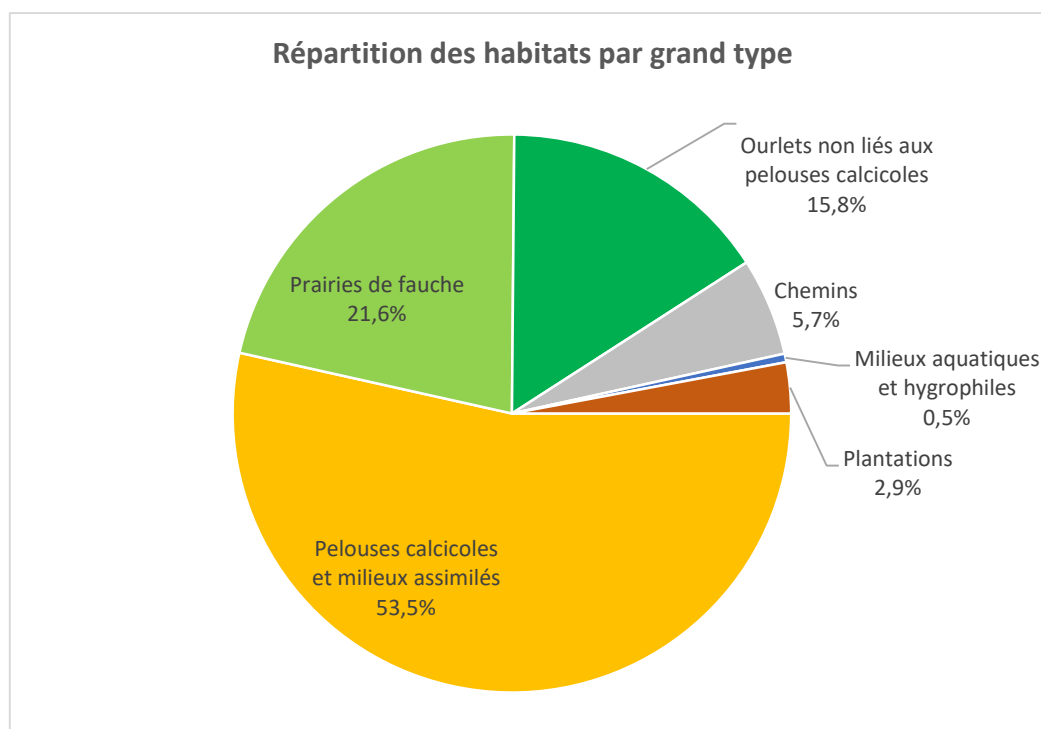


Figure 4. Répartition des habitats par grand type

Les habitats calcicoles sont constitués en majorité (57 %) de pelouses se rapportant à la sous-alliance *Teucrio montani – Bromenion erecti* (voir Figure 5 ci-dessous). Il s'agit des pelouses mésoxérophiles les mieux caractérisées. Elles correspondent aux pelouses des deux extrémités du coteau Sud et à la pelouse au centre de celui-ci.

Les pelouses de l'alliance du *Mesobromion erecti* sont également bien représentées (33 %). Ces pelouses xéroclines sont moins typiques et plus ourléifiées ou comportent de nombreuses repousses de ligneux. De ce fait elles n'ont pas été rapportées au *Teucrio montani – Bromenion erecti*. Il s'agit de la pelouse proche de la ferme de Châtillon et des pelouses les plus récemment rouvertes sur le coteau Sud.

Les ourlets du *Trifolio montani – Geranienion sanguinei* occupent quant à eux 7 % des habitats calcicoles. Ils correspondent à certains ourlets périphériques des pelouses du coteau Sud et à une zone de la pelouse proche de la ferme de Châtillon. Enfin, les fourrés du *Berberidenion vulgaris* représentent 3 %.

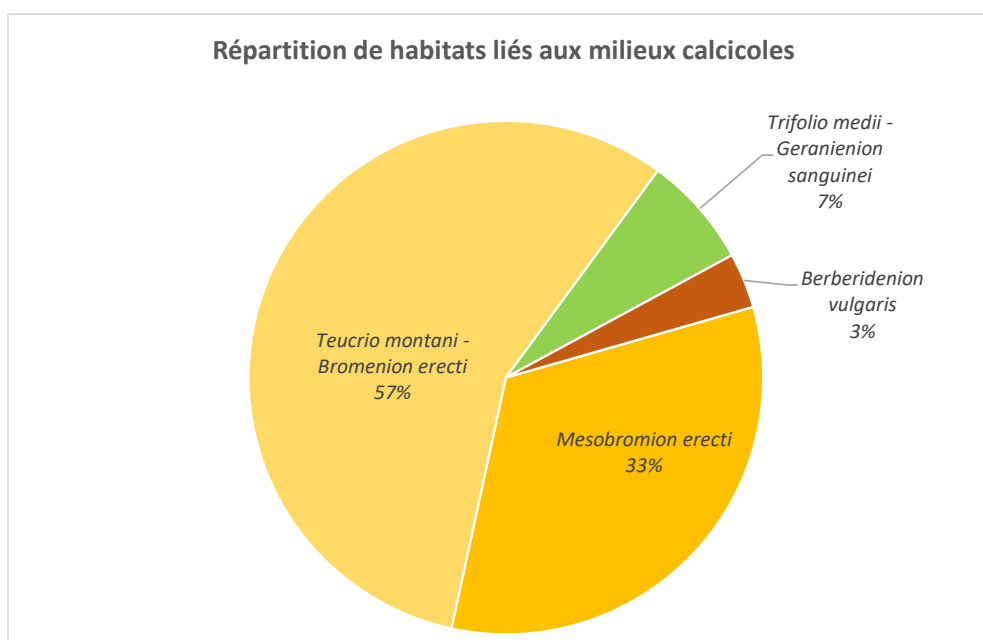


Figure 5. Répartition des habitats liés aux milieux calcicoles

4.1.2.2 Répartition des habitats patrimoniaux

Sont considérés comme patrimoniaux :

- Les habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » (prioritaires ou non),
- Les habitats prioritaires en Île-de-France selon GUILBON S., 2012.

Ces habitats sont récapitulés dans le tableau suivant :

Syntaxon	CB	EUNIS	Dét. ZNIEFF	Natura 2000 (Cahiers d'habitats)	SCAP	Habitat prioritaire IDF (Guilbon S., 2012)
Prairie de fauche eutrophile <i>Rumici obtusifolii – Arrhenatherenion elatioris</i> de Foucault 1989	38.22	E2.22	Oui	6510 (6510-7)	1	Oui
Prairie de fauche mésophile mésotrophe <i>Trifolio montani – Arrhenatherenion elatioris</i> Rivas Goday & Rivas Mart 1963	38.22	E2.22	Oui	6510 (6510-7)	1	Oui
Fourré calcicole mésoxérophile à Genévrier commun <i>Berberidenion vulgaris</i> Géhu, de Foucault & Delelis 1983	31.88	F3.16	Oui	5130 (5130-2)	1	Oui
Fourré mésoxérophile <i>Tamo communis - Viburnetum lantanae</i> Géhu, Géhu-Franck & Scoppola 1984	31.8121	F3.11	Oui	6210	1	Oui
Pelouse calcicole xérocline <i>Mesobromion erecti</i> (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 <i>nom. cons. propos.</i>	34.32	E1.26	Oui	6210	1	Oui

Syntaxon	CB	EUNIS	Dét. ZNIEFF	Natura 2000 (Cahiers d'habitats)	SCAP	Habitat prioritaire IDF (Guilbon S., 2012)
Pelouse calcicole mésoxérophile <i>Teucrio montani – Bromenion erecti</i> J-M Royer in J-M Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006	34.32	E1.26	Oui	6210* (6210-22)	1	Oui
Ourlets nitrophiles sciaphiles ou héliophiles <i>Aegopodion podagrariae</i> Tüxen 1967 <i>nom. cons. propos.</i> <i>Geo urbani-Alliarion petiolatae</i> Lohmeyer & Oberdorfer ex Görs & Müller 1969	37.72	E5.43	Non	6430 (6430-7 et 6430-6)	1	-
Ourlet nitrophile à <i>Anthriscus sylvestris</i> <i>Anthriscetum sylvestris</i> Hadač 1978	37.72	E5.43	Non	6430 (6430-6)	1	-
Ourlet hygrocline basicline <i>Impatienti noli-tangere-Stachyon sylvaticae</i> Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993	37.72	E5.43	Non	6430 (6430-7)	1	-
Végétation aquatique enracinée submergée <i>Potamion pectinati</i> (Koch 1926) Libbert 1931	22.42	C1.23	Non	3150 (3150-1)	1	Oui
Ourlet mésophile <i>Trifolion medii</i> Müller 1962	34.4	E5.2	Oui	NC	1	Oui
Ourlet calcicole mésoxérophile à Brachypode penné <i>Trifolio medii-Geranium sanguinei</i> van Gils & Gilissen 1976	34.41	E5.21	Oui	6210	1	Oui

Tableau 8. Bioévaluation des syntaxons identifiés sur les milieux ouverts de la forêt de Rosny-sur-Seine en 2017

En termes de superficie, les habitats patrimoniaux représentent plus de 90 % de la zone d'étude. Ils se répartissent de la manière suivante :

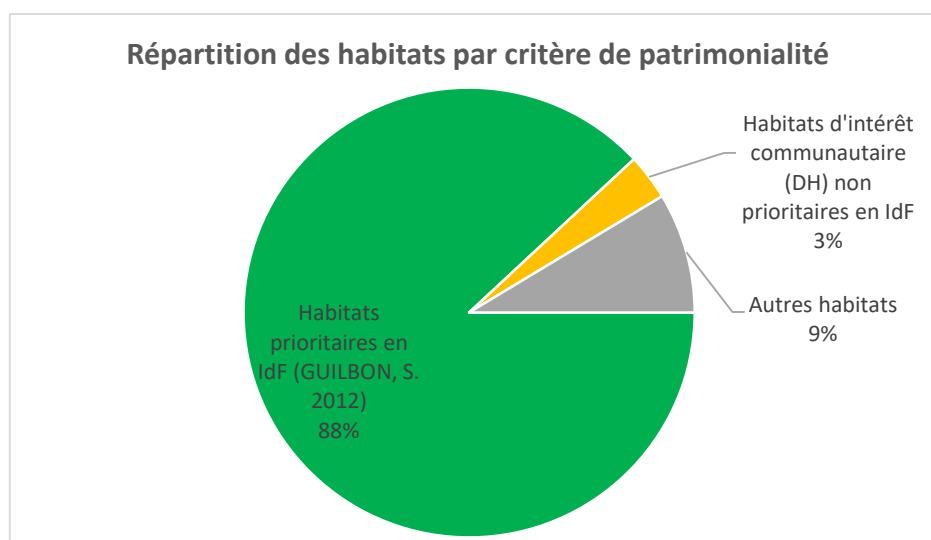


Figure 6. Répartition des habitats par critère de patrimonialité

Les habitats prioritaires en Ile-de-France (GUILBON, S. 2012) sont les plus représentés. À l'exception du *Trifolion medii*, ils sont tous également d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats. On note également la présence de 3% d'habitats d'intérêt communautaires mais non prioritaires en Île-de-France.

Plus précisément, les habitats prioritaires en Ile-de-France sont majoritairement représentés par le *Teucrio montani* – *Bromenion erecti* (voir Figure 7 ci-dessous), correspondant aux pelouses mésoxérophiles du coteau Sud principalement.

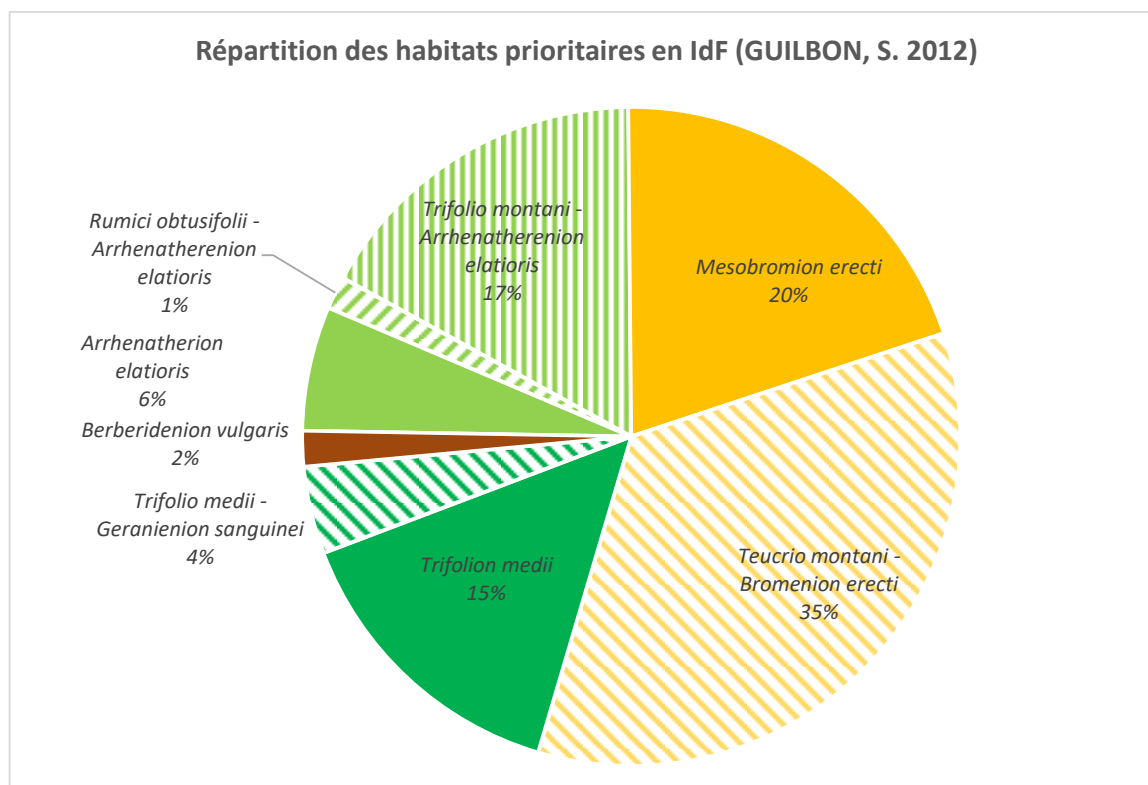


Figure 7. Répartition des habitats prioritaires en IdF sur la zone d'étude

Le *Mesobromion erecti* (pelouses xéroclines, souvent ourléifiées ou présentant un taux de recouvrement par les ligneux important) représente également 20 % de la surface d'habitats prioritaires.

Viennent ensuite les prairies de fauche mésophiles mésotrophes du *Trifolio montani* – *Arrhenatherenion elatioris* (17 %), et les ourlets du *Trifolion medii* (15 %). Les autres prairies de fauche (*Arrhenatherion elatioris* et *Rumici obtusifolii* – *Arrhenatherenion elatioris*) occupent quant à elles 7 %.

Enfin, les ourlets liés aux pelouses calcicoles (*Trifolio medii* – *Geranienion sanguinei*) et les fourrés thermophiles (*Berberidenion vulgaris*) représentent respectivement 4 et 2 % de la superficie des habitats prioritaires.

4.1.3 Typicité floristique et niveaux de dégradation des habitats patrimoniaux

4.1.3.1 Typicité floristique

La typicité floristique des habitats patrimoniaux, à savoir les habitats d'intérêt communautaire et les habitats prioritaires au niveau régional, a été évaluée, selon les niveaux définis par le CBNBp :

- Typicité « bonne » : typicité optimale, comparable au cortège de l'état de référence qui est celui de l'association potentielle. La plupart des espèces végétales caractéristiques des différents niveaux syntaxonomiques sont présentes ET les espèces accidentelles sont présentes de façon anecdotique,
- Typicité « moyenne » : la composition floristique observée montre un écart significatif, mais raisonnable, par rapport à l'état de référence. On note un léger appauvrissement floristique avec absence de plusieurs espèces caractéristiques des différents niveaux syntaxonomiques et en particulier certaines espèces diagnostiques du niveau association ET/OU apparition discrète de quelques espèces indicatrices d'anthropisation ou d'évolution dynamique,
- Typicité « mauvaise » : la composition floristique présente des variations importantes par rapport à l'état de référence. On note un appauvrissement floristique conséquent où ne subsistent que des espèces caractéristiques d'unités supérieures (espèces à amplitude large) ET/OU présence importante d'espèces rudérales, eutrophiles ou exogènes pouvant conduire à un changement de type de végétation (association de convergence trophique, végétation rudérale, communauté dérivée, ourlet en nappe...).

Carte 14 - Intérêt et typicité des habitats naturels – p.102

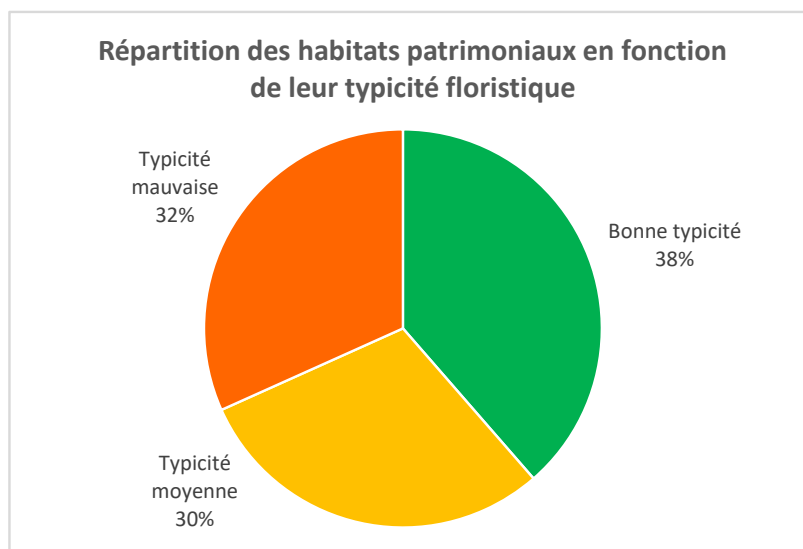


Figure 8. Répartition des habitats patrimoniaux en fonction de leur typicité floristique

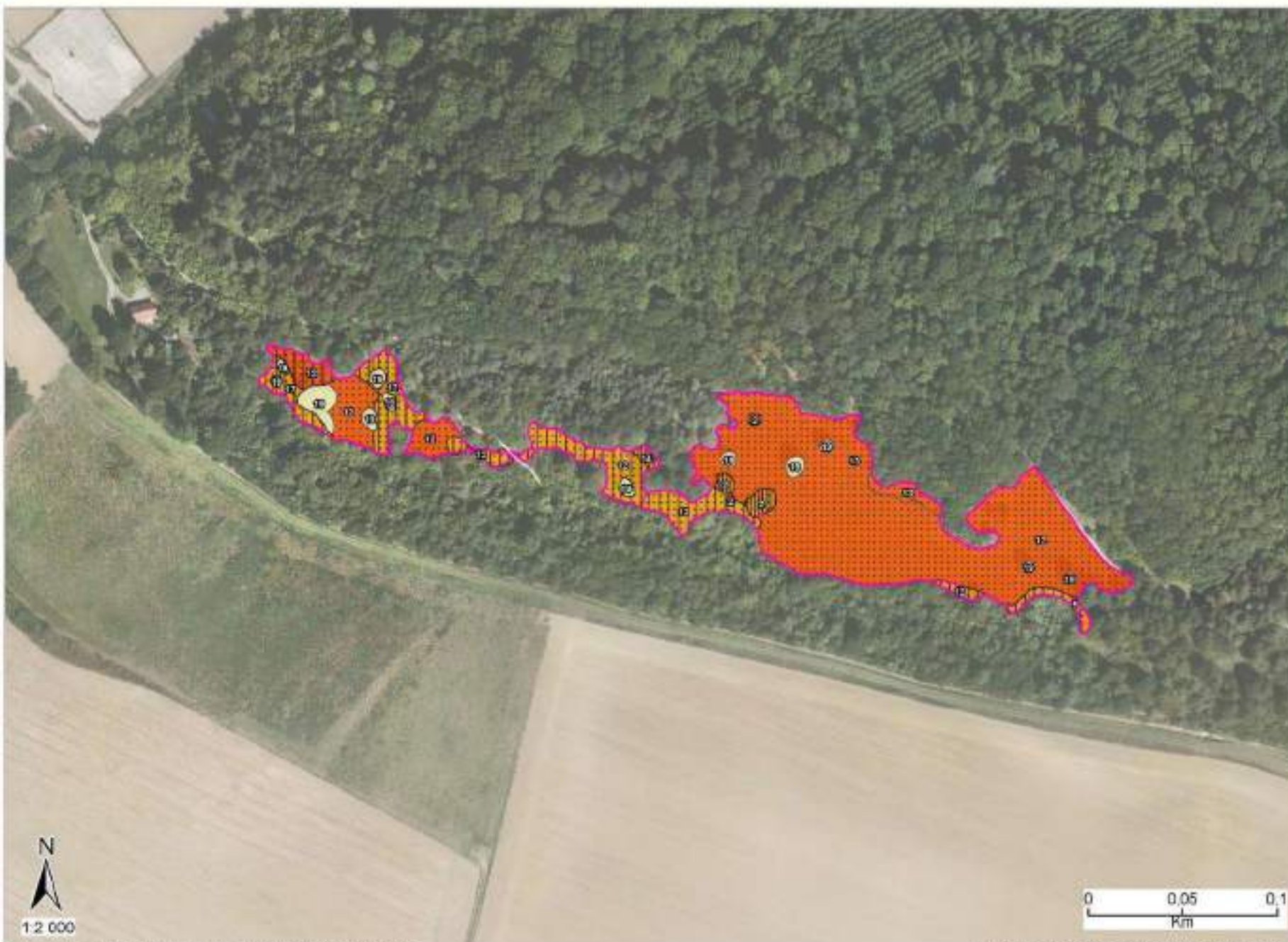
Il apparaît qu'à l'échelle de la zone d'étude, la typicité des habitats patrimoniaux se répartit quasi équitablement entre les 3 niveaux de typicité définis. Les habitats de bonne typicité sont toutefois très légèrement majoritaires.

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 1



- Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
- Statut de l'habitat selon la Directive européenne "Habitats-faune-flore" :
- NC
 - IC
 - PR
- Intérêt patrimonial en Île-de-France :
(d'après Guilbon S., 2012)
- Habitat d'intérêt patrimonial
- Typicité floristique :
(évaluée pour les habitats IC, PR ou d'intérêt patrimonial)
- Bonne
 - Moyenne
 - Mauvaise



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 2



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Statut de l'habitat selon la Directive européenne "habitats-faune-flore" :

NC

IC

PR

Intérêt patrimonial en Île-de-France :
(d'après Guilbon S., 2012)

Habitat d'intérêt patrimonial

Typicité floristique :
(évaluée pour les habitats IC,
PR ou d'intérêt patrimonial)

Bonne

Moyenne

Mauvaise

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 3



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Statut de l'habitat selon la Directive européenne "habitats-faune-flore" :

NC

IC

PR

Intérêt patrimonial en Île-de-France :
(d'après Guilbon S., 2012)

Habitat d'intérêt patrimonial

Typicité floristique :
(évaluée pour les habitats IC,
PR ou d'intérêt patrimonial)

Bonne

Moyenne

Mauvaise

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Île-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 4



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Statut de l'habitat selon la Directive européenne "habitats-faune-flore" :

NC

IC

PR

Intérêt patrimonial en Ile-de-France :
(d'après Guilbon S., 2012)

Habitat d'intérêt patrimonial

Typicité floristique :
(évaluée pour les habitats IC, PR ou d'intérêt patrimonial)

Bonne

Moyenne

Mauvaise



Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Ile-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 5



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Statut de l'habitat selon la Directive européenne "habitats-faune-flore" :

NC

IC

PR

Intérêt patrimonial en Ile-de-France :
(d'après Guilbon S., 2012)

Habitat d'intérêt patrimonial

Typicité floristique :
(évaluée pour les habitats IC,
PR ou d'intérêt patrimonial)

Bonne

Moyenne

Mauvaise

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 6



 Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Statut de l'habitat selon la Directive européenne "Habitats-faune-flore" :

 NC

 IC

 PR

Intérêt patrimonial en Ile-de-France :
(d'après Guilbon S., 2012)

 Habitat d'intérêt patrimonial

Typicité floristique :
(évaluée pour les habitats IC,
PR ou d'intérêt patrimonial)

 Bonne

 Moyenne

 Mauvaise



 Agence
des Espaces
Verts

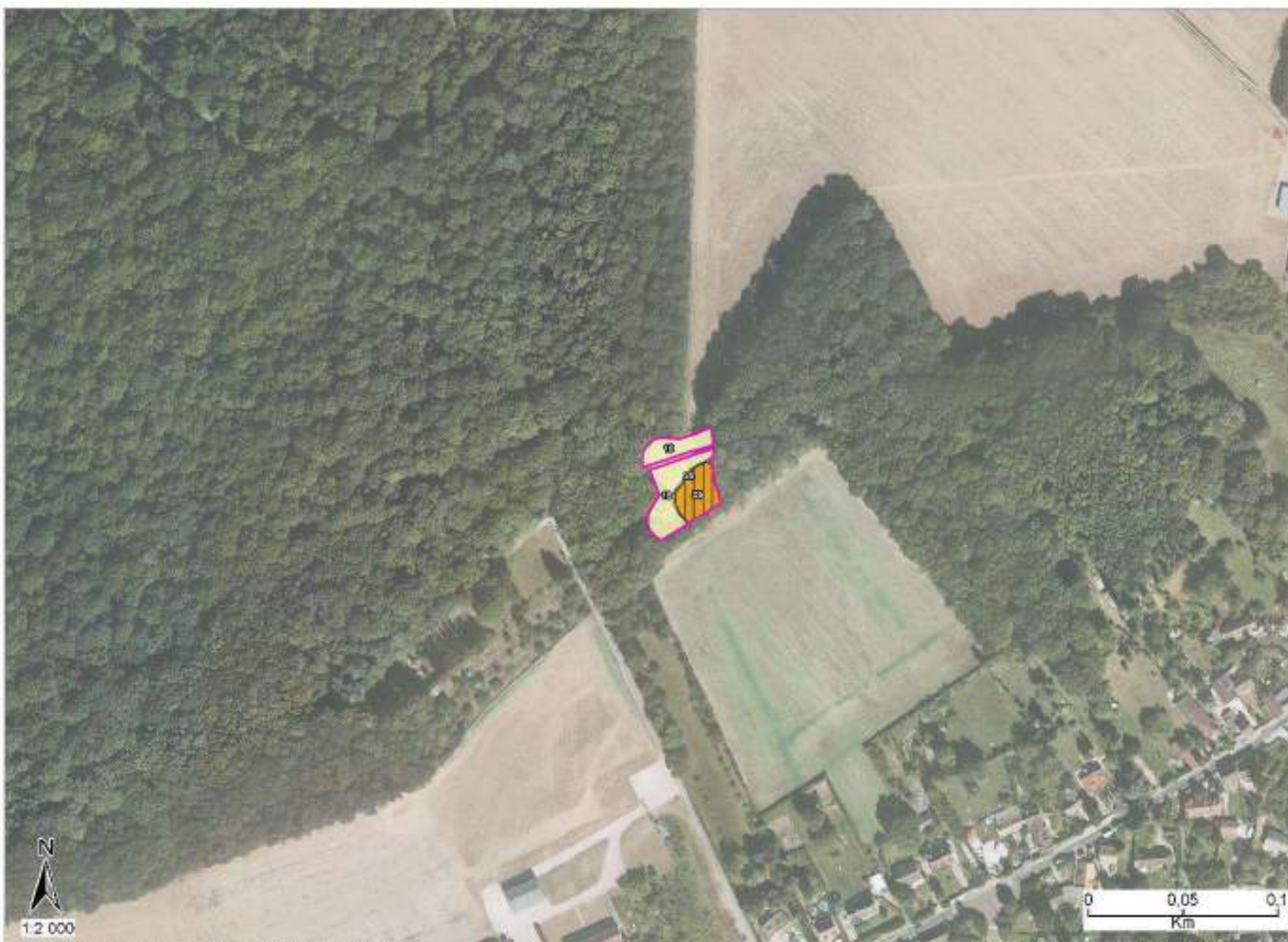
 ile de France

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 7



-  Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
- Statut de l'habitat selon la Directive européenne "Habitats-faune-flore" :
-  NC
 -  IC
 -  PR
- Intérêt patrimonial en Ile-de-France :
(d'après Guilbon S., 2012)
-  Habitat d'intérêt patrimonial
- Typicité floristique :
(évaluée pour les habitats IC, PR ou d'intérêt patrimonial)
-  Bonne
 -  Moyenne
 -  Mauvaise



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 8



Secteur d'étude
(partie flore/habitats)

Statut de l'habitat selon la Directive européenne "Habitats-faune-flore" :

NC

IC

PR

Intérêt patrimonial en Île-de-France :
(d'après Guilbon S., 2012)

Habitat d'intérêt patrimonial

Typicité floristique :
(évaluée pour les habitats IC, PR ou d'intérêt patrimonial)

Bonne

Moyenne

Mauvaise

Agence
des Espaces
Verdis

île de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 9



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Statut de l'habitat selon la Directive européenne "Habitats-faune-flore" :
- NC
 - IC
 - PR
- Intérêt patrimonial en Île-de-France : (d'après Guilbon S., 2012)
- Habitat d'intérêt patrimonial
- Typicité floristique : (évaluée pour les habitats IC, PR ou d'intérêt patrimonial)
- Bonne
 - Moyenne
 - Mauvaise



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 10



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Statut de l'habitat selon la Directive européenne "Habitats-faune-flore" :
- NC
 - IC
 - PR
- Intérêt patrimonial en Ile-de-France : (d'après Guilbon S., 2012)
- Habitat d'intérêt patrimonial
- Typicité floristique : (évaluée pour les habitats IC, PR ou d'intérêt patrimonial)
- Bonne
 - Moyenne
 - Mauvaise



1:1 000

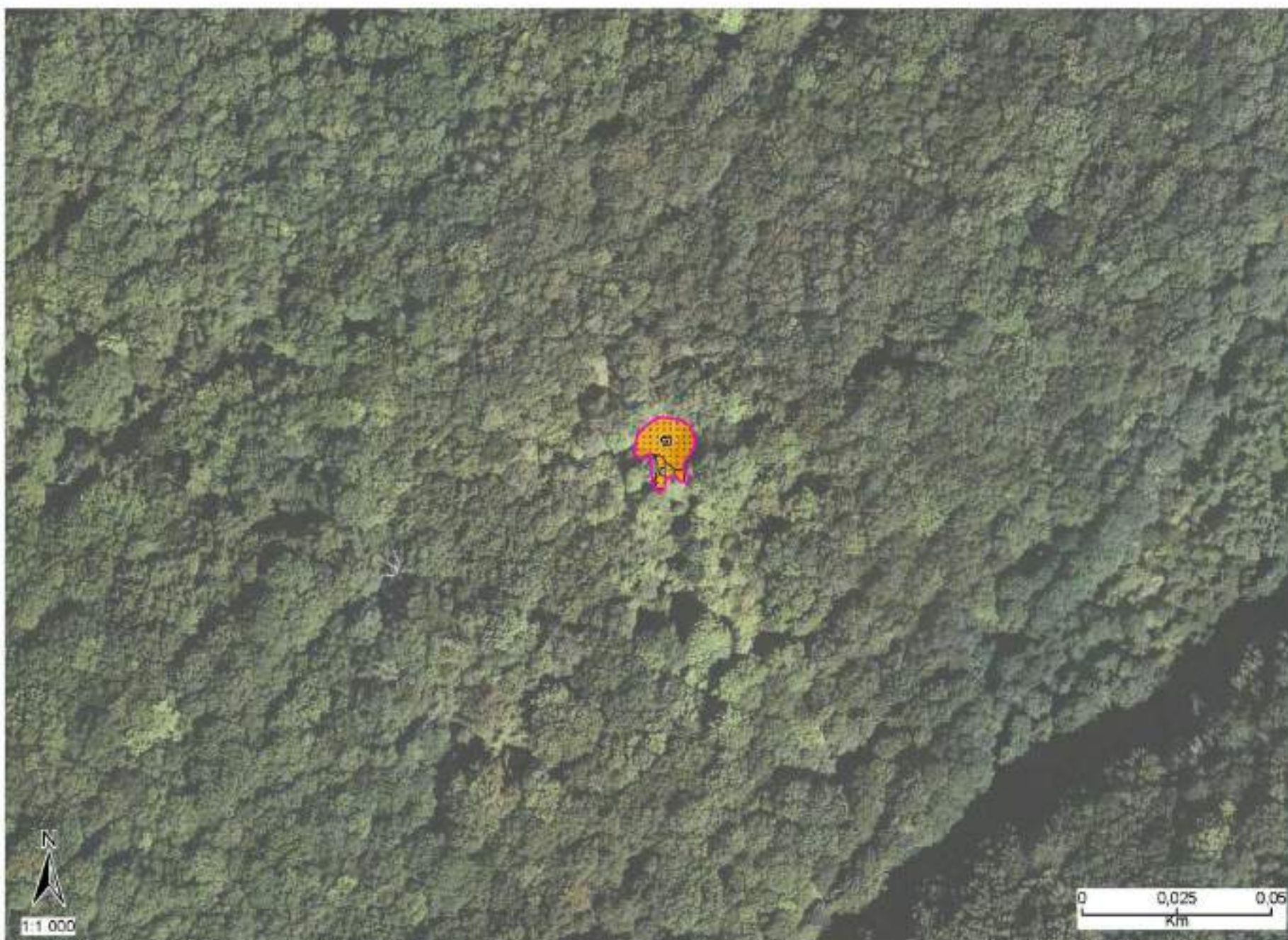
0 0,025 0,05
km

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 11



-  Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
- Statut de l'habitat selon la Directive européenne "Habitats-faune-flore" :
-  NC
 -  IC
 -  PR
- Intérêt patrimonial en Île-de-France :
(d'après Guilbon S., 2012)
-  Habitat d'intérêt patrimonial
- Typicité floristique :
(évaluée pour les habitats IC, PR ou d'intérêt patrimonial)
-  Bonne
 -  Moyenne
 -  Mauvaise



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Intérêt et typicité des habitats naturels - page 12



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Statut de l'habitat selon la Directive européenne "Habitats-faune-flore" :
- NC
 - IC
 - PR
- Intérêt patrimonial en Île-de-France : (d'après Guillon S., 2012)
- Habitat d'intérêt patrimonial
- Typicité floristique : (évaluée pour les habitats IC, PR ou d'intérêt patrimonial)
- Bonne
 - Moyenne
 - Mauvaise



■ Analyse par degré de typicité

Parmi les habitats patrimoniaux de bonne typicité floristique (voir Figure 9 ci-dessous), le *Teucrio montani – Bromenion erecti* (pelouses calcaires mésoxérophiles) est dominant, devant le *Trifolio montani – Arrhenatherenion elatioris* (prairies de fauche mésophiles mésotrophes).

De manière plus anecdotique, l'*Anthriscetum sylvestris* (ourlets sciaphiles) et le *Trifolio medii – Geranienion sanguinei* (ourlets thermophiles) présentent également une bonne typicité.

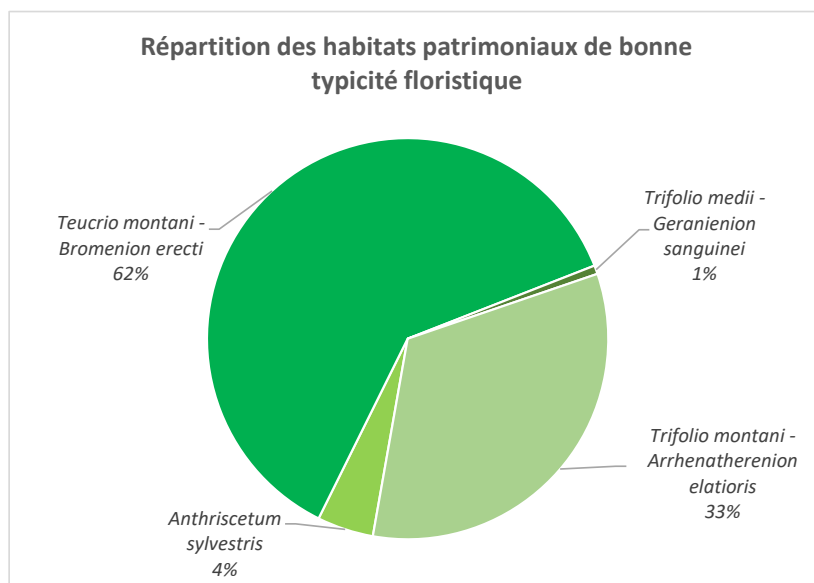


Figure 9. Répartition des habitats patrimoniaux de bonne typicité floristique

Les habitats patrimoniaux de typicité floristique moyenne correspondent également majoritairement aux habitats de pelouses (*Teucrio montani – Bromenion erecti* et *Mesobromion erecti*) et aux prairies de fauche mésophiles mésotrophes (*Trifolio montani – Arrhenatherenion elatioris*).

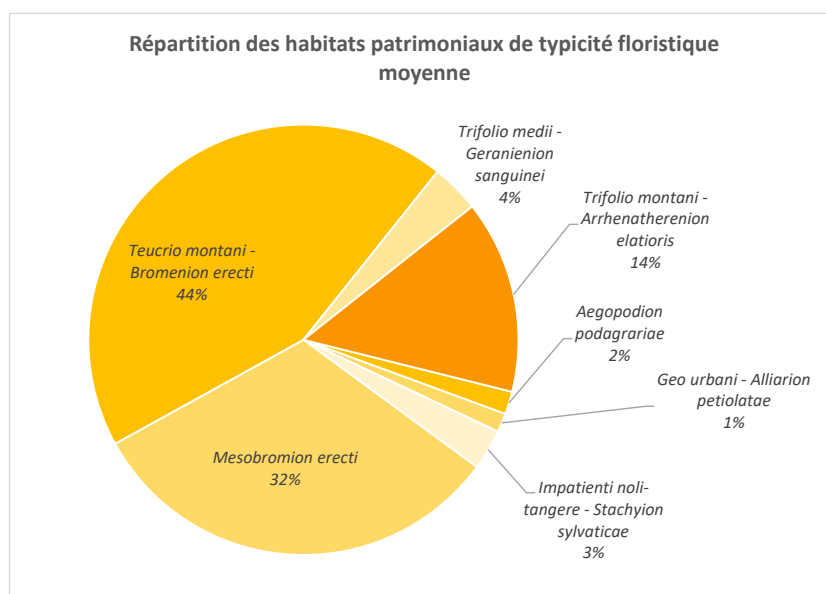


Figure 10. Répartition des habitats patrimoniaux de typicité floristique moyenne

Les autres habitats de même niveau de typicité (moyenne) correspondent aux ourlets (*Aegopodion podagrariae*, *Geo urbani* – *Alliarion petiolatae*, *Impatienti noli-tangere* – *Stachyon sylvaticae* et *Trifolion medii* – *Geranienion sanguinei*).

Les habitats de mauvaise typicité floristique correspondent quant à eux en majorité aux pelouses du *Mesobromion erecti*. Il s'agit en effet des pelouses ourléifiées et présentant une colonisation significative par les ligneux (pelouse proche de la ferme de Châtillon par exemple). Les prairies de fauche de l'*Arrhenatherion elatioris* et du *Rumici obtusifolii* – *Arrhenatherenion elatioris* présentent également une mauvaise typicité (rudéralisation en particulier).

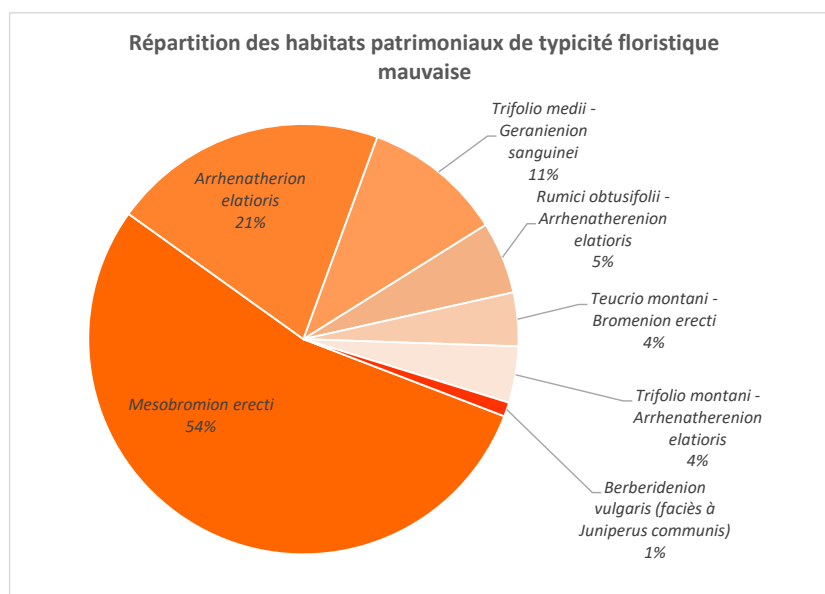


Figure 11. Répartition des habitats patrimoniaux de typicité floristique mauvaise

■ Analyse par habitat patrimonial

Deux syntaxons patrimoniaux sont particulièrement représentés sur la zone d'étude : la sous-alliance du *Teucro montani* – *Bromenion erecti* et l'alliance du *Mesobromion erecti*. Ils constituent les pelouses calcicoles de la zone d'étude.

Il est donc également intéressant d'analyser leur typicité floristique.

Les pelouses mésoxérophiles du *Teucro montani* – *Bromenion erecti* présentent majoritairement une bonne typicité, particulièrement sur le coteau Sud (pelouses des extrémités Est et Ouest). Leur cortège floristique est diversifié, en bonne, voire très bonne, adéquation avec la définition optimale de l'habitat, et plusieurs espèces patrimoniales sont présentes.

Quelques secteurs toutefois présentent une typicité moyenne, avec une diversité moins importante et la présence d'espèces d'ourlets et/ou de prairies de fauche. Une petite zone est également de typicité mauvaise au niveau de la pelouse centrale du coteau Sud (importantes repousses de ligneux).

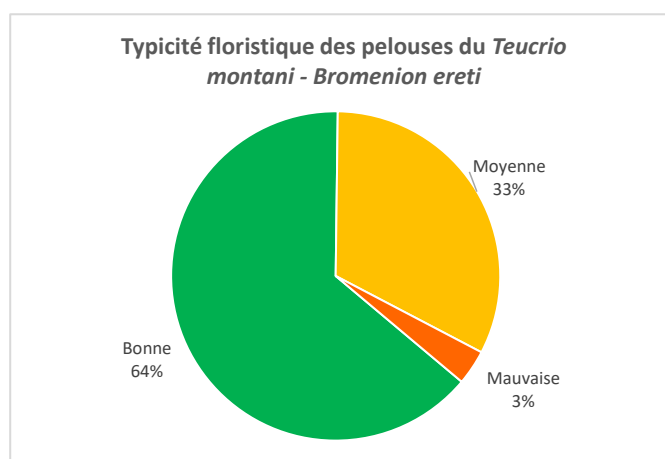


Figure 12. Typicité floristique des pelouses du *Teucro montani* – *Bromenion erecti*

Les pelouses xéroclines du *Mesobromion erecti* sont quant à elles de typicité floristique moyenne à mauvaise (en majorité).

Ces pelouses sont en effet pour la plupart ourléifiées, avec une colonisation significative par le Brachypode penné et de nombreuses repousses de ligneux. Le cortège floristique est plus pauvre et on note également la présence d'espèces des prairies de fauche.

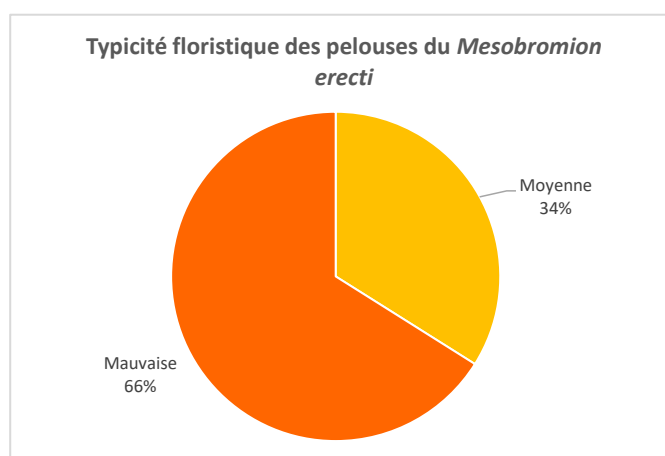


Figure 13. Typicité floristique des pelouses du *Mesobromion erecti*

■ Comparaison des relevés 2017 avec les 3 relevés réalisés par le CBNBp en 2003

L'étude réalisée sur la forêt de Rosny-sur-Seine par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien a comporté la réalisation de relevés phytosociologiques, dont 2 sont localisés dans les milieux étudiés pour la thématique flore/habitats dans le cadre de la présente étude.

Il s'agit des relevés 1-250402 (pelouse de l'extrémité Ouest du coteau Sud) et 5-290302 (bord de chemin au niveau de la pelouse de l'extrémité Est du coteau Sud).

Relevé 1-250402 (2002)	Présence de l'espèce dans les relevés réalisés en 2017 au même endroit (n°38 et 39)	Présence de l'espèce dans les relevés réalisés à proximité en 2017 (n°6, 7, 37)
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	X	
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753		X
<i>Anemone pulsatilla</i> L., 1753		X
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	X	
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	X	
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	X	
<i>Briza media</i> L., 1753	X	
<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	X	
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753		
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	X	
<i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769	X	
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838		
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753		
<i>Coronilla minima</i> L., 1756		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775		
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	X	
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	X	
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	X	
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	X	
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	X	
<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	X	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753		
<i>Juniperus communis</i> L., 1753		
<i>Linum catharticum</i> L., 1753	X	
<i>Ononis spinosa</i> var. <i>procurrens</i>		X
<i>Pilosella officinarum</i> Schultz & Sch.Bip., 1862	X	
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753		
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	X	
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	X	
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Schöller, 1775	X	
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753		
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753		
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805		X
<i>Rosa canina</i> (Groupe)		X
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	X	
<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	X	
<i>Viola hirta</i> L., 1753	X	

Parmi les 37 espèces relevées en 2002, 10 n'ont pas été revues au niveau de la localisation du relevé, ni n'ont été notées dans les relevés réalisés à proximité en 2017. Il est à noter qu'il s'agit majoritairement de ligneux ou d'espèces non typiques des pelouses calcicoles (*Cornus sanguinea*, *Cirsium vulgare*, *Prunella vulgaris*, *Prunus spinosa*)...

Par ailleurs, quelques espèces supplémentaires ont été notées en 2017 : *Polygala calcarea*, *Festuca lemanii*, *Centaurea jacea* subsp. *timbalii*, *Koeleria pyramidata*, *Genista tinctoria*, *Thymus praecox*, *Leontodon hispidus*, *Thesium humifusum*. Toutes ces espèces sont caractéristiques des pelouses calcicoles.

Cette comparaison semble bien mettre en évidence une amélioration de la typicité et de la structure de cette pelouse depuis 2002, avec en particulier la régression des ligneux, de certaines espèces non typiques, et l'apparition d'espèces non observées à l'époque.

Relevé 5-290302 (2002)	Présence de l'espèce dans les relevés réalisés en 2017 à proximité (n°27 et 28)
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	
<i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753	
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	X
<i>Carex pilulifera</i> L., 1753	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	X
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC., 1806	
<i>Plantago major</i> L., 1753	
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	X
<i>Rosa canina</i> (Groupe)	
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	X
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	

Le cortège floristique apparaît très différent en 2002, par comparaison avec l'état actuel. En effet seules 4 espèces sont retrouvées dans les 2 relevés. Les espèces observées en 2002 n'appartiennent pas, pour la plupart, au cortège de pelouses calcicoles. On note des arbustes (*Euonymus europaeus*, *Ligustrum vulgare*, *Rosa canina*, *Crataegus monogyna*) et des espèces de lisières ou même de friches thermophiles (*Hypericum perforatum*, *Teucrium scorodonia*, *Jacobaea vulgaris*, *Betonica vulgaris*...).

Une exception toutefois, l'Astragale de Montpellier (*Astragalus monspessulanus*), espèce des pelouses calcicoles, vulnérable en Ile-de-France n'a pas été observée lors des relevés pratiqués en 2017.

En 2017, le cortège comprend de nombreuses espèces typiques des pelouses calcicoles, absentes en 2002 : *Festuca lemanii*, *Teucrium chamaedrys*, *Hippocrepis comosa*, *Ranunculus bulbosus*, *Polygala vulgaris*, *Helianthemum nummularium*, *Eryngium campestre*, *Gymnadenia conopsea*, *Leontodon hispidus*, *Linum catharticum*, *Brachypodium pinnatum*, *Melittis melissophyllum*, *Viola hirta*...

Ce constat s'explique par l'origine de la pelouse concernée. Auparavant plantée de résineux, elle a été rouverte au début des années 2000 en profitant des dégâts occasionnés sur la plantation par la tempête de décembre 1999. En 2002, le cortège floristique était encore celui associé à la plantation, et non celui d'une pelouse. La présence de l'Astragale de Montpellier était possiblement liée aux milieux plus ouverts en bordure de chemin. Son absence actuelle pourrait être due à l'impact des travaux de débardage des arbres abattus, sans aucune certitude toutefois.

4.1.3.2 Facteurs de dégradation

Le niveau de dégradation a été évalué pour les habitats d'intérêt patrimonial en Île-de-France et/ou communautaire, selon une échelle à 4 niveaux :

- Absence de dégradations visibles : aucune dégradation visible n'a été décelée sur le terrain. La typicité floristique ou la structure de l'habitat peuvent ne pas être optimales, mais les causes ne sont pas identifiables ou rattachables à un facteur de perturbation en particulier,
- Faibles dégradations : de faibles dégradations ont été constatées sur le terrain. Dans le cas de milieux ouverts de type pelouses calcicoles ou prairies de fauche, il peut s'agir de dépôts sauvages, de traces de passages d'engins motorisés, etc., n'interférant que de manière limitée dans l'expression de l'habitat concerné.
- Dégradations moyennes : des dégradations assez significatives ont été constatées sur le terrain. Il s'agit des mêmes types de dégradations que pour le niveau précédent, mais avec une intensité et/ou une surface concernée plus importante, ou de modes de gestion inadaptés, tels qu'un pâturage intensif (cas non rencontré ici),
- Dégradations fortes : des dégradations importantes (plantations d'essences exogènes, amendements –non concerné ici-) ont été observées sur le terrain, et remettent en cause la pérennité des habitats concernés.

Dans le cas des milieux ouverts pris en compte dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats, aucune dégradation visible significative n'a été décelée. Quelques traces de passages d'engins motorisés ont été notées sur la pelouse la plus à l'Est du coteau Sud, mais elles restent limitées et ne remettent pas en cause la pérennité de l'habitat.

4.1.4 Fiches-habitats

Les habitats de milieux ouverts identifiés sur le site en 2017, sont présentés sous forme de fiches ci-après.

PELOUSE MESOHYGROPHILE REGULIEREMENT TONDUE

All / *Potentillion anserinae* Tüxen 1947

Surface au sein du site : 0,4 ha (3,7 %)

Classification

Corine Biotopes : 37.24
EUNIS Habitats : E3.44
Non déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : /
Cahiers d'habitats : /
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : /
Non prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

Pas de relevé phytosociologique (détermination in situ)

Appartenance phytosociologique

Classe : *Agrostietea stoloniferae* Th. Müll. & Görs 1969

Ordre : *Potentillo anserinae-Polygonetalia avicularis*
Tüxen 1947

Alliance : *Potentillion anserinae* Tüxen 1947



Description générale de l'habitat

Cette végétation cosmopolite est largement répandue en Europe sous des climats tempérés. En France, elle est également répandue sur l'ensemble du territoire, du littoral à l'étage montagnard. Cet habitat est présent à travers une large amplitude écologique et est assez couramment présent au sein de l'Île-de-France.

Il s'agit de prairies mésohygrophiles à hygrophiles ouvertes et rases, piétinées et eutrophiles, sur sols engorgés ou inondables, dominées par *Plantago major*, *Alopecurus geniculatus*, *Argentina anserina*, *Potentilla reptans*, *Juncus compressus*, *Mentha pulegium*, *Prunella vulgaris*...

Habitats associés et en contacts

Herbiers aquatiques (*Charetea fragilis*, *Lemnetea minoris*, *Potametea pectinati*),
Parvoroselières (*Glycerio fluitantis-Nasturtietea officinalis*),
Roselières et cariçaies (*Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae*),
Mégaphorbiaies (*Filipendulo ulmariae-Convolvuletea sepium*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur la zone d'étude, cet habitat est présent au niveau des pelouses piétinées et régulièrement tondues localisées à proximité de l'étang du Carrefour Dauphine. Il occupe également les chemins tondus autour des ruines du Château des Beurons.

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Pente : absence de pente,

Sol : moyennement riche en nutriments, basique, engorgement pouvant être significatif

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Ranunculus repens, *Prunella vulgaris*, *Potentilla reptans*, *Bellis perennis*, *Plantago major*, *Carex muricata*

Intérêt patrimonial

Ces pelouses piétinées et/ou régulièrement tondues sont constituées d'espèces communes et non patrimoniales.

PELOUSE MESOHYGROPHILE REGULIEREMENT TONDUE

All / *Potentillion anserinae* Tüxen 1947

Elles ne font l'objet d'aucun statut particulier et sont très courantes tant au niveau national qu'en région parisienne. Elles ne présentent pas d'intérêt particulier.

État de conservation

Les pelouses mésohygrophiles régulièrement tondues de la zone d'étude présentent une typicité floristique proche de leur optimum, mais néanmoins assez appauvrie par la gestion pratiquée. Leur structure est conforme à leur définition. Par conséquent, leur état de conservation est qualifié de moyen.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond à une végétation transitoire avant l'installation de mégaphorbiaies, roselières ou autres cariçaies. Cette végétation évolue vers des cariçaies ou des roselières (*Phragmites australis*-*Magnocaricetea elatae*) puis à des saulaies marécageuses (*Salicion cinereae*) par atterrissement naturel.

Elles dérivent également de ces mêmes habitats par fauche intensive avec une eutrophisation importante du milieu de par l'importance de la matière organique.

Évolution liée à la gestion : La tonte régulièrement associée au piétinement assure une stabilité importante de l'habitat, cette gestion empêchant toute évolution progressive.

PRAIRIE DE FAUCHE EUTROPHILE

All / *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926

Ss-all / *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989

Surface au sein du site : 0,15 ha (1,4 %)

Classification

Corine Biotopes : 38.22
EUNIS Habitats : E2.22
Déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 6510
Cahiers d'habitats : 6510-7
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

19 – 46 - 51

Appartenance phytosociologique

Classe : *Arrhenatheretea elatioris* Br.-Bl. 1949 nom. nud.

Ordre : *Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931

Alliance : *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926

Sous-alliance : *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989



Description générale de l'habitat

Cette végétation planitiaire à submontagnarde est répartie dans toute l'Europe et en France, jusque dans le domaine méditerranéen. En Île-de-France, ces prairies eutrophiles sont présentes à l'échelle de toute la région. Dans l'agglomération parisienne, elles sont également présentes sous forme de reliquats très eutrophes, voire artificiels.

Il s'agit de prairies denses, hautes et peu diversifiées en raison du fort contexte eutrophe provoqué par une fertilisation ou un phénomène de banalisation de la flore. La strate supérieure est dominée par des poacées vivaces en mélange avec des grandes dicotylédones (Apiacées, Astéracées...). Quant aux strates inférieures, celles-ci sont dominées par des dicotylédones basses.

Cet habitat est représenté par une végétation généralement spatiale des parcelles prairiales, pouvant également être linéaire sur le long des voies de communication.

Habitats associés et en contacts

Prairies hygrophiles (*Bromion racemosi*, *Molinio caeruleae-Juncetea acutiflori*),
Pelouses mésophiles (*Festuco valesiacae-Brometea erecti*, *Nardetea strictae*),
Pelouses sèches (*Mesobromion erecti*, *Nardetea strictae*),
Prairies de pâture (*Cynosurion cristati*),
Fourrés mésophiles (*Prunetalia spinosae*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

La prairie de fauche eutrophe a été identifiée en 2 endroits de la zone d'étude : à proximité de la ferme de Châtillon et au niveau de l'ancien parking proche de l'autoroute A13.

Il s'agit de prairies hautes dominées par les graminées : Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Pâturin des prés (*Poa pratensis*), Pâturin commun (*Poa trivialis*), Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Houlque laineuse (*Holcus lanatus*)... accompagnées d'espèces d'affinité eutrophe voire nitrophile telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*)...

Il est à noter que les 3 zones de prairies situées immédiatement à l'Ouest de la Ferme des Huit Routes correspondent également à des prairies de fauche eutrophiles. Elles sont cependant dégradées et très peu diversifiées, et de ce fait

PRAIRIE DE FAUCHE EUTROPHILE

All / *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926

Ss-all / *Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris* de Foucault 1989

n'ont pas été rattachées à la sous-alliance (*Rumici obtusifolii* – *Arrhenatherenion elatioris*), mais à l'alliance (*Arrhenatherion elatioris*).

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Pente : pas de pente particulière,

Formation superficielle : de nature diverse,

Sol : profond, eutrophe,

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Poa pratensis 3, *Arrhenatherum elatius* 2, *Glechoma hederacea* 2, *Urtica dioica* 2, *Cirsium arvense* 2, *Galium aparine* 2, *Rumex conglomeratus* 1

Intérêt patrimonial

Les prairies de fauche eutrophes constituent des végétations banales peu diversifiées des systèmes prairiaux. Leur cortège floristique ne présente pas d'intérêt particulier

Toutefois, les prairies de fauche, même eutrophes, sont d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE et peuvent jouer un rôle dans la dispersion d'espèces faunistiques et constituer un habitat de reproduction de l'avifaune et de l'entomofaune.

État de conservation

Les prairies de fauche eutrophes ne sont pas, par définition, des habitats en bon état de conservation, puisque constituant des faciès de dégradation des prairies plus mésotrophes.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond à des prairies secondaires maintenues par l'action de l'Homme. Ce groupement occupe des sols naturellement profonds. Suite à leur abandon, elles évoluent vers des ourlets pré-forestiers, puis des fourrés mésophiles (*Prunetalia spinosae*) et enfin vers des hêtraies-chênaies (*Carpino betuli-Fagion sylvaticae*, *Quercion roboris*) ou vers les frênaies-chênaies fraîches (*Fraxino excelsioris-Quercion roboris*).

Évolution liée à la gestion : D'une manière générale, la gestion pratiquée sur les prairies de fauche eutrophes vise à leur maintien en l'état dans un objectif de production de fourrage. La mise en pâturage les fait évoluer vers des prairies du *Cynosurion cristati*.

Les prairies de fauche eutrophes de la zone d'étude représentent de faibles superficies et n'ont pas de vocation agricole, de par leur localisation. Elles sont occasionnellement fauchées. En l'état, elles ne sont pas menacées.

Néanmoins il pourrait être intéressant de modifier les modalités de gestion, en instaurant à titre expérimental une fauche bisannuelle pendant quelques années (fin avril / fin septembre), avec exportation, afin de tenter de réduire le niveau trophique et permettre une évolution vers des prairies méso-eutrophes, voire mésotrophes.

PRAIRIE DE FAUCHE MESOPHILE MESOTROPHE

All / *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926

Ss-all / *Trifolio montani* - *Arrhenatherenion elatioris* Rivas Goday & Rivas Mart. 1963

Surface au sein du site : 1,6ha (14,8 %)

Classification

Corine Biotopes : 38.22
EUNIS Habitats : E2.22
Déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 6510
Cahiers d'habitats : 6510-6
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

11 – 15 – 17 – 43 – 55 – 56

Appartenance phytosociologique

Classe : *Arrhenatheretea elatioris* Br.-Bl. 1949 nom. nud.

Ordre : *Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931

Alliance : *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926

Sous-alliance : *Trifolio montani* - *Arrhenatherenion elatioris* Rivas Goday & Rivas Mart. 1963



Description générale de l'habitat

Cette végétation planitiaire à submontagnarde d'Europe occidentale est présente en France, mais est absente des régions méditerranéenne et septentrionale. En Île-de-France, ces prairies se concentrent principalement dans le Sud (Gâtinais, Fontainebleau, Beauce, Bassée), le Vexin, l'Orxois, l'Aulnoye et le long de certaines vallées (Marne, Morins, Seine...), bien qu'elles puissent être présentes de manière ponctuelle dans la plupart des régions naturelles.

Il s'agit de prairies denses, hautes, sur substrat calcaire et plus ou moins diversifiées en fonction de la trophie du milieu. Ces formations herbacées s'observent également au sein des systèmes de coteaux calcaires, sur pente plus ou moins marquée. Le cortège floristique est composé par des poacées vivaces en mélange avec des grandes dicotylédones (Apiacées, Astéracées...). Les strates inférieures sont dominées par des dicotylédones basses ainsi que de potentiels petits chaméphytes voire quelques orchidées.

Cet habitat est représenté par une végétation spatiale des parcelles prairiales, pouvant également être ponctuelle en contexte intra-forestier ou sur les voies de circulation.

Habitats associés et en contacts

Pelouses mésophiles (*Festuco valesiacae-Brometea erecti*, *Nardetea strictae*),
Pelouses sèches (*Mesobromion erecti*, *Nardetea strictae*),
Pelouses xériques (*Xerobromion erecti*),
Pelouses des dalles (*Alyssum alyssoides-Sedum albi*),
Prairies de pâture (*Cynosurion cristati*),
Ourlets en nappe (*Trifolium medii*),
Fourrés mésophiles (*Prunetalia spinosae*),
Fourrés calcicoles (*Berberidion vulgaris*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Les prairies de fauche mésophiles mésotrophes ont été identifiées à proximité de la ferme de Châtillon, autour des ruines du Château des Beurons et au Sud de la ferme des Huit Routes.

Il s'agit de prairies hautes traitées par fauche, dont le cortège floristique est dominé par le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), avec également le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Gaillet jaune (*Galium verum*), le Gaillet blanc (*Galium mollugo*), la Trisetète jaunâtre (*Trisetum flavescens*), le Panicaut

PRAIRIE DE FAUCHE MESOPHILE MESOTROPHE

All / *Arrhenatherion elatioris* Koch 1926

Ss-all / *Trifolium montani* - *Arrhenatherenion elatioris* Rivas Goday & Rivas Mart. 1963

champêtre (*Eryngium campestre*), la Sauge des prés (*Salvia pratensis*), l'Origan (*Origanum vulgare*)... L'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) est parfois présent.

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Pente : pas de pente,

Formation superficielle : de nature diverse mais sur substrat calcaire,

Sol : mésotrophe.

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Arrhenatherum elatius 3, *Dactylis glomerata* 2, *Primula veris* 2, *Agrimonia eupatoria* 2, *Cruciata laevipes* 2, *Anacamptis pyramidalis*, *Veronica chamaedrys* 1, *Vicia sativa* 1, *Eryngium campestre* 1, *Origanum vulgare* +, *Daucus carota* +, *Trifolium pratense* +, *Schoedonorus pratensis* +

Intérêt patrimonial

Les prairies de fauche mésophiles mésotrophes constituent des végétations typiques des systèmes prairiaux. Cet habitat joue un rôle paysager, fonctionnel et écologique important dans la dynamique des systèmes de coteaux calcaires d'Île-de-France ainsi qu'au sein des corridors et continuités écologiques. Cet habitat est susceptible d'abriter des espèces patrimoniales faunistiques et floristiques.

Les prairies présentes sur le site d'étude présentent une bonne diversité floristique, bien qu'aucune espèce patrimoniale n'y ait été observée. Elles constituent un habitat d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE (6510-6 « Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes, mésophiles, mésotrophiques et basophiles »). Elles sont également déterminantes de ZNIEFF et prioritaires au niveau régional (GUILBON, S. 2012).

État de conservation

Les prairies de fauche mésophiles mésotrophes identifiées sur la zone d'étude présentent une typicité floristique bonne à moyenne (avec notamment la présence d'espèces d'ourlets dans le cortège), voire mauvaise (à proximité des ruines du Château des Beurons, en raison d'une faible diversité et d'une certaine eutrophisation).

Leur structure est en revanche généralement bonne. Par conséquent, leur état de conservation est mauvais à bon, en fonction des secteurs.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond à des prairies secondaires maintenues par l'action de l'Homme. Ce groupement occupe des sols naturellement profonds. Suite à leur abandon, elles évoluent vers des ourlets en nappe (*Trifolium medii*) puis pré-forestiers voire des fourrés mésophiles (*Prunetalia spinosae*) et enfin vers des hêtraies-chênaies (*Carpino betuli-Fagion sylvaticae*, *Quercion roboris*) ou vers les frênaies-chênaies fraîches (*Fraxino excelsioris-Quercion roboris*). L'amélioration agronomique fait dériver ces prairies vers des prairies pâturées (*Cynosurion cristati*) ou fauchées eutrophes (*Rumici obtusifolii* – *Arrhenatherenion elatioris*).

Évolution liée à la gestion : L'habitat risque une certaine rudéralisation si la gestion pratiquée n'est pas adaptée (dates, fréquences, matériels, fertilisation, semis...). Une fauche trop précoce ou intensive est également défavorable. La mise en pâturage de ces prairies les fait évoluer vers des prairies du *Cynosurion cristati*, de moindre valeur patrimoniale.

Les prairies mésophiles mésotrophes de la zone d'étude sont traitées par fauche avec exportation. Ce mode de gestion est favorable au maintien de leur intérêt écologique. Elles ne sont donc pas menacées.

CHEMINS ET PELOUSES MESOPHILES PIÉTINÉES ET/OU RÉGULIÈREMENT TONDUS

All / *Lolio perennis-Plantaginion majoris* Sissingh 1969

Surface au sein du site : 0,2 ha (1,8 %)

Classification

Corine Biotopes : 38.1 x 87.2
EUNIS Habitats : E2.1
Non déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : /
Cahiers d'habitats : /
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : /
Non prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

Pas de relevés phytosociologiques (identification in situ)

Appartenance phytosociologique

Classe : *Arrhenatheretea elatioris* Br.-Bl. 1949 nom. nud.

Ordre : *Plantaginetales majoris* Tüxen ex von Rochow 1951

Alliance : *Lolio perennis-Plantaginion majoris* Sissingh 1969



Description générale de l'habitat

Cette végétation est probablement très répandue dans toute l'Europe tempérée. En Île-de-France, ces prairies sont très fréquemment rencontrées.

Il s'agit de prairies ouvertes peu diversifiées, structurées par des touffes de diverses espèces associant un cortège floristique de prairies piétinées (*Plantago major*, *Ranunculus repens*, *Juncus tenuis*, *Prunella vulgaris*) accompagnées d'espèces d'ourlets mésophiles ou eutrophiles (*Rumex sanguineus*, *Geum urbanum*...) et de cortège de plantes des milieux en contact (espèces forestières, espèces de prairies pâturées, etc.).

Cet habitat est représenté par une végétation essentiellement linéaire, parfois très étroite au niveau de chemins fréquentés et piétinés.

Habitats associés et en contacts

Prairies pâturées mésophiles (*Cynosurion cristati*).

Pelouses calcicoles (*Mesobromion erecti*)

Ourlets mésophiles (*Trifolion medii*)

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur le site, cet habitat est localisé au niveau des chemins traversant les pelouses, en particulier la pelouse proche de la ferme de Châtillon (voir photo d'illustration ci-dessus) et la pelouse la plus à l'Est du coteau Sud.

La végétation en place est très ouverte, et les espèces en place adaptées à la tonte et au piétinement, avec le Plantain majeur (*Plantago major*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), la Renoncule bulbeuse (*Ranunculus bulbosus*)...

On observe également quelques espèces des pelouses et ourlets voisins avec la Petite Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), la Primevère élevée (*Primula veris*), l'Origan (*Origanum vulgare*)...

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Pente : pas de pente à pente modéré en fonction de la localisation

Formation superficielle : calcaire

CHEMINS ET PELOUSES MESOPHILES PIETINES ET/OU REGULIEREMENT TONDUS

All / *Lolio perennis-Plantaginion majoris* Sissingh 1969

Sol : largement tassé, eutrophe, piétiné.

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Plantago major, *Medicago lupulina*, *Poa annua*, *Sanguisorba minor*, *Plantago lanceolata*, *Prunella vulgaris*, *Origanum vulgare*, *Trifolium repens*

Intérêt patrimonial

Ces formations végétales sont constituées d'espèces de valeur patrimoniale limitée, en relation avec l'influence anthropique prédominante. Elles ne sont pas déterminantes de ZNIEFF, ni prioritaires en Ile-de-France, ni concernées par la Directive Habitats 92/43/CEE. Leur intérêt patrimonial est faible.

État de conservation

Les végétations piétinées du *Lolio perennis* – *Plantaginion majoris*, observées sur le site, présentent une structure typique avec un recouvrement faible et une composition floristique assez pauvre mais conforme à la définition de l'habitat. Toutefois, de par leur origine anthropique, la notion d'état de conservation ne leur est pas applicable.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond à un stade de végétation maintenu par des facteurs anthropiques. En l'absence de ces facteurs, il évolue vers une végétation prairiale mésophile (*Arrhenatherion elatioris*), puis vers l'ourlet mésophile du *Trifolion medii*.

Évolution liée à la gestion : L'habitat se maintient de par la présence et la fréquentation humaine, ainsi que la tonte, permettant de bloquer la dynamique naturelle.

Aucune gestion particulière n'est nécessaire pour la conservation de cet habitat commun, non menacé et non patrimonial.

FRICHE HERBACEE MESOXEROPHILE RUDERALE

Or / *Onopordetalia acanthii* Br.-Bl. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadač 1944

Surface au sein du site : 0,02 ha (0,22%)

Classification

Corine Biotoques : 87.1
EUNIS Habitats : I1.52
Non déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : /
Cahiers d'Habitats : /
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : /
Non prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

Pas de relevé phytosociologique (identification in situ)

Appartenance phytosociologique

Classe : *Artemisietea vulgaris* Lohmeyer, Preising & Tüxen ex von Rochow 1951

Ordre : *Onopordetalia acanthii* Br.-Bl. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadač 1944



Description générale de l'habitat

Cet habitat ubiquiste est largement répandu en Europe tempérée et en France, ainsi qu'en région méditerranéenne. En Île-de-France, il est rencontré dans toutes les régions naturelles, y compris dans l'agglomération parisienne.

Il s'agit de communautés herbacées thermophiles rudérales à dominance d'espèces vivaces et bisannuelles, très peu diversifiées et avec une influence anthropique nette. Le cortège floristique est composé de cirses, chardons, orties et autres espèces de zones de friches rudérales.

Cet habitat est représenté à base de végétation anthropogène, le plus généralement ponctuelle, au niveau des lisières et autres mégaphorbiaies.

Habitats associés et en contacts

Pelouses sèches (*Mesobromion erecti*),
Prairies de fauche (*Arrhenatheretalia elatioris*),
Friches (*Artemisietea vulgaris*, *Sisymbrietea officinalis*),
Ourlets en nappe (*Trifolion medii*),
Fourrés eutrophes (*Salici cinerae-Rhamnion catharticae*, *Carpino betuli-Prunion spinosae*),
Clairières forestières (*Epilobietea angustifolii*),
Mégaphorbiaies (*Filipendulo ulmariae-Convulvetea sepium*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur le site d'étude, cet habitat est implanté au niveau des zones ayant servi pour le stockage et le brûlage de produits de coupe, donc sur un substrat artificiel.

La végétation n'est que très peu structurée et majoritairement constituée d'espèces rudérales et de repousses de ligneux : Sureau yèble (*Sambucus ebulus*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Grémil officinal (*Lithospermum officinale*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Molène lychnide (*Verbascum lychnitis*), Panais commun (*Pastinaca sativa*), Réséda jaune (*Reseda lutea*), Ronces (*Rubus* sp), Prunellier (*Prunus spinosa*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)...

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Pente : pas de pente particulière,

FRICHE HERBACEE MESOXEROPHILE RUDERALE

Or / *Onopordetalia acanthii* Br.-Bl. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadač 1944

Formation superficielle : nature variable (argiles, marnes, alluvions, limons, remblais...)

Sol : riches en nutriments, notamment en azote.

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Végétation trop hétérogène et perturbée pour pouvoir définir un cortège caractéristique.

Intérêt patrimonial

Les friches herbacées mésoxérophiles rudérales constituent un habitat très banal, non concerné par un éventuel statut de patrimonialité. Elles ne sont pas concernées par la Directive Habitats, ne sont pas déterminantes ZNIEFF et ne sont pas prioritaires en Île-de-France (Guilbon S., 2012).

Ces végétations sont sans grand intérêt patrimonial car directement liées à l'impact anthropique. Elles ne comportent généralement pas d'espèces patrimoniales, toutefois une station de Belladone (*Atropa belladonna*), espèce très rare et en danger, a été identifiée dans une de ces zones sur une pelouse du coteau Sud en 2017.

Elles participent à la mosaïque d'habitats en contexte prairial et peuvent servir d'indicateur de la rudéralisation et de l'eutrophisation excessive des milieux. De plus, elles constituent une zone refuge pour certaines espèces animales.

État de conservation

Les friches herbacées mésoxérophiles rudérales observées sur la zone d'étude sont en mauvais état de conservation. Leur cortège floristique est pauvre et leur structure très hétérogène. De plus les superficies occupées sont très faibles.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond à un stade intermédiaire des séries dynamiques forestières du *Carpino betuli-Fagion sylvaticae*. Il peut dériver par rudéralisation d'ourlets moins eutrophes (*Impatiens noli-tangere-Stachyion sylvaticae*, *Trifolion medii*). Sans fauche, il évolue rapidement vers des fourrés eutrophes (*Salici cinerae-Rhamnion catharticae*, *Carpino betuli-Prunio spinosae*).

Évolution liée à la gestion : Cet habitat ne fait généralement pas l'objet d'une gestion particulière, si ce n'est une fauche occasionnelle.

Sur les pelouses de Rosny-sur-Seine, ces friches sont fauchées au même titre que les pelouses. Compte-tenu de leur faible intérêt, cette gestion peut être poursuivie sans changement.

FOURRE CALCICOLE MESOXEROPHILE A GENEVRIER COMMUN

All / *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1950

Ss-all / *Berberidenion vulgaris* Géhu, de Foucault & Delelis 1983

Surface au sein du site : 0,03 ha (0,3 %) -surface des fourrés inclus dans le périmètre des pelouses calcicoles-

Classification

Corine Biotopes : 31.88
EUNIS Habitats : F3.16
Déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 5130
Cahiers d'habitats : 5130-2
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1 (fourrés associés aux pelouses calcicoles)
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012) (communautés xérophiles)

Relevés phytosociologiques concernés

Pas de relevé phytosociologique (identification in situ)

Appartenance phytosociologique

Classe : *Crataego monogynae-Prunetea spinosae* Tüxen 1962

Ordre : *Prunetalia spinosae* Tüxen 1952

Alliance : *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1950

Sous-alliance : *Berberidenion vulgaris* Géhu, de Foucault & Delelis 1983



Description générale de l'habitat

Cet habitat continental à atlantique est absent des régions septentrionales et méridionales. Il se rencontre sur la majeure partie du territoire métropolitain mais se raréfie vers le Nord et en région méditerranéenne. En Île-de-France, cet habitat est principalement observé dans les secteurs calcaires et thermophiles : Massif de Fontainebleau, Gâtinais, Vexin, basse vallée de la Seine, vallée de l'Epte, Orxois, Beauce...

Il s'agit de fourrés arbustifs thermophiles et héliophiles, assez denses, épineux et impénétrables, pouvant se rencontrer sous forme de pré bois plus ouvert avant d'arriver à un stade de chênaie pubescente. La strate arbustive est riche et dominée par le Genévrier (*Juniperus communis*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) ou encore le Troène (*Ligustrum vulgare*). La strate herbacée est donc généralement absente ou très pauvre en espèces en raison de la structure même de ce fourré (graminoïdes calcicoles et quelques espèces d'ourlets du *Trifolium medii*).

Cet habitat est observé de manière linéaire en lisière des forêts calcicoles ou spatiale en colonisation des pelouses abandonnées.

Habitats associés et en contacts

Végétations de dalles, parois ou éboulis calcaires (*Alyso alyssoidis-Sedion albi*, *Leontodontion hyoseroidis*), Pelouses sèches à très sèches (*Mesobromion erecti* à *Xerobromion erecti*), Ourlets mésophiles calcicoles (*Trifolium medii*), Boisements calcicoles (*Quercion pubescenti-sessiliflorae*, *Carpino betuli-Fagion sylvaticae*, *Carpinion betuli*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur le site étudié, cet habitat n'a été observé qu'au niveau de la pelouse le plus à l'Ouest du coteau Sud, sous la forme de petits bosquets isolés implantés dans la pelouse.

Ces bosquets se composent de Genévrier commun (*Juniperus communis*), de Prunellier (*Prunus spinosa*), d'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*), Viorne mancienne (*Viburnum lantana*).

FOURRE CALCICOLE MESOXEROPHILE A GENEVRIER COMMUN

All / *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1950

Ss-all / *Berberidenion vulgaris* Géhu, de Foucault & Delelis 1983

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : généralement au sud,

Pente : pente plus ou moins forte,

Formation superficielle : brun calcaire ou calcique (rendzines), roche mère crayeuse généralement affleurante,

Sol : superficiel à peu profond, riche en éléments carbonatés et à déficit hydrique estival marqué.

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Juniperus communis, *Prunus spinosa*, *Crataegus monogyna*, *Ligustrum vulgare*, *Rhamnus cathartica*, *Viburnum lantana*

Intérêt patrimonial

Les fourrés calcicoles mésoxérophiles à Genévrier commun constituent des végétations spécialisées dont les faciès à Genévrier ont une grande valeur paysagère (corridors écologiques) et sont témoins de pratiques agro-pastorales traditionnelles.

Cet habitat joue un rôle dans la diversité écologique apportée aux systèmes de pelouses calcicoles. Des cortèges d'insectes très spécifiques (lépidoptères, hyménoptères, hémiptères, diptères, acariens) seraient associés à cette végétation.

D'autre part, il est considéré comme prioritaire en Ile-de-France (GUILBON, S, 2012), il est déterminant de ZNIEFF en Ile-de-France et d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE (5130-2 « Junipérides secondaires planitiaires à montagnardes à Genévrier commun »).

Il s'agit donc d'un habitat d'intérêt patrimonial, à préserver et à valoriser.

État de conservation

Les fourrés calcicoles mésoxérophiles à Genévrier commun présents sur la zone d'étude n'occupent qu'une très faible superficie. Leur structure et leur composition floristique sont éloignées de la définition optimale de l'habitat, qui correspond à un voile éclaté de Genévrier d'âges équilibrés, alors qu'on est ici en présence de bosquet denses comportant de nombreuses essences arbustives pré-forestières autres que le Genévrier.

L'état de conservation de l'habitat est donc globalement mauvais.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Les junipérides secondaires s'inscrivent dans la série dynamique d'évolution des boisements calcicoles. Elles colonisent progressivement les pelouses calcicoles abandonnées du *Mesobromion erecti* ou du *Xerobromion erecti*, ainsi que les ourlets calcicoles en nappe (*Trifolium medii*-*Geranietea sanguinei*).

Il est à noter que le Genévrier est une espèce héliophile qui ne supporte pas la concurrence arbustive et se trouve rapidement éliminé dans les phases de développement des manteaux arbustifs préparant l'installation de la forêt. Ainsi, au sein des voiles épars de Genévriers, chaque individu peut être un point de départ pour l'installation et le développement d'essences arbustives (présence d'un ourlet herbacé autour de l'arbuste, générant un microclimat d'ombrage favorable au développement d'autres arbustes). Des fourrés éclatés se développent alors autour des Genévriers, jusqu'à l'élimination de ceux-ci.

Évolution liée à la gestion : Le maintien des junipérides secondaires passe par un équilibre entre les modalités pastorales et la dynamique des populations de Genévrier. Si la pression de gestion (pâturage en général, mais aussi fauche), est trop importante, elle ne permet pas la régénération des populations, mais si elle est trop faible elle permet une accélération du processus d'embroussaillage.

Les fourrés calcicoles mésoxérophiles à Genévrier commun identifiés sur la pelouse calcicole du coteau Sud correspondent au dernier cas d'évolution spontanée mentionné ci-dessus : quelques Genévriers sont encore présents dans les fourrés mais ils sont pour la plupart en mauvais état, en raison de la concurrence des autres arbustes.

De plus, on ne note aucune régénération ailleurs sur la pelouse concernée.

FOURRE CALCICOLE MESOXEROPHILE A GENEVRIER COMMUN

All / *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1950

Ss-all / *Berberidenion vulgaris* Géhu, de Foucault & Delelis 1983

Ce dernier constat peut être en partie lié à la gestion pratiquée sur les pelouses, avec une fauche annuelle homogène sur l'ensemble de la surface, qui, si elle est favorable à la plupart des espèces herbacées, ne permet pas le développement de jeunes Genévriers.

Cet habitat est voué à disparaître à court ou moyen terme (en fonction de l'âge des Genévriers restants). Compte-tenu de sa patrimonialité, il apparaît important de mettre en place des actions afin de tenter une régénération.

FOURRE MESOXEROPHILE

All / *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1950

Ss-all / *Berberidenion vulgaris* Géhu, de Foucault & Delelis 1983

Ass / *Tamo communis* - *Viburnetum lantanae* Géhu, Géhu-Franck & Scoppola 1984

Surface au sein du site : 0,14 ha (1,3 %)

Classification

Corine Biotopes : 31.8121
EUNIS Habitats : F3.11
Déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 6210 (fourrés associés aux pelouses calcicoles)
Cahier d'habitats : /
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1 (fourrés associés aux pelouses calcicoles)
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012) (communautés xérophiles)

Relevés phytosociologiques concernés

Pas de relevés phytosociologiques (identification in situ)

Appartenance phytosociologique

Classe : *Crataego monogynae-Prunetea spinosae* Tüxen 1962

Ordre : *Prunetalia spinosae* Tüxen 1952

Alliance : *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1950

Sous-alliance : *Berberidenion vulgaris* Géhu, de Foucault & Delelis 1983

Association : *Tamo communis* - *Viburnetum lantanae* Géhu, Géhu-Franck & Scoppola 1984



Description générale de l'habitat

Cet habitat typiquement atlantique est principalement observé dans les régions situées au sud du Bassin parisien jusqu'en Espagne. Il est également présent dans le Pays de Bray et les parties nord-occidentale et orientale du Bassin parisien. En Île-de-France, il est principalement observé dans les secteurs calcaires et thermophiles : Massif de Fontainebleau, Gâtinais, Vexin, basse vallée de la Seine, vallée de l'Epte, Orxois, Beauce...

Il s'agit de manteaux arbustifs riches dominés par la Viorne lantane (*Viburnum lantana*). L'habitat est parfois marqué par la présence de sempervirents comme le Troène commun (*Ligustrum vulgare*) ou d'espèces volubiles comme le Tamier commun (*Dioscorea communis*) ou la Clématite des haies (*Clematis vitalba*), qui se mêlent aux autres arbustes lui conférant cet aspect particulièrement impénétrable.

Ceci est d'autant plus renforcé par la présence de ronces et rosiers. La strate herbacée, à diversité floristique variable, est en lien avec la structuration et la densité de la végétation arbustive. Elle peut être dominée par le Lierre grimpant (*Hedera helix*), accompagné d'espèces typiquement calcicoles.

Cet habitat est représenté par une végétation linéaire qui se développe en lisière forestière de bois sur versant ou plus rarement en haie. Il s'observe également en nappe sur des pelouses et ourlets calcicoles, particulièrement, en cas de déprise.

Habitats associés et en contacts

Prairies mésophiles (*Arrhenatheretea elatioris*),

Pelouses sèches (*Mesobromion erecti*),

Fourrés mésophiles à xéroclines (*Carpino betuli-Prunion spinosae*, *Berberidion vulgaris*),

Ourlets mésophiles calcicoles (*Trifolion medii*)

Ourlets nitrophiles (*Galio aparines-Urticetea dioicae*).

FOURRE MESOXEROPHILE

All / *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1950

Ss-all / *Berberidenion vulgaris* Géhu, de Foucault & Delelis 1983

Ass / *Tamo communis* - *Viburnetum lantanae* Géhu, Géhu-Franck & Scoppola 1984

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur le site d'étude, cet habitat a été localisé au milieu d'une des pelouses du coteau Sud, et sur une zone ayant fait l'objet d'une réouverture mais non gérée par la suite et recolonisée par les ligneux.

Il est également présent en lisière de la quasi-totalité des pelouses, parfois sous une forme appauvrie sous les plantations de Pin noir.

Les fourrés concernés présentent une physionomie typique, avec une strate arbustive très dense à Prunellier (*Prunus spinosa*), Viorne mancienne (*Viburnum lantana*), Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*), Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Églantier (*Rosa canina*), Ronces (*Rubus* sp.).

À noter que les fourrés présentés dans cette fiche ne comportent pas de Genévrier commun (les fourrés à Genévrier commun, habitat d'intérêt communautaire 5130-2, font l'objet d'une fiche spécifique).

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Pente : pente plus ou moins marquée,

Formation superficielle : brun calcaire ou rendosol, roche mère crayeuse ou marneuse parfois recouverte d'une couche de limons peu épaisse,

Sol : supporte un apport limité en azote minéral.

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Strate arbustive : *Prunus spinosa*, *Viburnum lantana*, *Rhamnus catharticus*, *Sorbus torminalis*, *Cornus sanguinea*, *Rosa canina*, *Rubus* sp., *Clematis vitalba*, *Discorea communis*

Strate herbacée : *Brachypodium pinnatum*, *Origanum vulgare*

Intérêt patrimonial

Les fourrés à Tamier commun et à Viorne lantane constituent des végétations typiques des systèmes des pelouses calcicoles. Ils peuvent constituer des corridors écologiques et des habitats pour la faune (avifaune, chiroptères, entomofaune). Ils sont également situés à l'interface entre les milieux ouverts des pelouses et ourlets et les milieux forestiers environnants.

Ces fourrés présentent un cortège floristique globalement commun et montrent généralement une dynamique d'extension. Toutefois, ils sont considérés comme d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE dès lors qu'ils sont associés aux pelouses calcicoles, ce qui est le cas sur les pelouses de la forêt Rosny-sur-Seine. Ils se rattachent à l'habitat 6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire ». Au même titre, ces fourrés sont déterminants de ZNIEFF et prioritaires en Ile-de-France (GUILBON, S.2012).

État de conservation

Les fourrés du *Tamo communis* - *Viburnetum lantanae* présentent une structure conforme à leur définition optimale, mais leur typicité floristique est moyenne, avec notamment une strate herbacée qui pourrait être plus développée. Leur état de conservation est donc qualifié de moyen.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond au stade transitoire dans la dynamique progressive de colonisation des pelouses calcicoles nord à subatlantiques du *Mesobromion erecti* ou des pelouses-ourlets à *Brachypodium pinnatum* résultant d'un ancien pâturage extensif (*Trifolium medii*). Un stade de fourré pionnier éclaté peut également être rencontré, correspondant au *Crataego monogynae-Prunetum spinosae*. Le stade ultime de développement se terminant par des frênaies et hêtraies calcicoles du *Carpinio betuli-Fagion sylvaticae*.

Évolution liée à la gestion : Ces fourrés ne font généralement pas l'objet d'une gestion spécifique destinée à leur valorisation, mais peuvent être concernés par des travaux de débroussaillage destinés à restaurer les pelouses calcicoles qu'ils ont colonisées.

FOURRE MESOXEROPHILE

All / *Berberidion vulgaris* Br.-Bl. 1950

Ss-all / *Berberidenion vulgaris* Géhu, de Foucault & Delelis 1983

Ass / *Tamo communis* - *Viburnetum lantanae* Géhu, Géhu-Franck & Scoppola 1984

Sur le site d'étude, ces fourrés montrent une dynamique progressive parfois assez importante, avec de nombreuses repousses de ligneux dans les pelouses en contact. Une petite zone rouverte sur le coteau Sud et n'ayant pas fait l'objet d'une gestion par fauche suite au débroussaillage est de nouveau entièrement recolonisée par les arbustes. Cet habitat n'est donc pas menacé et la gestion pratiquée doit en priorité veiller à empêcher son extension sur les pelouses.

Toutefois les fourrés en lisière du boisement sont à maintenir en l'état, s'agissant de milieux de transition entre les pelouses et les milieux forestiers. Il en est de même pour les bosquets actuellement présents au sein de certaines pelouses du coteau Sud.

PELOUSE CALCICOLE XEROCLINE

All / *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 *nom. cons. propos.*

Surface au sein du site : 1,9 ha (17,7 %)

Classification

Corine Biotopes : 34.32
EUNIS Habitats : E1.26
Non déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 6210 (*site d'orchidées remarquables)
Cahiers d'habitats : /
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

1 – 2 – 4 – 5 – 8 – 10 – 26 – 30 – 36 – 41 – 42

Appartenance phytosociologique

Classe : *Festuco valesiacae-Brometea erecti* Br.-Bl. & Tüxen ex Br.-Bl. 1949

Ordre : *Brometalia erecti* Koch 1926

Alliance : *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938)
Oberdorfer 1957 *nom. cons. propos.*



Description générale de l'habitat

Cet habitat correspond aux pelouses planitiaies à montagnardes d'Europe occidentale mais est absent des régions méditerranéenne et septentrionale en France. En Île-de-France, ces pelouses se concentrent principalement dans le Sud (Gâtinais, Fontainebleau, Beauce, Bassée), le Vexin, l'Orxois, l'Aulnoye et le long de certaines vallées (Marne, Morins, Seine...), bien qu'elles puissent être présentes de manière ponctuelle dans la plupart des régions naturelles.

Il s'agit de formations herbacées assez rases et denses, mésoxérophiles sur pente plus ou moins marquée au sein des systèmes de coteaux calcaires. Le cortège floristique très diversifié est dominé par des poacées vivaces (*Bromus erectus*, *Brachypodium pinnatum*, *Koeleria pyramidata*...) et de petits chaméphytes. Les orchidées sont souvent nombreuses dans les formes typiques du groupement.

Cet habitat se présente sous une forme spatiale, pouvant également être ponctuelle en contexte intra-forestier ou sur les talus de routes.

Habitats associés et en contacts

Pelouses xériques (*Xerobromion erecti*),
Pelouses des dalles (*Alyssa alyssoidis-Sedio albi*),
Ourlets en nappe (*Trifolium medii*),
Fourrés calcicoles (*Berberidion vulgaris*),
Prairies de fauche (*Arrhenatheretalia elatioris*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Ont été rattachées à l'alliance du *Mesobromion erecti* les pelouses calcicoles moins bien caractérisées que celles rattachées à la sous-alliance du *Teucrium montani* – *Bromenion erecti*. Il s'agit des deux plus petites pelouses du coteau Sud et d'une partie de la pelouse de l'extrémité Est du même coteau. La grande pelouse proche de la ferme de Châtillon a également été rattachée à cette alliance.

En effet, leur cortège floristique, bien que comportant les espèces caractéristiques que sont la Fétuque de Leman (*Festuca lemani*), la Laïche glauque (*Carex flacca*), l'Hippocrévide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), le Lin purgatif (*Linum catharticum*), la Petite Pimprenelle (*Sanguisorba minor*)... présente une forte colonisation par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et la présence de plusieurs

PELOUSE CALCICOLE XEROCLINE

All / *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 *nom. cons. propos.*

espèces caractéristiques des prairies de fauche (*Fromental* – *Arrhenatherum elatius*-). De plus, les repousses de ligneux y sont nombreuses, particulièrement dans la pelouse proche de la ferme de Châtillon.

Dans certains cas, la pelouse du *Mesobromion erecti* et l'ourlet du *Trifolium medii* sont étroitement imbriqués au sein de la parcelle et ont été cartographiés en tant que mosaïque.

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : exposition Sud ou Nord-Est,

Pente : pente faible à modérée,

Formation superficielle : sol squelettique à moyennement épais, plus ou moins caillouteux et d'origine calcaire variée (craie, marne, argile, calcaire dur, alluvion carbonatée...),

Sol : assez pauvre en nutriments.

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Brachypodium pinnatum 3, *Festuca lemani* 2, *Arrhenatherum elatius* 2, *Anacamptis pyramidalis* 2, *Primula veris* 2, *Cornus sanguinea* (pl) 2, *Clematis vitalba* 1, *Lotus corniculatus* 1, *Carex flacca* 1, *Linum catharticum* 1, *Hippocrepis comosa* +

Intérêt patrimonial

Les pelouses calcicoles du *Mesobromion erecti* constituent des végétations relictuelles, témoin de pratiques agro-pastorales traditionnelles extensives. Elles jouent un rôle paysager, fonctionnel et écologique important dans la dynamique des systèmes de coteaux calcaires d'Île-de-France ainsi qu'au sein des corridors et continuités écologiques.

Cette alliance est prioritaire en Île-de-France (GUILBON, S 2012). Elle est également d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE (6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire »).

Les pelouses concernées ne comportent pas autant d'espèces patrimoniales que celles du *Teucrio montani* – *Bromenion erecti*, mais on note tout de même sur les pelouses du coteau Sud de belles populations de Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*) et quelques pieds d'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*).

Par ailleurs, la pelouse proche de la ferme de Châtillon abrite une très belle population d'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), avec également l'Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*) et quelques pieds d'Orchis militaire (*Orchis militaris*) -ces espèces ne sont pas patrimoniales en Ile-de-France.

État de conservation

Les pelouses rattachées au *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 présentent globalement un état de conservation moyen. En effet, comme mentionné ci-dessus, leur typicité floristique n'est pas optimale, avec dans le cortège des espèces d'ourlets et des espèces de prairies de fauche.

Localement l'état de conservation de ces pelouses est même mauvais, avec de très nombreuses repousses de ligneux (cas de la pelouse proche de la ferme de Châtillon).

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond au stade intermédiaire de la série dynamique des forêts calcicoles du *Carpino betuli-Fagion sylvaticae* et du *Cephalanthero rubrae* – *Fagion sylvaticae*. Leur abandon entraîne la fermeture progressive du milieu par un piquetage arbustif, couplé à une avancée des ourlets en nappe (*Trifolium medii*) qui tend vers un pré-bois calcicole (*Berberidion vulgaris*).

Évolution liée à la gestion : L'amélioration agronomique fait dériver ces pelouses vers des prairies pâturées (*Cynosurion cristati*) ou fauchées (*Arrhenatherion elatioris*). Les boisements artificiels sont également fréquents et conduisent à la destruction progressive des pelouses.

Le coteau Sud de la forêt de Rosny a fait l'objet, au début des années 70, d'importantes plantations de Pins noirs. Les pelouses rattachées au *Mesobromion erecti* sont issues de réouverture du milieu par des travaux de restauration. Elles font actuellement l'objet d'une fauche annuelle début septembre, avec exportation.

PELOUSE CALCICOLE XEROCLINE

All / *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 *nom. cons. propos.*

La pelouse proche de la ferme de Châtillon a quant à elle été abandonnée sans gestion pendant plusieurs années, avant la remise en place d'un entretien par fauche annuelle exportatrice, également pratiquée début septembre.

Cette gestion permet de contenir la colonisation par les ligneux et le Brachypode penné, mais elle ne semble pas suffisante pour permettre la pleine expression des cortèges floristiques typiques des pelouses, ni pour éliminer les ligneux (qui, bien que maintenus à une hauteur très basse, repoussent entre chaque fauche).

Des optimisations de la gestion pratiquée sont donc à envisager. Elles sont présentées dans les fiches-actions à la suite du document.

PELOUSE CALCICOLE MESOXEROPHILE

All / *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 *nom. cons. propos.*
Ss-all / *Teucrio montani* - *Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

Surface au sein du site : 3,3 ha (30,5 %)

Classification

Corine Biotopes : 34.32
EUNIS Habitats : E1.26
Non déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 6210* (site d'orchidées remarquables)
Cahiers d'habitats : 6210-22
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

3 - 6 - 7 - 12 - 13 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 27 - 28 - 32 - 33 - 34 -
35 - 37 - 38 - 39 - 40 - 47 - 48 - 53

Appartenance phytosociologique

Classe : *Festuco valesiacae-Brometea erecti* Br.-Bl. & Tüxen ex Br.-Bl. 1949

Ordre : *Brometalia erecti* Koch 1926

Alliance : *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 *nom. cons. propos.*

Sous-alliance : *Teucrio montani* - *Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006



Description générale de l'habitat

Cet habitat correspond aux pelouses planitiaies à montagnardes d'Europe occidentale mais est absent des régions méditerranéenne et septentrionale en France. En Île-de-France, ces pelouses se concentrent principalement dans le Sud (Gâtinais, Fontainebleau, Beauce, Bassée), le Vexin, l'Orxois, l'Aulnoye et le long de certaines vallées (Marne, Morins, Seine...), bien qu'elles puissent être présentes de manière ponctuelle dans la plupart des régions naturelles.

Il s'agit de formations herbacées assez rases et denses, mésoxérophiles sur pente plus ou moins marquée au sein des systèmes de coteaux calcaires. La sous alliance objet de cette fiche fait partie du *Mesobromion erecti*. Elle est caractéristique des sols secs et peu profonds.

Cet habitat se présente sous une forme spatiale, pouvant également être ponctuelle en contexte intra-forestier ou sur les talus de routes.

Habitats associés et en contacts

Pelouses xériques (*Xerobromion erecti*),
Pelouses des dalles (*Alyssum alyssoides-Sedum albi*),
Ourlets en nappe (*Trifolium medii*),
Fourrés calcicoles (*Berberidion vulgaris*),
Prairies de fauche (*Arrhenatheretalia elatioris*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Les pelouses calcicoles mésoxérophiles du *Teucrio montani* - *Bromenion erecti* sont quasi-exclusivement présentes sur le coteau Sud. L'habitat est également représenté sur une petite pelouse en contexte forestier, entre le Carrefour du Gouverneur et la RD114.

Elles se présentent sous la forme d'une végétation herbacée assez rase et plus ou moins dense dominée par les graminées telles que la Fétuque de Leman (*Festuca lemanii*), le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), le Brome dressé (*Bromus erectus*), la Koelérie pyramidale (*Koeleria pyramidata*), l'Avoine des prés (*Helictochloa pratensis*). La Laîche glauque (*Carex flacca*) est également bien représentée.

PELOUSE CALCICOLE MESOXEROPHILE

All / *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 *nom. cons. propos.*

Ss-all / *Teucrio montani - Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

À ces espèces s'ajoutent une importante diversité d'espèces typiques des pelouses calcicoles avec la Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), l'Hippocrépide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), le Cirse acaule (*Cirsium acaulon*), l'Hélianthème nummulaire (*Helianthemum nummularium*), l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*), la Brunelle à grandes fleurs (*Prunella grandiflora*), la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*).

De nombreuses orchidées sont également implantées dans ces pelouses avec l'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*), l'Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), l'Orchis verdâtre (*Platanthera chlorantha*), l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)...

Certains secteurs localisés présentent une physionomie de pelouse écorchée (principalement sur les pelouses aux extrémités Est et Ouest du coteau Sud, et sur la petite pelouse isolée près de la RD114) et accueillent des espèces plus xérophiles : Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*), Thésion couché (*Thesium humifusum*), Epipactis brun-rouge (*Epipactis atrorubens*), Aspérule à l'esquinancie (*Asperula cynanchica*), Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella germanica*), Thym précoce (*Thymus praecox*), Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*)...

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : Sud

Pente : pente marquée à forte,

Formation superficielle : sol squelettique, plus ou moins caillouteux et d'origine calcaire variée (craie, marne, argile, calcaire dur, alluvion carbonatée...),

Sol : sec, assez pauvre en nutriments.

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Festuca lemani 2, *Teucrium chamaedrys* 2, *Hippocrepis comosa* 2, *Briza media* 2, *Pulsatilla vulgaris* 2, *Brachypodium pinnatum* 2, *Arrhenatherum elatius* 1, *Carex flacca* 1, *Sanguisorba minor* 1, *Polygala calcarea* 1, *Genista tinctoria* 1, *Centaurea jacea* subsp. *timbalii* +, *Cirsium acaulon* +, *Galium mollugo* +, *Gymnadenia conopsea* +

Intérêt patrimonial

Les pelouses calcicoles mésoxérophiles constituent des végétations relictuelles, témoins de pratiques agro-pastorales traditionnelles extensives. Elles jouent un rôle paysager, fonctionnel et écologique important dans la dynamique des systèmes de coteaux calcaires d'Île-de-France ainsi qu'au sein des corridors et continuités écologiques.

Le *Teucrio montani - Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006 est prioritaire en Ile-de-France (GUILBON, S, 2012) et d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE (6210-22 « Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques ». Certains secteurs, principalement sur le coteau Sud, sont d'intérêt communautaire prioritaire de par la présence d'un cortège diversifié d'orchidées.

Plusieurs espèces patrimoniales sont présentes sur les pelouses de la forêt régionale de Rosny se rapportant à cette sous-alliance, en particulier *Gymnadenia conopsea*, *Campanula glomerata* (toutes deux en effectifs importants), *Gentianella germanica*, *Phyteuma orbiculare*...

L'intérêt patrimonial de ces pelouses est donc majeur.

État de conservation

Les pelouses du *Teucrio montani - Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006 situées aux deux extrémités du coteau Sud présentent majoritairement un bon état de conservation. Leur structure et leur typicité floristique sont en adéquation avec leur définition optimale. Il en est de même pour la petite pelouse proche de la RD114.

Localement l'état de conservation des pelouses mésoxérophiles est toutefois moyen, particulièrement dans les secteurs plus étroits ou issus de travaux de restauration (grande pelouse centrale). Les espèces typiques sont présentes mais on y note une représentation significative d'espèces d'ourlets (*Brachypode* penné notamment) et de repousses de ligneux.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond au stade intermédiaire de la série dynamique des forêts calcicoles du *Carpino betuli-Fagion sylvaticae* et du *Cephalanthero rubrae – Fagion sylvaticae*. Leur abandon entraîne la fermeture

PELOUSE CALCICOLE MESOXEROPHILE

All / *Mesobromion erecti* (Br.-Bl. & Moor 1938) Oberdorfer 1957 *nom. cons. propos.*

Ss-all / *Teucrio montani* - *Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

progressive du milieu par un piquetage arbustif, couplé à une avancée des ourlets en nappe (*Trifolium medii*) qui tend vers un pré-bois calcicole (*Berberidion vulgaris*).

Évolution liée à la gestion : L'amélioration agronomique fait dériver ces pelouses vers des prairies pâturées (*Cynosurion cristati*) ou fauchées (*Arrhenatherion elatioris*). Les boisements artificiels sont également fréquents et conduisent à la destruction progressive des pelouses.

Les pelouses calcicoles mésoxérophiles du *Teucrio montani* – *Bromenion erecti* du coteau Sud de la forêt de Rosny ont fait l'objet, au début des années 70, d'importantes plantations de Pins noirs. Une seule zone, correspondant à la partie la plus large de la pelouse située à l'extrémité Ouest du coteau, semble ne jamais avoir été plantée. Les autres pelouses sont issues de réouverture du milieu par des travaux de restauration ou par évènement climatique (tempête de 1999).

Ces pelouses sont actuellement entretenues par fauche annuelle avec exportation, pratiquée début septembre. Cette gestion est favorable à leur maintien en bon état sur le long terme. Toutefois, la période de fauche est défavorable à la Gentianelle d'Allemagne (qui fleurit en septembre – voir fiche relative à cette espèce), et la fauche est réalisée de manière homogène sur toutes les pelouses en même temps, ce qui peut avoir un impact sur la faune, notamment les orthoptères et certains lépidoptères.

Des optimisations de la gestion pratiquée sont donc à envisager. Elles sont présentées dans les fiches-actions à la suite du document.

OURLETS NITROPHILES SCIAPHILES OU HELIOPHILES

All / *Aegopodion podagrariae* Tüxen 1967 nom. cons. propos.

All / *Geo urbani-Alliarion petiolatae* Lohmeyer & Oberdorfer ex Görs & Müller 1969

Surface au sein du site : 0,08 ha (0,7 %)

Classification

Corine Biotopes : 37.72
EUNIS Habitats : E5.43
Non déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 6430 (contexte forestier)
Cahiers d'Habitats : 6430-6 et 6430-7
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1
Non prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

20 (*Aegopodion podagrariae*) – détermination in situ (*Geo – Alliarion*)

Appartenance phytosociologique

Classe : *Galio aparines-Urticetea dioicae* Passarge ex Kopecký 1969

Ordre : *Galio aparines-Alliarion petiolatae* Oberdorfer ex Görs & Müller 1969

Alliance :

- *Aegopodion podagrariae* Tüxen 1967 nom. cons. propos.
- *Geo urbani-Alliarion petiolatae* Lohmeyer & Oberdorfer ex Görs & Müller 1969

Description générale de l'habitat

Les ourlets nitrophiles, ubiquistes, sont largement répandus en Europe tempérée et en France, en dehors de la région méditerranéenne. En Île-de-France, ils sont rencontrés dans toutes les régions naturelles, y compris dans l'agglomération parisienne mais se développent préférentiellement le long des vallées.

Il s'agit de formations herbacées de hauteur variable, assez claires à denses, héliophiles (*Aegopodion podagrariae*) à sciaphiles (*Geo urbani – Alliarion petiolatae*), localisées en lisières forestières. Le cortège floristique, assez peu diversifié, est généralement dominé par des espèces vivaces à larges feuilles (Anthriscus sauvage, Ægopode, Sureau yèble, Berce commune, Ortie dioïque...) avec parfois une bonne représentation d'espèces annuelles (Torilis des haies, Lapsane commune, Alliaire...).

Habitats associés et en contacts

Ourlets moins eutrophes (*Impatiens noli-tangere-Stachyon sylvaticae*, *Trifolium medii*),
Prairies de fauche (*Arrhenatheretalia elatioris*),
Fourrés eutrophes (*Salici cineræ-Rhamnion catharticae*, *Carpino betuli-Prunion spinosae*),
Friches (*Artemisietea vulgaris*, *Sisymbrietæ officinalis*),
Cultures (*Stellarietæ mediae*),
Clairières forestières (*Epilobietæ angustifolii*),
Mégaphorbiaies (*Filipendulo ulmariae-Convolvuletea sepium*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

L'ourlet nitrophile héliophile de *Aegopodion podagrariae* a été identifié en lisière du boisement au niveau de l'ancien parking proche de l'A13. Cet ourlet présente une composition floristique typique, avec un cortège dominé par l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), avec également une forte abondance du Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Berce commune (*Heracleum sphondylium*) et le Pâturin commun (*Poa trivialis*).

L'ourlet nitrophile sciaphile du *Geo urbani – Alliarion petiolatae* a quant à lui été noté au niveau des ruines du Château des Beurons. On y relève notamment le Brome rameux (*Bromus ramosus*), la Fétuque géante (*Schoenodorus giganteus*), Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), la Lapsane commune (*Lapsana communis*)...

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Pente : pas de pente particulière,

Formation superficielle : nature variable (argiles, marnes, alluvions, limons, remblais...),

OURLETS NITROPHILES SCIAPHILES OU HELIOPHILES

All / *Aegopodion podagrariae* Tüxen 1967 nom. cons. propos.

All / *Geo urbani-Alliarion petiolatae* Lohmeyer & Oberdorfer ex Görs & Müller 1969

Sol : riches en nutriments, notamment en azote.

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Aegopodion podagrariae : *Urtica dioica* 4, *Glechoma hederacea* 3, *Galium aparine* 2, *Heracleum sphondylium* 2, *Poa trivialis* 2, *Veronica chamaedrys* 1

Geo urbani – *Alliarion petiolatae* : *Bromus ramosus*, *Schoedonorus giganteus*, *Brachypodium sylvaticum*, *Lapsana communis*

Intérêt patrimonial

Les ourlets nitrophiles de *Aegopodion podagrariae* ou du *Geo urbani-Alliarion petiolatae* sont d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE, dans le cas où ils sont localisés en lisière forestière, ce qui est le cas sur la zone d'étude (habitats 6430-6 « Végétation de lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, héliophiles à semi-héliophiles » et 6430-7 « Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, semi-sciaphiles à sciaphiles »). Ils ne sont en revanche pas prioritaires en Île-de-France (Guilbon S., 2012).

Ces végétations sont sans grand intérêt car directement liées à l'eutrophisation du sol et ne comportant pas d'espèces patrimoniales. Elles participent toutefois à la mosaïque d'habitats en contexte forestier et peuvent servir d'indicateur de la rudéralisation et de l'eutrophisation excessive des milieux. De plus, elles constituent une zone refuge pour certaines espèces animales et jouent un rôle dans le fonctionnement des corridors écologiques.

État de conservation

Les ourlets nitrophiles sont, par définition, des habitats dont l'état de conservation n'est pas optimal. La présence prépondérante de l'Ortie dioïque, associée à d'autres espèces d'affinités eutrophes ou nitrophiles, traduit cet état sur le site.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat, en situation naturelle eutrophe, correspond à un stade pionnier ou intermédiaire des séries dynamiques forestières du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* ou du *Carpino betuli-Fagion sylvaticae*. Il peut dériver par rudéralisation d'ourlets moins eutrophes (*Impatiens noli-tangere-Stachyon sylvaticae*, *Trifolium medii*). Sans fauche, il évolue rapidement vers des fourrés eutrophes (*Salici cineræ-Rhamnion catharticae*, *Carpino betuli-Prunion spinosae*) puis vers la forêt. Ce constat général est valable pour le site d'étude.

Évolution liée à la gestion : L'habitat risque une certaine rudéralisation si la gestion pratiquée n'est pas adaptée (dates, fréquences, matériels...). Une fauche trop précoce ou intensive dans le but d'obtenir des bernes ou lisières « propres » dans le cadre de l'accueil du public n'est généralement pas favorable. En revanche, une fauche réalisée selon des modalités appropriées pourrait permettre, à terme, une diminution du caractère nitrophile de la végétation et une évolution vers des ourlets moins eutrophes, avec une diversification du cortège végétal.

OURLET NITROPHILE A *ANTHRISCUS SYLVESTRIS*

All / *Aegopodion podagrariae* Tüxen 1967 nom. cons. propos.

Ass / *Anthriscetum sylvestris* Hadač 1978

Surface au sein du site : 0,15 ha (1,4 %)

Classification

Corine Biotopes : 37.72
EUNIS Habitats : E5.43
Non déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 6430 (contexte forestier)
Cahiers d'Habitats : 6430-6
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1
Non prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

14

Appartenance phytosociologique

Classe : *Galio aparines-Urticetea dioicae* Passarge ex Kopecký 1969

Ordre : *Galio aparines-Alliarietalia petiolatae* Oberdorfer ex Görs & Müller 1969

Alliance : *Aegopodion podagrariae* Tüxen 1967 nom. cons. propos.

Association : *Anthriscetum sylvestris* Hadač 1978



Description générale de l'habitat

Cet habitat ubiquiste, se rencontre en Europe de l'Ouest et du Centre, jusqu'en Slovénie et en République Tchèque. Il est présent dans toutes les régions tempérées de la France, hors région méditerranéenne. En Île-de-France, il est observé dans toutes les régions naturelles, y compris dans l'agglomération parisienne, mais se développe préférentiellement le long des vallées.

Il s'agit de communautés herbacées vivaces dominées au printemps par l'Anthriscus sauvage (*Anthriscus sylvestris*), accompagnée de plusieurs espèces dont des poacées (*Brachypodium sylvaticum*, *Arrhenatherum elatius*, *Dactylis glomerata*...). Les Poacées et les Apiacées constituant alors la strate supérieure. La strate inférieure est constituée de quelques espèces plus ou moins rampantes comme le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) et d'espèces sciaphiles tolérant l'ombrage dû à la densité de la strate supérieure.

Cet habitat est installé au niveau des ourlets suivant les éléments linéaires de paysage (lisières, routes, chemins, haies, clôtures...).

Habitats associés et en contacts

Prairies de fauche (*Rumici obtusifolii-Arrhenatherenion elatioris*),

Végétation piétinée en bord de route (*Lolio perennis-Potentilletum anserinae* ou *Lolio perennis-Plantaginetum majoris*),

Fourré (*Fraxino excelsioris-Sambucetum nigrae*),

Ourlet interne (*Geo urbani-Alliarion petiolatae*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur la zone d'étude, cet habitat a été identifié uniquement à l'Est des ruines du Château des Beurons. Il présente une physionomie typique avec un cortège floristique dominé par l'Anthriscus sauvage (*Anthriscus sylvestris*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) et la Berce commune (*Heracleum sphondylium*).

La Mercuriale pérenne (*Mercurialis perennis*) est également abondante. Ces espèces sont accompagnées par le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), du Pâturin commun (*Poa trivialis*), de la Laîche des bois (*Carex sylvatica*)...

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

OURLET NITROPHILE A *ANTHRISCUS SYLVESTRIS*

All / *Aegopodion podagrariae* Tüxen 1967 nom. cons. propos.

Ass / *Anthriscetum sylvestris* Hadač 1978

Pente : pas de pente particulière,

Formation superficielle : variable résultant de l'eutrophisation de divers biotopes,

Sol : riches en nutriments, en azote et en matières organiques.

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Strate herbacée : *Brachypodium sylvaticum* 4, *Anthriscus sylvestris* 3, *Heracleum sphondylium* 2, *Mercurialis perennis* 2, *Primula elatior* 1, *Galium aparine* 1, *Dactylis glomerata* 1, *Poa trivialis* 1, *Potentilla reptans* 1

Intérêt patrimonial

Les ourlets nitrophiles à Anthriscus sauvage sont d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE, dans le cas où ils sont localisés en lisière forestière, ce qui est le cas sur la zone d'étude (habitat 6430-6 « Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, héliophiles à semi-héliophiles »). Ils ne sont en revanche pas prioritaires en Ile-de-France (Guilbon S., 2012).

Ces végétations sont sans grand intérêt car directement liées à l'eutrophisation du sol et ne comportant pas d'espèces patrimoniales. Elles participent toutefois à la mosaïque d'habitats en contexte forestier et peuvent servir d'indicateur de la rudéralisation et de l'eutrophisation excessive des milieux. De plus, elles constituent une zone refuge pour certaines espèces animales et jouent un rôle dans le fonctionnement des corridors écologiques.

État de conservation

Les ourlets nitrophiles sont, par définition, des habitats dont l'état de conservation n'est pas optimal. La présence prépondérante de l'Ortie dioïque, associée à d'autres espèces d'affinités eutrophes ou nitrophiles, traduit cet état sur le site.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat, en situation naturelle eutrophe, correspond à un stade pionnier ou intermédiaire des séries dynamiques forestières du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* ou du *Carpino betuli-Fagion sylvaticae*. Il peut dériver par rudéralisation d'ourlets moins eutrophes (*Impatiens noli-tangere-Stachyion sylvaticae*, *Trifolium medii*). Sans fauche, il évolue rapidement vers des fourrés eutrophes (*Salici cinerae-Rhamnion catharticae*, *Carpino betuli-Prunion spinosae*) puis vers la forêt. Ce constat général est valable pour le site d'étude.

Évolution liée à la gestion : L'habitat risque une certaine rudéralisation si la gestion pratiquée n'est pas adaptée (dates, fréquences, matériels...). Une fauche trop précoce ou intensive dans le but d'obtenir des bermes ou lisières « propres » dans le cadre de l'accueil du public n'est généralement pas favorable. En revanche, une fauche réalisée selon des modalités appropriées pourrait permettre, à terme, une diminution du caractère nitrophile de la végétation et une évolution vers des ourlets moins eutrophes, avec une diversification du cortège végétal.

OURLET HYGROCLINE BASICLINE

All / *Impatienti noli-tangere-Stachyon sylvaticae* Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993

Surface au sein du site : 0,07 ha (0,7 %)

Classification

Corine Biotopes : 37.72
EUNIS Habitats : E5.43
Non déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 6430 (contexte forestier)
Cahiers d'Habitats : 6430-7
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

57 (relevé qualitatif)

Appartenance phytosociologique

Classe : *Galio aparines-Urticetea dioicae* Passarge ex Kopecký 1969

Ordre : *Impatienti noli-tangere-Stachyetalia sylvaticae*
Boullet, Géhu & Rameau ord. nov. hoc loco

Alliance : *Impatienti noli-tangere-Stachyon sylvaticae*
Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993



Description générale de l'habitat

Cette végétation est largement répandue en Europe tempérée et en France, en dehors de la région méditerranéenne. En Île-de-France, cet habitat se rencontre dans la plupart des régions naturelles, à l'exception des secteurs très artificialisés ou agricoles.

Il s'agit de formations herbacées basses à assez hautes, assez denses, hémi-sciaphiles à sciaphiles. Le cortège floristique est moyennement diversifié et présente un mélange d'espèces forestières, d'ourlets et de mégaphorbiaies où les hémicryptophytes dominent. Les poacées et les laïches marquent la physionomie de cette végétation.

Cet habitat se développe de manière linéaire en lisière ou en nappe, colonisant les clairières et layons forestiers.

Habitats associés et en contacts

Ourlets et mégaphorbiaies nitrophiles (*Aegopodium podagrariae*, *Convolvulus sepium*),
Prairies humides (*Agrostietea stoloniferae*),
Végétations de suintement (*Caricion remotae*),
Ourlets mésophiles (*Trifolium medii*, *Melampyrum pratensis-Holcetea mollis*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur la zone d'étude, l'habitat est localisé en lisière forestière de part et d'autre du chemin au Nord des ruines du Château des Beurons.

Il s'agit d'une végétation assez haute dominée par la Fétuque géante (*Schoenodorus giganteus*), la Fétuque roseau (*Schoenodorus arundinaceus*), la Patience sanguine (*Rumex sanguineus*), l'Épiaire des bois (*Stachys sylvatica*), la Laïche pendante (*Carex pendula*).

La strate basse est occupée par le Bugle rampant (*Ajuga reptans*), le Fraisier (*Fragaria vesca*). Les ronces (*Rubus* sp.) et la Clématite des haies (*Clematis vitalba*) sont localement abondantes.

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Pente : pentes faibles,

Formation superficielle : variable (argiles, calcaires, marnes, limons...) souvent tassé,

Sol : assez riche en nutriments, notamment en azote.

OURLET HYGROCLINE BASICLINE

All / *Impatiens noli-tangere-Stachys sylvaticae* Görs ex Mucina in Mucina, Grabherr & Ellmauer 1993

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Schoenodorus giganteus, *Schoenodorus arundinaceus*, *Rumex sanguineus*, *Stachys sylvatica*, *Carex pendula*, *Ajuga reptans*, *Fragaria vesca*, *Rubus sp*, *Clematis vitalba*.

Intérêt patrimonial

Les ourlets ombragés humides constituent des végétations sans grand intérêt patrimonial, mais il est considéré d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE dans le cas présent, se situant en lisières forestières (6430-7 « Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, héliophiles à semi-héliophiles »).

Cette végétation eutrophe à flore banale participe toutefois à la mosaïque et à la dynamique des systèmes forestiers. Cet habitat peut servir d'indicateur de la rudéralisation et de l'eutrophisation des forêts. Il constitue une zone refuge pour de nombreuses espèces animales et joue un rôle majeur dans le fonctionnement des corridors écologiques.

État de conservation

L'ourlet hygrocène basicline de l'*Impatiens noli-tangere* – *Stachys sylvaticae* présente une typicité floristique moyenne, avec notamment un certain envahissement par les ronces et la présence de quelques espèces nitrophiles. Son état de conservation est donc qualifié de moyen.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond au stade dynamique intermédiaire du *Fraxino excelsioris-Quercion roboris* ou de l'*Alnion incanae*. Sans fauche, il évolue rapidement vers des fourrés mésohygrophiles (*Salici cinerea-Rhamnus catharticae*, *Sambucus racemosa-Salicion capreae*) puis vers la forêt.

La rudéralisation ou l'eutrophisation du milieu le fait évoluer vers des ourlets nitrophiles (*Aegopodium podagrariae*) et la destruction du microclimat forestier vers des mégaphorbiaies (*Filipendulo ulmaria-Convolvuletea sepium*)

Évolution liée à la gestion : L'habitat risque une certaine rudéralisation si la gestion pratiquée n'est pas adaptée (dates, fréquences, matériels...).

Sur le site, l'ourlet hygrocène basicline de l'*Impatiens noli-tangere* – *Stachys sylvaticae* fait l'objet d'une fauche annuelle avec exportation, pratiquée début septembre. Ce mode de gestion semble adapté au maintien de l'habitat, qui n'est pas menacé à moyen ou long terme.

ROSELIERE BASSE

All / *Oenanthion aquaticae* Hejný ex Neuhäusl 1959

Surface au sein du site : < 0,01 ha (0,04 %)

Classification

Corine Biotores : 53.14
EUNIS Habitats : C3.24
Non déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : /
Cahiers d'habitats : /
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : /
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)

Relevés phytosociologiques concernés

Pas de relevé phytosociologique (identification in situ)

Appartenance phytosociologique

Classe : *Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae* Klika
in Klika & V. Novák 1941

Ordre : *Phragmitetalia australis* Koch 1926

Alliance : *Oenanthion aquaticae* Hejný ex Neuhäusl 1959



Description générale de l'habitat

Cet habitat planitiaire à collinéen est largement répandu en Europe tempérée et en France. En Île-de-France, il est également très bien représenté, y compris dans l'agglomération parisienne, sur les berges des bassins artificiels. Il est toutefois plus fréquent dans les secteurs riches en plans d'eau et notamment en mares (Brie, Pays de Bière, Massif de Rambouillet, Bassée, Hurepoix...).

Il s'agit de formations herbacées, vivaces, basses, formant des peuplements assez ouverts. Le cortège est peu diversifié et bistratifié. Quelques grands héliophytes dominent généralement la strate haute (*Oenanthe aquatica*, *Rorippa amphibia*, *Butomus umbellatus*, *Sagittaria sagittifolia*...) tandis que la strate basse est composée d'espèces compagnes, empruntées aux roselières, prairies flottantes... (*Hippuris vulgaris*, *Alisma plantago-aquatica*, *Eleocharis palustris*, *Mentha aquatica*...).

Cet habitat est représenté par des végétations recouvrant de petites surfaces en liseré au bord de l'eau, au niveau des mares ou de dépressions encore inondées jusqu'en été.

Habitats associés et en contacts

Vases exondées (*Bidentetea tripartitae*),
Parvoroselières en nappe (*Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti*),
Gazons amphibies (*Juncetea bufoni*, *Elodo palustris-Sparganion*),
Roselières (*Phragmition communis*),
Prairies longuement inondables (*Eleocharitetalia palustris*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur la zone d'étude, l'*Oenanthion aquaticae* est présent sous la forme d'un cordon linéaire autour de l'étang du Carrefour Dauphine. Il se compose de Glycérie dentée (*Glyceria declinata*), Plantain d'eau commun (*Alisma plantago-aquatica*), Prêle des rivières (*Equisetum fluvatile*), Jonc articulé (*Juncus articulatus*), Jonc grêle (*Juncus tenuis*), Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*), Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*)...

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Eau : stagnante, eutrophe

ROSELIERE BASSE

All / *Oenanthion aquaticae* Hejný ex Neuhäusl 1959

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Glyceria declinata, *Alisma plantago-aquatica*, *Equisetum fluviatile*, *Juncus articulatus*, *Juncus tenuis*, *Lycopus europaeus*, *Mentha aquatica*, *Rorippa amphibia*

Intérêt patrimonial

Les parvoroselières pionnières constituent des végétations généralement peu diversifiées mais à flore spécialisée pouvant abriter quelques espèces patrimoniales. Ces végétations assurent un rôle écologique d'interface terre-eau notamment dans le cadre de l'émergence et du développement des amphibiens et invertébrés à cycle partiel ou total aquatique.

Cet habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, S. 2012), n'est pas déterminant de ZNIEFF ni concerné par la Directive Habitats 92/43/CEE. Toutefois, il est en régression, comme l'ensemble des zones humides et joue un rôle important de zone de refuge et de reproduction pour la faune, en particulier les amphibiens. Il présente donc un intérêt local.

État de conservation

L'état de conservation de l'*Oenanthion aquaticae* au niveau de l'étang du Carrefour Dauphine peut être qualifié de moyen. En effet, sa structure et sa typicité floristique ne sont pas optimales, avec une diversité floristique limitée.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond à une végétation pionnière transitoire colonisant des substrats nus au bord des eaux. Cette végétation succède à des végétations aquatiques des eaux calmes (*Lemnetea minoris*, *Potametea pectinati*) et évolue en l'absence de perturbations vers des roselières (*Phragmites communis*), des magnocariçaies (*Caricion gracilis*) ou des mégaphorbiaies (*Filipendulo ulmariae-Convulvetea sepium*). Le phénomène de dynamique naturelle conduit ensuite cet habitat à tendre à long terme vers des fourrés et boisements marécageux (*Alnetea glutinosae*).

Évolution liée à la gestion : Les roselières basses ne font généralement pas l'objet d'une gestion spécifique, mais peuvent être influencées par les variations de hauteurs d'eau, notamment dans les milieux semi-artificiels. Comme tous les habitats dépendants de la ressource en eau, elles peuvent être menacées par le drainage et les perturbations du régime hydraulique.

L'étang comportant cet habitat se situe dans une zone fréquentée par le public, à proximité d'une des entrées de la forêt de Rosny et d'un parking. Il est entouré d'espaces de pelouses régulièrement tondus. Les roselières basses ne semblent pas menacées en l'état. Il est toutefois important que l'entretien des pelouses soit réalisé en limitant au maximum le dépôt de produits de tonte dans le plan d'eau et en évitant de tondre trop près des végétations hygrophiles.

VEGETATION AQUATIQUE ENRACINÉE SUBMERGÉE

All / *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931

Surface au sein du site : 0,05 ha (0,5 %)

Classification

Corine Biotores : 22.42
EUNIS Habitats : C1.23
Non déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 3150
Cahiers d'habitats : 3150-1
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012)
(communautés diversifiées des eaux non polluées)

Relevés phytosociologiques concernés

Pas de relevé phytosociologique (identification in situ)

Appartenance phytosociologique

Classe : *Potametea pectinati* Klika in Klika & V. Novák 1941

Ordre : *Potametalia pectinati* Koch 1926

Alliance : *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931



Description générale de l'habitat

Cet habitat est largement répandu en Europe et en France, indépendamment des conditions climatiques. En Île-de-France, il est également très bien représenté dans la plupart des régions naturelles mais est plus abondant dans les grandes vallées alluviales (Seine, Marne, Oise...) et les secteurs riches en étangs.

Il s'agit d'herbiers aquatiques enracinés, vivaces ou annuels, à recouvrement variable. Le cortège végétal est paucispécifique avec une strate immergée toujours présente et représentant l'essentiel de la biomasse (*Potamogeton* spp., *Myriophyllum* spp., *Ceratophyllum demersum*...) parfois accompagnée d'une strate flottante (*Potamogeton natans*, *Nuphar lutea*, *Persicaria amphibia*...).

Cet habitat est représenté par des végétations ponctuelles ou spatiales des systèmes aquatiques lenticques.

Habitats associés et en contacts

Herbiers aquatiques (*Charatea fragilis*, *Lemnetea minoris*, *Potametea pectinati*),
Parvoroselières (*Glycerio fluitantis-Nasturtietea officinalis*),
Roselières et cariçaies (*Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae*),
Mégaphorbiaies (*Filipendulo ulmariae-Convolvuletea sepium*),
Forêts marécageuses (*Alnetea glutinosae*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Sur la zone d'étude, le *Potamion pectinati* aux végétations aquatiques de l'étang du Carrefour Dauphine. Il se compose du Potamot crépu (*Potamogeton crispus*), de la Renouée amphibie (*Persicaria amphibia*) et du Cornifle nageant (*Ceratophyllum demersum*)

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Eau : stagnante, eutrophe

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Potamogeton crispus, *Persicaria amphibia*, *Ceratophyllum demersum*

VEGETATION AQUATIQUE ENRACINEE SUBMERGEE

All / *Potamion pectinati* (Koch 1926) Libbert 1931

Intérêt patrimonial

Les herbiers enracinés des eaux calmes mésotrophes à eutrophes du *Potamion pectinati* constituent des végétations spécialisées pouvant comporter des espèces végétales d'intérêt patrimonial.

Cet habitat prioritaire en Île-de-France pour les communautés diversifiées des eaux non polluées (Guilbon, S. 2012), est également inscrit à la Directive Habitats 92/43/CEE en tant qu'habitat d'intérêt communautaire (3150-1 « Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes »). Toutefois, il est en régression, comme l'ensemble des zones humides et joue un rôle pour la faune, en particulier les amphibiens.

État de conservation

Les herbiers aquatiques du *Potamion pectinati* présents dans l'étang du Carrefour Dauphine sont peu diversifiés et peu structurés. De plus, l'étang présente une eau très turbide. Par conséquent, leur état de conservation est qualifié de mauvais.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond à une végétation sub-pionnière ou paraclimacique de colonisation des plans d'eau et des parties calmes des cours d'eau. Cette végétation évolue vers des cariçaies ou des roselières (*Phragmiti australis-Magnocaricetea elatae*) puis à des saulaies marécageuses (*Salicion cinereae*) par atterrissement naturel. En cas de pollution des eaux, ces communautés vont tendre à s'eutrophiser ou à disparaître.

Évolution liée à la gestion : L'habitat peut être menacé par le drainage des zones humides. Les travaux modifiant le régime hydraulique local peuvent également entraîner ou accélérer l'évolution vers une mégaphorbiaie ou une cariçaie.

L'étang comportant cet habitat se situe dans une zone fréquentée par le public, à proximité d'une des entrées de la forêt de Rosny et d'un parking.

Les végétations aquatiques ne sont pas menacées au niveau de cet étang, toutefois une étude approfondie de la qualité de l'eau et du fonctionnement hydraulique de l'étang permettrait de comprendre les raisons de leur mauvais état et de mettre en place si nécessaire les mesures appropriées.

OURLET MESOPHILE

All / *Trifolion medii* Müller 1962

Surface au sein du site : 1,4 ha (13 %)

Classification

Corine Biotopes : 34.4
EUNIS Habitats : E5.2
Déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : /
Cahiers d'habitats : /
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012) (contexte forestier)

Relevés phytosociologiques concernés

18 (relevé qualitatif)

Appartenance phytosociologique

Classe : *Trifolio medii-Geranietea sanguinei* Müller 1962

Ordre : *Origanetalia vulgaris* Müller 1962

Alliance : *Trifolion medii* Müller 1962



Description générale de l'habitat

Cet habitat à répartition médio-européenne, se raréfie et s'appauvrit fortement dans le domaine atlantique. En France, cette alliance se rencontre partout mais devient rare en région méditerranéenne et vers le Nord-Ouest. En Île-de-France, cet habitat est présent dans toutes les régions naturelles. Cette végétation est toutefois très rare dans les secteurs très acides ou d'agriculture intensive.

Il s'agit de formations herbacées hautes et denses à physionomie prairiale, héliophiles à hémihéliophiles. Le cortège floristique, assez diversifié, présente un mélange d'espèces de prairies et d'ourlets. Les graminées dominent généralement.

Cet habitat est représenté à base de végétation linéaire en lisière ou en nappe, colonisant les pelouses et les clairières.

Habitats associés et en contacts

Prairies mésophiles (*Arrhenatheretea elatioris*),
Fourrés mésophiles à xéroclines (*Carpino betuli-Prunion spinosae*, *Berberidion vulgaris*),
Ourlets nitrophiles (*Galio aparines-Urticetea dioicae*).

(Il est à noter que cette fiche concerne les ourlets du *Trifolion medii* non associés à des pelouses calcicoles)

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

L'ourlet mésophile du *Trifolion medii* (hors contexte de pelouse calcicole) est principalement localisé en lisière du boisement le long de la Route Henri IV, au Sud de la ferme des Huit Routes. Il est également présent à l'Ouest des ruines du Château des Beurons.

Il s'agit d'une végétation haute et dense, composée d'une grande variété d'espèces prairiales et d'espèces d'ourlets.

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : pas d'exposition particulière,

Pente : pas de pente particulière,

Formation superficielle : épaisseur et nature variable (calcaires, marnes, limons, argiles, alluvions...),

OURLET MESOPHILE

All / *Trifolion medii* Müller 1962

Sol : moyennement riche en nutriments.

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Dactylis glomerata, *Brachypodium pinnatum*, *Poa trivialis*, *Arrhenatherum elatius*, *Rumex acetosa*, *Stachys sylvatica*, *Aquilegia vulgaris*, *Stellaria holostea*, *Hypericum tetrapterum*...

Intérêt patrimonial

Les ourlets mésophiles constituent des végétations à flore assez banale participant à la mosaïque et à la dynamique des systèmes forestiers et prairiaux. Cet habitat est susceptible d'abriter quelques espèces patrimoniales mais a surtout un intérêt en tant que zone refuge pour la faune, ainsi qu'un rôle de corridor de par sa localisation en lisière forestière (constat particulièrement valable pour l'ourlet linéaire le long de la Route Henri IV).

Cette alliance est prioritaire en Ile-de-France (GUILBON, S 2012) en contexte de lisière forestière et déterminante de ZNIEFF en Île-de-France. Elle n'est en revanche pas concernée par la Directive Habitats 92/43/CEE dans le cas présent, n'étant pas associée aux pelouses calcaires.

État de conservation

Les ourlets du *Trifolion medii* identifiés en tant que tel sur la zone d'étude sont globalement en assez bon état de conservation.

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond au stade intermédiaire de la série dynamique des hêtraies-chênaies du *Carpino betuli-Fagion sylvaticae*. Il succède à des prairies mésophiles (*Arrhenatheretea elatioris*) par abandon des pratiques pastorales. Il peut également coloniser d'anciennes cultures où il succède alors à des friches du *Dauco carotae-Melilotion albi*. Cette végétation évolue ensuite vers des fourrés mésophiles (*Carpino betuli-Prunion spinosae*) puis vers les hêtraies chênaies dont elles constituent la lisière.

Évolution liée à la gestion : L'habitat risque une certaine rudéralisation si la gestion pratiquée n'est pas adaptée (dates, fréquences, matériels...). Une fauche trop précoce ou intensive est également défavorable.

Les ourlets du *Trifolion medii* présents sur la zone d'étude sont fauchés occasionnellement, avec exportation. Ce type de gestion semble favorable à leur maintien et l'habitat n'est pas menacé à moyen ou long terme.

OURLET CALCICOLE MÉSOXÉROPHILE A BRACHYPODE PENNÉ

All / *Trifolion medii* Müller 1962

Ss-all / *Trifolio medii-Geraniienion sanguinei* van Gils & Gilissen 1976

Surface au sein du site : 0,4 ha (3,8 %)

Classification

Corine Biotopes : 34.41
EUNIS Habitats : E5.21
Déterminant ZNIEFF
Natura 2000 : 6210 (ourlets associés aux pelouses calcicoles)
Cahiers d'habitats : /
Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) : Priorité 1
Habitat prioritaire en Île-de-France (Guilbon, 2012) (contexte forestier)

Relevés phytosociologiques concernés

9 – 29 – 31 - 52

Appartenance phytosociologique

Classe : *Trifolio medii-Geranietea sanguinei* Müller 1962

Ordre : *Origanetalia vulgaris* Müller 1962

Alliance : *Trifolion medii* Müller 1962

Sous-alliance : *Trifolio medii-Geraniienion sanguinei* van Gils & Gilissen 1976



Description générale de l'habitat

Le *Trifolio medii-Geraniienion sanguinei* van Gils & Gilissen 1976 est une sous-alliance du *Trifolion medii* Müller 1962, alliance à répartition médio-européenne, qui se raréfie et s'appauvrit fortement dans le domaine atlantique. En France, cette alliance se rencontre partout mais devient rare en région méditerranéenne et vers le Nord-Ouest. En Île-de-France, cet habitat est présent dans toutes les régions naturelles. Cette végétation est toutefois très rare dans les secteurs très acides ou d'agriculture intensive.

Il s'agit de formations herbacées hautes et denses à physionomie prairiale, héliophiles à hémihéliophiles. Le cortège floristique, assez diversifié, présente un mélange d'espèces de pelouses, de prairies et d'ourlets. Les graminées dominent fortement au niveau du recouvrement avec notamment le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*).

Cet habitat est représenté à base de végétation linéaire en lisière ou en nappe, colonisant les pelouses et les clairières.

Habitats associés et en contacts

Prairies mésophiles (*Arrhenatheretea elatioris*),
Pelouses sèches (*Mesobromion erecti*),
Fourrés mésophiles à xéroclines (*Carpino betuli-Prunion spinosae*, *Berberidion vulgaris*),
Ourlets nitrophiles (*Galio aparines-Urticetea dioicae*).

Localisation et caractéristiques de l'habitat sur le site

Les ourlets du *Trifolio medii-Geraniienion sanguinei* ont été observés en lisière de certaines pelouses du *Mesobromion erecti* et du *Teucrio montani – Bromenion erecti* sur le coteau Sud. Ils sont également présents dans la parcelle en contre-bas du belvédère au Nord de la ferme de Châtillon, et dans la pelouse calcicole à proximité de cette dernière.

Ces ourlets mésoxérophiles sont largement dominés par le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), auquel sont associées la Mélitte à feuilles de mélisse (*Melittis melissophyllum*), le Sceau de Salomon odorant (*Polygonatum odoratum*), la Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*), le Torilis des champs (*Torilis arvensis*), des lianes (*Clematis vitalba*, *Dioscorea communis*) et des repousses de ligneux (*Rosa canina*, *Crataegus monogyna*)...

OURLET CALCICOLE MÉSOXÉROPHILE A BRACHYPODE PENNÉ

All / *Trifolion medii* Müller 1962

Ss-all / *Trifolio medii-Geraniienion sanguinei* van Gils & Gilissen 1976

Cadre physique constaté sur le site :

Exposition : exposition plutôt Sud,

Pente : pente faible à moyenne

Formation superficielle : calcaire, crayeuse ou marneuse,

Sol : moyennement riche en nutriments, riche en bases

Cortège floristique caractéristique sur le site :

Brachypodium pinnatum 3, *Melittis melissophyllum* 2, *Carex flacca* 2, *Hippocrepis comosa* 1, *Ranunculus bulbosus*, *Viburnum lantana* (pl) 1, *Clematis vitalba* 1, *Teucrium chamaedrys* +, *Prunus spinosa* +, *Crataegus monogyna* +, *Quercus pubescens* +, *Ligustrum vulgare* +

Intérêt patrimonial

Les ourlets calcicoles mésoxérophiles à Brachypode penné du *Trifolion medii* – *Geraniienion sanguinei* participent à la mosaïque et à la dynamique des systèmes forestiers et prairiaux. Cet habitat peut héberger quelques espèces patrimoniales (*Melampyrum cristatum* dans le cas présent, sur la parcelle en contre-bas du belvédère) mais a surtout un intérêt en tant que zone refuge pour la faune.

Cette sous-alliance est prioritaire en Ile-de-France (GUILBON, S 2012) en contexte de lisière forestière et déterminante de ZNIEFF. Elle est également d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats 92/43/CEE (6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire »), étant associée aux pelouses calcicoles.

État de conservation

La typicité floristique des ourlets du *Trifolion medii* – *Geraniienion sanguinei* est majoritairement moyenne à mauvaise. Le cortège est soit très pauvre et largement dominé par le Brachypode penné, soit plus riche mais comportant des espèces rudérales, un fort développement de la ronce ou des repousses de ligneux. Son état de conservation est donc qualifié de moyen à mauvais.

Toutefois, une petite zone en bordure Nord d'une des pelouses calcicoles du coteau Sud présente une bonne typicité et une structure en adéquation avec sa définition optimale. Son état de conservation est qualifié de bon

Dynamique évolutive / menaces sur le site

Évolution spontanée : Cet habitat correspond au stade intermédiaire de la série dynamique des hêtraies-chênaies du *Carpino betuli-Fagion sylvaticae* et du *Cephalanthero rubrae* – *Fagion sylvaticae*. Il succède aux pelouses sèches (*Mesobromion erecti* avec lesquelles il est en contact, par abandon des pratiques pastorales et en l'absence d'autre gestion. Il peut également coloniser d'anciennes cultures où il succède alors à des friches du *Dauco carotae-Melilotion albi*. Cette végétation évolue ensuite vers des fourrés mésophiles à xéroclines (*Carpino betuli-Prunion spinosae*, *Berberidion vulgaris*) puis vers les hêtraies chênaies dont elles constituent la lisière.

Évolution liée à la gestion : L'habitat risque une certaine rudéralisation si la gestion pratiquée n'est pas adaptée (dates, fréquences, matériels...). Une fauche trop précoce ou intensive est également défavorable.

Les ourlets du *Trifolion medii* – *Geraniienion sanguinei* présents sur la zone d'étude sont fauchés une fois par an, en septembre, au même titre que les pelouses auxquelles ils sont associés. Ce type d'entretien semble adapté au maintien de l'habitat et celui-ci n'est pas menacé (l'objectif est même de le contenir afin qu'il ne colonise pas les pelouses, d'intérêt plus important).

Toutefois, il semble que le produit de coupe de la parcelle en contre-bas du belvédère, au Nord de la ferme de Châtillon, n'ait pas été ramassé après la fauche 2017. Si ce constat se répète chaque année, il est défavorable à la conservation de l'habitat, d'autant plus que celui-ci est à cet endroit en mauvais état, avec une très forte dominance du Brachypode et la présence de nombreuses espèces prairiales eutrophes.

La gestion est donc à adapter à ce niveau, en lien également avec la présence d'une espèce patrimoniale, le Mélampyre à crête (*Melampyrum cristatum*). Ces préconisations sont détaillées dans les fiches de gestion présentées dans la suite du rapport.

4.2 Inventaire des espèces végétales

4.2.1 Synthèse et bioévaluation des espèces observées

Un total de 298 espèces végétales a été inventorié au sein des zones ouvertes de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine. Ces espèces figurent, avec leurs statuts, dans le tableau en Annexe 1.

La majorité des espèces observées sont d'affinités thermophiles, prairiales et communes dans les zones ouvertes de la région. Cette diversité importante s'explique par la richesse et la diversité des milieux ouverts et notamment des pelouses calcicoles. Elle est renforcée également avec les espèces présentes au sein des lisières.

La strate arbustive est assez riche avec une trentaine d'espèces dont l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), l'Églantier (*Rosa canina*), la Clématite des haies (*Clematis vitalba*), la Ronce (*Rubus* spp.), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) et la Viorne lantane (*Viburnum lantana*).

La végétation herbacée des pelouses et ourlets calcicoles est principalement composée du Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), de la Laîche glauque (*Carex flacca*), de la Fétuque de Léman (*Festuca lemanii*), de la Petite Pimprenelle (*Poterium sanguisorba*), du Lin purgatif (*Linum catharticum*), de l'Origan commun (*Origanum vulgare*) et de l'Hippocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*). La Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*) et la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*) sont également régulièrement observées dans les pelouses les plus ouvertes.

Les figures ci-dessous représentent la répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté en Île-de-France d'une part, et de leur statut de menace en Île-de-France d'autre part :

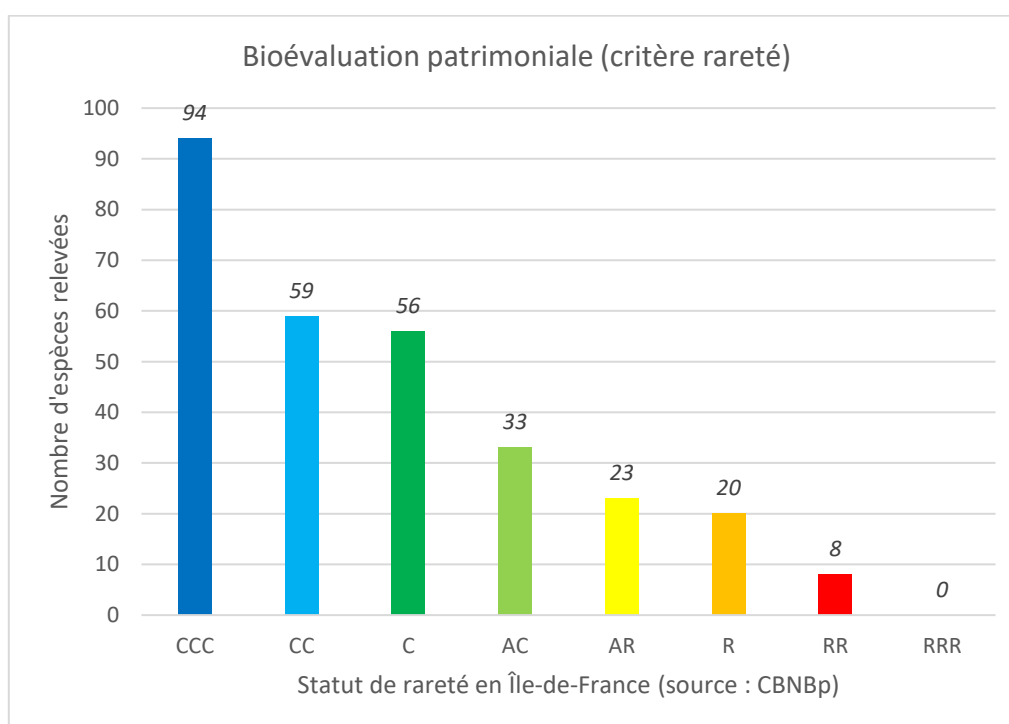


Figure 14. Répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de rareté en Île-de-France

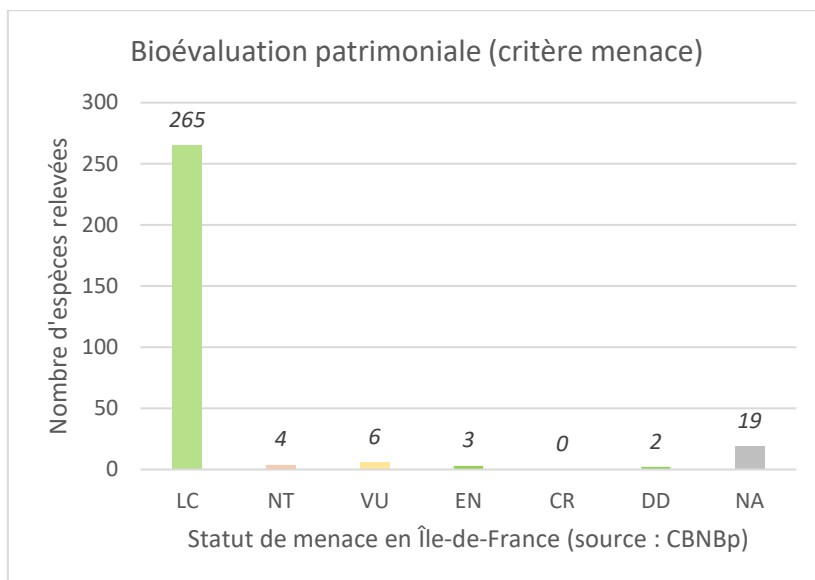


Figure 15. Répartition des espèces relevées en fonction de leur statut de menace en Île-de-France (critères UICN)

À l'examen de ces diagrammes, il apparaît que 51 espèces présentent un statut de rareté supérieur ou égal à « assez rare » en Île-de-France. Elles figurent dans le tableau suivant.

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Stat IDF	Rar. IDF 2016
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	Aspérule à l'esquinancie	Ind.	AR
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente	Ind.	AR
<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	Brome sans-arêtes	Nat. (S.)	AR
<i>Campanula trachelium</i> L., 1753	Campanule gantelée	Ind.	AR
<i>Carex caryophyllea</i> Latourr., 1785	Laîche printanière	Ind.	AR
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs	Ind.	AR
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux	Ind.	AR
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilue	Ind.	AR
<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman	Ind.	AR
<i>Glyceria declinata</i> Bréb., 1859	Glycérie dentée	Ind.	AR
<i>Helictochloa pratensis</i> (L.) Romero Zarco, 2011	Avoine des prés	Ind.	AR
<i>Helleborus foetidus</i> L., 1753	Hellébore fétide	Ind.	AR
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun	Ind.	AR
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	Koelérie pyramidale	Ind.	AR
<i>Lithospermum officinale</i> L., 1753	Grémil officinal	Ind.	AR
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage	Ind.	AR
<i>Orobancha amethystea</i> Thuill., 1799	Orobanche du panicaut	Ind.	AR
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce, 1906	Sceau-de-Salomon odorant	Ind.	AR
<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot crépu	Ind.	AR
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	Ind.	AR
<i>Stellaria alsine</i> Grimm, 1767	Stellaire des sources	Ind.	AR
<i>Thymus praecox</i> Opiz, 1824	Thym précoce	Ind.	AR
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnite	Ind.	AR
<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	Ail à tête ronde	Ind.	R
<i>Anemone pulsatilla</i> L., 1753	Pulsatille commune	Ind.	R
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie commune	Ind.	R
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	Epipactis brun rouge	Ind.	R
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des rivières	Ind.	R
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Orchis moucheron	Ind.	R
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971	Gesse à feuilles de lin	Ind.	R
<i>Lathyrus sylvestris</i> L., 1753	Gesse des bois	Ind.	R
<i>Melittis melissophyllum</i> L., 1753	Mélitte à feuilles de Mélisse	Ind.	R
<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche	Ind.	R

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Stat IDF	Rar. IDF 2016
<i>Orchis militaris</i> L., 1753	Orchis militaire	Ind.	R
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	Polygale du calcaire	Ind.	R
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Schöller, 1775	Brunelle à grandes fleurs	Ind.	R
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	Brunelle laciniée	Ind.	R
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe crête-de-coq	Ind.	R
<i>Silene nutans</i> L., 1753	Silène penché	Ind.	R
<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	Germandrée des montagnes	Ind.	R
<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	Thésium couché	Ind.	R
<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire	Ind.	R
<i>Veronica orsiniana</i> Ten., 1830	Véronique douteuse	Ind.	R
<i>Atropa belladonna</i> L., 1753	Belladone	Ind.	RR
<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	Campanule agglomérée	Ind.	RR
<i>Elytrigia campestris</i> (Godr. & Gren.) Kerguelen ex Carreras, 1986	Chiendent des champs	Ind.	RR
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	Gentiane d'Allemagne	Ind.	RR
<i>Melampyrum cristatum</i> L., 1753	Mélampyre à crêtes	Ind.	RR
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon	Ind.	RR
<i>Orobancha teucrii</i> Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée	Ind.	RR
<i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	Raiponce orbiculaire	Ind.	RR

Tableau 9. Espèces végétales de statut supérieur ou égal à « assez rare » en Île-de-France observées en 2017

D'autre part, 12 espèces présentent un statut de conservation défavorable au niveau régional. Elles sont récapitulées ci-dessous.

Taxon (Taxref 7)	Nom commun	Stat IDF	Cot. UICN IDF
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	Epipactis brun rouge	Ind.	NT
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon	Ind.	NT
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	Brunelle laciniée	Ind.	NT
<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire	Ind.	NT
<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	Campanule agglomérée	Ind.	VU
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Orchis moucheron	Ind.	VU
<i>Helictochloa pratensis</i> (L.) Romero Zarco, 2011	Avoine des prés	Ind.	VU
<i>Melampyrum cristatum</i> L., 1753	Mélampyre à crêtes	Ind.	VU
<i>Orobancha teucrii</i> Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée	Ind.	VU
<i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	Raiponce orbiculaire	Ind.	VU
<i>Atropa belladonna</i> L., 1753	Belladone	Ind.	EN
<i>Gentianella germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	Gentiane d'Allemagne	Ind.	EN

Tableau 10. Espèces végétales menacées ou quasi-menacées en Île-de-France observées en 2017

Aucune des espèces relevées n'est toutefois légalement protégée.

Au final, 8 des espèces relevées sont considérées comme « espèces prioritaires » en Île-de-France (GUILBON S., 2012) : la Belladone (*Atropa belladonna*), la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*), la Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*), l'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*), l'Avoine des prés (*Helictochloa pratensis*), le Mélampyre à crête (*Melampyrum cristatum*), l'Orobanche de la germandrée (*Orobancha teucrii*) et la Raiponce orbiculaire (*Phyteuma orbiculare*).

Ces espèces ont été localisées sur la carte suivante. Ont également été figurées les espèces non prioritaires mais rares ou très rares et quasi-menacées : l'Épipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), la Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*) et le Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*).

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 1



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Atropa belladonna*, RR, EN
 - Campanula glomerata*, RR, VU
 - Epipactis atrorubens*, R, NT
 - Gentiana germanica*, RR, EN
 - Gymnadenia conopsea*, R, VU
 - Heliodochilus pratensis*, AR, VU
 - Melampyrum cristatum*, RR, VU
 - Ophrys fucifera*, RR, NT
 - Orobancha teucrii*, RR, VU
 - Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 - Prunella laciniata*, R, NT
 - Trifolium medium*, R, NT
- Campanula glomerata*, RR, VU
- Gentiana germanica*, RR, VU
- Gymnadenia conopsea*, R, VU
- Phyteuma orbiculare*, RR, VU



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 2



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Atropa belladonna*, RR, EN
 - Campanula glomerata*, RR, VU
 - Epipactis atrorubens*, R, NT
 - Gentiana germanica*, RR, EN
 - Gymnadenia conopsea*, R, VU
 - Helidochilus pratensis*, AR, VU
 - Melampyrum cristatum*, RR, VU
 - Ophrys fucifera*, RR, NT
 - Orobancha toucni*, RR, VU
 - Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 - Prunella laciniata*, R, NT
 - Trifolium medium*, R, NT
- Campanula glomerata*, RR, VU
- Gentiana germanica*, RR, VU
- Gymnadenia conopsea*, R, VU
- Phyteuma orbiculare*, RR, VU



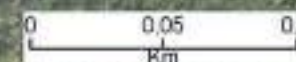
0 0,05 0,1
Km

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 3



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Atropa belladonna*, RR, EN
 - Campanula glomerata*, RR, VU
 - Epipactis atrorubens*, R, NT
 - Gentiana germanica*, RR, EN
 - Gymnadenia conopsea*, R, VU
 - Helidochilus pratensis*, AR, VU
 - Melampyrum cristatum*, RR, VU
 - Ophrys fucifera*, RR, NT
 - Orobancha toucni*, RR, VU
 - Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 - Prunella laciniata*, R, NT
 - Trifolium medium*, R, NT
- Campanula glomerata*, RR, VU
- Gentiana germanica*, RR, VU
- Gymnadenia conopsea*, R, VU
- Phyteuma orbiculare*, RR, VU



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 4



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Atropa belladonna*, RR, EN
 - Campanula glomerata*, RR, VU
 - Epipactis atrorubens*, R, NT
 - Gentiana germanica*, RR, EN
 - Gymnadenia conopsea*, R, VU
 - Helidochilus pratensis*, AR, VU
 - Melampyrum cristatum*, RR, VU
 - Ophrys fucifera*, RR, NT
 - Orobancha toucni*, RR, VU
 - Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 - Prunella laciniata*, R, NT
 - Trifolium medium*, R, NT
- Campanula glomerata*, RR, VU
- Gentiana germanica*, RR, VU
- Gymnadenia conopsea*, R, VU
- Phyteuma orbiculare*, RR, VU



Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 5



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Atropa belladonna*, RR, EN
 - Campanula glomerata*, RR, VU
 - Epipactis atrorubens*, R, NT
 - Gentiana germanica*, RR, EN
 - Gymnadenia conopsea*, R, VU
 - Helidochilus pratensis*, AR, VU
 - Melampyrum cristatum*, RR, VU
 - Ophrys fucifera*, RR, NT
 - Orobancha toucni*, RR, VU
 - Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 - Prunella laciniata*, R, NT
 - Trifolium medium*, R, NT
- Campanula glomerata*, RR, VU
- Gentiana germanica*, RR, VU
- Gymnadenia conopsea*, R, VU
- Phyteuma orbiculare*, RR, VU

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 6



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  *Atropa belladonna*, RR, EN
 -  *Campanula glomerata*, RR, VU
 -  *Epipactis atrorubens*, R, NT
 -  *Gentiana germanica*, RR, EN
 -  *Gymnadenia conopsea*, R, VU
 -  *Helidochilus pratensis*, AR, VU
 -  *Melampyrum cristatum*, RR, VU
 -  *Ophrys fucifera*, RR, NT
 -  *Orobancha toucni*, RR, VU
 -  *Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 -  *Prunella laciniata*, R, NT
 -  *Trifolium medium*, R, NT
-  *Campanula glomerata*, RR, VU
-  *Gentiana germanica*, RR, VU
-  *Gymnadenia conopsea*, R, VU
-  *Phyteuma orbiculare*, RR, VU



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 7



-  Secteur d'étude (partie flore/habitats)
-  *Atropa belladonna*, RR, EN
 -  *Campanula glomerata*, RR, VU
 -  *Epipactis atrorubens*, R, NT
 -  *Gentiana germanica*, RR, EN
 -  *Gymnadenia conopsea*, R, VU
 -  *Heliodictyon pratensis*, AR, VU
 -  *Melampyrum cristatum*, RR, VU
 -  *Ophrys fucifera*, RR, NT
 -  *Orobancha toucni*, RR, VU
 -  *Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 -  *Prunella laciniata*, R, NT
 -  *Trifolium medium*, R, NT
-  *Campanula glomerata*, RR, VU
-  *Gentiana germanica*, RR, VU
-  *Gymnadenia conopsea*, R, VU
-  *Phyteuma orbiculare*, RR, VU



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 8



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Atropa belladonna*, RR, EN
 - Campanula glomerata*, RR, VU
 - Epipactis atrorubens*, R, NT
 - Gentiana germanica*, RR, EN
 - Gymnadenia conopsea*, R, VU
 - Heliodiopsis pratensis*, AR, VU
 - Melampyrum cristatum*, RR, VU
 - Ophrys fucifera*, RR, NT
 - Orobancha toucni*, RR, VU
 - Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 - Prunella laciniata*, R, NT
 - Trifolium medium*, R, NT
- Campanula glomerata*, RR, VU
- Gentiana germanica*, RR, VU
- Gymnadenia conopsea*, R, VU
- Phyteuma orbiculare*, RR, VU



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 9



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Atropa belladonna*, RR, EN
 - Campanula glomerata*, RR, VU
 - Epipactis atrorubens*, R, NT
 - Gentiana germanica*, RR, EN
 - Gymnadenia conopsea*, R, VU
 - Helidochilus pratensis*, AR, VU
 - Melampyrum cristatum*, RR, VU
 - Ophrys fucifera*, RR, NT
 - Orobancha teucrii*, RR, VU
 - Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 - Prunella laciniata*, R, NT
 - Trifolium medium*, R, NT
- Campanula glomerata*, RR, VU
- Gentiana germanica*, RR, VU
- Gymnadenia conopsea*, R, VU
- Phyteuma orbiculare*, RR, VU



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 10



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Atropa belladonna*, RR, EN
 - Campanula glomerata*, RR, VU
 - Epipactis atrorubens*, R, NT
 - Gentiana germanica*, RR, EN
 - Gymnadenia conopsea*, R, VU
 - Helictotrichon pratense*, AR, VU
 - Melampyrum cristatum*, RR, VU
 - Ophrys fuciflora*, RR, NT
 - Orobancha leucoloma*, RR, VU
 - Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 - Punella laciniata*, R, NT
 - Tofieldia calyculata*, R, NT
- Campanula glomerata*, RR, VU
- Gentiana germanica*, RR, VU
- Gymnadenia conopsea*, R, VU
- Phyteuma orbiculare*, RR, VU

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Carte réalisée le 16/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Ile-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 11



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Atropa belladonna*, RR, EN
 - Campanula glomerata*, RR, VU
 - Epipactis atrorubens*, R, NT
 - Gentianella germanica*, RR, EN
 - Gymnadenia conopsea*, R, VU
 - Helictotachys pratensis*, AR, VU
 - Melanopyrum cristatum*, RR, VU
 - Ophrys fuciflora*, RR, NT
 - Orbanche leuciflora*, RR, VU
 - Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 - Punella laciniata*, R, NT
 - Trifolium medium*, R, NT
- Campanula glomerata*, RR, VU
- Gentianella germanica*, RR, VU
- Gymnadenia conopsea*, R, VU
- Phyteuma orbiculare*, RR, VU



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Espèces patrimoniales - page 12



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- Atropa belladonna*, RR, EN
 - Campanula glomerata*, RR, VU
 - Epipactis atrorubens*, R, NT
 - Gentiana germanica*, RR, EN
 - Gymnadenia conopsea*, R, VU
 - Heliodiopsis pratensis*, AR, VU
 - Melampyrum cristatum*, RR, VU
 - Ophrys fucifera*, RR, NT
 - Orobancha teucrii*, RR, VU
 - Phyteuma orbiculare*, RR, VU
 - Prunella laciniata*, R, NT
 - Trifolium medium*, R, NT
- Campanula glomerata*, RR, VU
- Gentiana germanica*, RR, VU
- Gymnadenia conopsea*, R, VU
- Phyteuma orbiculare*, RR, VU

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



1:2 000

0 0,05 0,1
Km

4.2.2 Fiches-espèces

Les espèces végétales prioritaires en Île-de-France (d'après GUILBON, S. 2012) sont présentées dans les fiches pages suivantes.

Belladone - *Atropa belladonna* L., 1753

Taxonomie

Embranchement : Spermatophyte (Angiosperme)
Classe : Équisétophytes
Famille : Solanacées

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu prioritaire (RR)



Statuts de protection

Nationale (arrêté du 20 janvier 1982) : non
Régionale (arrêté du 11 mars 1991) : non
Déterminante ZNIEFF

Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)

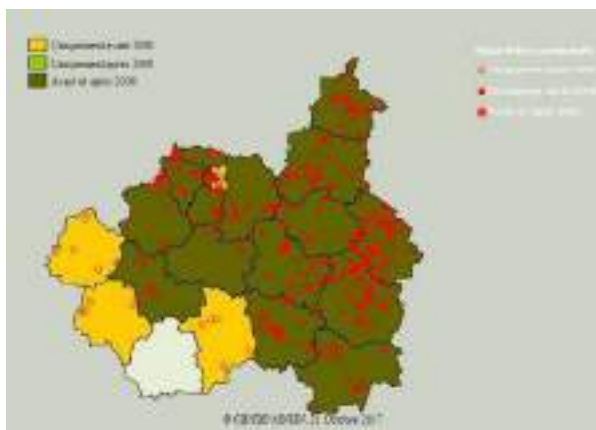
France : Non menacée
Île-de-France : En danger

Répartition géographique

Espèce eurasiatique. En France, la Belladone est présente dans une grande partie du territoire mais apparaît plus commune dans l'Est de la France que dans l'Ouest.

Dans le territoire d'agrément du CBNBP, la Belladone, qui semble avoir régressée, est disséminée de l'Île-de-France à la Bourgogne où elle est un peu plus présente. Elle est rare ailleurs.

La Belladone est présente de manière ponctuelle à l'Ouest du territoire du CBNBP, où elle semble être en limite d'aire de répartition. A l'échelle de l'Île-de-France, elle est présente au niveau de quelques stations localisées dans les départements excentrés.



Répartition sur le territoire du CBNBP (Source : CBNBP-MNHN, 2017)

À l'échelle des zones ouvertes de la forêt de Rosny-sur-Seine, l'espèce n'est présente qu'en une station isolée, au niveau d'une des pelouses du coteau Sud, sur une zone ayant servi par le passé de zone de stockage de rémanents précédant leur brûlage.

Caractères morphologiques et biologiques

Hémicryptophyte. Plante vivace de 80 à 150 cm. Tige verte finement pubescente, et odeur fétide.

Feuilles supérieures géminées, inégales, toutes pétiolées, ovales-acuminées, nervées, entières ou un peu sinuées.

Fleurs brun violacé, solitaires ou par deux, penchées, pédonculées, axillaires. Calice pubescent, profondément divisé en 5 lobes ovales-acuminés, peu accrescents, d'abord en cloche, à la fin étalés en étoile sous le fruit. Floraison de juin à septembre.

Fruit correspondant à une baie à 2 loges, globuleuse et grosse comme une cerise, noire et luisante, plus courte que le calice et très vénéneuse.

Belladone - *Atropa belladonna* L., 1753

La Belladone est une plante médicinale qui possède un poison redoutable et un narcotique puissant. Il s'agit d'une espèce assez vagabonde, qui fait souvent des apparitions nombreuses mais rarement durables.

Caractères écologiques

La Belladone est une espèce de demi-ombre ou héliophile, mésophile, hygrocline, acidophile, des substrats riches en nutriments, généralement sur sols calcaires.

Elle est présente aux étages collinéen et montagnard (jusqu'à 1 600 m), au niveau de coupes forestières, lisières internes, chemins, haies, décombres, parfois friches.

Elle est généralement associée aux forêts caducifoliées riveraines de l'Europe tempérée (*Alnus incanae*), aux chênaies-frênaies sur sols calcaires bien drainés (*Carpinus betuli* – *Fagus sylvatica*) et aux végétations vivaces des coupes forestières sur sols riches en bases (*Atropa belladonna*).

La station identifiée sur les pelouses de Rosny-sur-Seine est installée au niveau d'une friche thermophile des *Onopordetalia acanthii*.

Etat de conservation / Dynamique des populations / Menaces

L'espèce est dispersée dans l'ensemble de la région Ile-de-France avec une distribution très lacunaire : bassin de l'Oise (forêt de Luzarches, Presles), Ouest du Vexin (de La Roche-Guyon à Omerville), massif de Fontainebleau, environs de Provins (bois de Tachy, forêt de Sourdon) et agglomération parisienne (Saint-Denis, Paris, Alfortville, Choisy).

La Belladone n'a jamais été très commune en Île-de-France. Elle était, cependant, un peu plus largement distribuée qu'à l'heure actuelle. Elle est notamment à rechercher en forêts de Rosny, de Saint-Germain, de Marly, de Villefermoy ou de Rambouillet.

La fermeture de ses milieux lui est préjudiciable.

Cette espèce n'était pas citée dans les données bibliographiques disponibles concernant les différentes zones ouvertes de la forêt de Rosny-sur-Seine. Elle est toutefois mentionnée sur la commune de Rosny-sur-Seine en 1907 d'après la base de données du CBNBp.

Sur le site d'étude, la seule station localisée apparaît très fragile, bien qu'implantée dans un habitat favorable à l'espèce. Un seul pied a été identifié et, du fait de son isolement, son maintien à moyen terme est peu probable.

Peu de possibilités de restauration s'avèrent envisageables pour conserver la station hormis le maintien de la zone de friche où elle est implantée. Toutefois, une recherche d'éventuelles autres stations de l'espèce dans la forêt de Rosny-sur-Seine pourrait être intéressante, notamment au niveau des lisières et coupes forestières.

Campanule agglomérée - *Campanula glomerata* L., 1753

Taxonomie

Embranchement : Spermatophyte (Angiosperme)
Classe : Équisétophytes
Famille : Campanulacées

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu prioritaire (RR)



Statuts de protection

Nationale (arrêté du 20 janvier 1982) : non
Régionale (arrêté du 11 mars 1991) : non
Déterminante ZNIEFF

Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)

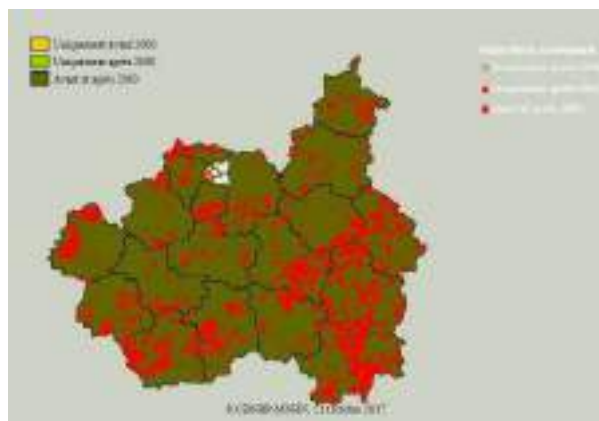
France : Non menacée
Île-de-France : Vulnérable

Répartition géographique

La Campanule agglomérée est une espèce d'Europe méridionale et centrale ainsi que d'Asie tempérée. Elle est disséminée dans presque toute la France, mais est généralement rare dans la moitié nord. Elle est absente de presque toute la Bretagne.

La Campanule agglomérée est bien représentée à l'échelle du territoire du CBNBP.

A l'échelle de l'Île-de-France, elle est présente au niveau de plusieurs stations localisées de manière plus abondantes au sein des départements excentrés.



Répartition sur le territoire du CBNBP (Source : CBNBP-MNHN, 2017)

A l'échelle des zones ouvertes de la forêt de Rosny-sur-Seine, l'espèce est très bien représentée sur les pelouses du coteau Sud, en effectifs importants en termes de populations. Elle est en revanche absente des autres pelouses.

Caractères morphologiques et biologiques

Hémicryptophyte. Plante vivace, pubescente, de 10 à 60 cm de hauteur, à souche noirâtre. Tige simple, munie dans sa partie supérieure de poils blancs réfléchis.

Feuilles rudes, finement crénelées, ovales-lancéolées, longuement pétiolées, arrondies ou en cœur à la base, sauf les supérieures, lancéolées, sessiles et embrassantes.

Fleurs sessiles, disposées en inflorescence compacte, terminale, formant presque un capitule, entourées de bractées foliacées ; glomérules de fleurs souvent présents à l'aisselle des feuilles supérieures ; calice velu, à tube obconique, à

Campanule agglomérée - *Campanula glomerata* L., 1753

lobes lancéolés-aigus, un peu plus longs que le tube ; corolle bleu-foncé, légèrement velue, deux fois plus longue que le calice, divisée jusqu'au tiers, à lobes ovales-aigus ; style inclus.

Fruit correspondant à une capsule dressée à pores apicaux.

Floraison de juin à août.

Caractères écologiques

La Campanule agglomérée est une espèce thermophile, calcicole. Elle affectionne les prairies et pelouses sèches sur sol calcaire, les ourlets associés, les prairies mésophiles de fauche en pentes bien exposées, les talus.

Elle se rencontre généralement dans les pelouses basophiles mésophiles médio-européennes mésothermophiles du *Mesobromion erecti* et les ourlets des sols secs riches en bases des *Origanetalia vulgaris*.

Sur la zone d'étude, elle a été identifiée au sein des pelouses du *Teucro montani* - *Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006 et dans les ourlets du *Trifolio medii* - *Geranienion sanguinei* van Gils et Gilissen 1976.

Etat de conservation / Dynamique des populations / Menaces

La Campanule agglomérée est surtout présente, en Ile-de-France, dans le Vexin, le bassin de l'Oise, la basse vallée de Seine, le Gâtinais et les environs de Provins. Elle est très sporadique ailleurs.

Autrefois commune dans les prairies et pelouses calcicoles, la Campanule agglomérée est devenue rare en Île-de-France, à l'image de ces milieux.

Elle est menacée notamment par la fermeture des pelouses et prairies, suite à l'abandon du pâturage extensif et l'absence de gestion.

Au moins trois stations étaient déjà connues au sein des pelouses calcaires de Rosny : une station localisée au sein de la plus grande pelouse la plus à l'Ouest, une station localisée au Nord de la pelouse à proximité de la ferme de Châtillon et la dernière sur une pelouse non inventoriée lors de la présente étude (située au Nord-Ouest du complexe le plus important).

Sur le site de Rosny, l'espèce est présente sur trois pelouses du coteau Sud avec des effectifs importants, au sein d'habitats qui correspondent typiquement à ses exigences écologiques.

Ces populations incluent la station déjà répertoriée au sein de la pelouse la plus à l'Ouest du coteau Sud. En revanche, la station proche de la ferme de Châtillon n'a pas été retrouvée. La Campanule agglomérée a également été observée sur trois nouvelles pelouses où elle n'avait pas été notée jusqu'alors.

Les pelouses où l'espèce est implantée font l'objet d'une gestion par fauche annuelle. Elle n'est donc pas menacée sur le long terme. Des suivis réguliers des stations connues permettraient de s'assurer de son maintien, voire de son extension. Aucune action de restauration concernant cette espèce n'est nécessaire.

Gentianelle d'Allemagne - *Gentianella germanica* (Willd.) Börner, 1912

Taxonomie

Embranchement : Spermatophyte (Angiosperme)
Classe : Équisétophytes
Famille : Gentianacées

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu prioritaire (RR)



Statuts de protection

Nationale (arrêté du 20 janvier 1982) : non
Régionale (arrêté du 11 mars 1991) : non
Déterminante ZNIEFF

Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)

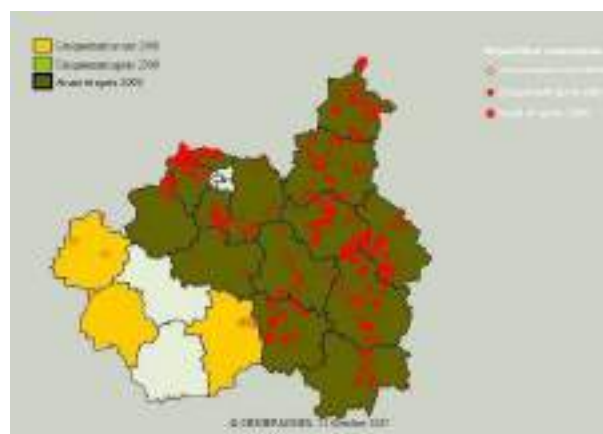
France : Non menacée
Île-de-France : En danger

Répartition géographique

La Gentianelle d'Allemagne est une espèce d'Europe occidentale et centrale, présente depuis le Sud-Est de la Grande-Bretagne jusqu'aux Alpes et à l'Est des Carpates.

Elle est absente des régions méditerranéennes et boréales. En France, on la rencontre dans l'Est et le Nord de la France, de la Lorraine aux Alpes ; elle est très rare dans l'Ouest, le Midi, le Massif central, et absente de Bretagne, des Pyrénées et de Corse.

La Gentianelle d'Allemagne est bien présente à l'Est de l'échelle du territoire du CBNBP, elle semble en limite d'aire de répartition dans sa partie Ouest. A l'échelle de l'Île-de-France, elle est présente au niveau de plusieurs stations localisées de manière plus abondantes au sein des départements excentrés.



Répartition sur le territoire du CBNBP (Source : CBNBP-MNHN, 2017)

À l'échelle des zones ouvertes de la forêt de Rosny-sur-Seine, l'espèce a été identifiée principalement au niveau de la pelouse la plus à l'Est du coteau Sud, en particulier sur les zones de pelouse écorchée. Elle est également présente avec quelques pieds au niveau de la pelouse la plus à l'Ouest. Un unique pied a aussi été identifié dans l'une des autres pelouses.

Caractères morphologiques et biologiques

Hémicryptophyte. Plante annuelle ou bisannuelle, de port très variable, de 5 à 50 cm de hauteur, à racine grêle allongée. Tige florifère dressée, anguleuse, simple ou rameuse, plus ou moins feuillée.

Gentianelle d'Allemagne - *Gentianella germanica* (Willd.) Börner, 1912

Feuilles ovales, généralement largement étalées, à 3-5 nervures principales ; généralement glabres, sauf parfois les plus jeunes qui peuvent être légèrement pubescentes.

Fleurs violettes, lilas clair ou blanchâtres, assez grandes, axillaires et terminales, assez nombreuses et serrées ; calice en cloche, divisé jusqu'à la moitié de sa longueur, à sépales un peu inégaux, atteignant la moitié de la longueur du tube de la corolle ; corolle en entonnoir, barbue à la base, à 5 pétales lancéolés-aigus. Stigmates roulés en dehors.

Floraison d'août à octobre. Fruit mûr porté sur un pied assez long pouvant atteindre 5 ou 6 mm de longueur.

Généralement bisannuelle, pouvant devenir vivace en altitude par la production de bourgeons adventifs sur les racines. Cette espèce forme rarement d'abondantes populations.

Caractères écologiques

La Gentianelle d'Allemagne est une espèce basiphile, mésophile. Elle se rencontre notamment dans les pâturages, les pelouses calcaires, les tonsures des pelouses marnicoles ou calcaro-marneuses ou, parfois les prairies humides.

Elle se rencontre en particulier au sein des pelouses des sols secs riches en bases médio-européennes (*Brometalia erecti*, *Mesobromion erecti* notamment) et des végétations annuelles basses des substrats basiques à humidité temporaire (*Centauro pulchelli* - *Blackstonion perfoliatae*).

Sur le site de la forêt de Rosny-sur-Seine, elle a été identifiée dans les pelouses mésoxérophiles du *Teucro montani* - *Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006, principalement dans les zones les plus ouvertes.

Etat de conservation / Dynamique des populations / Menaces

La Gentianelle d'Allemagne est principalement présente en Ile-de-France dans le Gâtinais (marginale dans le massif de Fontainebleau) et dans l'extrême Nord-Ouest de la région : basse vallée de Seine, vallée de l'Epte et Vexin. Très localisée dans le bassin de l'Oise (Parmain) et le bocage gâtinais (Flagy, Paley).

L'eutrophisation, l'ourlification et l'enfrichement des pelouses ont largement réduit les zones favorables à la Gentianelle d'Allemagne. Elle est ainsi en régression partout et disparue de certains secteurs (Mantois, Ouest parisien, vallée de la Marne, vallée du Loing, environs de Provins).

La Gentianelle d'Allemagne est menacée par la fermeture ou la dégradation des pelouses calcaires, surtout en plaine.

L'espèce avait précédemment été localisée sur la plus grande pelouse située à l'extrémité Ouest du coteau Sud.

En 2017, l'espèce est présente principalement sur les deux pelouses des 2 extrémités du coteau Sud. Une station a été également notée sur une 3^{ème} pelouse de ce même coteau. Toutefois, il est possible que la population identifiée ait été sous-estimée. En effet, la Gentianelle n'était que très peu développée lors des inventaires de juillet et les pelouses avaient été fauchées lors de la dernière visite réalisée en septembre (période de floraison de l'espèce).

L'espèce ne semble pas menacée à moyen terme sur le site, d'autant qu'elle est installée dans un habitat correspondant à son optimum écologique.

En revanche, la gestion pratiquée sur les pelouses ne lui est pas favorable. La fauche est en effet réalisée fin août / début septembre sur l'ensemble des pelouses du coteau Sud, en pleine période de floraison de l'espèce (qui peut s'étaler jusqu'octobre). De nombreux pieds ne peuvent donc pas accomplir la totalité de leur cycle et ne produisent pas de graines.

Le recul de la date de fauche des pelouses jusque début octobre permettrait probablement un meilleur développement des populations, voire leur extension.

Gymnadénie moucheron - *Gymnadenia conopsea* (L.) R.Br., 1813

Taxonomie	Embranchement : Spermatophyte (Angiosperme) Classe : Équisétophytes Famille : Orchidacées
Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)	Espèce à enjeu prioritaire (RR)
	
Statuts de protection Nationale (arrêté du 20 janvier 1982) : non Régionale (arrêté du 11 mars 1991) : non Déterminante ZNIEFF	Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge) France : Non menacée Île-de-France : Vulnérable
Répartition géographique L'Orchis moucheron est une espèce eurasiatique. Elle est présente dans toute la France hormis dans le Sud de la Bretagne et en Loire-Atlantique. La Gymnadénie moucheron est relativement bien représentée à l'échelle du territoire du CBNBP. Elle est toutefois plus abondante dans sa partie Est. À l'échelle de l'Île-de-France, elle se rencontre principalement dans l'Ouest et le Sud de la région (Val d'Oise, Yvelines, Essonne).	
 Répartition sur le territoire du CBNBP (Source : CBNBP-MNHN, 2017)	
A l'échelle des zones ouvertes de la forêt de Rosny-sur-Seine, l'espèce est présente de manière abondante sur les pelouses situées aux 2 extrémités du coteau Sud. Elle est également présente ponctuellement sur une des pelouses centrales. Une station a été identifiée à proximité de la ferme de Châtillon.	
Caractères morphologiques et biologiques Géophyte tubéreux. Orchidée à longs épis de fleurs roses ou pourpres. Feuilles très étroites. Fleurs à sépales latéraux étalés à l'horizontale, sans bursicule (poche hémisphérique contenant les rétinacles visqueux de l'anthère) ; labelle à 3 lobes presque égaux, prolongé par un long éperon fin et descendant. Floraison en juin.	

Gymnadénie moucheron - *Gymnadenia conopsea* (L.) R.Br., 1813

Caractères écologiques

La Gymnadénie moucheron est une espèce basophile, des substrats mésophiles à humides. Elle se rencontre sur les pelouses calcicoles ou marnicoles, les prairies non amendées sur des sols calcaires, les lisières, et éventuellement dans les marais alcalins et les prairies para-tourbeuses.

Elle affectionne notamment les pelouses calcicoles mésophiles nord-atlantiques du *Gentianello amarellae* - *Avenulion pratensis*, les pelouses basophiles mésophiles médio-européennes méso-thermophiles du *Mesobromion erecti*, les prairies extensives hygrophiles à mésohygrophiles basophiles du *Molinion caeruleae* et les ourlets des sols secs riches en bases des *Origanetalia vulgaris*.

Sur la zone d'étude, elle a été principalement observée dans des pelouses du *Teucro montani* - *Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006.

Etat de conservation / Dynamique des populations / Menaces

En Ile-de-France, l'Orchis moucheron est assez fréquente en basse vallée de Seine, dans le Vexin, la vallée de l'Epte, le Nord du Mantois, le Gâtinais, la haute vallée de la Marne et la vallée du Loing. Elle est sporadique ailleurs.

Si l'Orchis moucheron a subi la forte régression des substrats tourbeux, elle se maintient à la faveur des pelouses, parfois de substitution (talus routiers, carrières).

L'espèce est menacée par la fermeture des pelouses et prairies, suite à l'abandon du pâturage extensif et l'absence de gestion.

D'après les données disponibles, elle n'était jusqu'alors répertoriée que dans la plus grande pelouse située la plus à l'Ouest du coteau Sud.

À l'heure actuelle, l'espèce est bien représentée sur les pelouses des 2 extrémités du coteau Sud. Elle est également présente sur l'une des pelouses centrales. L'ensemble de ces stations se trouve dans un habitat tout à fait favorable à son maintien et la gestion pratiquée, par fauche annuelle, permet de garantir son maintien à long terme.

Dans ces conditions, aucune action spécifique à cette espèce n'est nécessaire, si ce n'est la poursuite de la gestion pratiquée actuellement.

Avoine des prés - *Helictochloa pratensis* (L.) Romero Zarco, 2011

Taxonomie

Embranchement : Spermatophyte (Angiosperme)
Classe : Équisétophytes
Famille : Poacées

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu prioritaire (R)



MENAND, Mathieu - Telabotanica

Statuts de protection

Nationale (arrêté du 20 janvier 1982) : non
Régionale (arrêté du 11 mars 1991) : non
Non déterminante ZNIEFF

Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)

France : Non menacée
Île-de-France : Vulnérable

Répartition géographique

L'Avoine des prés est une espèce eurasiatique présente à l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain.

Elle est relativement bien représentée à l'échelle du territoire du CBNBP, particulièrement dans sa partie Est.

À l'échelle de l'Île-de-France, elle se rencontre principalement à l'Ouest (Val d'Oise, Yvelines) et au Sud (Essonne, sud de la Seine-et-Marne).



Répartition sur le territoire du CBNBP (Source : CBNBP-MNHN, 2017)

A l'échelle des zones ouvertes de Rosny-sur-Seine, l'espèce a été identifiée au niveau de 4 stations réparties dans deux pelouses calcaires du coteau Sud. Il est toutefois possible que d'autres stations soient présentes dans ces mêmes pelouses, l'espèce pouvant très facilement passer inaperçue au sein des autres graminées des pelouses.

Caractères morphologiques et biologiques

Hémicryptophyte cespiteux. Graminée cespiteuse, glabre (sauf dans l'épillet) de 30 à 70 cm.

Limbes caulinaires de 2 à 3 mm de large, souvent pliés en deux : ligule membraneuse courte pour les feuilles inférieures, mais de 2 à 5 mm pour les supérieures.

Avoine des prés - *Helictochloa pratensis* (L.) Romero Zarco, 2011

Panicule étroite en général réduite à une grappe ; épillets de 12 à 25 mm, à glumes inégales, l'inférieure à 3 nervures, la supérieure égalant environ les fleurons ; 3 à 6 fleurons fertiles, à lemme munie d'une longue arête dorsale et coudée ; paléole à nervures nettes formant 2 carènes ciliées ; axe de l'épillet à poils courts.

Floraison de juin à juillet.

Caractères écologiques

L'Avoine des prés est une espèce basiphile, mésoxérophile. Elle se rencontre sur les pelouses marnicoles et calcicoles, les coteaux arides, de préférence sur des sols calcarifères.

Elle est associée aux pelouses basophiles mésophiles médio-européennes méso-thermophiles du Mesobromion erecti et est notamment typique de l'habitat d'intérêt communautaire 6210-22 « Pelouses calcicoles méso-xérophiles subatlantiques ».

Sur le site d'étude, l'Avoine des prés a été identifiée dans des pelouses du *Teucrio montani* - *Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006, qui correspondent à son habitat préférentiel.

Etat de conservation / Dynamique des populations / Menaces

L'Avoine des prés est surtout présente en Ile-de-France dans le Vexin, le Gâtinais, le massif de Fontainebleau et le bocage gâtinais. Bien qu'elle n'ait jamais été signalée comme commune dans la région, elle est en réelle régression en raison de la fermeture des pelouses et de leur eutrophisation.

Elle est donc menacée par la fermeture des pelouses et prairies, suite à l'abandon du pâturage extensif, en l'absence de gestion.

L'espèce n'était pas citée jusqu'alors dans les données disponibles sur les pelouses calcicoles et les milieux ouverts de la forêt de Rosny-sur-Seine.

En 2017, elle a été identifiée en 4 stations, en faibles effectifs. Celles-ci sont présentes sur la plus grande pelouse, située à l'extrémité Ouest du coteau Sud, et sur l'une des pelouses centrales. Comme mentionné plus haut, il est toutefois possible qu'elle soit plus représentée (difficilement décelable dans le cortège des autres graminées, surtout si elle n'est pas fleurie).

La gestion pratiquée à l'heure actuelle sur les pelouses du coteau Sud, avec une fauche annuelle, est favorable à son maintien à long terme et elle ne semble pas menacée. Aucune mesure particulière de restauration n'est nécessaire pour cette espèce.

Mélampyre à crêtes - *Melampyrum cristatum* L., 1753

Taxonomie

Embranchement : Spermatophyte (Angiosperme)
Classe : Équisétophytes
Famille : Orobanchacées

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu prioritaire (RR)



Statuts de protection

Nationale (arrêté du 20 janvier 1982) : non
Régionale (arrêté du 11 mars 1991) : non
Déterminante ZNIEFF

Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)

France : Non menacée
Île-de-France : Vulnérable

Répartition géographique

Le Mélampyre à crêtes est une espèce eurasiatique méridionale. L'espèce est assez continentale de par son aire de répartition où elle est absente de l'ensemble de la façade atlantique.

Le Mélampyre à crêtes est relativement bien représenté à l'échelle du territoire du CBNBP, à l'exception des Ardennes et de la Marne.

En Ile-de-France, il est essentiellement présent dans les Yvelines et l'Essonne.



Répartition sur le territoire du CBNBP (Source : CBNBP-MNHN, 2017)

A l'échelle des zones ouvertes de la forêt de Rosny-sur-Seine, l'espèce est présente au niveau d'un ourlet dense situé en contre-bas du belvédère situé au Nord de la ferme de Châtillon. Ses effectifs sont limités à quelques pieds.

Caractères morphologiques et biologiques

Thérophyte estivale, hémiparasite de différentes graminées. Plante pubescente au sommet.

Feuilles inférieures opposées et entières, étroitement lancéolées.

Inflorescence en épi très dense : grandes bractées imbriquées, pectinées sur leur base élargie, donnant à l'épi une forme quadrangulaire (les inférieures verdâtres, les supérieures violacées) ; calice à dents supérieures plus longues, avec 2 lignes latérales de poils ; corolle de 10 à 16 mm, fermée, jaune pâle souvent lavée de pourpre.

Mélampyre à crêtes - *Melampyrum cristatum* L., 1753

Floraison de mai à juillet.

Caractères écologiques

Le Mélampyre à crêtes est une espèce thermophile des lisières et clairières forestières, généralement sur calcaire. Il se rencontre notamment dans les ourlets des sols très secs riches en bases en situation chaude du *Geranion sanguinei*.

Sur la zone d'étude, il a été identifié dans un ourlet très dense à *Brachypode penné*, rattaché au *Trifolio medii* - *Geranienion sanguinei* van Gils et Gilissen 1976

Etat de conservation / Dynamique des populations / Menaces

Le Mélampyre à crêtes est principalement présent en trois secteurs de l'Île-de-France : la basse vallée de la Seine, les confins du Hurepoix et du Gâtinais (de Chalo-Saint-Mars à Saint-Sulpice-de-Favières) et le massif de Nanteau. Il est très disséminé dans le Mantois et localisé ailleurs : vallée de l'Epte (Buhy, Limetz-Ville), Gâtinais (Cerny, Valpuiseaux), vallée de la Juine (Étréchy), secteur de Nemours, environ de Provins (Chalautre-la-Petite) et Orxois (Vendrest).

Principalement localisé aux ourlets non eutrophisés, le Mélampyre à crêtes, encore signalé « commun » au début du XX^{ème} siècle, est en régression très sensible dans la région consécutivement à la destruction ou la dégradation de cet habitat.

Le Mélampyre à crêtes est directement menacé par la fermeture des ourlets et prairies ainsi que par l'eutrophisation.

Deux stations de cette espèce étaient anciennement connues sur le secteur de la forêt de Rosny-sur-Seine d'après les données consultées. Ces stations étaient situées au Nord de la pelouse calcaire présente à proximité de la ferme de Châtillon, dans un contexte forestier.

En 2017, l'espèce a été identifiée sur une unique zone ouverte, celle située en contrebas du belvédère, au Nord de la ferme de Châtillon. Elle est implantée au sein d'un ourlet très dense à *Brachypode penné*, en effectifs très réduits (quelques pieds).

Sa pérennité à moyen terme n'est pas assurée, compte-tenu de son faible effectif et de la forte densité de la végétation qui l'abrite. Cet ourlet fait l'objet d'une fauche annuelle, qui ne semble pas suffisante pour enrayer la progression du *Brachypode* notamment. De plus, il semble que le produit de la fauche réalisée en septembre 2017 n'ait pas été exporté.

Une adaptation des modalités de gestion de l'habitat abritant le Mélampyre à crêtes est donc nécessaire, associée à un suivi précis de ces stations. Ces préconisations sont détaillées dans les fiches de gestion présentées dans la suite du rapport.

Orobanche de la germandrée - *Orobanche teucrii* Holandre, 1829

Taxonomie

Embranchement : Spermatophyte (Angiosperme)
Classe : Équisétophytes
Famille : Orobanchacées

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu prioritaire (RR)



PORTAS, Marie - Telabotanica



Statuts de protection

Nationale (arrêté du 20 janvier 1982) : non
Régionale (arrêté du 11 mars 1991) : non
Déterminante ZNIEFF

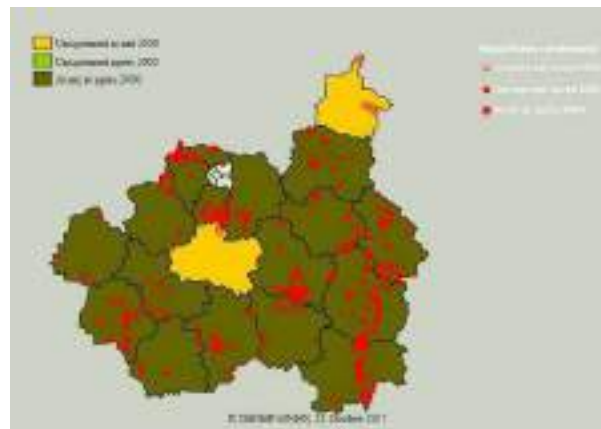
Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)

France : Non menacée
Île-de-France : Vulnérable

Répartition géographique

L'Orobanche de la Germandrée est une espèce d'Europe centrale, de la Belgique à la Bosnie. En France, elle est présente dans la moitié Est du pays et le Centre-Ouest, avec de nombreuses lacunes dans les régions siliceuses ; elle est quasiment absente ailleurs.

Dans le territoire d'agrément du CBNBP, l'Orobanche de la Germandrée est présente en Bourgogne (excepté dans la Nièvre), çà et là en Champagne-Ardenne et en région Centre, dans le sud et l'ouest de l'Île-de-France.



Répartition sur le territoire du CBNBP (Source : CBNBP-MNHN, 2017)

A l'échelle des zones ouvertes de la forêt de Rosny-sur-Seine, l'espèce est présente sur une petite pelouse entourée de boisements, entre le carrefour du Gouverneur et la RD114.

Caractères morphologiques et biologiques

Classé comme thérophyte ou géophyte à bulbe suivant les observateurs. Espèce parasite du genre *Teucrium* (généralement *Teucrium chamaedrys*), parfois du genre *Thymus*. Plante de 10 à 30 cm de hauteur.

Tige dressée, jaune clair, pubescente-glanduleuse.

Feuilles nombreuses réduites à des écailles de 10 à 15 mm.

Inflorescence plus ou moins courte, pauciflore ; bractées environ aussi longues que la corolle, de 12 à 20 mm de longueur ; calice ne dépassant pas 12 mm avec des lobes bifides ; corolle jaune pâle à lilas brunâtre, longue de 15 à 30

Orobanche de la germandrée - *Orobanche teucrii* Holandre, 1829

mm, à dos droit, brièvement recourbée à l'extrémité ; étamines insérées de 3 à 6 mm au-dessus de la base du tube corollaire ; stigmates bruns à pourpre.

Floraison de juin à juillet.

Le caractère annuel ou vivace des espèces du genre *Orobanche* est mal connu.

Caractères écologiques

L'Orobanche de la Germandrée est une espèce des pelouses xérothermophiles sur calcaire, marnes ou basalte ainsi que sur lithosols, et ourlets associés.

Elle affectionne notamment les pelouses calcicoles mésophiles médio-européennes sous climat froid du *Seslerio caeruleae* - *Mesobromenion erecti*.

Sur le site d'étude, elle a été observée dans une pelouse xérocline du *Teucrio montani* - *Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006

Etat de conservation / Dynamique des populations / Menaces

Orobanche teucrii est globalement en régression dans toute la France.

En Ile-de-France, elle est surtout présente en basse vallée de la Seine, dans le Gâtinais, la vallée de l'Essonne et le massif de Fontainebleau, on l'observe également dans le Vexin, la vallée de la Juine et le bocage gâtinais. Elle est anecdotique ailleurs.

L'Orobanche de la germandrée, pourtant inféodée à des habitats en forte régression, paraît stable dans la région (peut-être du fait d'une surestimation par confusion avec *O. alba*, qui lui ressemble beaucoup et qui croît dans les mêmes milieux).

La fermeture ou la dégradation des pelouses calcaires est la principale menace pour cette espèce.

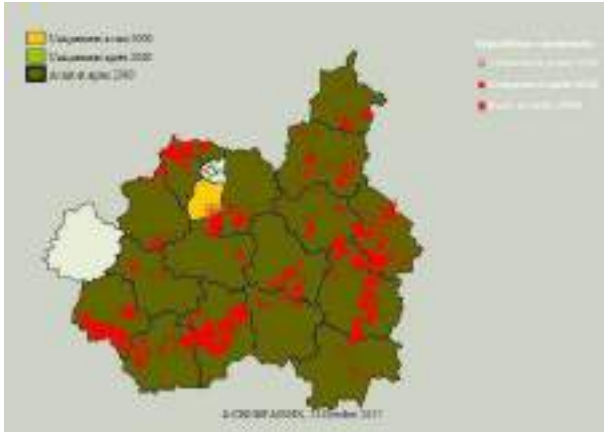
Cette espèce n'avait pas été répertoriée jusqu'à ce jour au sein des différentes zones ouvertes de Rosny-sur-Seine. Elle n'est pas non plus citée sur la commune dans la base de données du CBNBp. En revanche elle est mentionnée sur plusieurs communes voisines (Guernes en 2012, Jeufosse en 2009, Port-Villez en 2010).

Sur le site d'étude, l'espèce est présente sur une petite pelouse de moins de 200 m², en contexte forestier, très isolée des autres pelouses calcicoles et localisée entre le Carrefour du Gouverneur et la RD114. La population identifiée se limite à 13 pieds, répartis en 3 stations.

La pelouse concernée est issue de travaux de réouverture du milieu datant de plusieurs années et ne fait pas l'objet d'une gestion actuellement. Elle semble relativement bien se maintenir, mais on note toutefois une certaine colonisation périphérique par le *Brachypode penné*. La pérennité de la station d'Orobanche de la Germandrée à moyen terme n'est donc pas assurée.

Il est donc recommandé de suivre précisément l'évolution de cette espèce et de mettre en place une gestion de la pelouse par fauche annuelle (voire biennale), afin de contenir le développement du *Brachypode* et de permettre le maintien de l'espèce.

Raiponce orbiculaire - *Phyteuma orbiculare* L., 1753

Taxonomie	Embranchement : Spermatophyte (Angiosperme) Classe : Équisétophytes Famille : Campanulacées
Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)	Espèce à enjeu prioritaire (RR)
	 MENAND Mathieu - Telabotanica
Statuts de protection Nationale (arrêté du 20 janvier 1982) : non Régionale (arrêté du 11 mars 1991) : non Déterminante ZNIEFF	Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge) France : Non menacée Île-de-France : Vulnérable
Répartition géographique La Raiponce orbiculaire est une espèce du Sud et de l'Ouest de l'Europe. En France, elle est très cantonnée au Sud et à l'Est du territoire métropolitain ; elle est absente du Sud-Ouest de la moitié Nord-Ouest à l'exception de la région parisienne. La Raiponce orbiculaire est représentée principalement à l'Est et au Sud du territoire du CBNBP, elle semble moins abondante à l'Ouest. A l'échelle de l'Île-de-France, elle est très concentrée au Nord-Ouest (Nord des Yvelines et Nord-Ouest du Val d'Oise) ainsi qu'au Sud de la Seine-et-Marne.	
 Répartition sur le territoire du CBNBP (Source : CBNBP-MNHN, 2017)	
A l'échelle des zones ouvertes de la forêt de Rosny-sur-Seine, l'espèce est présente uniquement au niveau de l'extrémité Ouest des pelouses du coteau Sud, avec une trentaine de pieds.	
Caractères morphologiques et biologiques Hémicryptophyte. Plante dressée et peu ramifiée, à pilosité faible et courte, de 20 à 60 cm. Feuilles basales longuement pétiolées, à limbe ovale, à base arrondie ou souvent un peu en cœur (observer les rejets). Flours bleues, groupées en capitule globuleux (ovoïdes à maturité) ; corolle des jeunes fleurs à pétales adhérents en tube arqué vers le sommet.	

Raiponce orbiculaire - *Phyteuma orbiculare* L., 1753

Capsule à 2 à 3 loges s'ouvrant par des pores.

Floraison de juin à août.

Caractères écologiques

La Raiponce orbiculaire est une espèce thermophile, neutrocalcicole, mésoxérophile. Elle affectionne les pelouses calcaires, souvent à faciès prairial, plus ou moins caillouteuses (et ourlets associés), des coteaux bien exposés.

On la rencontre notamment dans les pelouses basophiles mésophiles médio-européennes mésothermophiles du *Mesobromion erecti*.

Sur le site d'étude, elle a été observée dans des pelouses du *Mesobromion erecti* et du *Teucro montani* - *Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006.

Etat de conservation / Dynamique des populations / Menaces

En Ile-de-France, la Raiponce orbiculaire est surtout présente en basse vallée de la Seine (de Limay à Port-Villez), dans le Gâtinais (secteur de Maise-Valpuiseaux), dans le massif de Fontainebleau et le bocage gâtinais (massif de Nanteau, tertres à Flagy).

Elle est en raréfaction importante dans le Vexin mais semble se maintenir relativement bien ailleurs. La Raiponce orbiculaire est globalement menacée par la fermeture ou la dégradation des pelouses calcaires.

Cette espèce n'avait pas été répertoriée jusqu'à maintenant au sein des différentes zones ouvertes de Rosny-sur-Seine d'après les données disponibles. En revanche, elle a été observée sur la commune en 2015.

Sur le site d'étude, l'espèce est présente uniquement au niveau de l'extrémité Ouest des pelouses du coteau Sud, avec une trentaine de pieds.

L'espèce est assez isolée, mais elle est localisée dans un habitat correspondant à son optimum écologique et faisant l'objet d'une gestion par fauche annuelle. Elle ne semble pas menacée à moyen terme.

Des suivis réguliers de cette station permettraient de s'assurer de son maintien à long terme au sein des pelouses. Aucune action spécifique de restauration n'est nécessaire concernant cette espèce.

4.3 Inventaire de l'avifaune

4.3.1 Résultats

Un total de 47 espèces d'oiseaux a été inventorié sur la forêt régionale de Rosny-sur-Seine. Ces espèces figurent, avec leurs statuts, dans le tableau en Annexe 2.

■ Suivi des rapaces nocturnes

> Chouette hulotte

12 observations de la **Chouette hulotte** ont été faites lors des deux passages. Le nombre de couples nicheurs de Chouette hulotte en Forêt régionale de Rosny est estimé à 7. L'espèce était connue sur le site mais sans évaluation du nombre de couples.

> L'Effraie des clochers

Une seule observation pour l'**Effraie des clochers** (le 13/04/2017), laisse penser que l'espèce est nicheuse possible sur le site ou à proximité immédiate. L'espèce était connue en forêt régionale de Rosny mais sans évaluation du nombre de couples.

Carte 16 - Résultats de terrain : rapaces nocturnes – p.191

■ Suivi des pics

> Pic noir

Enfin un **Pic noir** a été détecté dans le bois des Beurons, un autre dans l'îlot de vieillissement au Nord-Ouest (lieu-dit « Le Gros Hêtre ») et deux autres au niveau d'une lisière dans la zone « les Quarante Arpents », soit 2 à 3 territoires à l'échelle de la surface prospectée. Le Pic noir est connu en forêt régionale de Rosny-sur-Seine mais sans évaluation du nombre de couples.

Carte 17 - Résultats de terrain : suivi des Pics noir et épeichette – p.192

> Pic épeichette

Le **Pic épeichette** est moins bien réparti. On le retrouve surtout dans le bois des Beurons avec deux territoires, et à plusieurs reprises au sein de la forêt principale avec 4 territoires dont 3 au sein ou à proximité d'îlots de sénescence ou de vieillissement aux lieux-dits « le Gros Hêtre », « Carrefour Louise » et « Les Monts Rotis », soit un total de 6 territoires sur les 289 hectares prospectés.

Carte 17 - Résultats de terrain : suivi des Pics noir et épeichette – p.192

> Pic mar

Le **Pic mar** est le pic le plus abondant, il a été retrouvé partout dans la forêt. L'espèce a été contactée à 32 reprises lors de la première session et 22 fois lors de la deuxième. Selon les inventaires, le nombre de couples au niveau du Bois de Beauvoyer peut être estimé à 4 au sein du Bois des Beurons et à 19 couples pour la partie inventoriée dans la zone centrale de la forêt. Soit un total de 25 couples sur les 289 hectares prospectés soit 1 couple pour 11,5 hectares. Plusieurs secteurs accueillent une densité de couples plus importante notamment l'îlot de vieillissement au lieu-dit « le Gros Hêtre », au lieu-dit « Les Houlettes » et au Nord-Est du bois des Beurons avec 3 couples sur chacun de ces secteurs.

Carte 18 - Résultats de terrain : suivi du Pic mar – p.193

■ Recherche de l'Alouette lulu et de la Bondrée apivore

> Alouette lulu

L'**Alouette lulu** n'a été entendue qu'une seule fois, au Sud-Est du bois des Beurons. L'espèce est donc nicheuse probable avec un couple en Forêt régionale de Rosny-sur-Seine. Les données bibliographiques ne font pas état de la présence de l'espèce précédemment.

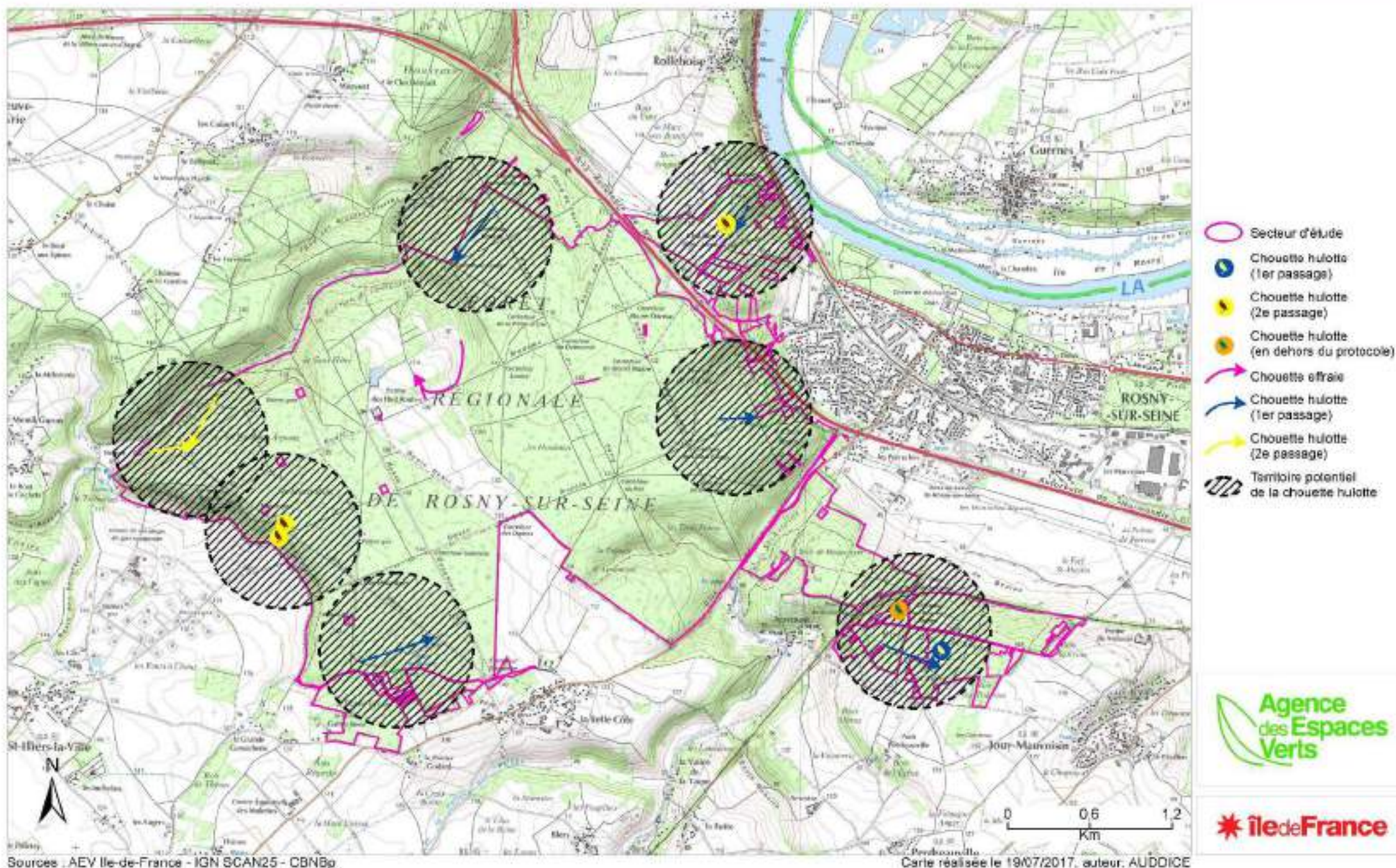
> Bondrée apivore

La **Bondrée apivore**, quant à elle, a été aperçue à quatre reprises, dont deux en lisière Ouest de la forêt au niveau des coteaux calcaires et deux fois en déplacement au-dessus des champs au centre de la forêt. L'espèce est donc nicheur probable avec 1 à 2 couple(s). Selon les données bibliographiques, un couple a déjà été recensé au niveau de la forêt.

Carte 19 - Résultats de terrain : Alouette lulu et Bondrée apivore – p.194

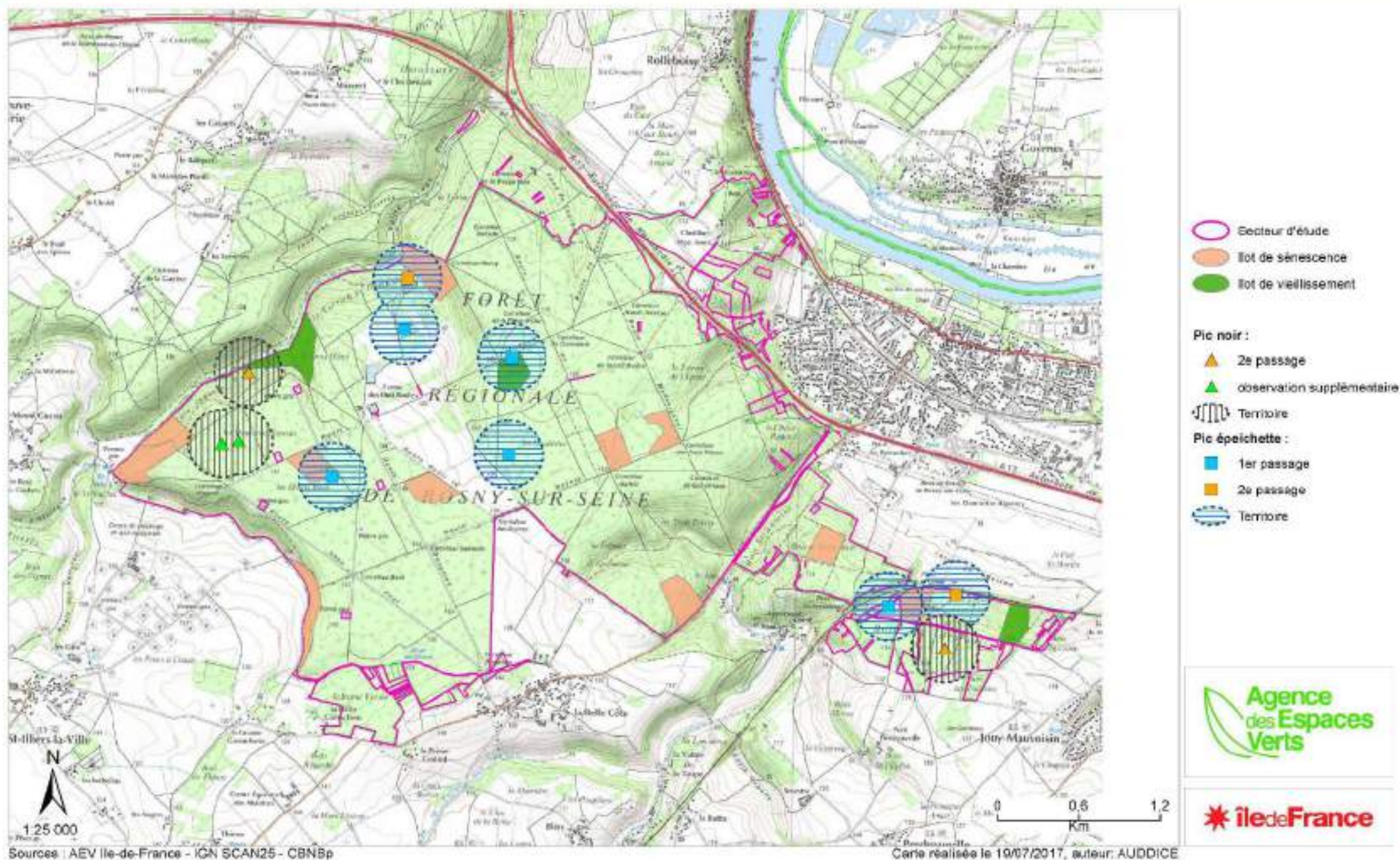
Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : rapaces nocturnes



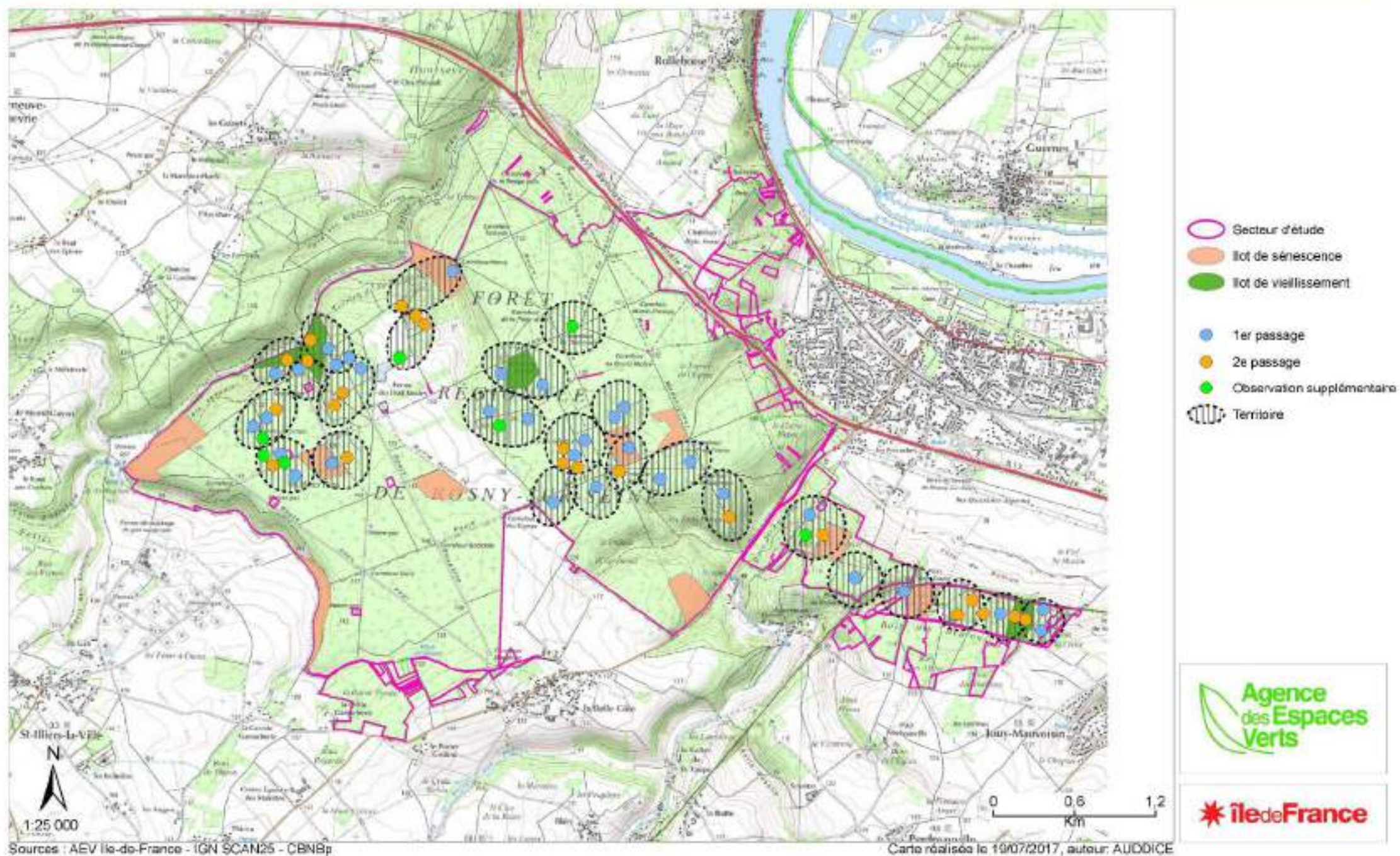
Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : suivi du Pic noir et du Pic épeichette



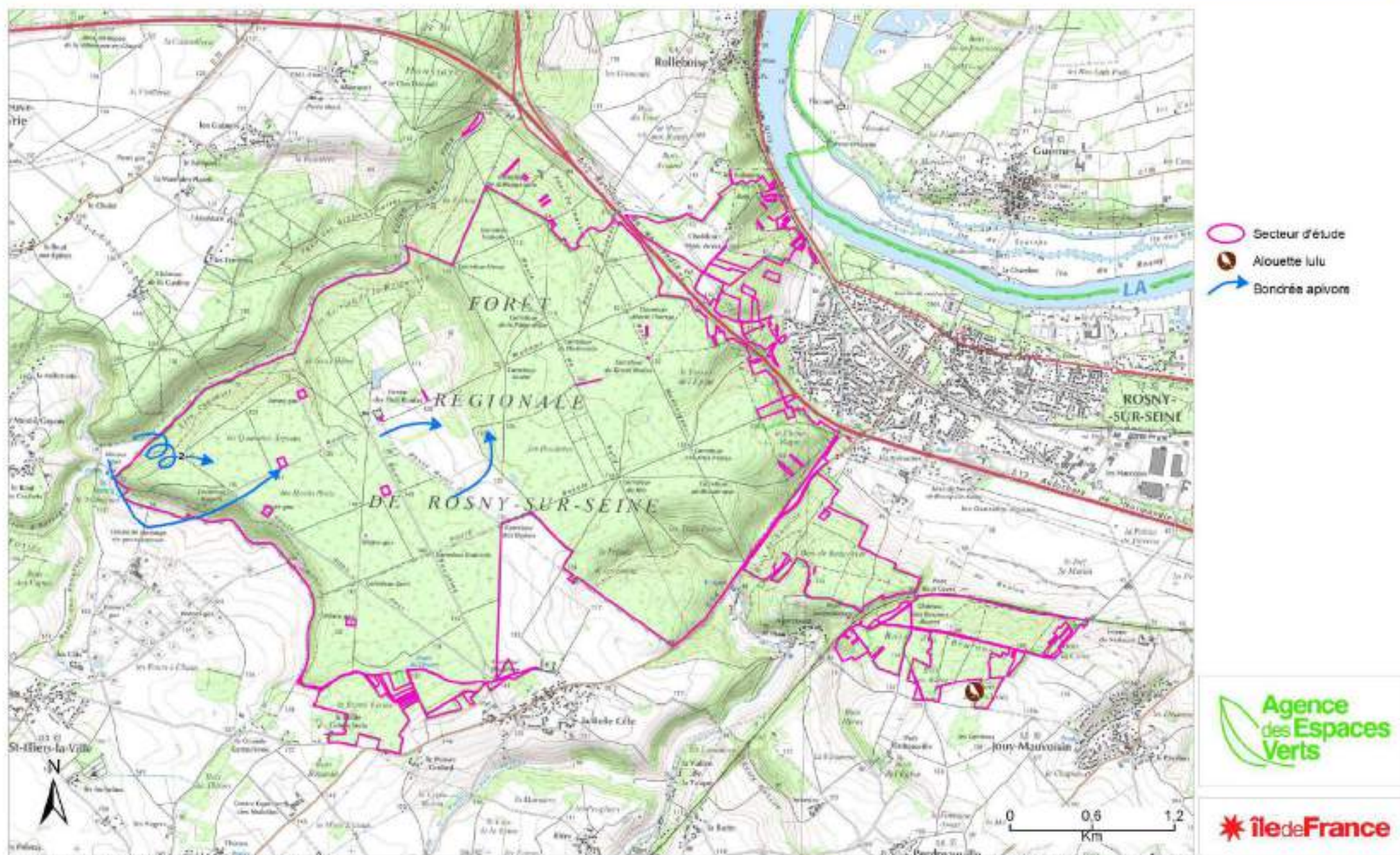
Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : suivi du Pic mar



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : Alouette lulu et Bondrée apivore



> Indices Kilométriques d'abondances (IKA)

41 espèces ont été inventoriées lors de la réalisation des Indices Kilométriques d'Abondance. La liste se trouve dans le tableau 10 ci-dessous, avec l'estimation du nombre de couples pour chaque passage.

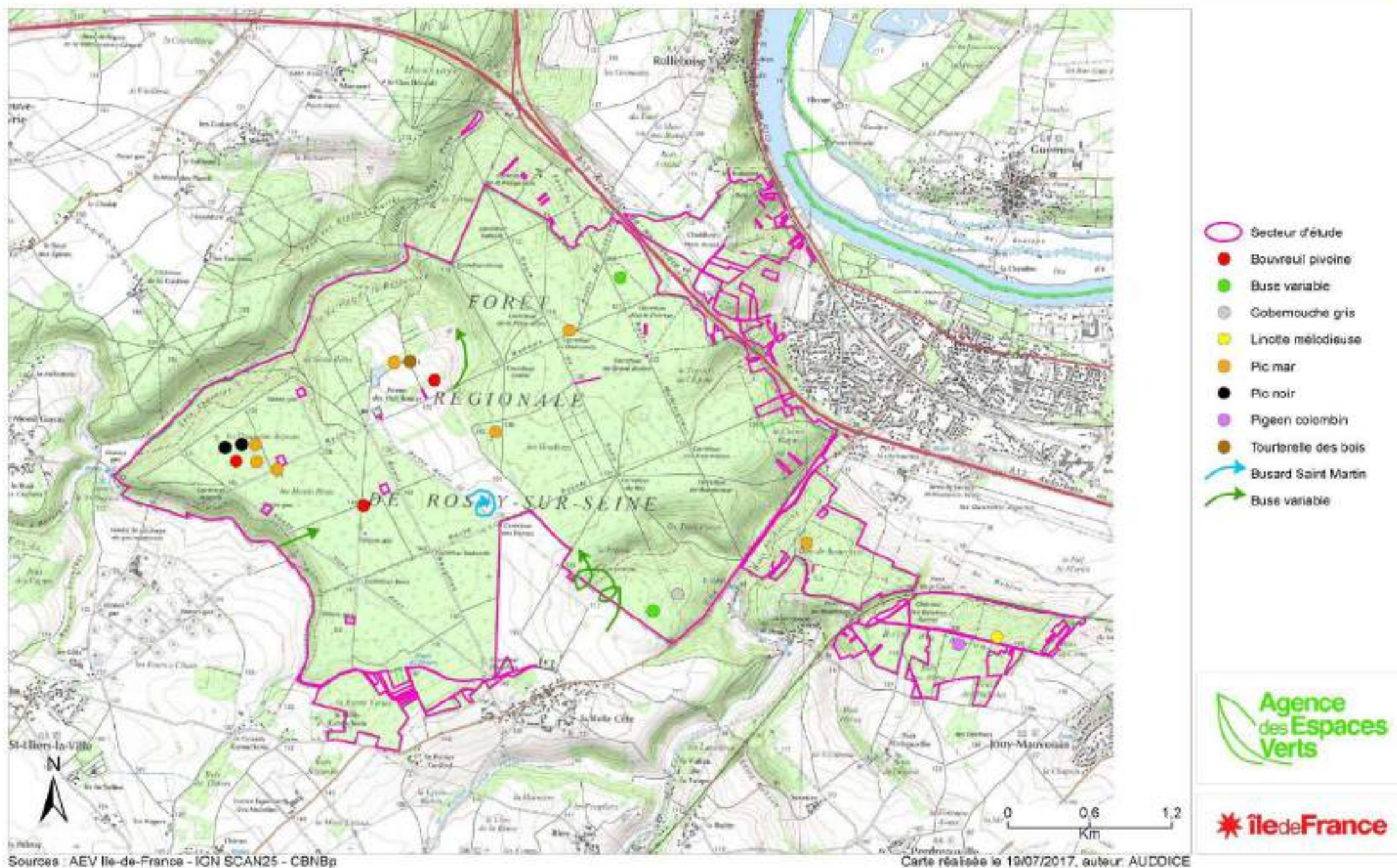
Nomenclature			Nombre de couples	
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	IKA 1	IKA 2
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Passereaux	1	0
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Passereaux	0	1
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Rapaces	3 à 4	2 à 3
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Rapaces	1	0
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	Corvidés	1 à 2	1 individu
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Corvidés	1 individu	9 à 10
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Autres	5	0
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Rapaces	1 individu	0
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Passereaux	1 à 2	0
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	Galliformes	1 individu	1 individu
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Passereaux	10 à 11	54
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Passereaux	13	1
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Passereaux	1	0
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Corvidés	1	1 à 2
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Passereaux	0	1
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Passereaux	27	33
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Passereaux	15	0
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Passereaux	5	23
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Passereaux	1 individu	0
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Passereaux	0	1
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Passereaux	1 individu	0
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Passereaux	7	11
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Passereaux	9 à 10	33
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Passereaux	0	6
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Passereaux	10 à 11	39
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Passereaux	12	6
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	Passereaux	6	2
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Autres	6	4
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Autres	1 individu	3 à 4
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Autres	2	4
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Columbidés	4	31
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Passereaux	39 à 40	95 à 96
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Passereaux	7	0
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Passereaux	44 à 45	57
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	Passereaux	13	5
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Passereaux	0	3
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Passereaux	41 à 42	52
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Passereaux	13	24 à 25
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Columbidés	1	0
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Passereaux	21	45 à 46
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Passereaux	1	0

Tableau 11. Nombre de couples de chaque espèce estimé lors de chaque passage du protocole IKA

Carte 20 - Résultats de terrain : espèces patrimoniales de l'avifaune (IKA) – p.196

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Résultats de terrain : espèces patrimoniales de l'avifaune (IKA)



4.3.2 Bioévaluation patrimoniale

La figure ci-dessous représente la répartition des espèces relevées en fonction de leur enjeu en Île-de-France d'une part, et de leur statut de menace en Île-de-France et en France d'autre part, d'après le tableau en Annexe 2 (Les oiseaux recensés en Forêt régionale de Rosny-sur-Seine p.306) :

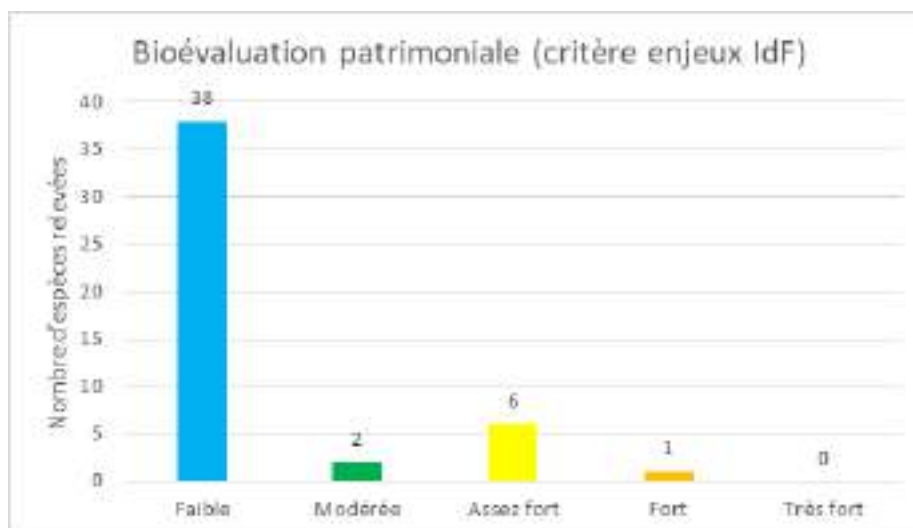


Figure 16. Répartition des oiseaux relevés en fonction de leur enjeu en Île-de-France

À l'examen de ce diagramme, il apparaît que 9 espèces présentent un enjeu supérieur ou égal à « modéré » en Île-de-France :

- 1 espèce est à enjeu « fort » : la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*),
- 6 espèces sont à enjeu « assez fort » : l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), l'Effraie des clochers (*Tyto alba*), le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) et le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*),
- 2 espèces sont à enjeu « modéré » : le Pic mar (*Dendrocopos medius*) et le Pigeon colombin (*Columba oenas*),
- Les autres espèces sont à enjeu « faible ».

Parmi ces espèces la Bondrée apivore et l'Alouette Lulu sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, ainsi que le Pic noir et le Pic mar.

Ainsi, les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et les espèces à enjeu régional assez fort à très fort (espèces pour lesquelles des mesures et des suivis sont préconisées selon la méthodologie établie par le MNHN (GUILBON S., 2012)) sont décrites ci-après.

% de la note maximale théorique	Enjeu associé	Signification
> 60 %	Très fort (TF)	Il est absolument nécessaire de prendre des mesures ciblées d'aide aux espèces. De graves menaces sont connues.
40 à 50 %	Fort (F)	Il est nécessaire de prendre des mesures particulières pour ne pas voir disparaître les espèces.
30 à 40 %	Assez fort (AF)	Des suivis sont à préconiser pour suivre le devenir des espèces et les menaces pouvant peser sur elles.
20 à 30 %	Modéré (M)	Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures particulières, mais des suivis de surveillance des espèces peuvent être préconisés.
< 20 %	Faible (F)	Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures particulières.

Bondrée apivore - *Pernis apivorus* (Linnaeus 1758)

Taxonomie

Ordre : Accipitriformes

Famille : Accipitridés

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu **Fort**

Exigences écologiques

La Bondrée apivore vit dans les vallées et en moyenne montagne là où l'on trouve des milieux diversifiés (prairies, boisements) comme les bocages. Elle évite les zones de grandes cultures et privilégie les boisements et même parfois les haies pour nicher. Lors de la reproduction, elle occupe des terrains découverts et se nourrit à proximité des forêts où elle construit le nid. Elle fréquente les zones boisées de feuillus et de pins, les vieilles futaies entrecoupées de clairières. Son domaine s'étend également aux campagnes et aux friches peu occupées par l'homme. La recherche essentielle de couvains d'hyménoptères lui fait préférer les sous-bois clairsemés où la couche herbeuse est peu développée. Cette espèce est présente en France durant une période courte, ce qui l'a préservée des destructions massives qui ont eu lieu envers les rapaces avant leur protection. L'utilisation des insecticides pourrait cependant diminuer dangereusement ses disponibilités en ressources alimentaire. Enfin, la disparition depuis plusieurs années des bocages diminue le nombre de sites favorables pour la bondrée.



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)

Éteint mais survivant en élevage			Menacé			Quasi menacé		Préoccup. min.
Éteint								
EX	EW	CR	EN	VU	NT	LC		
LR Europe :							X	
LR hivernant France :							-	
LR nicheurs France :							X	
LR nicheurs Île-de-France							X	

Statuts réglementaires

Directive Oiseaux 79/409/CE : I

Protection nationale : Protégée

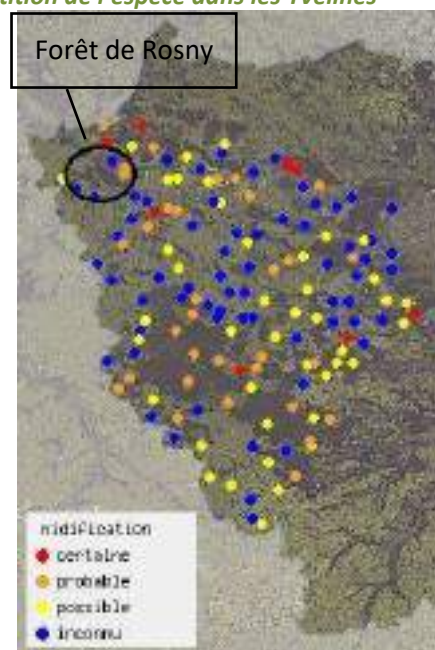
Déterminante ZNIEFF

Répartition en Forêt de Rosny

La Bondrée apivore a été aperçue à quatre reprises, dont deux en lisière Ouest de la forêt au niveau des coteaux calcaires et deux fois en déplacement au dessus des champs au centre de la forêt. L'espèce est donc nicheur probable avec 1 à 2 couple(s). Selon les données bibliographiques, un couple a déjà été recensé au niveau de la forêt.

Carte 19 - Résultats de terrain : Alouette lulu et Bondrée apivore – p.194

Répartition de l'espèce dans les Yvelines



Alouette lulu - *Lullula arborea* (Linnaeus 1758)

Taxonomie

Ordre : Passériformes

Famille : Alaudidés

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu **Fort**

Exigences écologiques

L'Alouette lulu choisit avant tout des secteurs dégagés secs ou très vite ressuyés, flancs en pente douce ou légers replats de collines, coteaux sableux ou calcaires très perméables, hauts de pente bien ensoleillés des vallées, petits plateaux rocheux drainés et abrités, pâturages pauvres souvent élevés. Le revêtement du sol est l'objet d'un choix attentif de la part de l'alouette qui court beaucoup à terre et sautille très peu. Elle exige une strate herbue courte, discontinue, comportant des plages nues ou de minuscules sentiers entre des touffes de graminées qui peuvent être plus élevées par endroits.

Durant les premières années qui suivent, les coupes rases générées par le traitement en futaie régulière ou en taillis peuvent être occupées par l'Alouette lulu.

La présence proche de quelques arbres plus ou moins isolés, d'une haie vive ou de bordures forestières dont elle recherche un perchoir et l'abri lui sont aussi nécessaires. Une ligne électrique, des fils de clôture, un poteau peut lui suffire. Les zones riches en insectes et graines sont privilégiées par l'Alouette lulu.

Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



LR Europe :	X
LR hivernants France :	NA
LR nicheurs France :	X
LR nicheurs Île-de-France :	X

Statuts réglementaires

Directive Oiseaux 79/409/CE : I

Protection nationale : Protégée

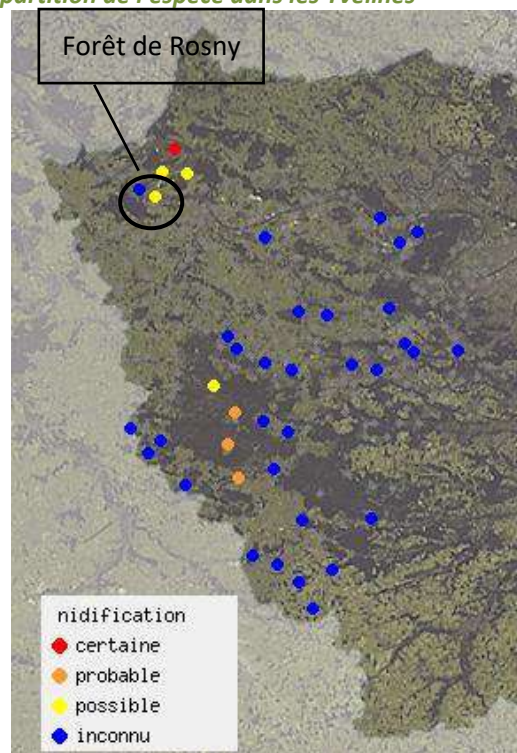
Déterminante ZNIEFF

Répartition en Forêt de Rosny

L'Alouette lulu n'a été entendue qu'une seule fois, au Sud-Est du bois des Beurons. L'espèce est donc nicheuse probable avec un couple en Forêt régionale de Rosny-sur-Seine. Les données bibliographiques ne font pas état de la présence de l'espèce précédemment.

Carte 19 - Résultats de terrain : Alouette lulu et Bondrée apivore – p.194

Répartition de l'espèce dans les Yvelines



Bouvreuil pivoine - *Pyrrhula pyrrhula* (Linnaeus, 1758)

Taxonomie

Ordre : Passériformes

Famille : Fringillidés

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu **Assez Fort**

Exigences écologiques

Le Bouvreuil vit dans les zones boisées, conifères ou feuillus avec un sous-bois dense. On le trouve aussi dans les vergers, les parcs et les jardins. Ils doivent comporter une végétation dense et des zones de clairières. Dans les plaines, on peut l'observer dans des ripisylves et dans les zones rurales.

La gestion intensive des forêts peut provoquer une diminution des effectifs. L'intensification de l'agriculture a contribué à la disparition des boisements favorables au Bouvreuil.

Il se nourrit principalement de graines et de bourgeons d'arbres fruitiers. Il consomme aussi des insectes et des baies.



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



LR Europe :

X

LR hivernant France

NA

LR nicheurs France

X

LR nicheurs Île-de-France

X

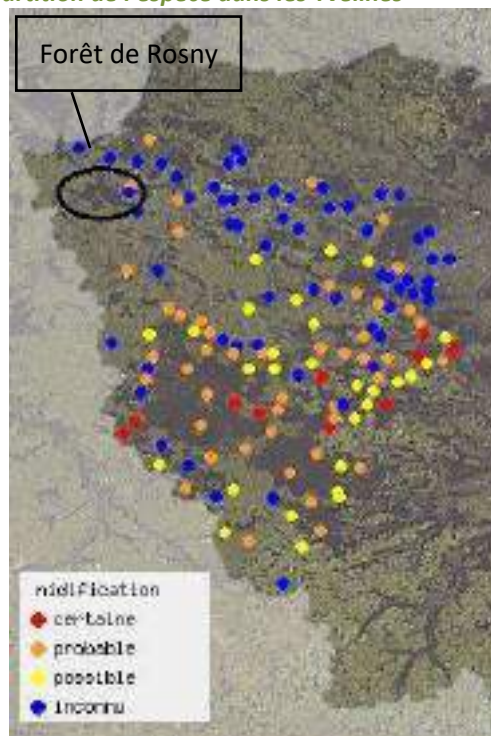
Statuts réglementaires

Protection nationale : Protégée

Répartition en Forêt de Rosny

Le Bouvreuil pivoine a été contacté à trois reprises lors des inventaires IKA, deux fois en forêt et une fois sur une bande boisée en milieu agricole au centre de la forêt. L'espèce est donc nicheuse probable avec 3 couples. Les données bibliographiques font état d'un individu observé sur le site.

Répartition de l'espèce dans les Yvelines



Carte 20 - Résultats de terrain : espèces patrimoniales de l'avifaune (IKA) – p.196

Chouette Effraie - *Tyto alba* (Scopoli, 1769)

Taxonomie

Ordre : Strigiformes

Famille : Tytonidés

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu **Assez Fort**

Exigences écologiques

L'effraie des clochers vit dans des zones découvertes, cultivées, avec des arbres clairsemés, des arbustes et des haies, de vieilles bâtisses, granges, étables, ruines et clochers.

Elle se nourrit presque uniquement de petits rongeurs, surtout campagnols, musaraignes, oiseaux, gros insectes en petit nombre et grenouilles. Elle chasse surtout la nuit. Elle traverse les champs en vol silencieux

Le nid est un tas de terre avec de la paille. Il est établi sur une avancée, dans une grange ou un bâtiment tranquille, parfois dans un trou d'arbre.



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



LR Europe :	X
LR hivernant France :	-
LR nicheurs France :	X
LR nicheurs Île-de-France :	X

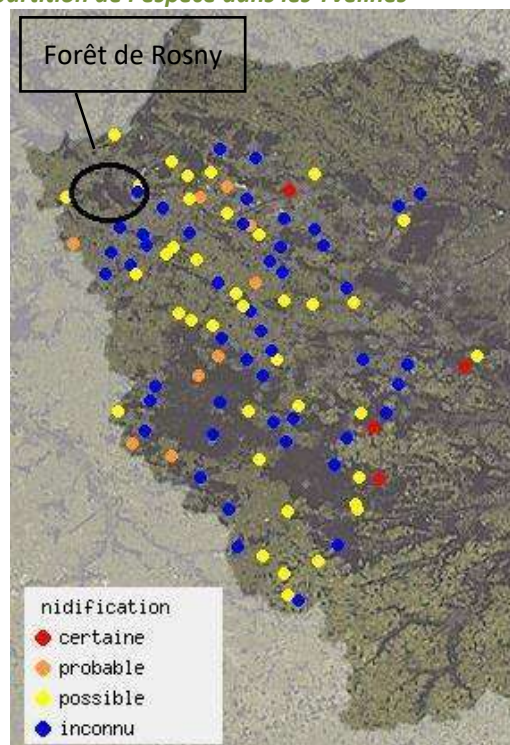
Statuts réglementaires

Protection nationale : Protégée

Répartition en Forêt de Rosny

Une seule observation pour l'Effraie des clochers (le 13/04/2017), laisse penser que l'espèce est nicheuse possible sur le site ou à proximité immédiate. L'espèce était connue en forêt régionale de Rosny mais sans évaluation du nombre de couples.

Répartition de l'espèce dans les Yvelines



Carte 16 - Résultats de terrain : rapaces nocturnes – p.191

Gobemouche-gris - *Muscicapa striata* (Pallas, 1764)

Taxonomie

Ordre : Passériformes
Famille : Muscicapidés

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu **Assez Fort**



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



LR Europe : X
LR hivernant France : -
LR nicheurs France : X
LR nicheurs Île-de-France : X

Statuts réglementaires

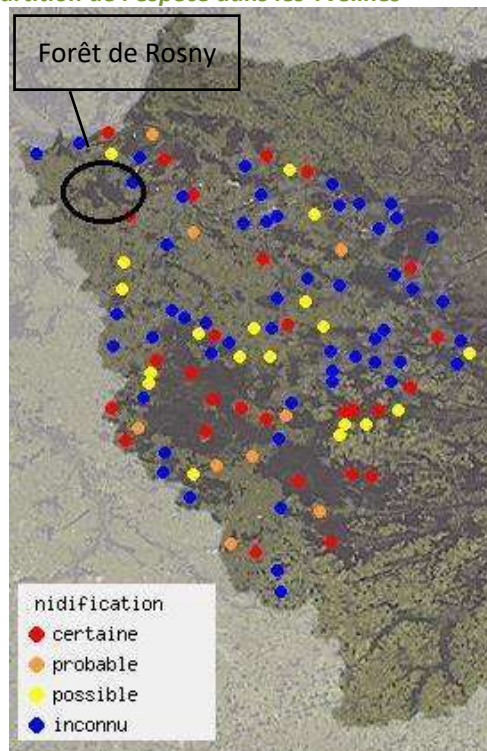
Protection nationale : Protégée

Répartition en Forêt de Rosny

Le Gobemouche gris a été contacté au Sud de la partie centrale de la forêt régionale de Rosny, il est donc nicheur possible avec un couple. L'espèce est connue sur le site selon les données bibliographiques sans précision quant au nombre de couples éventuels.

Carte 20 - Résultats de terrain : espèces patrimoniales de l'avifaune (IKA)– p.196

Répartition de l'espèce dans les Yvelines



Linotte mélodieuse - *Linaria cannabina* (Linnaeus, 1758)

Taxonomie

Ordre : Passériformes

Famille : *Fringillidés*

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu **Assez Fort**

Exigences écologiques

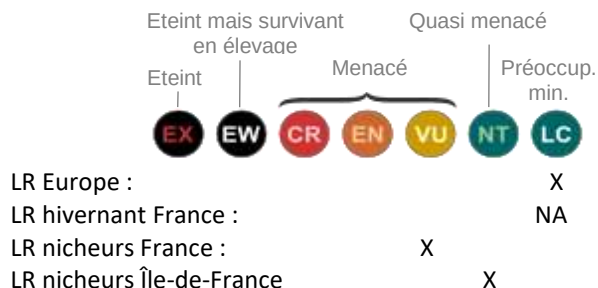
La Linotte mélodieuse est répandue dans toute la France mais en moindre importance au Sud-ouest, dans la Vallée du Rhône, la Provence et le Massif des Vosges. Elle est présente dans tous les reliefs et sur toutes les îles de France métropolitaine. En général, la densité de l'espèce est de 5 couples pour 10 hectares.

Les couples s'installent volontiers en petites colonies lâches dans des milieux semi-ouverts. Le biotope préférentiel de l'espèce est la steppe ou la lande buissonnante. Le nid y est construit dans un arbuste à moins d'un mètre cinquante de hauteur.

C'est une espèce essentiellement granivore, qui est aussi partiellement insectivore en été.



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



Statuts réglementaires

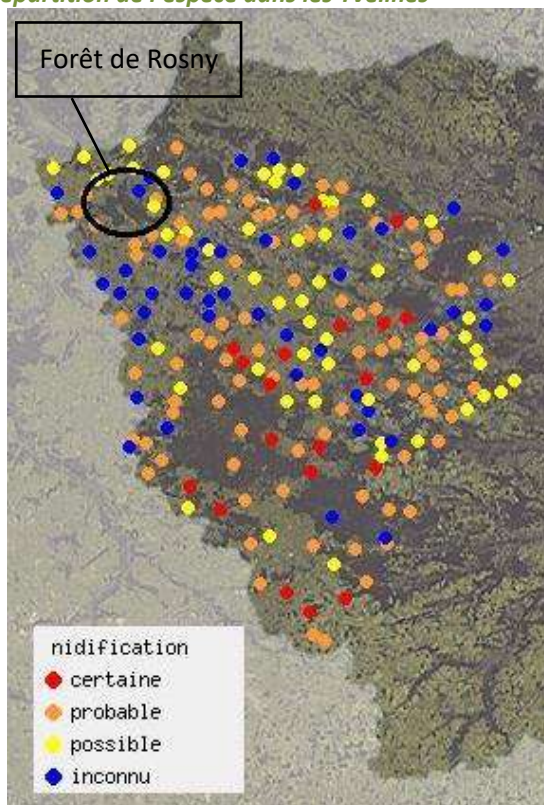
Protection nationale : Protégée

Répartition en Forêt de Rosny

La Linotte mélodieuse a été contactée une fois au niveau du bois de Beurons, elle est donc nicheuse possible avec un couple. L'espèce est connue en forêt régionale de Rosny-sur-Seine selon les données bibliographiques sans précision quant au nombre de couples éventuels.

Carte 20 - Résultats de terrain : espèces patrimoniales
de l'avifaune (IKA) – p.196

Répartition de l'espèce dans les Yvelines



Pic épeichette - *Dendrocopos minor* (Linnaeus 1758)

Taxonomie

Ordre : Piciformes

Famille : Picidés

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu **Assez Fort**

Exigences écologiques

Le Pic épeichette habite une grande variété de boisements. Il fréquente ainsi les vieilles chênaies de Bresse (où il côtoie le cortège des pics de plaine : Epeiche, Mar, Cendré et Noir), les peupleraies, les vieux parcs, les ripisylves, les bosquets. Il adopte dans le sud de notre région les vallons les plus frais. Affectionnant manifestement la présence de vieux arbres "dégradés", de troncs pourris, de branches mortes ou de bois tendres (aulne...), le Pic épeichette évite les zones exclusivement peuplées de conifères. L'espèce recherche pour y nicher des feuillus d'essences très diverses (chênes, aulnes, pommiers, peupliers, tilleuls...



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



Statuts réglementaires

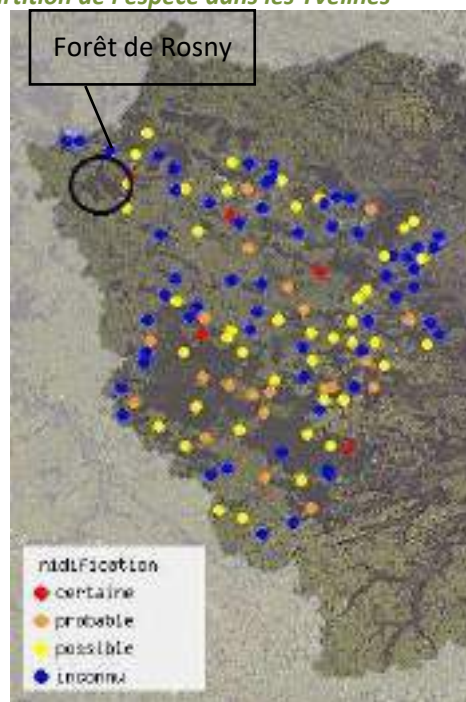
Protection nationale : Protégée

Répartition en Forêt de Rosny

Le Pic épeichette est moins bien réparti. On le retrouve surtout dans le bois des Beurons avec deux territoires, et à plusieurs reprises au sein de la forêt principale avec 4 territoires dont 3 au sein ou à proximité d'îlots de sénescence ou de vieillissement aux lieux-dits « le Gros Hêtre », « Carrefour Louise » et « Les Monts Rotis », soit un total de 6 territoires sur les 289 hectares prospectés.

Carte 17 - Résultats de terrain : suivi des Pics noir et épeichette – p.192

Répartition de l'espèce dans les Yvelines



Pic mar - *Dendrocopos medius* (Linnaeus 1758)

Taxonomie

Ordre : Piciformes

Famille : Picidés

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu **Modéré**

Exigences écologiques

C'est une espèce que l'on retrouve dans les vieilles forêts de feuillus qui représentent son habitat de prédilection. On le retrouve donc en Europe centrale où ses milieux sont encore nombreux. En présence d'arbres âgés, il est possible de l'observer dans les parcs et les bocages. Il a une préférence de boisements étendue à une vingtaine d'essences. Pour la nidification, il recherche des arbres morts attaqués par des parasites. Il choisit davantage les arbres en bordure de forêt. Etrangement, il peut nicher dans des arbres situés dans des boisements où l'exploitation sylvicole est intensive.

L'association d'un taillis à une futaie augmente les chances de nidification, mais celui-ci est malheureusement détruit lors des activités sylvicoles.



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



Statuts réglementaire

Directive Oiseaux 79/409/CE : I

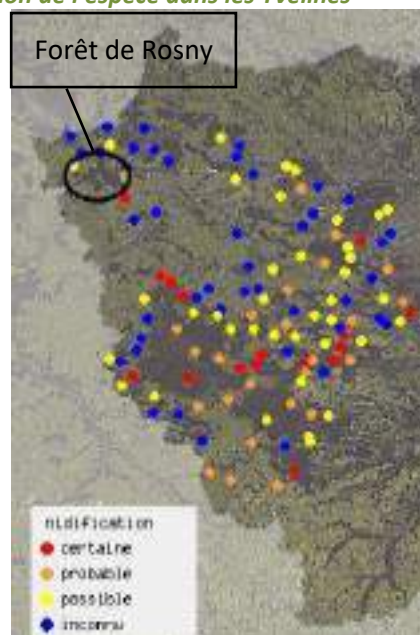
Protection nationale : Protégée

Déterminante ZNIEFF

Répartition en Forêt de Rosny

Le Pic mar est le pic le plus abondant, il a été retrouvé partout dans la forêt. L'espèce a été contactée à 32 reprises lors de la première session et 22 fois lors de la deuxième. Selon les inventaires, le nombre de couples au niveau du Bois de Beauvoyer serait estimé à 2, à 4 au sein du Bois des Beurons et à 19 couples pour la partie inventoriée dans la partie centrale de la forêt. Soit un total de 25 couples sur les 289 hectares prospectés soit 1 couple pour 11,5 hectares. Plusieurs secteurs accueillent une densité de couples plus importante notamment l'îlot de vieillissement au lieu dit « le Gros Hêtre », au lieu-dit « Les Houlettes » et au nord-est du bois des Beurons avec 3 couples sur chacun de ces secteurs. Le Pic mar est connu en forêt régionale de Rosny-sur-Seine mais sans évaluation du nombre de couples.

Répartition de l'espèce dans les Yvelines



Carte 18 - Résultats de terrain : suivi du Pic mar –

p.193

Pic noir - *Dryocopus martius* (Linnaeus 1758)

Taxonomie

Ordre : Piciformes

Famille : Picidés

Enjeu local de conservation (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu **Faible**

Exigences écologiques

Le Pic noir est présent dans les boisements comportant des arbres âgés et d'autres morts sur pied. On le retrouve dans de nombreux milieux, les forêts de chênes et de hêtres, les peupleraies, les boisements humides et les parcs ; mais il préfère les habitats où le hêtre est majoritaire. Il est cependant de moins en moins sélectif car il s'adapte désormais à tous les niveaux de relief qui initialement se limitaient à la montagne



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



LR Europe :

X

LR hivernant France

-

LR nicheurs France :

X

LR nicheurs Île-de-France

X

Statuts réglementaires

Directive Oiseaux 79/409/CE : I

Protection nationale : Protégée

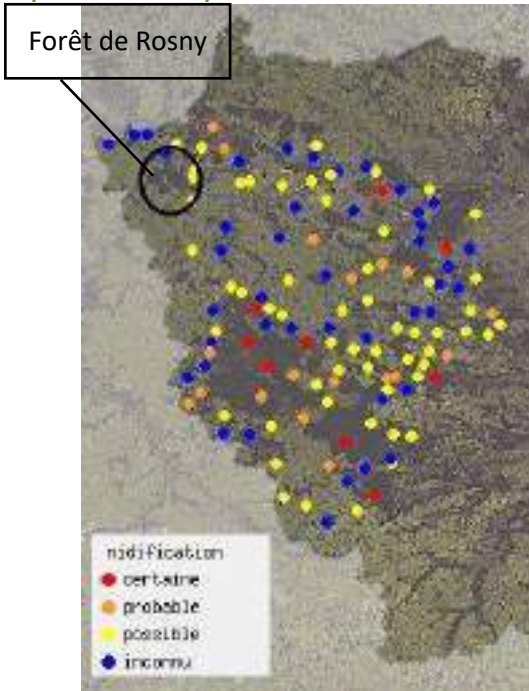
Déterminante ZNIEFF

Répartition en Forêt de Rosny

Un Pic noir a été détecté dans le bois des Beurons, un autre dans l'îlot de vieillissement au nord-ouest (lieu-dit « Le Gros Hêtre ») et deux autres au niveau d'une lisière dans la zone « les Quarante Arpents », soit 2 à 3 territoires à l'échelle de la surface prospectée. Le Pic noir est connu en forêt régionale de Rosny-sur-Seine mais sans évaluation du nombre de couples.

Carte 17 - Résultats de terrain : suivi des Pics noir et épeichette – p.192

Répartition de l'espèce dans les Yvelines



4.4 Inventaire des chiroptères

4.4.1 Recherche de gîtes

Les recherches de gîtes ont été réalisées les 25 et 26 juillet 2017. Chaque îlot de sénescence et de vieillissement a été prospecté à la recherche de gîtes potentiels à l'aide d'un endoscope, lorsqu'ils étaient accessibles. Les plus propices ont fait l'objet d'une prospection crépusculaire à l'aide d'un détecteur et d'une caméra thermique.

Aucun gîte utilisé n'a pu être mis en évidence. Toutefois, les îlots de sénescence et de vieillissement ont fait l'objet d'une évaluation en termes d'accueil de gîtes et de chasse pour les chiroptères.

4.4.2 Les espèces recensées selon les îlots de sénescence et de vieillissement

Chaque îlot a fait l'objet d'une description de ses potentialités en gîtes et en terrain de chasse pour les chiroptères. Les espèces recensées lors des deux sessions d'inventaires et leur activité, en nombre de contacts sur la nuit, sont également présentées ci-après. Chaque espèce est colorée en fonction de son niveau de priorité régionale (Guilbon S., 2012) : bleu = faible, vert = modérée, jaune = assez forte, orange = fort, rouge = très forte.

Les murins sont les espèces les plus difficiles à identifier, c'est pourquoi ils sont la plupart du temps regroupés dans le groupe des Murins sp. (indéterminés). Toutefois, les enregistrements de murins de meilleure qualité ont fait l'objet d'une analyse plus poussée afin d'arriver à déterminer l'espèce. Quand cela a pu être le cas, l'espèce, identifiée de façon probable figure alors dans le tableau relatif à l'îlot.

Chaque îlot est identifié par le numéro de la parcelle et le numéro du point d'enregistrement (cf Carte 11 - Localisation des inventaires chiroptères p.58).

Il est également à noter que le mois de septembre a été très pluvieux cette année. Bien que les inventaires aient été programmés à une période qui semblait plus favorable, nous avons eu de fortes pluies la nuit du 13 septembre 2017. Ces conditions moins favorables qu'en période de parturition se ressentent dans les résultats des inventaires aussi bien par transects que par points fixes.

■ Îlot 46 (sénescence)



Potentialité d'accueil en gîtes

La partie centrale est la plus propice à l'accueil de gîtes avec de vieux arbres qui accueillent des loges de pics, notamment les hêtres. Les parties Nord et Sud abritent des arbres plus jeunes offrant peu de cavités. Il est aussi important de noter la présence de quelques hêtres avec des cavités sur la partie Sud. Par ailleurs, de vieux hêtres sont présents sur la pente est de cet îlot. L'îlot accueille également quelques arbres morts sur pied dont l'écorce est décollée.

Une quinzaine d'arbres offrant des gîtes potentiels ont été recensés.

Potentialité pour la chasse

Présence d'une végétation herbacée bien développée et sous-bois plutôt aéré.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	31	Pipistrelle commune	5
Pipistrelle de Kuhl	13	Pipistrelle de Kuhl	-
Sérotine commune	11	Sérotine commune	-
Murin à moustaches	4	Murin à moustaches	-
Murin de Bechstein	2	Murin de Bechstein	-
Murin de Natterer	1	Murin de Natterer	1
Murin sp.	24	Murin sp.	12
Oreillard sp	2	Oreillard sp	-
Total toutes espèces	88	Total toutes espèces	18

Intérêt général

Cet îlot de sénescence présente un bon potentiel d'accueil en gîtes et peut également être intéressant pour la chasse des chiroptères. La diversité des espèces est relativement modérée avec 7 espèces alors que l'activité enregistrée est plutôt faible.

■ Îlots 1 et 2 (sénescence)



Potentialité d'accueil en gîtes

Cet îlot accueille peu de vieux chênes, quelques vieux hêtres sont présents mais offrent en général peu de cavités apparentes, notamment sur la partie Est. La partie Ouest offre deux vieux hêtres fendus.

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois fait l'objet d'un taillis dense, qui ne permet pas à la végétation herbacée de se développer. Cette dernière est donc très peu présente. Les potentialités de chasse sont donc faibles.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	27	Pipistrelle commune	-
Grand murin	1	Grand murin	-
Murin à moustaches	4	Murin à moustaches	3
Murin à oreilles échancrées	1	Murin à oreilles échancrées	-
Murin de Brandt	4	Murin de Brandt	-
Murin sp.	32	Murin sp.	2
Total toutes espèces	69	Total toutes espèces	5

Intérêt général

Cet îlot de sénescence présente quelques arbres offrant des gîtes potentiels, le sous-bois est peu propice à la chasse puisqu'en grande partie recouvert par un taillis dense. La diversité des espèces est relativement faible, avec seulement 5 espèces minimum, ainsi que l'activité enregistrée. L'activité de Murins présente correspond à un niveau de priorité forte.

■ Îlot 35 (sénescence)

Potentialité d'accueil en gîtes

Cet îlot accueille beaucoup de vieux chênes mais sans cavités apparentes. Les autres espèces sont peu présentes ou il s'agit de jeunes sujets sans cavités.

Potentialité pour la chasse

Cet îlot est le seul à accueillir une mare, milieu très intéressant pour la chasse des chauves-souris dont notamment certaines espèces comme le Murin de Daubenton. Le reste de la parcelle fait l'objet d'une végétation herbacée peu développée et d'un taillis.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	420	Pipistrelle commune	121
Pipistrelle de Kuhl	18	Pipistrelle de Kuhl / Nathusius	3
Noctule commune	20	Noctule commune	-
Sérotine commune	9	Sérotine commune	-
Groupe Sérotules	2	Groupe Sérotules	-
Murin à moustaches	1	Murin à moustaches	-
Murin sp.	6	Murin sp.	1
Oreillard sp	1	Oreillard sp	-
Total toutes espèces	477	Total toutes espèces	125

Intérêt général

Cet îlot accueille peu ou pas d'arbres à cavités apparentes. Toutefois il constitue une zone de chasse intéressante avec notamment la présence d'une mare. Le reste de la parcelle est peu propice à la chasse. La diversité des espèces est relativement faible avec un minimum de 6 espèces. Quant à l'activité, elle est plus importante que les îlots précédents mais essentiellement due à la Pipistrelle commune.

■ Îlot 51 (sénescence)



Potentialité d'accueil en gîtes

Au sein de cet îlot, les arbres les plus âgés sont des chênes offrant peu voire pas de cavités apparentes. Les potentialités d'accueil en termes de gîtes sont faibles.

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois fait l'objet d'un taillis dense par endroit. La végétation herbacée est clairsemée au sein de l'îlot, quelques tas de bois mort sont également présents ponctuellement.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	36	Pipistrelle commune	-
Grand murin	3	Grand murin	-
Murin à moustaches	-	Murin à moustaches	3
Murin à oreilles échancrées	-	Murin à oreilles échancrées	1
Murin de Brandt	1	Murin de Brandt	-
Murin de Natterer	4	Murin de Natterer	3
Murin de Daubenton	-	Murin de Daubenton	2
Murin sp.	12	Murin sp.	-
Oreillard sp	1	Oreillard sp	-
Total toutes espèces	57	Total toutes espèces	6

Intérêt général

Cet îlot de sénescence offre peu de potentialités d'accueil de gîtes pour les chiroptères. Le sous-bois ouvert par endroit et accueillant une végétation herbacée est plutôt favorable à la chasse. Au moins 8 espèces y ont été recensées, soit près de la moitié des espèces présentes dans la forêt régionale de Rosny-sur-Seine. L'activité recensée est faible.

■ Îlot 4 (vieillissement)



Potentialité d'accueil en gîtes

Cet îlot prend place sur des pentes importantes. Il est essentiellement constitué de jeunes arbres et accueillent peu d'arbres âgés. Un vieux chêne comportant une loge de pic et un vieux hêtre mais sans cavité apparente ont notamment été observés.

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois fait l'objet d'un taillis dense voire très dense par endroit, qui ne permet pas à la végétation herbacée de se développer. Bien qu'elle soit présente par endroits. Les potentialités de chasse sont donc faibles.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Noctule commune	4	Noctule commune	1
Murin à oreilles échancrées	4	Murin à oreilles échancrées	-
Murin de Brandt	6	Murin de Brandt	-
Murin de Natterer	1	Murin de Natterer	-
Murin sp.	54	Murin sp.	1
Total toutes espèces	69	Total toutes espèces	2

Intérêt général

Cet îlot de vieillissement présente des arbres jeunes ou moyens et peu de gros arbres. Seul un vieux chêne avec une loge de pic a été recensé. Les potentialités pour la chasse sont faibles avec un sous-bois principalement en taillis dense et une végétation herbacée peu présente. La diversité d'espèces, avec un minimum de 5 espèces et l'activité sont plutôt faibles.

■ Îlot 7 (sénescence)



Potentialité d'accueil en gîtes

Cet îlot accueille peu de vieux arbres, les plus âgés sont des chênes qui n'offrent pas de cavités apparentes. Les potentialités en termes de gîtes sont plutôt faibles. Un vieux hêtre avec des écorces décollées a été recensé.

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois fait l'objet d'un taillis de Charme plutôt dense, qui ne permet pas ou peu à la végétation herbacée de se développer. Toutefois, quelques chablis permettent à la végétation d'être présente par endroits. On retrouve également des tas de bois mort. Les potentialités de chasse sont faibles.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	94	Pipistrelle commune	-
Pipistrelle de Kuhl	5	Pipistrelle de Kuhl	-
Noctule commune	3	Noctule commune	-
Sérotine commune	3	Sérotine commune	-
Murin sp.	6	Murin sp.	-
Total toutes espèces	111	Total toutes espèces	-

Intérêt général

Cet îlot de sénescence présente peu d'arbres offrant des gîtes potentiels, le sous-bois est peu propice à la chasse puisqu'en grande partie recouvert par un taillis dense. La diversité d'espèces (5) ainsi que l'activité enregistrée sont faibles.

■ Îlot 53 (vieillessement)



Potentialité d'accueil en gîtes

Cet îlot accueille peu de vieux arbres, les plus âgés sont des chênes n'offrant pas ou peu de cavités apparentes.

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois est composé en partie d'un taillis de Charme. Toutefois, l'espace n'est pas encombré par ces derniers. La végétation herbacée est peu présente voire absente. Du bois mort est également parsemé au sein de l'îlot. Les potentialités de chasse sont intéressantes sur cet îlot, notamment de par l'ouverture du sous-bois qui permet un déplacement facile des chiroptères.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	962	Pipistrelle commune	-
Pipistrelle de Kuhl	4	Pipistrelle de Kuhl	-
Noctule commune	1	Noctule commune	-
Sérotine commune	5	Sérotine commune	-
Murin de Natterer	-	Murin de Natterer	2
Murin de Brandt	1		
Murin sp.	60	Murin sp.	-
Oreillard gris	1	Oreillard gris	-
Oreillard roux	1	Oreillard roux	-
Grand rhinolophe	1		
Total toutes espèces	1036	Total toutes espèces	2

Intérêt général

Cet îlot de vieillissement offre peu de potentialités en termes de gîtes, les gros arbres étant peu présents. Par contre, l'îlot est une zone de chasse importante, puisqu'il présente, de loin, l'activité la plus forte. La diversité d'espèces est également intéressante avec près de la moitié des espèces recensées lors de cette étude. Cet îlot a fait l'objet du seul contact de Grand Rhinolophe de tous les îlots.

■ Îlot 58 Ouest (sénescence)



Potentialité d'accueil en gîtes

Cet îlot accueille de vieux bouleaux et de vieux chênes, au sein d'un boisement diversifié en termes d'espèces. Toutefois, aucune cavité n'a été observée.

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois accueille beaucoup de bois mort notamment de bouleaux, quelques bouquets de taillis et une végétation herbacée plutôt bien développée. Par endroit, de nombreuses pousses de Charme se développent.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	17	Pipistrelle commune	-
Murin sp.	24	Murin sp.	-
Total toutes espèces	41	Total toutes espèces	-

Intérêt général

Bien que cet îlot accueille de vieux bouleaux et de vieux chênes, aucune cavité n'a été observée. L'offre de gîtes est donc faible à l'instant t mais devrait augmenter dans les années à venir. Le sous-bois, qui offre une végétation bien développée et broussailleuse par endroits et des taillis à d'autres, ne semble pas favorable à la chasse des chauves-souris, puisqu'un minimum de 2 espèces et une activité faible ont été recensées.

■ Îlot 58 Est (sénescence)



Potentialité d'accueil en gîtes

Cet îlot accueille un boisement diversifié avec du chêne, du bouleau et du tremble. De vieux chênes sont présents mais ne semblent pas accueillir de cavités apparentes (la forte densité du sous-bois rend peu visible la partie haute des arbres).

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois est très hétéroclite avec une mosaïque de bouleaux morts au sol, de taillis de charmes très denses par endroits et de végétation herbacée bien développée. La présence d'un taillis dense ne favorise pas les déplacements des chiroptères.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	1	Pipistrelle commune	-
Murin de Natterer	3	Murin de Natterer	-
Murin sp.	1	Murin sp.	-
Total toutes espèces	5	Total toutes espèces	-

Intérêt général

Les capacités d'accueil de cet îlot tant en termes de gîtes que de chasse semble relativement faibles, ce que confirment la faible diversité observée (deux espèces recensées au minimum) et l'activité très faible.

■ Îlot 82 (sénescence)



Potentialité d'accueil en gîtes

Cet îlot accueille de vieux chênes et de vieux hêtres qui offrent quelques cavités. Il offre donc des potentialités d'accueil de gîtes.

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois est clair du fait de la présence de taillis de charme déjà âgés. La végétation herbacée est peu présente si ce n'est quelques taches isolées. La présence de bois mort est importante.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	22	Pipistrelle commune	-
Pipistrelle de Kuhl	2	Pipistrelle de Kuhl	-
Sérotine commune	80	Sérotine commune	-
Murin sp.	63	Murin sp.	-
Oreillard roux	1	Oreillard roux	-
Oreillard sp.	-	Oreillard sp.	2
Chiroptères sp.	2	Chiroptères sp.	1
Total toutes espèces	170	Total toutes espèces	3

Intérêt général

Cet îlot de sénescence présente quelques arbres offrant des gîtes potentiels et le sous-bois clair permet un déplacement facile des chauves-souris pour la chasse. La diversité d'espèces est intéressante avec au minimum 5 à 6 espèces. De plus, l'activité est modérée avec la troisième activité la plus importante.

■ Îlot 86 (sénescence)



Potentialité d'accueil en gîtes

Cet îlot accueille des vieux chênes sans cavité apparente. De ce fait, les potentialités d'accueil de gîtes sont faibles pour cet îlot de sénescence.

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois fait l'objet d'un taillis dense de jeunes châmes. La végétation herbacée est absente. Les potentialités de chasse sont faibles de par l'emcombrement de l'espace induit par le taillis.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Petit rhinolophe	-	Petit rhinolophe	2
Total toutes espèces	-	Total toutes espèces	2

Intérêt général

Cet îlot de sénescence présente peu de potentialités, que ce soit en termes de gîtes ou de chasse. De plus, la diversité d'espèces et l'activité sont très faibles avec seulement une espèce recensée. Il s'agit toutefois du Petit rhinolophe, dont la priorité au niveau régional est forte.

■ Îlot 90 (sénescence)



Potentialité d'accueil en gîtes

Plusieurs vieux chênes magnifiques sont présents au centre de l'îlot mais ils offrent peu de cavités. Les potentialités de gîtes sont donc faibles.

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois fait l'objet d'un taillis dense de jeunes charmes. La végétation herbacée est présente de façon parsemée. Les potentialités de chasse sont faibles de par l'emcombrement de l'espace induit par le taillis, hormis au centre de l'îlot.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Grand murin	16	Grand murin	-
Murin de Natterer	-	Murin de Natterer	1
Oreillard sp	-	Oreillard sp	1
Total toutes espèces	16	Total toutes espèces	2

Intérêt général

Cet îlot de sénescence présente quelques arbres offrant des gîtes potentiels ; le sous-bois est peu propice à la chasse puisqu'en grande partie recouvert par un taillis dense. La diversité des espèces ainsi que leur activité est faible avec seulement 3 espèces recensées.

■ Îlot 92 (vieillessement)



Potentialité d'accueil en gîtes

Cet îlot accueille quelques vieux chênes sans cavité apparente. De manière générale, il manque des vieux arbres d'autres essences que le Chêne. Les potentialités de gîtes sont donc faibles.

Potentialité pour la chasse

Le sous-bois fait l'objet d'un taillis de charmes. Toutefois, celui-ci est plutôt parsemé. La végétation herbacée est présente. De ce fait, il est plutôt favorable à la chasse des chiroptères.

Espèces recensées et activité

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	8	Pipistrelle commune	-
Pipistrelle de Kuhl	4	Pipistrelle de Kuhl	-
Sérotine commune	17	Sérotine commune	1
Murin de Natterer	-	Murin de Natterer	2
Total toutes espèces	30	Total toutes espèces	3

Intérêt général

Cet îlot de vieillissement présente peu d'arbres offrant des gîtes potentiels, le sous-bois clair et peu encombré est propice à la chasse des chauves-souris. La diversité d'espèces est faible, avec 4 espèces recensées, ainsi que leur activité.

■ Synthèse

L'îlot 46 est le plus intéressant en termes de potentialités d'accueil de gîtes. Quant à l'îlot 51, il sert de terrain de chasse au plus grand nombre de murins patrimoniaux. L'îlot 35 présente la deuxième activité la plus importante, induite par la présence de la mare. L'îlot 53 présente l'activité la plus importante. Il s'agit de l'îlot avec le sous-bois le plus ouvert. Enfin, l'îlot 82 présente une diversité et une activité d'espèces intéressantes.

4.4.3 Espèces recensées lors des transects et sur les autres points fixes

En plus des îlots de sénescence et de vieillissement, des enregistreurs ont également été posés dans d'autres types de milieux afin d'inventorier l'activité des espèces en dehors des boisements eux-mêmes. Des transects au sein de l'ensemble de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine ont également été réalisés afin d'avoir une vision plus générale de l'utilisation du massif par les chiroptères.

■ Prairies calcaires (enregistreur n°2)

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	28	Pipistrelle commune	10
Pipistrelle de Kuhl	31	Pipistrelle de Kuhl	1
Noctule commune	18	Noctule commune	1
Sérotine commune	4	Sérotine commune	-
Grand rhinolophe	1	Grand rhinolophe	-
Murin sp.	-	Murin sp.	3
Total toutes espèces	82	Total toutes espèces	15

Ce point d'enregistrement en milieu ouvert est dominé par la présence des espèces de lisières, notamment les Pipistrelles commune et de Kuhl suivies des espèces de haut vol : la Noctule commune et la Sérotine commune. A noter également la présence du Grand Rhinolophe en période de parturition et la quasi absence des Murins sur ce milieu. L'activité de ces espèces est plutôt faible dans ce milieu.

■ Mare (enregistreur n°7)

Parturition		Transit automnal	
Pipistrelle commune	3290	Pipistrelle commune	-
Pipistrelle de Kuhl	30	Pipistrelle de Kuhl	-
Noctule de Leisler	1	Noctule de Leisler	-
Noctule commune	68	Noctule commune	-
Noctule sp.	7	Noctule sp.	-
Sérotine commune	142	Sérotine commune	-
Grand murin	26	Grand murin	-
Murin à moustaches	2	Murin à moustaches	-
Murin à oreilles échancrées	3	Murin à oreilles échancrées	-
Murin de Brandt	2	Murin de Brandt	-
Murin sp.	24	Murin sp.	-
Oreillard sp	1	Oreillard sp	-
Chiroptère sp	1	Chiroptère sp	-
Total toutes espèces	3599	Total toutes espèces	-

Ce milieu est intéressant de par la présence de mares, relativement peu nombreuses par ailleurs, mais aussi parce qu'il se situe en lisière de la forêt et de parcelles cultivées situées au centre de cette dernière.

Ce point accueille le plus grand nombre d'espèces de notre étude avec un minimum de 10 espèces recensées, dont 3 espèces à enjeu fort qui sont le Grand murin, le Murin à Oreilles échancrées et le Murin de Brandt. C'est également le seul point où la Noctule de Leisler a été identifiée avec certitude. L'activité est la plus importante enregistrée lors de cette étude avec 3 599 contacts sur la nuit. Cette forte activité est due en majeure partie à la Pipistrelle commune avec 3 290 contacts, bien que les espèces de haut vol comme la Sérotine commune et les Noctules soient également bien représentées, tout comme les Murins.

■ Le Château des Beurons (enregistreur n°16)

Un enregistreur a été posé à proximité de la cave du château des Beurons pour notamment voir si des espèces utilisaient ce site comme gîte en période de transit automnal.

Transit automnal	
Pipistrelle commune	84
Murin sp.	1
Total toutes espèces	85

Lors de la période de transit automnal nous n'avons pas pu mettre en évidence l'utilisation de ce site comme gîte.

■ La prairie derrière la maison forestière de Chatillon (enregistreur n°17)

Un enregistreur a été posé en période de transit automnal dans la haie entre la prairie au Nord de la maison forestière et à l'Est de la maison à l'abandon.

Transit automnal	
Pipistrelle commune	66
Pipistrelle de Kuhl	5
Pipistrelle de Kuhl / Nathusius	15
Pipistrelle de Nathusius	4
Noctule commune	1
Sérotine commune	1
Grand rhinolophe	2
Petit rhinolophe	1
Murin sp.	7
Oreillard sp	7
Total toutes espèces	109

Cet enregistreur a fait l'objet de la deuxième activité la plus importante. Il s'agit du seul point où ont été enregistrés la Pipistrelle de Nathusius avec certitude et surtout le Petit rhinolophe. On retiendra également l'enregistrement du Grand Rhinolophe à cet endroit.

■ Les transects en période de parturition

Espèces	Forêt ouest	Forêt est	Chatillon et forêt sud-est	Total général
Pipistrelle commune	328	406	52	786
Pipistrelle de Kuhl	40	31	5	76
Sérotine commune	30	65	1	96
Grand rhinolophe	-	-	2	2
Murin à oreilles échancrées	-	-	1	1
Murin de Natterer	-	1	-	1
Murin sp.	5	4	1	10
Total général	403	507	62	972

Les espèces contactées lors de la période de parturition sont la Pipistrelle commune avec 786 contacts sur les 3 nuits, la Pipistrelle de Kuhl avec 76 contacts sur les trois nuits et la Sérotine commune avec 96 contacts. Les murins ont été assez peu contactés lors de ces inventaires (au niveau des chemins forestiers).

La répartition et l'utilisation du site par les Pipistrelles et les Murins sont sensiblement les mêmes entre les parties Est et Ouest de la forêt. Par contre, il semblerait que la Sérotine commune fréquente plus la partie Est que la partie Ouest de la forêt de Rosny.

Quant à la partie Sud-Est de la forêt, elle est moins fréquentée par les chiroptères en général. Cela s'explique probablement par la plus petite superficie de la forêt et, son isolement du massif principal par la route D 114 et par la ligne SNCF. De plus, les boisements sont homogènes, notamment sur la partie entre la route et la ligne SNCF avec la présence d'un taillis sous futaie dense. C'est pourtant dans cette partie qu'a été recensé le Grand Rhinolophe, ainsi qu'au niveau de l'allée forestière menant au belvédère de Chatillon.

■ Les transects en période de transit automnal

Espèces	Transect 1	Transect 2	Total général
Pipistrelle commune	38	72	110
Pipistrelle de Kuhl	8	-	8
Sérotine commune	-	3	3
Grand murin	2	-	2
Total général	48	75	123

Les nuits plus longues à cette période de l'année ont permis d'étaler les prospections sur une durée plus importante. Toutefois, les fortes pluies de la nuit du 13 septembre ne nous ont pas permis de réaliser des transects cette nuit là. Les prospections ont donc été recentrées au niveau de la partie Est de la forêt, plus accessible. Il a tout de même été recensé du Grand murin au croisement entre les routes Dauphine et Royale (partie Est de la forêt).

4.4.4 Bioévaluation

Un total de 17 espèces de chiroptères a été inventorié en forêt régionale de Rosny-sur-Seine, sachant que 16 espèces ont fait l'objet d'une évaluation de leur niveau de menace dans la liste rouge régionale parue en novembre 2017. Par ailleurs, une espèce n'a pas été contactée mais est évaluée dans la liste rouge : la Barbastelle (considérée en CR en région Ile-de-France). A l'inverse, deux espèces n'ont pu être évaluées dans la liste rouge (données insuffisantes) mais ont été contactées : l'Oreillard gris et Murin de Brandt. Les espèces observées figurent, avec leurs statuts, dans le tableau en annexe.

La figure ci-dessous représente la répartition des espèces relevées en fonction de leur enjeu en Île-de-France :

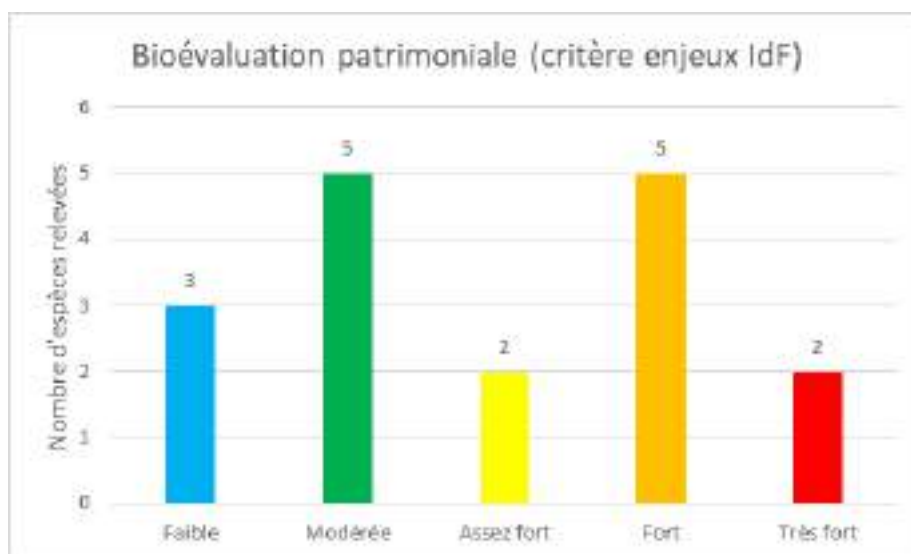


Figure 17. Répartition des chiroptères relevés en fonction de leur enjeu en Île-de-France

À l'examen de ce diagramme, il apparaît que 14 espèces présentent un enjeu supérieur ou égal à « modéré » en Île-de-France :

- 2 espèces sont à enjeu « très fort » : le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*),
- 5 espèces sont à enjeu « fort » : le Grand murin (*Myotis myotis*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), le Murin de Brandt (*Myotis brandtii*) et le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*),
- 2 espèces sont à enjeu « assez fort » : la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*) et la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*),
- 5 espèces sont à enjeu « modéré » : le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), et le Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), cette dernière étant toutefois considérée comme vulnérable dans la liste rouge régionale parue en novembre 2017 ;
- Les autres espèces (3) sont à enjeu « faible ».

Les espèces à enjeu régional assez fort à très fort sont décrites ci-après. En effet, il s'agit des espèces pour lesquelles des mesures et des suivis sont préconisées selon la méthodologie établie par le MNHN (GUILBON S., 2012).

% de la note maximale théorique	Enjeu associé	Signification
> 60 %	Tres fort (TF)	Il est absolument nécessaire de prendre des mesures ciblées d'aide aux espèces. De graves menaces sont connues.
40 à 50 %	Fort (F)	Il est nécessaire de prendre des mesures particulières pour ne pas voir disparaître les espèces.
30 à 40 %	Assez fort (AF)	Des suivis sont à préconiser pour suivre le devenir des espèces et les menaces pouvant peser sur elles.
20 à 30 %	Modéré (M)	Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures particulières, mais des suivis de surveillance des espèces peuvent être préconisés.
< 20 %	Faible (f)	Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures particulières.

Grand Rhinolophe - *Rhinolophus ferrumequinum* (Schreber, 1774)

Taxonomie

Ordre : Chiroptères
Famille : Rhinolophidés

Priorité régionale (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à très fort enjeu

Exigences écologiques

Le Grand Rhinolophe recherche essentiellement les milieux mixtes semi-ouverts.

Cette espèce hiberne dans de vastes sites qu'ils soient naturels ou non comme les galeries de mines, les carrières, les grottes, les caves, etc. avec une forte hygrométrie.

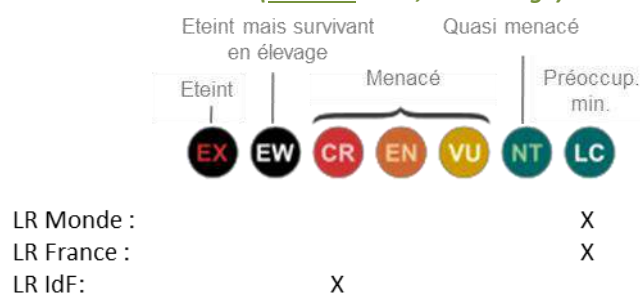
Durant l'estivage, le Grand Rhinolophe se retrouve en général dans des accès spacieux mais il peut se retrouver dans des étables, cheminées, viaduc, casemate ou sur une simple branche d'arbre.

Les milieux de prédilection de cette espèce sont les pâtures entourées de haies hautes et denses. Elle peut également chasser à proximité de rivières ou d'étendues d'eau.

L'essentiel de son alimentation est basé sur les Lépidoptères, les Coléoptères, les Diptères Tipulidés, les Trichoptères.



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



Statuts réglementaire

Convention de Bern 1979 : Annexe II
Directive Habitats 92/43/CEE : Annexes II & IV
Protection nationale : protégée (Article 2)
Déterminante ZNIEFF

Propositions de gestion

Aménagement des bâtiments en faveur de l'espèce

La préservation et l'aménagement de plusieurs bâtiments anciens présents sur la zone d'étude constituent la principale mesure favorable au Grand Rhinolophe sur la zone d'étude. Il est donc proposé d'aménager tout ou partie des bâtiments disponibles et en particulier les combles et les sous-sols, avec des accès adaptés à l'espèce (chiroptères).

Conservation des prairies de fauche en bordure du site

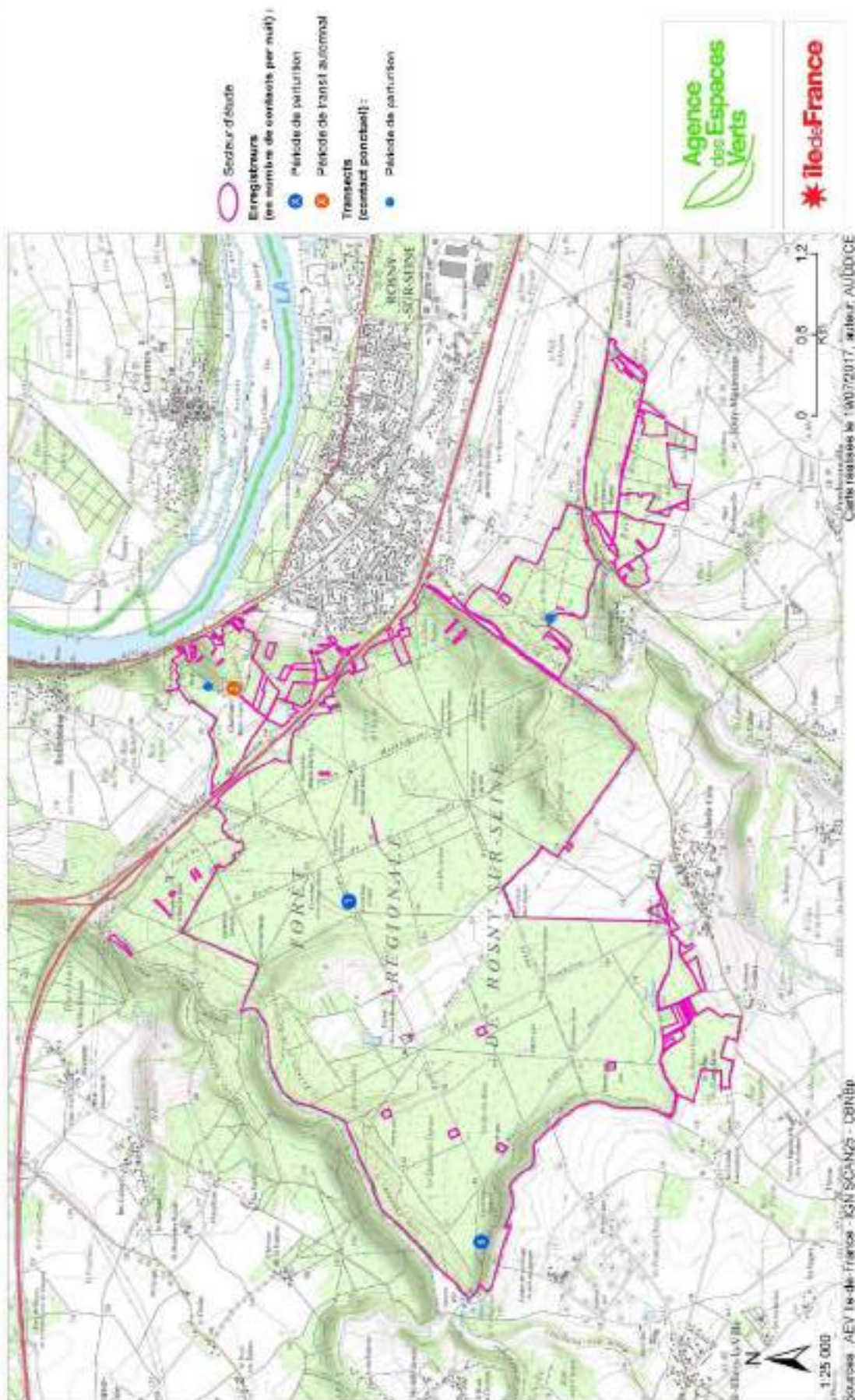
Le Grand Rhinolophe fréquente essentiellement les prairies bocagères en activité de chasse. La conservation des prairies de fauche et des haies associées constitue donc une mesure importante pour cette espèce.

Réduction de l'éclairage nocturne

Cette espèce est très lucifuge, c'est-à-dire qu'elle évite l'éclairage artificiel. L'éclairage sur la zone d'étude est donc à adapter et à limiter aux stricts besoins.

Répartition en forêt régionale de Rosny

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats Inventaires chiroptérologiques : Grand Rhinolophe



Murin de Daubenton - *Myotis daubentonii* (Kuhl 1817)

Taxonomie

Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés

Priorité régionale (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu très fort

Exigences écologiques

Le Murin de Daubenton se rencontre généralement à proximité de l'eau, mais est également considéré comme espèce forestière.

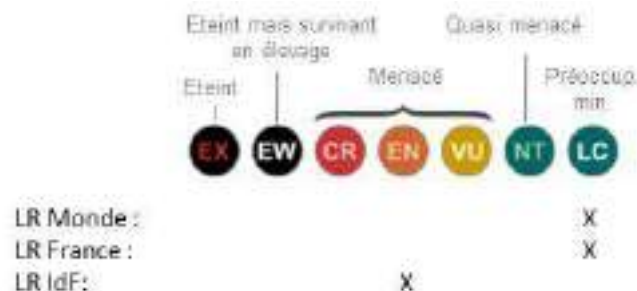
Les gîtes d'hivernage de cette espèce cavernicole sont des caves, grottes, carrières, mines, casemates, puits, tunnels... saturés en humidité. Elle peut également occuper des cavités arboricoles en l'absence de gîtes souterrains.

En été, l'espèce utilise deux types de gîtes : des cavités arboricoles (de feuillus) et les ponts ou passages souterrains avec circulation d'eau courante.

Le Murin de Daubenton chasse surtout au-dessus des eaux calmes et dans les milieux boisés riverains. Son régime alimentaire est assez opportuniste : il capture les proies les plus disponibles et d'une taille moyenne de 7,2 millimètres : diptères, hyménoptères, pucerons, éphémères...



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



Statuts réglementaire

Convention de Bern 1979 : Annexe II
Directive Habitats 92/43/CEE : Annexe IV
Protection nationale : protégé (Article 2)

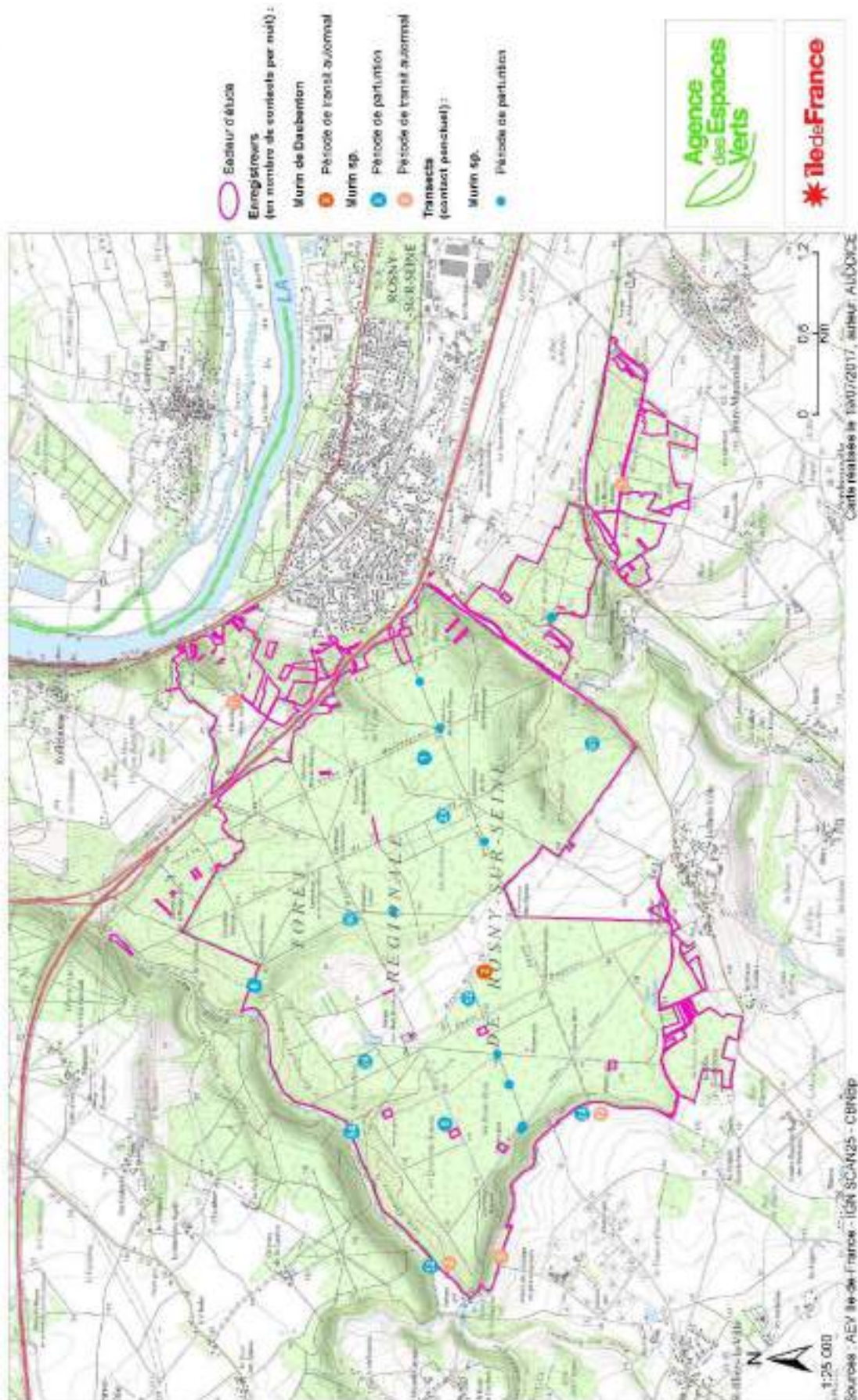
Propositions de gestion

Marquage et préservation des arbres à cavités

Le Murin de Daubenton est en partie arboricole. Pour éviter la destruction accidentelle de colonies, il est nécessaire d'identifier, de marquer et de protéger les arbres susceptibles d'abriter l'espèce ainsi que leur environnement proche avant toutes opérations d'abattage.

Répartition en forêt régionale de Rosny

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats Inventaires chiroptérologiques : Murin de Daubenton



Grand Murin - *Myotis myotis* (Borkhausen, 1797)

Taxonomie

Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés

Priorité régionale (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu fort

Exigences écologiques

Le Grand Murin est présent essentiellement dans les milieux forestiers mais il fréquente également les milieux mixtes présentant des haies, des prairies et des bois.

En hiver, cette espèce se retrouve dans les grottes, les mines, les carrières, les souterrains, les tunnels...

En été, les femelles de Grand Murin se regroupent dans les charpentes chaudes ou restent en gîte souterrain à l'année selon l'aire de répartition. Les mâles, quant à eux, restent solitaires dans des lieux variés : mortaise de charpente, poutre, cavité arboricole ou nichoir.

Cette espèce chasse dans les milieux de vieilles forêts caduques, hêtraies, chênaies anciennes ou mixtes avec des canopées épaisses. Elle peut également chasser en bocage et pâtures où abondent les grosses proies telles que les carabes, les bousiers et les Acrididés (ces derniers constituent 50 % de leur régime alimentaire).



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



LR Monde :

X

LR France :

X

LR IdF :

X

Statuts réglementaire

Convention de Bern 1979 : Annexe II

Directive Habitats 92/43/CEE : Annexes II & IV

Protection nationale : protégée (Article 2)

Propositions de gestion

Aménagement des bâtiments en faveur de l'espèce

L'une des principales menaces qui pèse sur le Grand murin est la suppression des gîtes lors de la rénovation des bâtiments. Plusieurs bâtiments anciens présents sur la zone d'étude apparaissent favorables au gîte du Grand murin. Il est donc proposé d'aménager tout ou partie des bâtiments disponibles et en particulier les combles et les sous-sols.

Conservation de futaie régulière

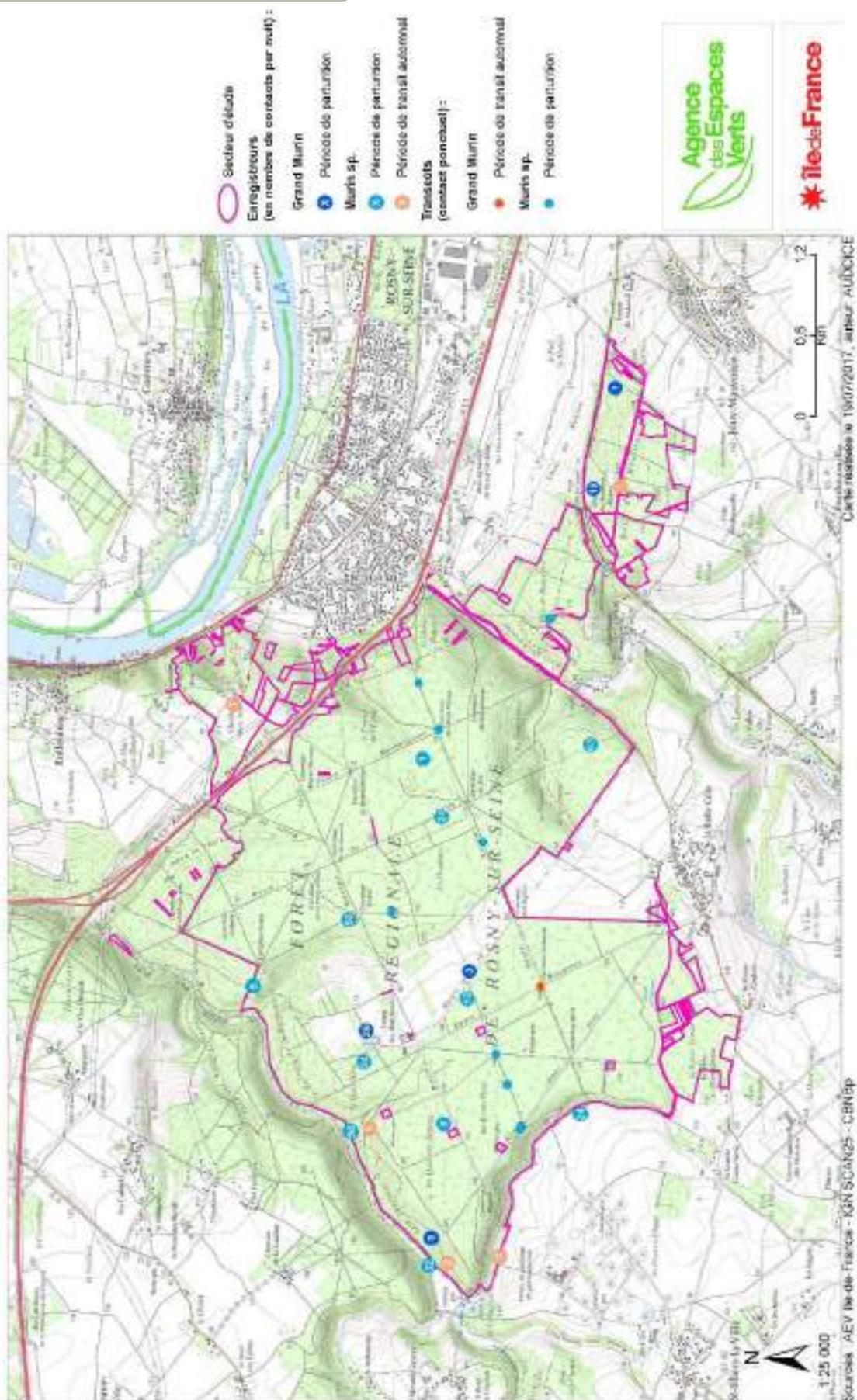
Les futaies « cathédrales » ou futaies régulières âgées sont des milieux de chasse préférentiels. Il est donc essentiel pour cette espèce de préserver des parquets traités en futaie régulière.

Conservation des prairies de fauche en bordure du site

Le Grand murin fréquente également les prairies de fauche à la recherche d'orthoptères notamment. Il apparaît donc important de conserver cet habitat de chasse.

Répartition en forêt régionale de Rosny

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats Inventaires chiroptérologiques : Grand Murin



Murin de Bechstein - *Myotis bechsteinii* (Kuhl, 1817)

Taxonomie

Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés

Priorité régionale (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu fort

Exigences écologiques

Le Murin de Bechstein est une espèce typiquement forestière préférant les massifs anciens de feuillus.

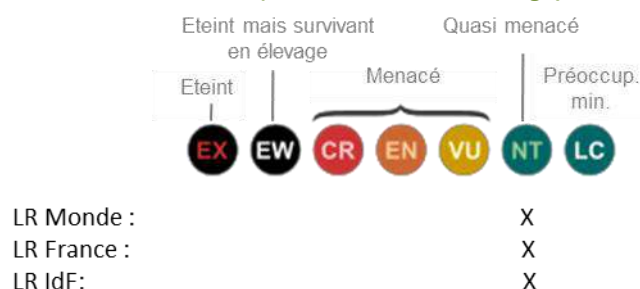
Cette espèce peut hiberner dans des grands sites karstiques, des mines, des carrières souterraines, des fortifications, des aqueducs, des cavités arboricoles...

En été, le Murin de Bechstein est essentiellement présent en gîte arboricole, dans des cavités naturelles, dans les vergers, dans les parcs urbains.

Cette espèce chasse dans les milieux forestiers en utilisant toutes les strates végétales pour capturer des proies en vol. Son régime alimentaire varie en fonction des ressources saisonnières en insectes et est constitué par exemple de Lépidoptères, de Tipulidés, de Coléoptères, d'Opilions...



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



Statuts réglementaire

Convention de Bern 1979 : Annexe II
Directive Habitats 92/43/CEE : Annexes II & IV
Protection nationale : protégé (Article 2)

Propositions de gestion

Marquage et préservation des arbres à cavités

Le Murin de Bechstein ne se reproduit qu'en cavité arboricole (loges de pics, fentes, décollement d'écorces, etc.). C'est pourquoi, il est impératif pour cette espèce d'identifier, de marquer et de protéger les arbres susceptibles de les abriter ainsi que leur environnement proche avant toutes opérations d'abattage.

Conservation du sous-bois

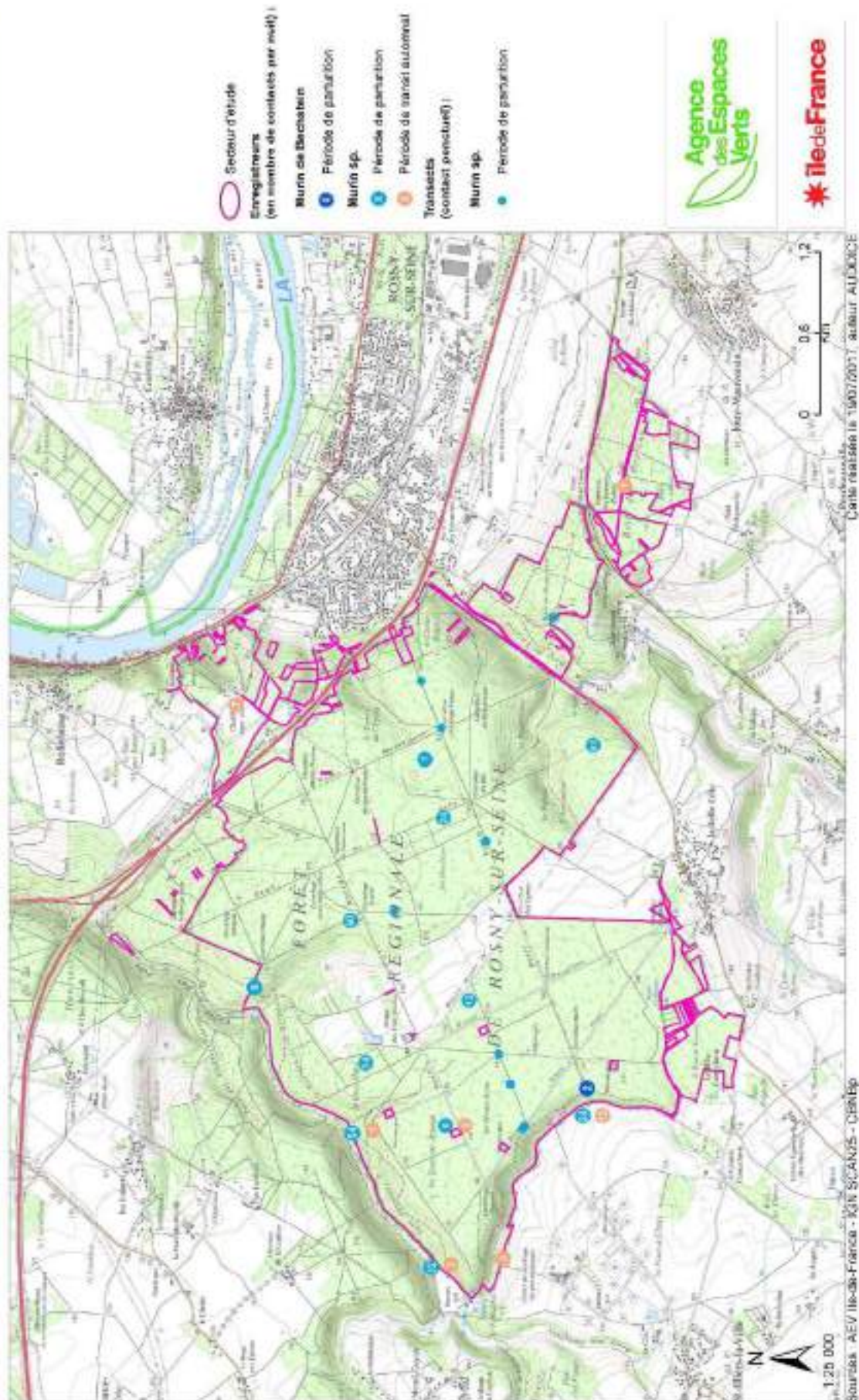
L'espèce chasse essentiellement en milieu forestier à sous-bois dense. La conservation de cet habitat constitue donc un enjeu de conservation pour cette espèce.

Création d'une lisière progressive

Les lisières arbustives constituent les terrains de chasse intéressants pour *Myotis bechsteinii*, en plus d'être favorables à une multitude d'espèces. Ainsi, il est préconisé la réalisation d'une lisière progressive et étagée sur une largeur d'une cinquantaine de mètres en limite centre-est de la forêt.

Répartition en forêt régionale de Rosny

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats Inventaires chiroptérologiques : Murin de Beschtein



Murin à oreilles échancrées - *Myotis emarginatus* (Geoffroy, 1806)

Taxonomie

Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés

Priorité régionale (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu fort

Exigences écologiques

Le Murin à oreilles échancrées est présent dans les milieux boisés feuillus, les vallées de basse altitude, les milieux ruraux, les parcs et jardins.

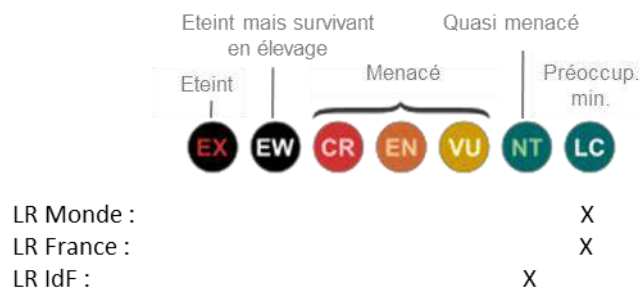
L'espèce est cavernicole en hiver. A cette période, elle utilise les grottes, les carrières souterraines, les mines et les caves de grande dimension.

En été, les mâles restent en solitaire dans une cavité arboricole ou entre deux chevrons de crêpi extérieur. Les nurseries quant à elles se réfugient dans des combles.

Il chasse dans des milieux plutôt forestiers ou boisés, feuillus ou mixtes, les arbres isolés, les parcs et jardins, les pâtures entourées de hautes haies... Ces milieux lui procurent de nombreuses proies telles que les araignées et les mouches qui composent 30 à 70 % de son alimentation, le reste étant des Lépidoptères, des Coléoptères et des Neuroptères.



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



Statuts réglementaire

Convention de Bern 1979 : Annexe II
Directive Habitats 92/43/CEE : Annexes II & IV
Protection nationale : protégé (Article 2)

Propositions de gestion

Aménagement des bâtiments en faveur de l'espèce

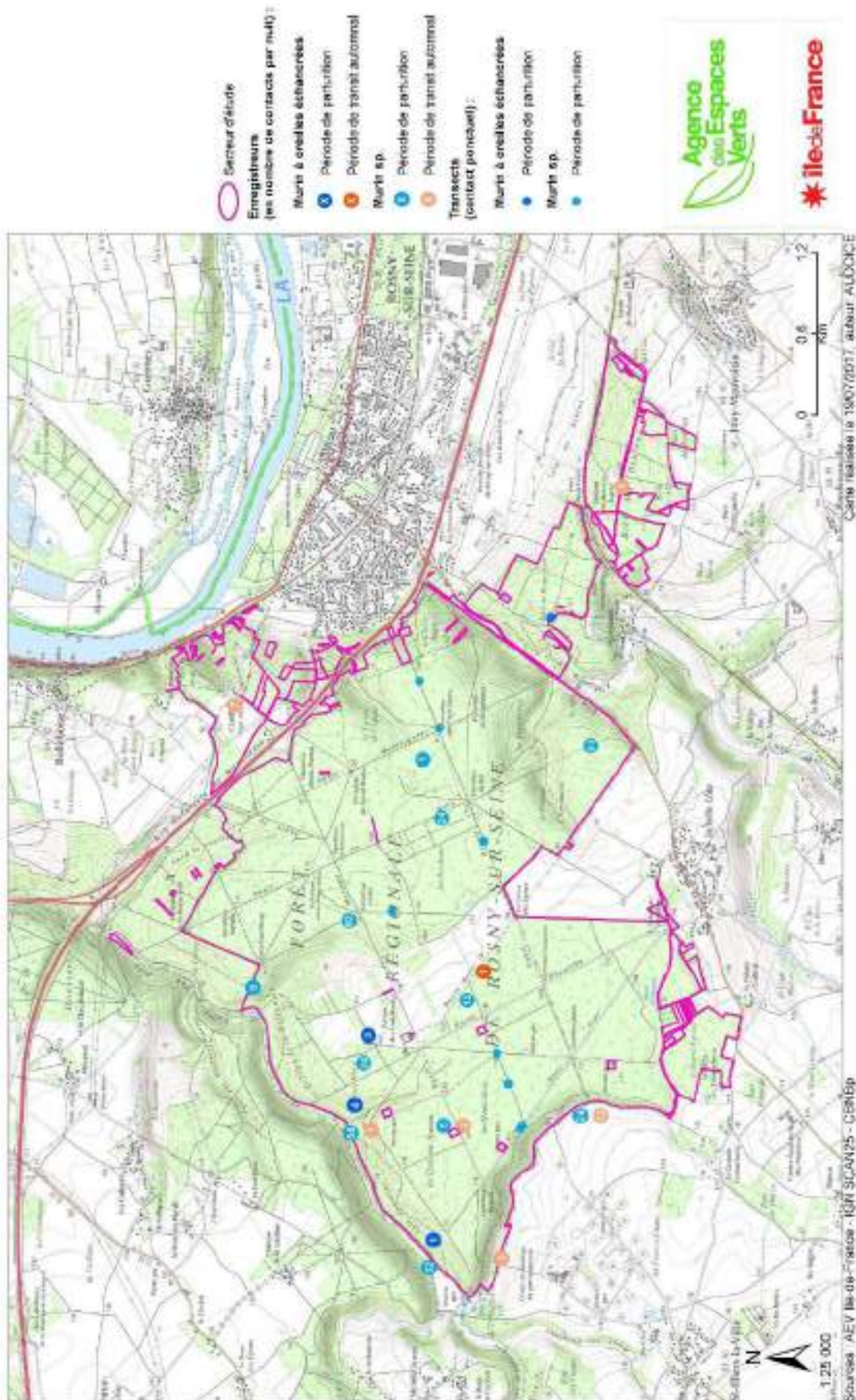
Les colonies de mise-bas du Murin à oreilles échancrées sont localisées dans les combles de bâtiments, parfois en mixité avec d'autres espèces tel que le Grand rhinolophe. Plusieurs bâtiments anciens présents sur la zone d'étude apparaissent favorables au gîte de cette espèce. Il est donc proposé d'aménager tout ou partie des bâtiments disponibles et en particulier les combles et les sous-sols.

Création d'une lisière progressive

Bien que non spécifiquement inféodé aux lisières, la création d'un linéaire de lisière progressive d'une cinquantaine de mètres en limite centre-est de la forêt ne peut qu'être propice à l'espèce en activité de chasse.

Répartition en forêt régionale de Rosny

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats Inventaires chiroptérologiques : Murin à oreilles échançrées



Murin de Brandt - *Myotis brandtii* (Eversmann, 1845)

Taxonomie

Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés

Priorité régionale (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu fort

Exigences écologiques

Le Murin de Brandt est une espèce des forêts ouvertes. En Europe de l'Est, il semble dépendant de la présence de l'eau, ce qui n'apparaît pas indispensable aux populations de l'Ouest.

L'espèce hiberne en milieu souterrain, dans des grottes, caves, mines et carrières.

Les gîtes d'été du Murin de Brandt peuvent être des arbres creux, des gîtes à chiroptères, des constructions diverses en bois (chalets, cabanes forestières...). Il est moins anthropophile que le Murin à moustaches mais peut néanmoins être retrouvé dans des toitures ou sous des bardages.

Il chasse généralement dans des milieux arborés mais peut également prospecter des milieux ouverts ainsi que des villages et des zones agricoles. Son régime alimentaire est constitué de papillons de nuit, de tipules, de chironomes et de mouches. Ses proies sont en moyenne un peu plus petites que celles du Murin à moustaches.



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



LR Monde :

X

LR France :

X

LR IdF: DD

Statuts réglementaire

Convention de Bern 1979 : Annexe II

Directive Habitats 92/43/CEE : Annexe IV

Protection nationale : protégée (Article 2)

Propositions de gestion

Marquage et préservation des arbres à cavités

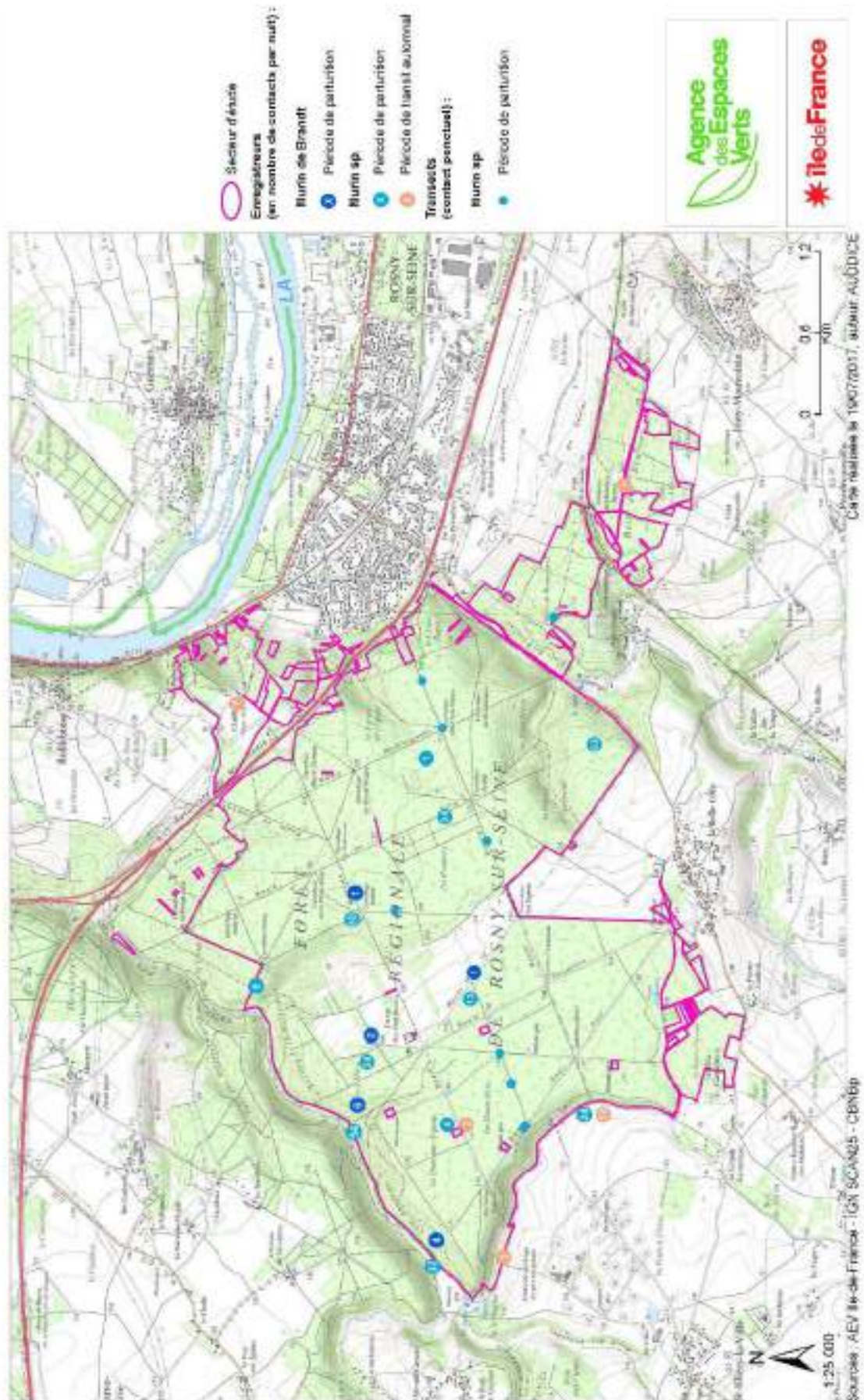
Le Murin de Brandt se reproduit majoritairement en cavité arboricole (loges de pics, fentes, décollement d'écorces, etc.). C'est pourquoi il est impératif pour cette espèce d'identifier, de marquer et de protéger les arbres susceptibles de l'abriter ainsi que leur environnement proche avant toutes opérations d'abattage.

Création d'une lisière progressive

Les lisières arbustives constituent les terrains de chasse intéressants pour *Myotis brandtii*, en plus d'être favorables à une multitude d'espèces. Ainsi, il est préconisé la réalisation d'une lisière progressive et étagée sur une largeur d'une cinquantaine de mètres en limite centre-est de la forêt.

Répartition en forêt régionale de Rosny

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats



Petit Rhinolophe - *Rhinolophus hipposideros* (Bechstein, 1800)

Taxonomie

Ordre : Chiroptères
Famille : Rhinolophidés

Priorité régionale (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu fort

Exigences écologiques

Le Petit Rhinolophe colonise les plaines et les vallées chaudes de moyenne montagne.

Cette espèce est liée aux forêts de feuillus ou mixtes à proximité d'eau. Elle peut également fréquenter les villages et les agglomérations dotées de jardins et d'espaces verts.

En hiver, le Petit Rhinolophe colonise toutes les cavités souterraines favorables : carrières, mines, aqueducs, caves, tunnels, puits, terriers...

En été, cette espèce colonise toutes sortes d'habitats comme les combles de grands bâtiments, les chaufferies, les conduits de vieilles cheminées, les cavités, les grottes et les mines, les ponts...

Cette espèce utilise préférentiellement les alignements arborés, des haies ou de longs murs pour se retrouver dans ses zones de chasse. Le Petit Rhinolophe capture toutes sortes de proies volantes : Diptères, Lépidoptères, Hyménoptères, Coléoptères, Hémiptères...



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



LR Monde :

X

LR France :

X

LR IdF :

X

Statuts réglementaire

Convention de Bern 1979 : Annexe II

Directive Habitats 92/43/CEE : Annexes II & IV

Protection nationale : protégé (Article 2)

Propositions de gestion

Aménagement des bâtiments en faveur de l'espèce

Tout comme pour le Grand Rhinolophe, la préservation et l'aménagement de plusieurs bâtiments anciens présents sur la zone d'étude constituent la principale mesure favorable à l'espèce. Il est donc proposé d'aménager tout ou partie des bâtiments disponibles et en particulier les combles et les sous-sols, avec des accès adaptés à l'espèce (chiroptères).

Conservation du sous-bois

L'espèce chasse en milieu semi-ouvert et en forêt. La conservation d'un sous-bois forestier sur les parcelles où ce dernier est déjà présent est important pour l'espèce.

Création d'une lisière progressive

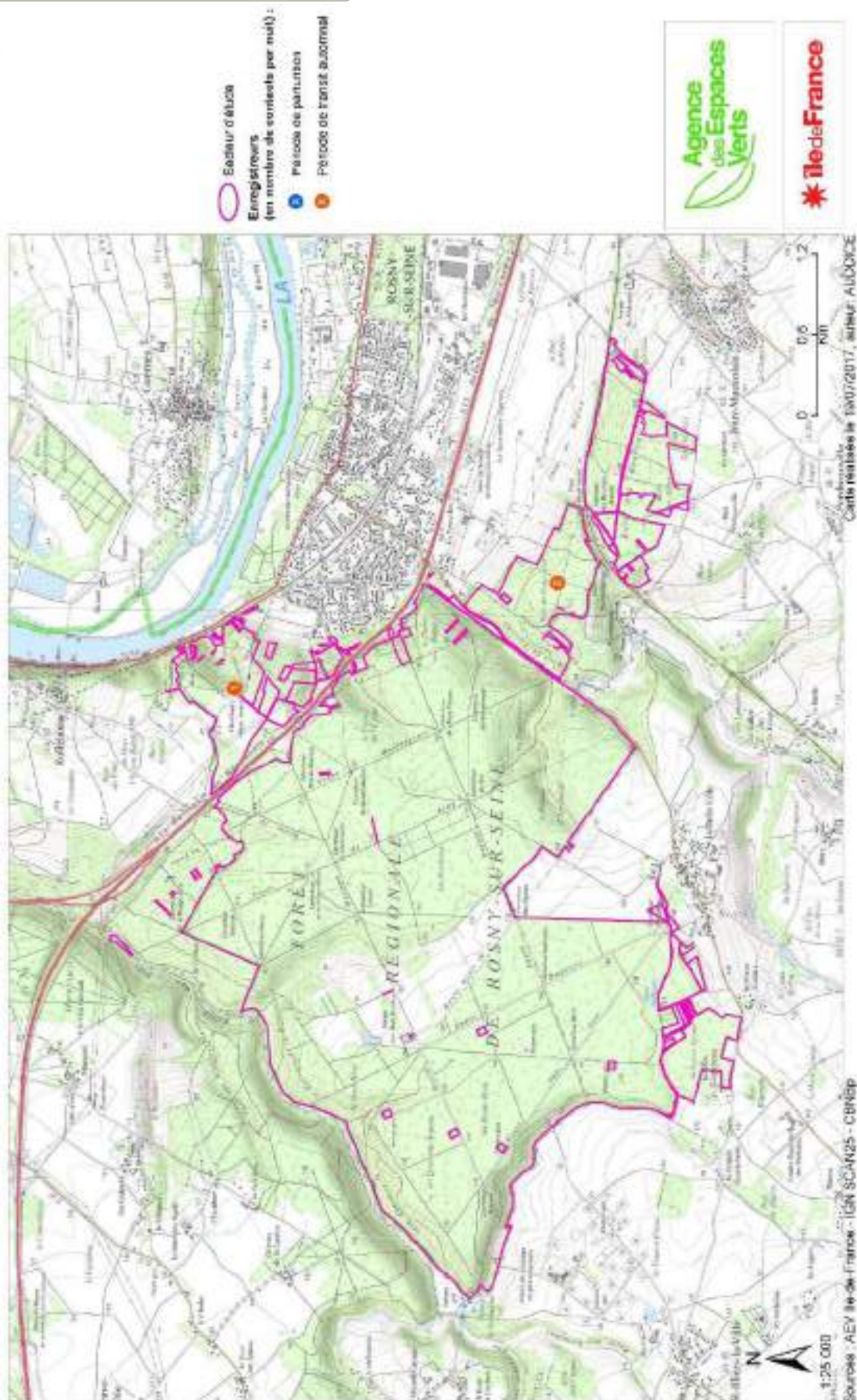
Les lisières arbustives constituent les terrains de chasse de prédilection du Petit Rhinolophe, en plus d'être favorables à une multitude d'espèces. Ainsi, il est préconisé la réalisation d'une lisière progressive et étagée sur une largeur d'une cinquantaine de mètres en limite centre-est de la forêt.

Conservation des prairies de fauche en bordure du site

Rhinolophus hipposideros fréquente également les prairies bocagères en activité de chasse. La conservation des prairies de fauche et des haies associées est donc primordiale.

Répartition en forêt régionale de Rosny

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats Inventaires chiroptérologiques : Petit Rhinolophe



Noctule de Leisler - *Nyctalus leisleri* (Kuhl, 1817)

Taxonomie

Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés

Priorité régionale (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu assez fort

Exigences écologiques

La Noctule de Leisler est une espèce forestière avec une préférence pour les milieux à essences caduques assez ouverts comme les chênaies avec à proximité des zones humides. Elle fréquente également les bois résineux.

Cette espèce n'est pas cavernicole. On la retrouve en hiver dans les arbres ou les nichoirs.

Ses gîtes d'estivage sont également des gîtes arboricoles. La Noctule de Leisler occupe presque toujours les loges de Pics épeiche, les trous dus au pourrissement et à la foudre ou les arrières d'écorces décollées.

Ses territoires de chasse sont très variés. La Noctule de Leisler peut chasser dans les forêts caduques ouvertes, au-dessus des eaux calmes même eutrophisées, les vergers et les parcs, les villages au niveau des éclairages. Son régime alimentaire opportuniste pousse cette espèce à changer de stratégie de chasse selon les milieux et la disponibilité en proies. Elle consomme des mouches, des papillons nocturnes, des Hannetons communs...



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



LR Monde :

LR France :

LR IdF :

X

X

X

Statuts réglementaire

Convention de Bern 1979 : Annexe II

Directive Habitats 92/43/CEE : Annexe IV

Protection nationale : protégé (Article 2)

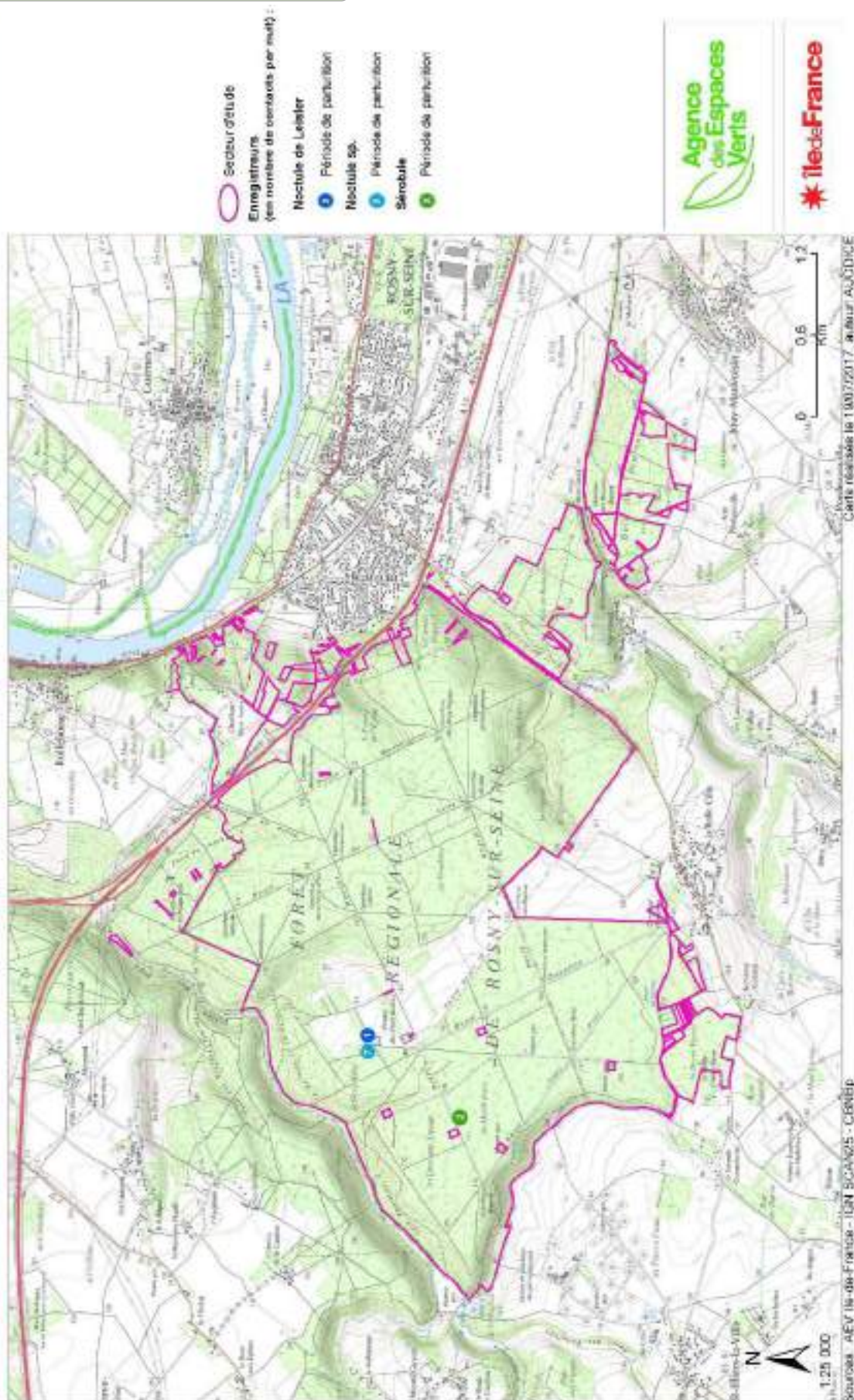
Propositions de gestion

Marquage et préservation des arbres à cavités

La Noctule de Leisler est une espèce exclusivement arboricole. De ce fait, pour éviter la destruction accidentelle de gîte occupé, il est indispensable d'identifier, de marquer et de protéger les arbres susceptibles de l'abriter ainsi que leur environnement proche avant toutes opérations d'abattage.

Répartition en forêt régionale de Rosny

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats Inventaires chiroptérologiques : Noctule de Leisler



Pipistrelle de Nathusius - *Pipistrellus nathusii* (Keyserling & Blasius 1839)

Taxonomie

Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés

Priorité régionale (Source : Guilbon, 2012)

Espèce à enjeu assez fort

Exigences écologiques

La Pipistrelle de Nathusius est une espèce forestière de plaine, qui se rencontre dans les milieux boisés riches en plans d'eau, mares ou tourbières. Elle peut également fréquenter les fleuves et les grandes rivières en période de migration.

L'espèce utilise en hiver des gîtes arboricoles (cavités, fissures ou décollements d'écorce). Elle peut également se cacher dans des tas de bois de chauffage ou des empilements de palettes.

Les gîtes d'été de la Pipistrelle de Nathusius sont également arboricoles (cavités, fissures, branches creuses, loges de Pics). Elle se rencontre également dans des constructions humaines en bois (miradors, cabanes forestières...).

Elle chasse dans les massifs boisés, les haies, les lisières et les zones humides. Son régime alimentaire se compose essentiellement de Chironomes (25 à 50% de ses proies) et de Trichoptères, Coléoptères, Lépidoptères...



Statuts de conservation (Source : UICN, Liste Rouge)



LR Monde : X
LR France : X
LR IdF : X

Statuts réglementaire

Convention de Bern 1979 : Annexe II
Directive Habitats 92/43/CEE : Annexe IV
Protection nationale : protégée (Article 2)

Propositions de gestion

Marquage et préservation des arbres à cavités

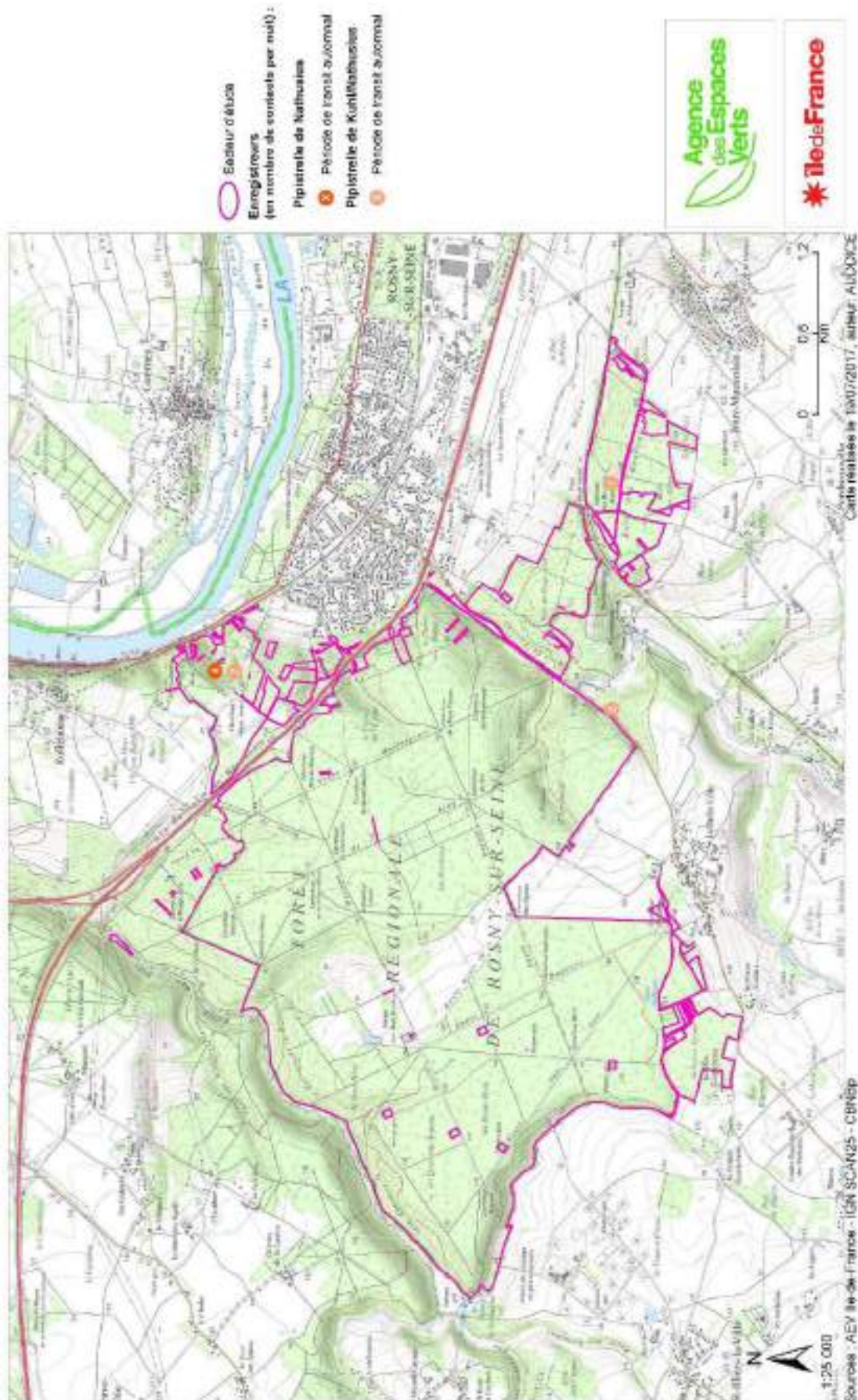
La Pipistrelle de Nathusius est une espèce exclusivement arboricole. De ce fait, pour éviter la destruction accidentelle de gîte occupé, il est indispensable d'identifier, de marquer et de protéger les arbres susceptibles de l'abriter ainsi que leur environnement proche avant toutes opérations d'abattage.

Création d'une lisière progressive

Bien que cette espèce ne soit pas spécifiquement inféodée aux lisières, la création d'un linéaire de lisière progressive d'une cinquantaine de mètres en limite centre-est de la forêt ne peut qu'être propice à l'espèce en activité de chasse.

Répartition en forêt régionale de Rosny

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats Inventaires chiroptérologiques : Pipistrelle de Nathusius



CHAPITRE 5. DEFINITION DES ENJEUX, DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS DE GESTION

5.1 Définition des enjeux et priorités d'intervention

5.1.1 Flore / habitats

Sur la base des résultats des investigations de terrain, trois principaux enjeux relatifs à la flore et aux habitats de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine ont été identifiés :

Des pelouses calcicoles globalement en bon état, abritant des populations significatives d'espèces patrimoniales

Priorité I

Les pelouses calcicoles de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine, ayant fait l'objet de la partie flore/habitats de la présente étude, correspondent à l'habitat d'intérêt communautaire 6210 « Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ».

Elles présentent globalement un bon état de conservation (bonne typicité, bonne structure) et certains secteurs sont d'intérêt communautaire prioritaire de par leurs populations d'orchidées. Plusieurs autres espèces patrimoniales sont également présentes dans ces pelouses. Toutefois, quelques secteurs sont dans un état de conservation moins favorable, généralement en raison d'une structure altérée par les repousses de ligneux et l'extension du *Brachypode penné*.

La préservation, voire l'amélioration de ces pelouses, ainsi que leur connectivité, constituent donc un enjeu important (priorité 1).

Des habitats patrimoniaux (hors pelouses) présentant des potentialités de restauration

Priorité II

Plusieurs autres habitats patrimoniaux, ne correspondant pas à des pelouses calcicoles, ont également été identifiés sur les milieux ouverts de Rosny-sur-Seine.

Il s'agit principalement des prairies de fauche (habitat d'intérêt communautaire 6510 « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ») et des ourlets non liés aux pelouses calcicoles (6430 type B « Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines »).

Ces habitats sont dans un état de conservation majoritairement moyen à mauvais, avec notamment une forte eutrophisation par endroits, mais des potentialités de restauration existent.

Un 3^{ème} habitat d'intérêt communautaire, la « formation à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires » a été identifié sous une forme très relictuelle au sein d'une des pelouses du coteau Sud. Des potentialités de restauration de cet habitat existent également.

Un site nature emblématique de la vallée de la Seine

Priorité III

La forêt régionale de Rosny-sur-Seine est un site emblématique de la vallée de la Seine. Les milieux ouverts, en particulier les pelouses calcicoles du coteau Sud, sont librement accessibles au public. Certaines sont même traversées par des chemins de promenade. Ces pelouses peuvent donc constituer un support intéressant d'actions pédagogiques auprès du public, qui doit également être sensibilisé à leur préservation (notamment vis-à-vis d'éventuelles cueillettes d'espèces « esthétiques » comme les orchidées, mais qui peuvent être patrimoniales).

De plus, il est également nécessaire de suivre l'évolution du patrimoine naturel, en particulier sur les secteurs qui feront l'objet d'actions de restauration ou d'une modification de leur gestion.

Enfin, certaines actions de restauration plus lourdes, comme la réouverture de nouvelles pelouses au sein des boisements de Pin noir, ne peuvent pas être engagées sans études complémentaires, en l'état actuel des connaissances.

Ceci constitue un enjeu secondaire pour le site.

5.1.2 Avifaune et Chiroptères

En plus des enjeux identifiés pour la flore et les habitats, deux principaux enjeux relatifs à l'avifaune et aux chiroptères de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine ont été identifiés :

Une forêt en bon état abritant des populations significatives d'oiseaux et de chiroptères patrimoniaux

Priorité I

La forêt régionale de Rosny-sur-Seine permet la nidification de plusieurs oiseaux patrimoniaux. Bien qu'elle n'habite pas d'espèces dont l'enjeu de conservation en région Île-de-France est très fort, elle accueille une espèce à enjeu fort : la Bondrée apivore et 7 espèces à enjeu assez fort : l'Alouette lulu, le Bouvreuil pivoine, l'Effraie des clochers, le Gobemouche gris, la Linotte mélodieuse et le Pic épeichette. Parmi ces espèces, les deux premières sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux ainsi que le Pic noir et le Pic mar.

Quant aux chiroptères, la diversité est très importante avec 17 espèces contactées au total, sur un total de 20 espèces présentes en région. De plus, 10 espèces recensées sur le site notamment au niveau des îlots de sénescence et de vieillissement présentent un enjeu de conservation important en Ile-de-France. Il s'agit de 2 espèces à enjeu « très fort » : le Grand rhinolophe et le Murin de Daubenton, 5 espèces sont à enjeu « fort » : le Grand murin, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Bechstein, le Murin de Brandt et le Petit Rhinolophe et de 2 espèces sont à enjeu « assez fort » : la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Nathusius. S'y ajoute la Sérotine commune, considérée comme vulnérable dans la liste rouge régionale parue en novembre 2017.

La préservation, voire l'amélioration des milieux forestiers, constituent donc un enjeu important (priorité 1).

Des enjeux de conservation également situés en dehors de la Forêt régionale de Rosny-sur-Seine

Priorité II

Plusieurs espèces de chiroptères viennent uniquement chasser en forêt régionale de Rosny. C'est notamment le cas des espèces qui n'utilisent pas ou peu les gîtes arborés mais préfèrent les gîtes anthropiques (cave et grenier de maison par exemple). Il s'agit notamment du Grand Murin, des Grand et Petit rhinolophe, du Murin à oreilles échancrées et de l'Oreillard gris.

Il est donc important de rechercher où les gîtes de ces espèces se trouvent, de regarder où sont les potentialités d'accueil de gîtes anthropiques afin de prendre des mesures pour les conserver ou améliorer les capacités d'accueil aux alentours de la forêt.

Cet enjeu est de priorité 2.

5.2 Définition des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels

5.2.1 Flore / habitats

Le tableau page suivante présente les objectifs à long terme et les objectifs opérationnels, pour chaque enjeu identifié.

Enjeu	Priorité de l'enjeu	Objectifs à long terme / Axe de gestion	Objectifs opérationnels
Des pelouses calcicoles globalement en bon état, abritant des populations significatives d'espèces patrimoniales	I	A - Maintenir ou améliorer l'état de conservation et la connectivité des pelouses calcicoles et des espèces qui leur sont inféodées	A1 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation des pelouses calcicoles (habitat 6210)
			A2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux pelouses calcicoles (Orchis moucheron, Gentianelle d'Allemagne, Campanule agglomérée, Raiponce orbiculaire, Orobanche de la Germandrée, Mélampyre à crête, Avoine des prés)
			A3 - Améliorer la connectivité des pelouses calcicoles du coteau Sud
Des habitats patrimoniaux (hors pelouses) présentant des potentialités de restauration	II	B - Améliorer l'état de conservation des habitats patrimoniaux (hors pelouses)	B1 - Restaurer une junipéraie sur la pelouse à l'extrémité Ouest du coteau Sud
			B2 - Améliorer l'état de conservation des prairies de fauche (habitat 6510)
			B3 - Améliorer l'état de conservation des ourlets non liés aux pelouses calcicoles (habitat 6430)
Un site naturel emblématique de la vallée de la Seine	III	C - Améliorer la connaissance naturaliste du site et mettre en valeur son patrimoine naturel	C1 - Réaliser des études complémentaires et des suivis scientifiques
			C2 - Sensibiliser à l'environnement

Tableau 12. Enjeux, objectifs opérationnels et objectifs à long terme pour la flore et les habitats des milieux ouverts de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine

5.2.2 Avifaune et chiroptères

En plus des objectifs définis ci-avant pour la flore et les habitats, d'autres ont été définis concernant l'avifaune et les chiroptères.

Enjeu	Priorité de l'enjeu	Objectifs à long terme / Axe de gestion	Objectifs opérationnels
Une forêt en bon état abritant des populations d'oiseaux et de chiroptères patrimoniaux	I	D - Maintenir et améliorer les capacités d'accueil de la forêt et des espèces qui lui sont inféodées	D1 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux milieux forestiers (pics et chiroptères)
			D2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux milieux ouverts (Bondrée apivore, Alouette lulu, certains chiroptères pour la chasse)
Des enjeux de conservation également situés en dehors de la Forêt régionale de Rosny-sur-Seine	II	E - Maintenir et améliorer les capacités d'accueil des gîtes en dehors de la forêt pour les espèces qui y chassent	E1 - Améliorer la qualité d'accueil des gîtes anthropiques connus ou possibles

Tableau 13. Enjeux, objectifs opérationnels et objectifs à long terme pour la faune de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine

5.3 Propositions d'actions

5.3.1 Définition des actions par objectif

Pour chaque objectif défini précédemment, des propositions d'actions concrètes à réaliser ont été déterminées. Ces propositions d'actions sont catégorisées en actions de :

- Restauration des habitats patrimoniaux ou des habitats d'espèces patrimoniales,
- Gestion des milieux (après restauration notamment),
- Suivis scientifiques, études, inventaires...
- Communication, pédagogie, information, animation.

Ces propositions d'actions sont listées en fonction des objectifs qui leur sont associés dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Code	Priorité d'action
A1 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation des pelouses calcicoles (habitat 6210) A2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux pelouses calcicoles (Orchis moucheron, Gentianelle d'Allemagne, Campanule agglomérée, Raiponce orbiculaire, Orobanche de la Germandrée, Mélampyre à crête, Avoine des prés)	Adapter la gestion par fauche des pelouses calcicoles	G1	1
	Recréer des zones rases pionnières par étrépage localisé	G2	2
	Réaliser des débroussaillages et coupes sélectifs	R1	1
	Mettre en place un pâturage expérimental sur certaines zones	G3	2
	Respecter des bonnes pratiques lors des travaux	G5	1
	Optimiser la gestion des lisières	G4	2
A3 - Améliorer la connectivité des pelouses calcicoles du coteau Sud	Réaliser des débroussaillages et coupes sélectifs	R1	1

Objectifs opérationnels	Actions	Code	Priorité d'action
B1 - Restaurer une junipéraie sur la pelouse à l'extrémité Ouest du coteau Sud	Mettre en place une gestion et un suivi approprié à la restauration d'une junipéraie	R2	2
B2 - Améliorer l'état de conservation des prairies de fauche (habitat 6510)	Adapter la gestion des prairies de fauche	G1	1
B3 - Améliorer l'état de conservation des ourlets non liés aux pelouses calcicoles (habitat 6430)	Mettre en place une gestion appropriée des ourlets non liés aux pelouses calcicoles	G1	1
C1 - Réaliser des études complémentaires et des suivis scientifiques pour la flore et les habitats	Suivre les populations d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial	S1	2
	Suivre l'état de conservation des habitats patrimoniaux	S2	2
	Étudier les potentialités de restauration de pelouses au niveau des plantations de Pins noirs du coteau Sud	S3	3
C2 - Sensibiliser à l'environnement	Sensibiliser les usagers à la préservation du site	C1	3
D1 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux milieux forestiers (pics et chiroptères)	Créer des clairières forestières	G6	2
	Améliorer la connectivité des milieux	G4	2
D2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux milieux ouverts (Bondrée apivore, Alouette lulu, certains chiroptères pour la chasse)	Améliorer les capacités d'accueil des prairies	R1	1
	Instaurer une gestion appropriée des lisières forestières	G4	2
E1 - Améliorer la qualité d'accueil des gîtes anthropiques connus ou possibles	Aménagement de bâtiments en faveur des chiroptères	R3	2

Tableau 14. Récapitulatif des propositions d'actions en fonction des objectifs opérationnels (thématique flore et habitats)

Les actions sont récapitulées dans le tableau suivant :

Code de l'action	Intitulé de l'action
R1	Réaliser des débroussaillages et coupes sélectifs
R2	Mettre en place un protocole de restauration d'une junipéraie
R3	Aménagement de bâtiments en faveur des chiroptères
G1	Optimiser la gestion par fauche des pelouses calcicoles, des prairies de fauche et des ourlets (liés ou non aux pelouses calcicoles)
G2	Recréer des zones rases pionnières par étrépage localisé
G3	Mettre en place un pâturage expérimental sur certaines zones
G4	Optimiser la gestion des lisières
G5	Respecter des bonnes pratiques lors des travaux
G6	Créer des clairières forestières
S1	Suivre les populations d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial
S2	Suivre l'état de conservation des habitats patrimoniaux
S3	Étudier les potentialités de restauration de pelouses au niveau des plantations de Pins noirs du coteau Sud
C1	Sensibiliser les usagers à la préservation du site

Tableau 15. Synthèse des actions proposées (thématique flore / habitats)

Carte 21 - Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats – p.254

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats - page 1



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- G4
- G1
- G1a
- G1b
- G1c
- G3
- G2
- R1a
- R1b
- R2
- S3

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



0 0,05 0,1
Km

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats - page 2



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- G4
- G1
- G1a
- G1b
- G1c
- G3
- G2
- R1a
- R1b
- R2
- S3



Agence
des Espaces
Verts

ile de France

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats - page 3



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- G4
- G1
- G1a
- G1b
- G1c
- G3
- G2
- R1a
- R1b
- R2
- S3



Agence
des Espaces
Verts

ile de France

Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Ile-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats - page 4



- Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
- G4
- ▨ G1
- ▨ G1a
- ▨ G1b
- ▨ G1c
- ▨ G3
- G2
- R1a
- R1b
- R2
- S3

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats - page 5



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- G4
- G1
- G1a
- G1b
- G1c
- G3
- G2
- R1a
- R1b
- R2
- S3

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats - page 6



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- G4
- G1
- G1a
- G1b
- G1c
- G3
- G2
- R1a
- R1b
- R2
- S3

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



0 0,05 0,1
Km

Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Île-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats - page 7



- Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
- G4
- G1
- G1a
- G1b
- G1c
- G3
- G2
- R1a
- R1b
- R2
- S3

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



1:2 000

Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats - page 8



- Secteur d'étude (partie flore/habitats)
- G4
- G1
- G1a
- G1b
- G1c
- G3
- G2
- R1a
- R1b
- R2
- S3

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



Forêt Régionale de Rosny-sur-Seine - Inventaire faune-flore-habitats

Localisation des actions relatives à la flore et aux habitats - page 9



- Secteur d'étude
(partie flore/habitats)
- G4
 - G1
 - G1a
 - G1b
 - G1c
 - G3
 - G2
 - R1a
 - R1b
 - R2
 - S3

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



1:2 000

0 0,05 0,1
Km

Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE

Sources : AEV Ile-de-France - Orthophoto 2012 et SCAN100



- Secteur d'étude
(partie flore-habitats)
- G4
- G1
- G1a
- G1b
- G1c
- G3
- G2
- R1a
- R1b
- R2
- R3

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



1:1 000

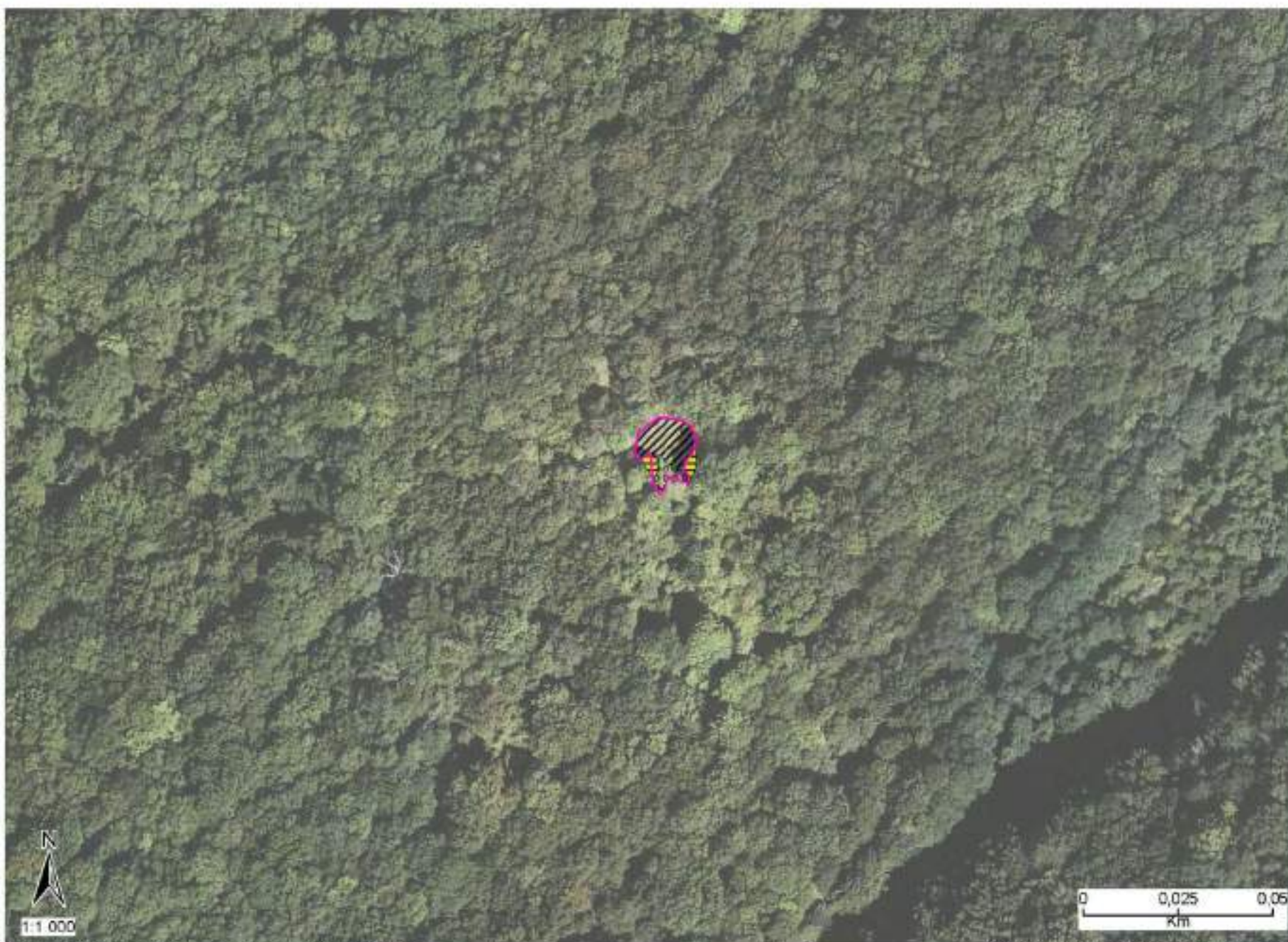
0 0,025 0,05
km



-  Secteur d'étude (partie flore-habitats)
-  G4
-  G1
-  G1a
-  G1b
-  G1c
-  G3
-  G2
-  R1a
-  R1b
-  R2
-  B3

Agence
des Espaces
Verts

ile de France



1:1 000

0 0,025 0,05
km

Carte réalisée le 19/07/2017, auteur: AUDDICE



- Secteur d'étude (partie forestière)
- G4
- G1
- G1a
- G1b
- G1c
- G3
- G2
- R1a
- R1b
- R2
- S3



1:2 000

0 0,05 0,1
Km

5.3.2 Fiches-actions

Les fiches détaillant les actions proposées sont présentées pages suivantes.

Priorité 1

R1 - REALISER DES DEBROUSSAILLAGES ET COUPES SELECTIFS

ENJEU ET PRIORITÉ : Des pelouses calcicoles globalement en bon état, abritant des populations significatives d'espèces patrimoniales / Priorité I

OBJECTIFS À LONG TERME : A - Maintenir ou améliorer l'état de conservation et la connectivité des pelouses calcicoles et des espèces qui leur sont inféodées

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : A1 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation des pelouses calcicoles (habitat 6210) / A2 et D2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux pelouses calcicoles / A3 - Améliorer la connectivité des pelouses calcicoles du coteau Sud /

Résultats attendus : Augmentation de la surface de pelouses et amélioration de leur état de conservation, instauration d'une liaison directe entre certaines pelouses du coteau Sud

Localisation : Pelouses calcicoles du coteau Sud et pelouse isolée près de la RD114 (voir carte)

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

Les pelouses calcicoles autrefois présentes sur le coteau Sud ont été plantées de Pins noirs dans les années 70, sur la plus grande partie de leur superficie. Ces plantations ont entraîné leur destruction et seule subsiste une zone de pelouse dans la partie Ouest du coteau.

Néanmoins, les aléas climatiques (tempête de 1999) et les travaux de restauration réalisés par l'AEV ont permis de reconstituer progressivement des pelouses par des opérations de coupe des Pins noirs et débroussaillage des fourrés en sous-strate des résineux.



Chemin à élargir entre les pelouses 1 et 2
(d'Est en Ouest)

Actuellement, le coteau Sud comporte 5 pelouses, mais elles restent séparées les unes des autres par les plantations encore en place.

Des chemins accessibles à pied existent entre les pelouses 1, 2 et 3 (d'Est en Ouest) et entre les pelouses 4 et 5, mais ils sont généralement très fermés et ne permettent pas réellement une connexion écologique.

L'élargissement de ces chemins par débroussaillage et coupes, de manière à reconstituer des espaces linéaires ouverts suffisants pour la restauration d'ourlets herbacés (au minimum), permettrait de remettre en connexion dans une certaine mesure les pelouses du coteau Sud.

De plus, certaines pelouses (notamment les 3 pelouses centrales, les plus récemment rouvertes) restent assez ombragées par les Pins encore présents ou par ceux localisés en lisière Sud.

Leur suppression permettrait d'améliorer l'ensoleillement des pelouses concernées et de favoriser les espèces thermophiles typiques qui s'expriment difficilement dans les conditions actuelles.

Cette suppression peut se faire également avec le retrait des autres ligneux, dans l'objectif d'étendre à terme la surface de pelouse (action R1a), ou en conservant les arbustes typiques pour maintenir un fourré favorable à la faune (action R1b).

Cette remise en connexion devra veiller à ne pas créer des cheminements permettant la circulation, notamment pour les engins motorisés.



Bosquet de résineux à supprimer sur la pelouse 2

Priorité 1

R1 - REALISER DES DEBROUSSAILLAGES ET COUPES SELECTIFS

CAHIER DES CHARGES

Action R1a - Coupes et débroussaillage pour remise en connexion des pelouses ou pour extension de la surface occupée par les pelouses :

- Détermination de l'emprise exacte de la zone d'intervention et marquage de celle-ci sur le terrain afin d'obtenir une largeur finale de 5 à 7 m, tout en minimisant les abattages d'arbres,
- Repérage des éventuelles espèces végétales patrimoniales présentes et marquage de celles-ci,
- Réalisation des travaux d'abattage et de débroussaillage sur l'emprise définie, avec dessouchage autant que possible pour limiter la repousse, tout en respectant les précautions d'usage, notamment la période de nidification des oiseaux (voir fiche G5),
- Stockage des rémanents en un point unique d'intérêt écologique minimal, avant leur exportation.

Il est à noter que dans le cas de suppression de végétations ligneuses pour extension de la surface de pelouses, la nouvelle lisière pourra faire l'objet d'un traitement spécifique pour favoriser un bon étalement (voir fiche G4).

Action R1b - Suppression des résineux avec maintien de la sous-strate arbustive :

- Détermination précise des arbres à abattre et marquage visible de ceux-ci sur le terrain (les arbres générant un ombrage important sur les pelouses par leur taille et/ou leur localisation seront choisis en priorité,
- Réalisation des travaux d'abattage des arbres choisis, tout en respectant les précautions d'usage, notamment la période de nidification des oiseaux (voir fiche G5), et en conservant la strate arbustive en place,
- Stockage des rémanents en un point unique d'intérêt écologique minimal, avant leur exportation.

Périodes d'intervention :

Opération à réaliser en automne / hiver (hors période de nidification des oiseaux), en période sèche

Fréquence :

Opération à réaliser une seule fois sur les emprises concernées (mais possibilité de ne pas traiter toutes les emprises en même temps)

Matériels :

Débroussailleuse à dos, tronçonneuse, scies d'élagage, sécateur, EPI.

Étapes ultérieures :

Instauration d'une gestion par fauche, bisannuelle si possible dans un premier temps afin de contenir les repousses d'arbustes, puis annuelle (voir fiche G1).

Précautions à prendre :

Un plan d'abattage et de débardage bien organisé et rigoureux devra être mis en place en amont de l'opération dans le but d'éviter la multiplication des déplacements et les risques de trop fortes perturbations du sol pouvant engendrer une rudéralisation et une eutrophisation du milieu.

COÛTS

R1a : débroussaillage 1 500 € environ (3 800 m²) + 7 à 15 € / arbre de haut jet à abattre

R1b : débroussaillage 1 200 € environ (2 800 m²) + 7 à 15 € / arbre de haut jet à abattre

Priorité 2

R2 - METTRE EN PLACE UN PROTOCOLE DE RESTAURATION D'UNE JUNIPERAIE

ENJEU ET PRIORITÉ : Des habitats patrimoniaux (hors pelouses) présentant des potentialités de restauration / Priorité II

OBJECTIFS À LONG TERME : B - Améliorer l'état de conservation des habitats patrimoniaux (hors pelouses)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : B1 - Restaurer une junipéraie sur la pelouse à l'extrémité Ouest du coteau Sud

Résultats attendus : Restauration d'un voile de Genévrier commun correspondant à la définition de l'habitat d'intérêt communautaire 5130-2

Localisation : Pelouse de l'extrémité Ouest du coteau Sud, comportant des bosquets avec quelques Genévriers relictuels

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

L'état à privilégier pour l'habitat d'intérêt communautaire 5130-2, d'après les cahiers d'habitats Natura 2000, est « la junipéraie en voile éclaté et possédant une structure d'âge équilibrée et une niche permanente de régénération ».

Le Genévrier commun est une espèce héliophile qui ne supporte pas la concurrence des autres espèces vis-à-vis de la lumière, tant au stade de la germination qu'à l'âge adulte.

Les germinations peuvent être contrariées par la présence d'espèces concurrentes comme le Brachypode penné, et il se trouve rapidement éliminé par les autres arbustes dans les phases de développement des manteaux arbustifs.



Bosquet comportant encore quelques Genévriers (flèches rouges)

Quelques Genévriers relictuels sont présents dans certains fourrés calcicoles de la pelouse la plus à l'Est du coteau Sud, mais ils sont pour la plupart en mauvais état, en raison de la concurrence des autres arbustes.

De plus, on ne note aucune régénération de l'espèce ailleurs sur la pelouse concernée.

Ce dernier constat peut être en partie lié à la gestion pratiquée sur les pelouses, avec une fauche annuelle homogène sur l'ensemble de la surface, qui, si elle est favorable à la plupart des espèces herbacées, ne permet pas le développement de jeunes Genévriers.

Cet habitat très dégradé est voué à disparaître à court ou moyen terme (en fonction de l'âge des Genévriers restants).

Compte-tenu de sa patrimonialité, il apparaît important de mettre en place des actions afin de tenter une régénération.



Exemple de junipéraie en bon état de conservation (site Natura 2000 dans l'Oise)

Priorité 2

R2 - METTRE EN PLACE UN PROTOCOLE DE RESTAURATION D'UNE JUNIPERAIE

CAHIER DES CHARGES

Réalisation d'éclaircies dans les fourrés concernés par suppression des arbustes concurrents du Genévrier :

- Repérage minutieux de tous les pieds de Genévrier commun encore présents dans les fourrés arbustifs de la zone identifiée sur la pelouse concernée,
- Étude de la composition de la population de Genévrier : âge, sexe (espèce dioïque : pieds mâles et femelles distincts) et état phytosanitaire,
- Abattage sélectif des arbustes concurrents et débroussaillage manuel en préservant au maximum tous les Genévriers,

Périodes d'intervention :

Opération à réaliser en automne / hiver (hors période de nidification des oiseaux), en période sèche

Fréquence :

Opération à réaliser une seule fois

Matériels :

Débroussailleuse à dos, scies, sécateur, EPI.

Étapes ultérieures :

Mise en place d'une gestion par pâturage extensif de la zone identifiée sur la pelouse concernée (voir fiche G3).

Suivi annuel avec recherche des éventuelles repousses de Genévrier (voir fiche S2).

Dans le cas présent, le pâturage est préférable à la fauche. Il peut en effet favoriser la germination des graines par son action d'ouverture du milieu et être favorable aux jeunes pousses. Toutefois la pression de pâturage doit être finalement contrôlée, sous peine d'obtenir l'effet contraire à celui recherché (voir détails à la fiche G3).

Précautions à prendre :

Un plan d'abattage et de débardage bien organisé et rigoureux devra être mis en place en amont de l'opération dans le but d'éviter la multiplication des déplacements, les risques de trop fortes perturbations du sol pouvant engendrer une rudéralisation et une eutrophisation du milieu, et les risques d'impact sur les espèces patrimoniales (nombreuses dans la pelouse concernée).

Les feux de toute nature doivent être proscrits à proximité des Genévriers (espèce très combustible particulièrement sensible aux incendies).

COÛTS

Repérage sur site et étude de la population : 2 jours technicien soit 800 à 1 000 €

Débroussaillage (coupe sélective manuelle) : 700 € environ (1 750 m²)

(Pâturage : voir fiche G3)

Priorité 2

R3 - AMENAGEMENT DE BATIMENT EN FAVEUR DES CHIROPTERES

ENJEU ET PRIORITÉ : Des enjeux de conservation également situés en dehors de la Forêt régionale de Rosny-sur-Seine / Priorité II

OBJECTIFS À LONG TERME : E - Maintenir et améliorer les capacités d'accueil des gîtes en dehors de la forêt pour les espèces qui y chassent

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : E1 - Améliorer la qualité d'accueil des gîtes anthropiques connus ou possible

Résultats attendus : Améliorer les potentialités d'accueil de gîtes anthropiques pour les chiroptères

Localisation : A définir selon les possibilités (maison forestière, Ferme des Huit Routes, gîtes localisés chez des particuliers)

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

Ces aménagements ont pour objectif de préserver et favoriser la biodiversité d'un site. En effet, ils permettent d'augmenter l'attractivité d'un site naturel, semi-naturel ou anthropisé. Ce sont des lieux de refuge, d'hibernation ou d'estivation, de nourrissage et de reproduction pour les chiroptères d'affinités anthropiques.

MISE EN ŒUVRE

La maison aménagée :

Une maison abandonnée peut être modifiée de façon à permettre aux Chiroptères de s'y réfugier.

Il est à noter que l'ensemble des schémas présentés est extrait du « Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et d'autres bâtiments » réalisé par Jacques FAIRON, Elisabeth BUSCH, Thierry PETIT et Maya SCHUITEN du Centre de recherche Chiroptérologique – Institut des Sciences naturelles de Belgique – Groupement Nature, avec l'appui du Ministère de la Région wallonne, Division de la Nature et des Forêts, Service de la Conservation de la Nature et des Espaces verts.

Comme précisé dans ce guide, les aménagements réalisés sur la maison abandonnée, respecteront les caractéristiques suivantes :

- la hauteur du plancher au faite sera d'au moins 1,5 mètre,
- la hauteur des combles réservés au gîte aura au moins 0,5 mètre,
- le sol sera protégé par un film plastique,
- la cloison de séparation sera étanche et bien isolée. Une porte ou un escalier amovible permettra d'y accéder pour un entretien annuel (en hiver, en l'absence des animaux),



Priorité 2

R3 - AMENAGEMENT DE BATIMENT EN FAVEUR DES CHIROPTERES

L'accès des chauves-souris se fera par une chiroptière à mi-pente dans la toiture, dans le mur du pignon, légèrement plus haut que le plancher ou par des ouvertures sous les planches de rives. Il sera veillé à ce que la largeur de l'accès soit d'au moins 40 centimètres pour une hauteur maximale de 6 centimètres. De préférence, l'orientation sera sud-est, l'ouest devant être, dans tous les cas, évité.

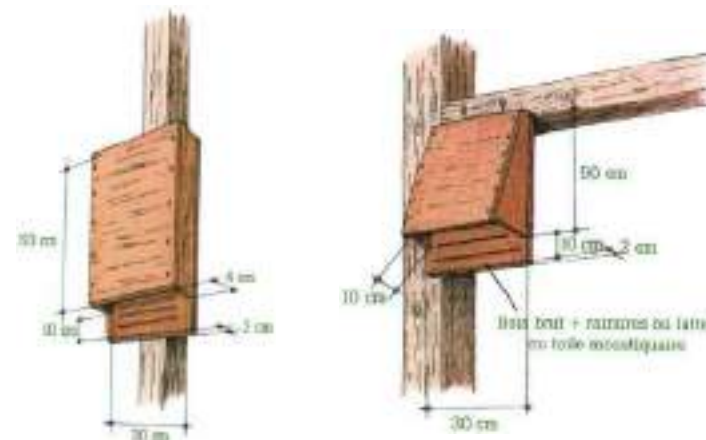
Dans les greniers, les chauves-souris se reproduisent habituellement dans des microgîtes « naturels ». D'une manière générale, il s'agit de fentes ou de trous permettant aux chauves-souris de se percher, de se cacher ou d'établir une colonie.

En cas de variation brutale de la température (généralement hausse de température), les chauves-souris peuvent quitter ces gîtes et se réfugier dans une autre partie du grenier. Afin de fixer une colonie dans un lieu donné, il peut s'avérer nécessaire d'installer des microgîtes artificiels car ces aménagements ne sont pas soumis aux variations brusques de températures. Il existe principalement deux types de microgîtes artificiels : le type amovible et le type inamovible. Ces deux types d'aménagements doivent être hermétiques dans leurs parties hautes et latérales et le bois doit être rugueux et non traité. Ces aménagements doivent être installés entre fin octobre et mi-mars.

Type amovible :

Les microgîtes amovibles correspondent à des aménagements qui peuvent facilement changer de support. Ce type de microgîte doit être installé aussi haut que possible sur la poutraison.

Ces microgîtes seront fabriqués avec du bois épais et non traité, rainuré ou languetté intérieurement. Pour les abris de grandes dimensions, une matière thermo-isolante d'une épaisseur minimum de 5 cm enveloppera le microgîte. Il existe plusieurs types de microgîtes amovibles. Afin d'augmenter les chances de fixer la colonie de chauves-souris dans le grenier de la maison, il est présenté ci-dessous 3 microgîtes amovibles différents.



Microgîte artificiel type droit

Microgîte artificiel type évasé



Microgîte artificiel type grand modèle

Priorité 1

G1 - OPTIMISER LA GESTION PAR FAUCHE DES PELOUSES CALCICOLES, DES PRAIRIES DE FAUCHE ET DES OURLETS

ENJEU ET PRIORITÉ : Des pelouses calcicoles globalement en bon état, abritant des populations significatives d'espèces patrimoniales / Priorité I

OBJECTIFS À LONG TERME : A - Maintenir ou améliorer l'état de conservation et la connectivité des pelouses calcicoles et des espèces qui leur sont inféodées

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : A1 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation des pelouses calcicoles (habitat 6210) / A2 et D2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux pelouses calcicoles / B2 - Améliorer l'état de conservation des prairies de fauche (habitat 6510) / B3 - Améliorer l'état de conservation des ourlets non liés aux pelouses calcicoles (habitat 6430)

Résultats attendus : Maintien ou amélioration de la typicité floristique des pelouses calcicoles (habitats 6210) avec notamment le maintien voire l'extension des populations d'espèces patrimoniales. Amélioration de la typicité floristique des prairies de fauche (habitat 6510) avec notamment réduction du niveau trophique des prairies eutrophiles. Amélioration de la typicité floristique des ourlets non liés aux pelouses calcicoles

Localisation : Ensemble des milieux ouverts étudiés (voir carte)

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

Les milieux ouverts de la forêt de Rosny-sur-Seine pris en compte dans la présente étude : pelouses calcicoles, prairies de fauche, ourlets... sont tous ou presque entretenus par fauche.

Les pelouses du coteau Sud sont fauchées annuellement, début septembre, avec exportation. Ce mode de gestion est favorable au maintien en bon état des pelouses les mieux caractérisées (pelouses des extrémités Ouest et Est du coteau) et permet de contenir les ligneux et le Brachypode sur les autres pelouses.

Toutefois, il présente quelques inconvénients :

- La fauche est réalisée de manière identique et homogène sur toutes les pelouses en même temps. Cette pratique ne pose pas de problèmes sur le plan floristique, mais peut être défavorable à la faune, en particulier aux insectes (orthoptères et rhopalocères notamment), qui se voient privés de leur habitat sans pouvoir trouver de zones de refuge (puisque tout est fauché),
- La fauche a lieu début septembre. Cette période est encore trop précoce pour les orthoptères (qui sont des espèces tardives) et constitue un inconvénient non négligeable pour la Gentianelle d'Allemagne, espèce qui fleurit entre août et octobre et se retrouve donc fauchée en pleine période de floraison,

- La fauche est pratiquée sans différenciation sur l'ensemble des pelouses quelle que soit la hauteur de la végétation, y compris sur des secteurs très ouverts et ras, qui ne nécessitent pas forcément d'être fauchés tous les ans.

Il est à noter que la gestion par fauche ne semble pas permettre une réelle régression des ligneux sur la pelouse proche de la ferme de Châtillon, où les repousses (de Cornouiller notamment) sont très nombreuses.



Fauche homogène de la pelouse 1 (extrémité Est du coteau Sud) – photo prise le 13/09/2017

Les prairies de fauche et certains ourlets sont également entretenus par fauche annuelle.

Priorité 1

G1 - OPTIMISER LA GESTION PAR FAUCHE DES PELOUSES CALCICOLES, DES PRAIRIES DE FAUCHE ET DES OURLETS

Cette fauche convient sur les ourlets et les prairies mésoeutrophes ou mésotrophes, mais ne permet pas de réduire le niveau trophique des prairies et ourlets les plus eutrophes. À l'inverse, certains ourlets pourraient être fauchés moins fréquemment.

CAHIER DES CHARGES

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessus, les adaptations suivantes sont préconisées :

G1a – Gestion par fauche annuelle tardive avec exportation

Pelouses 1 (extrémité Est), 3 (centrale) et 5 (extrémité Ouest) du coteau Sud, partie Est de la pelouse proche de la ferme de Châtillon :

- Recul de la date de fauche : fin septembre au plus tôt (15 septembre sur les secteurs les plus pentus pour raisons de sécurité et d'accessibilité au matériel),
- Hauteur de fauche supérieure à 10 centimètres pour préserver la faune du sol,
- Maintien d'une petite bande non fauchée d'environ 1 m de large au pied des boisements et fourrés entourant les pelouses (zones refuges pour la faune),
- Pas de fauche systématique mais uniquement en fonction de l'évolution de la végétation (voir G1b ci-dessous) sur les secteurs écorchés des pelouses 1 et 5 et les zones étreppées dans le cadre de l'action G2),
- Exportation obligatoire après quelques jours de séchage sur place.

Ces préconisations concernent également les prairies de fauche autour des ruines du Château des Beurons et autour de la ferme de Châtillon.

Matériels :

Motofaucheuse avec outils à lame (pas de broyage), EPI.

Étapes ultérieures :

Mise en place du suivi des habitats (fiche S2) et des espèces patrimoniales (S1).

Précautions à prendre :

Sur les grandes surfaces, réalisation de la fauche du centre vers la périphérie pour laisser la possibilité à la petite faune de fuir hors de la parcelle

G1b – Gestion par fauche biennale (tous les 2 ans) tardive avec exportation ou uniquement si nécessaire

Zones écorchées des pelouses 1 (extrémité Est) et 5 (extrémité Ouest), futures zones étreppées dans le cadre de l'action G2, partie Nord de la pelouse isolée proche de la RD114 :

- Fauche uniquement en fonction de l'évolution de la végétation (1 an sur 2 ou sur 3),
- Recul de la date de fauche : fin septembre au plus tôt,
- Hauteur de fauche supérieure à 10 centimètres pour préserver la faune du sol,
- Respect impératif du substrat,
- Exportation systématique après quelques jours de séchage sur place.

La fauche biennale concernera également une partie des ourlets autour des ruines du Château des Beurons, les ourlets de part et d'autre du chemin au Nord de celui-ci (fauche alternative des accotements une année sur deux) et l'ourlet en lisière le long de la route Henri IV.

Matériels :

Motofaucheuse avec outils à lame (pas de broyage), EPI.

Étapes ultérieures :

Mise en place du suivi des habitats (fiche S2) et des espèces patrimoniales (S1).

Précautions à prendre :

Sur les grandes surfaces, réalisation de la fauche du centre vers la périphérie pour laisser la possibilité à la petite faune de fuir hors de la parcelle

Priorité 1

G1 - OPTIMISER LA GESTION PAR FAUCHE DES PELOUSES CALCICOLES, DES PRAIRIES DE FAUCHE ET DES OURLETS

G1c – Gestion par fauche bisannuelle (2 fois par an) avec exportation

Prairies de fauche eutrophes, ourlets nitrophiles, zones débroussaillées pour l'extension des pelouses du coteau Sud et leur mise en connexion, ourlet dense de la parcelle en contre-bas du belvédère :

- Réalisation de 2 fauches par an : fin juillet et fin septembre,
- Hauteur de fauche supérieure à 10 centimètres pour préserver la faune du sol,
- Maintien d'une petite bande non fauchée d'environ 1 mètre de large au pied du boisement entourant la parcelle en contrebas du belvédère (zones refuges pour la faune),
- Exportation systématique après quelques jours de séchage sur place, lors des 2 fauches.

La fauche bisannuelle est destinée à réduire le niveau trophique des parcelles concernées. Elle sera pratiquée pendant quelques années puis remplacée par une fauche annuelle tardive avec exportation (G1a), en fonction de l'évolution de la végétation mise en évidence par le suivi (S2).

L'exportation est impérative, particulièrement sur la parcelle en contrebas du Belvédère qui présente des potentialités intéressantes de restauration d'une pelouse calcicole et comporte une espèce patrimoniale, le Mélampyre à crête. Il est à noter que le produit de la fauche 2017 de cette parcelle n'avait pas été ramassé lors de la visite de terrain de septembre 2017

Matériels :

Motofaucheuse avec outils à lame (pas de broyage), EPI.

Étapes ultérieures :

Mise en place du suivi des habitats (fiche S2) et des espèces patrimoniales (S1).

Précautions à prendre :

Sur les grandes surfaces, réalisation de la fauche du centre vers la périphérie pour laisser la possibilité à la petite faune de fuir hors de la parcelle.

COÛTS

Pas de surcoût par rapport à la gestion actuelle.

Priorité 1

G2 - RECREER DES ZONES RASES PIONNIERES PAR ETREPAGE LOCALISE

ENJEU ET PRIORITÉ : Des pelouses calcicoles globalement en bon état, abritant des populations significatives d'espèces patrimoniales / Priorité I

OBJECTIFS À LONG TERME : A - Maintenir ou améliorer l'état de conservation et la connectivité des pelouses calcicoles et des espèces qui leur sont inféodées

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : A1 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation des pelouses calcicoles (habitat 6210) / A2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux pelouses calcicoles

Résultats attendus : Avoir une meilleure représentation des espèces pionnières thermophiles (*Teucrium montanum*, *Thesium humifusum*, *Epipactis atrorubens*, *Gentianella germanica*...) en recréant des zones de craie nue

Localisation : à définir précisément sur les pelouses du coteau Sud et la parcelle en contrebas du belvédère (voir propositions sur carte)

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

Les pelouses calcicoles du coteau Sud sont actuellement très homogènes, à l'exception de la pelouse 1 (extrémité Est), qui comporte quelques zones nues ouvertes lors de sa restauration, et de la pelouse 5 (extrémité Ouest), qui comprend une zone en lisière Nord présentant une végétation plus rase que le reste de la parcelle.

Ces zones de faible superficie comportent des espèces peu observées ailleurs sur les pelouses : *Teucrium montanum*, *Thesium humifusum*, *Epipactis atrorubens*... La majorité des pieds de *Gentianella* d'Allemagne ont été observés sur ces zones.

Il est donc proposé de créer d'autres zones similaires par étrépage (retrait de la végétation et de la partie organique du sol sur quelques centimètres), afin de diversifier les stades d'évolution des pelouses et de favoriser les espèces citées ci-dessus. Une opération similaire est également préconisée au niveau de la parcelle en contrebas du belvédère (ourlet très dense actuellement), qui comporte le *Mélampyre* à crête et dont la restauration est proposée (action G1c).

CAHIER DES CHARGES

Déroulement :

- Délimitation des placettes en fonction des localisations proposées (surface : environ 20 m² par placette), repérage et balisage des éventuelles stations d'espèces végétales patrimoniales à proximité,
- Retrait de la végétation en place,

- Étrépage ou décapage du sol de manière à faire affleurer la craie, manuel ou mécanique (pelle mécanique avec godet lisse) selon les secteurs et l'épaisseur à retirer,
- Évacuation des produits de décapage.

Périodes d'intervention :

Fin septembre à mi-octobre, en période sèche.

Fréquence :

Étrépage à réaliser une seule fois par zone concernée (sauf si forte reprise de la dynamique végétale avec envahissement par des espèces d'ourlets type *Brachypode*, dans ce cas réalisation possible d'une seconde intervention dans les 3 ou 4 ans).

Matériels :

Mini-pelle ou pelle mécanique, herse, EPI.

Étapes ultérieures :

Mise en place du suivi des habitats (fiche S2) et des espèces patrimoniales (S1)

Précautions à prendre :

Exportation des produits d'étrépage (végétation et substrat).

COÛTS

Étrépage et évacuation (surface totale 530 m²) : 3 200 € environ

Priorité 2

G3 – METTRE EN PLACE UN PÂTURAGE EXPERIMENTAL SUR CERTAINES ZONES

ENJEU ET PRIORITÉ : Des pelouses calcicoles globalement en bon état, abritant des populations significatives d'espèces patrimoniales / Priorité I

OBJECTIFS À LONG TERME : A - Maintenir ou améliorer l'état de conservation et la connectivité des pelouses calcicoles et des espèces qui leur sont inféodées

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : A1 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation des pelouses calcicoles (habitat 6210) / A2 et D2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux pelouses calcicoles

Résultats attendus : Permettre la restauration d'une junipéraie sur un secteur de la pelouse Ouest du coteau Sud (pelouse 5) et éliminer les repousses de ligneux et le Brachypode sur les pelouses calcicoles récemment rouvertes

Localisation : une partie de la pelouse Ouest du coteau Sud (pelouse 5), pelouses 2 et 4 du coteau Sud, partie Ouest de la pelouse proche de la ferme de Châtillon

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

Historiquement, les pelouses calcicoles sont des milieux semi-naturels issus du pastoralisme (ovin en général) et longtemps entretenus par celui-ci. L'abandon progressif de ce pastoralisme traditionnel (pour des raisons économiques en général), a entraîné l'arrêt de l'entretien des pelouses et la reprise de la dynamique végétale avec ourlification puis embroussaillage. Dans certains cas les pelouses ont été plantées de résineux, comme sur le coteau Sud de la forêt de Rosny-sur-Seine.

La gestion par pâturage n'est actuellement pas pratiquée sur les pelouses calcicoles de la forêt de Rosny. Une expérimentation de « pâturage éclair » a été réalisée une année, en septembre (1 mois) sur toutes les pelouses du coteau Sud, avec une charge de 300 moutons et 20 chèvres. L'effet semble avoir été intéressant sur les ligneux, mais l'opération n'a pas été reconduite.

Cependant, certaines pelouses (pelouses 2 et 4 du coteau Sud et pelouse proche de la ferme de Châtillon) comportent actuellement de nombreuses repousses de ligneux que la gestion actuelle par fauche ne semble pas faire régresser. Le pâturage de ces parcelles, sous réserve d'une charge appropriée, permettrait de réduire voire éliminer ces repousses et par conséquent d'améliorer l'état de conservation des habitats.

De plus, la restauration d'une junipéraie sur un secteur de la pelouse 5 (extrémité Ouest) du coteau Sud est proposée (action R2). Le pâturage est également dans ce cas la gestion préconisée car il permet, sous réserve d'une charge adéquate, aux jeunes Genévriers de se développer.

D'une manière générale, le pâturage permet également d'obtenir une hétérogénéité dans la végétation, par l'action différenciée du bétail.

CAHIER DES CHARGES

Mise en place d'un pâturage dans le but de faire régresser les ligneux et le Brachypode

La mise en place d'un pâturage extensif semble la gestion la plus adaptée pour les 3 pelouses concernées par la nécessité de faire régresser les ligneux et le Brachypode.



Zone de pâturage préconisé sur la pelouse proche de la ferme de Châtillon

Les ovins sont traditionnellement utilisés sur les pelouses calcicoles, mais des bovins ou équins de races rustiques de petite taille (compte-tenu de la pente) peuvent également être employés. L'association de caprins aux autres espèces pâturantes est recommandée pour contenir les ligneux.

Le pâturage au printemps (mai) est efficace sur les graminées sociales comme le Brachypode dont les jeunes pousses sont appétantes, tandis que le pâturage en début d'été (juin / début juillet) est surtout efficace sur la végétation ligneuse dont les jeunes pousses ne sont pas encore complètement lignifiées.

Priorité 2

G3 – METTRE EN PLACE UN PATURAGE EXPERIMENTAL SUR CERTAINES ZONES

Le pâturage automnal ou hivernal n'a en revanche que très peu d'impact sur les graminées sociales ou sur les ligneux.

Le plafond de chargement moyen annuel (selon les cahiers d'habitats Natura 2000) est de l'ordre de 0,7 UGB / ha (1 UGB = 1 vache adulte de plus de 3 ans et de 600 kg, ou 6 brebis ou chèvres adultes ou 4 ânes de tous âges).

Cela équivaut, par exemple, à :

- Sur la pelouse 2 (3 500 m² environ) : 4 ou 5 brebis ou chèvres pendant 4 mois entre début mai et fin août, ou 18 brebis ou chèvres pendant 1 mois (mai ou juin),
- Sur la pelouse 4 (4 100 m² environ) : 5 ou 6 brebis ou chèvres pendant 4 mois entre début mai et fin août, ou 21 brebis ou chèvres pendant 1 mois (mai ou juin),
- Sur la partie Ouest de la pelouse proche de la ferme de Châtillon (7 000 m² environ) : 9 brebis ou chèvres pendant 4 mois entre début mai et fin août, ou 35 brebis ou chèvres pendant 1 mois (mai ou juin).

Pâturage accompagnant l'opération de restauration d'une junipéraie

Les recommandations des cahiers d'habitats Natura 2000 relatives aux junipérais (habitat 5130-2) mentionnent l'utilisation possible d'un pâturage « éclair » à charge élevée (« blitz grazing ») dans un premier temps, avec une forte pression sur une courte durée pour ouvrir le tapis végétal, puis les années suivantes un pâturage léger en été, afin de réduire la compétition des pelouses, hautes herbes et fourrés sans tuer les Genévriers.

La charge de pâturage préconisée pour le pâturage léger est de 1,2 mouton / ha pendant 3 mois. Ceci équivaut, pour la surface de 3 200 m² concernée dans le cas présent, à une charge approximative de 0,38 mouton pendant 3 mois, ou un mouton pendant un peu plus d'un mois.

Périodes d'intervention :

Entre début mai et fin août.

Fréquence :

Annuelle.

Matériels :

Clôtures électriques mobiles avec batteries solaires, abreuvoirs, parc de contention mobile éventuellement (pour faciliter le déplacement du troupeau)

Étapes ultérieures :

Mise en place du suivi des habitats (fiche S2) et des espèces patrimoniales (S1)

Précautions à prendre :

Tout phénomène de surpâturage (piétinement excessif) qui détruirait le tapis végétal en favorisant les plantes banales (nitrophiles) devra être évité.

Une vérification régulière de la hauteur de la végétation et de l'état du tapis végétal devra être réalisée pendant la période de présence des animaux, afin de pouvoir retirer le troupeau en cas d'impact trop important.

Le troupeau devra être régulièrement surveillé et faire l'objet d'un suivi vétérinaire. Il ne devra pas subir de traitement vermifuge pendant sa durée de présence sur site, afin d'éviter un impact des molécules utilisées sur la faune du sol, en particulier les coprophages.

COÛTS

À définir en fonction de l'opérateur choisi (prestataire privé, agriculteur, etc.)

Priorité 1

G4 - OPTIMISER LA GESTION DES LISIERES

ENJEU ET PRIORITÉ : Des pelouses calcicoles globalement en bon état, abritant des populations significatives d'espèces patrimoniales / Priorité I

OBJECTIFS À LONG TERME : A - Maintenir ou améliorer l'état de conservation et la connectivité des pelouses calcicoles et des espèces qui leur sont inféodées

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : A1 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation des pelouses calcicoles (habitat 6210) / A2 et D2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux pelouses calcicoles / D1 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux milieux intraforestier (pics et chiroptères)

Résultats attendus : Développer la richesse spécifique des lisières, obtenir des lisières bien structurées (pluristratifiées).

Localisation : Certaines lisières de pelouses du coteau Sud

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

Les lisières forestières, comme tout écotone, favorisent l'augmentation de la richesse spécifique à l'échelle du massif forestier. Les lisières forestières constituent, par les espèces végétales qu'elles recèlent, des milieux favorables à une faune qui diffère de celle des boisements forestiers qu'elles jouxtent. Ces bordures de bois diversifiées contribuent au maillage écologique en constituant des corridors propices aux déplacements des espèces.

Or, sur les pelouses calcaires du coteau Sud de la forêt de Rosny-sur-Seine, les lisières sont assez mal caractérisées, en raison notamment de la présence des plantations de Pins noirs. L'instauration d'une gestion étagée permettant la coexistence d'un ourlet thermophile, d'une fruticée typique et d'un pré bois permettra de retrouver une bonne diversité floristique et des lisières remplissant leurs fonctions. Il en est de même pour la lisière exposé Sud-ouest de la partie centrale et des lisières en général.



CAHIER DES CHARGES

Déroulement :

Les localisations proposées pour l'action G4 correspondent pour la plupart aux nouvelles lisières créées dans le cadre de l'opération R1a (coupes et débroussaillage pour remise en connexion des pelouses ou pour extension de la surface occupée par les pelouses).

Dans un premier temps, la recolonisation de la lisière sur la nouvelle emprise doit être laissée en évolution spontanée de façon à ce que les différentes strates constituant la lisière soient adaptées et typiques de l'habitat présent avec la présence d'un cortège floristique diversifié.

Une fois le couvert végétal herbacé (ourlet thermophile) devenu suffisamment dense, la gestion des lisières doit être différenciée (les mêmes principes pourront être appliqués aux autres lisières des zones ouvertes) :

- Préparation du site avec repérage des éventuelles stations d'espèces végétales patrimoniales à proximité,
- Fauche exportatrice annuelle d'entretien de l'ourlet -voir fiche G1, action G1a- (si nécessaire, la fauche d'entretien peut être précédée d'une fauche de restauration de fréquence plus élevée –voir fiche G1, action G1c),
- Éclaircie de la fruticée arbustive par recépage,
- Éclaircie du boisement par coupe sélective,
- Exportation des produits de coupes.

Priorité 1

G4 - OPTIMISER LA GESTION DES LISIERES

La lisière doit être perçue comme un espace d'évolution constante entre l'espace strictement forestier et le milieu ouvert voisin. Une gestion par rotation de différentes portions de lisière sera recherchée afin que chacun des types de végétations coexiste durant une période donnée.

La fauche peut être partielle, organisée en rotation, afin de favoriser la reproduction des plantes bisannuelles.

De fortes éclaircies en bordure augmentent l'éclairement latéral et favorisent l'apparition de végétaux arbustifs ou herbacés. Il ne faut donc pas hésiter à enlever 50 % des tiges en bordure des peuplements forestiers lors des coupes d'éclaircie.

Périodes d'intervention :

La période d'intervention optimale correspond à une période tardive (septembre) de façon à appliquer une gestion respectueuse de la faune notamment.

Fréquence :

La fréquence à adapter pour la gestion des lisières est variable en fonction de la strate concernée, à savoir :

- Ourlet thermophile : tous les ans,
- Fruticée : tous les 3 ans,
- Pré bois : tous les 5 à 10 ans.

Matériels :

Débroussailleuse à dos, tronçonneuse, scies d'élague, sécateur, EPI.

Étapes ultérieures :

Mise en place du suivi des habitats (fiche S2) et des espèces patrimoniales fiche S1)

Précautions à prendre :

Retirer les produits de coupe afin de ne pas enrichir excessivement le milieu en matière organique.

COÛTS

Fauche : 0,35 € / ml sur une largeur de 3 m minimum

Recépage manuel de la strate arbustive avec exportation : 1 € / ml

Priorité 1

G5 - RESPECTER DES BONNES PRATIQUES LORS DES TRAVAUX

ENJEU ET PRIORITÉ : Des pelouses calcicoles globalement en bon état, abritant des populations significatives d'espèces patrimoniales / Priorité I

OBJECTIFS À LONG TERME : A - Maintenir ou améliorer l'état de conservation et la connectivité des pelouses calcicoles et des espèces qui leur sont inféodées

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : A1 - Maintenir ou améliorer l'état de conservation des pelouses calcicoles (habitat 6210) / A2 et D2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux pelouses calcicoles

Résultats attendus : Absence d'impact des travaux réalisés sur les conditions abiotiques, la flore et la faune

Localisation : Ensemble des zones ouvertes étudiées

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

Le respect de bonnes pratiques est un élément important à prendre en compte en amont de toute intervention.

Dans un contexte spécifique comme celui des milieux ouverts de la Forêt de Rosny-sur-Seine, abritant des habitats d'intérêt patrimonial et/ d'intérêt communautaire (pelouses calcaires notamment) ainsi que des paramètres physiques, biologiques et abiotiques délicats, il est crucial de mettre en lumière plusieurs points afin de veiller au bon respect des conditions particulières du site.

DÉTAIL DES PRÉCONISATIONS

Réaliser les travaux aux périodes adéquates

Il s'avère nécessaire et indispensable d'adapter le calendrier des travaux en fonction des périodes de nidification des oiseaux (comprise entre avril et août), les périodes de développement de la végétation (printemps) et les périodes de risque de dégradation et de glissement des sols en pente (novembre à février).

La période optimale pour la réalisation de travaux s'avère être à la fin de l'été en période sèche (fin août à mi-octobre), dans le but de limiter la perturbation des secteurs sensibles, le tassement du sol et de permettre aux espèces végétales de réaliser un cycle complet.

Utiliser du matériel et des méthodes adaptées

Afin d'être efficace et de perturber le moins possible le milieu, le matériel et les méthodes employés doivent être adaptés en fonction du but recherché (abattage, fauchage, débroussaillage...).

Il est ainsi conseillé de privilégier une mécanisation légère afin de respecter les milieux.

Pour tous les travaux impliquant des coupes de ligneux (fiche R1 par exemple), un plan d'abattage et de débardage rigoureux et bien organisé est à mettre en place en amont de chaque opération, dans le but d'éviter la multiplication des déplacements et les risques de dégradation du sol ou de trop fortes perturbations, pouvant engendrer une rudéralisation et une eutrophisation du milieu.

Il faut veiller à utiliser des engins de débardage munis de pneus larges basse pression pour limiter la dégradation du sol, notamment en ce qui concerne les pelouses calcaires installées sur des pentes importantes.

Les pelouses calcaires sont installées sur sol très peu épais (rendzine), pouvant donc se dégrader facilement en fonction du matériel utilisé et des conditions climatiques. En cas de dégradation, la reconstitution d'un sol sur pente est très longue.

Les emplacements de stockage doivent également être judicieusement choisis afin de ne pas impacter d'habitats patrimoniaux ou de stations d'espèces patrimoniales. Il est également indispensable de retirer les produits de coupe ou de fauche après intervention afin de ne pas enrichir excessivement le milieu en matière organique.

Priorité 1

G5 - RESPECTER DES BONNES PRATIQUES LORS DES TRAVAUX

Il peut cependant être utile de laisser quelques produits de coupe sur le site dans l'optique de diversifier les habitats par la présence du bois mort et quelques andains pouvant servir de refuges pour la faune.

Proscrire l'apport de matériaux exogènes

Dans l'objectif de préserver le pH du sol et de ne pas eutrophiser certains secteurs, tout apport de matériaux exogènes sera proscrit (gravats, déchets sauvages, déchets verts...).

En effet, de tels apports peuvent provoquer une modification des qualités physico-chimiques du sol, et donc générer un impact sur la flore locale, ainsi que sur la microfaune du sol.

Ne pas introduire accidentellement d'espèces végétales exotiques envahissantes (EEE)

Une veille importante sera menée vis-à-vis de l'introduction accidentelle éventuelle d'espèces exotiques envahissantes lors de travaux, qu'ils soient forestiers ou non forestiers.

Les engins en provenance d'autres chantiers peuvent transporter accidentellement des fragments de tiges ou de rhizomes, ainsi que des graines d'espèces indésirables.

L'implantation de ces espèces à fort pouvoir de colonisation peut perturber le fonctionnement des habitats en place. Ceci concerne notamment la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), le Robinier (*Robinia pseudoacacia*), le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*), le Buddléja (*Buddleja davidii*)...

Contrôler et limiter l'accès à certaines zones lors des travaux

Les zones ouvertes de la Forêt de Rosny-sur-Seine comporte plusieurs espèces végétales patrimoniales (Campanule agglomérée, Gentianelle d'Allemagne, Gymnadénie mouche, Méléampyre à crêtes, Orobanche de la germandrée).

Il est donc important, lors de travaux de quelque nature que ce soit, de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour éviter d'impacter les stations de ces espèces ou de perturber les milieux qui les abritent.

La mesure la plus efficace consiste en l'installation d'un balisage visible et durable (ruban de chantier, ou mieux grillage plastique de couleur vive) autour des espèces et des habitats à préserver.

Ce balisage peut être associé à des panneaux d'information et à une sensibilisation du personnel de chantier par une réunion spécifique au démarrage des travaux.

Pour les chantiers portant sur plusieurs semaines ou mois, un suivi par un écologue peut également être mis en place.



COÛTS

Pas de coût supplémentaire.

Priorité 2

G6 - CRÉER DES CLAIRIÈRES FORESTIÈRES

ENJEU ET PRIORITÉ : Une forêt en bon état abritant des populations d'oiseaux et de chiroptères patrimoniaux / Priorité I

OBJECTIF A LONG TERME : D - Maintenir et améliorer les capacités d'accueil des milieux et des espèces qui leur sont inféodées

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : D2 - Maintenir ou étendre les populations des espèces patrimoniales liées aux milieux ouverts (Bondrée apivore, Alouette lulu, certains chiroptères)

Résultats attendus : Augmentation de la surface de milieux ouverts au sein de la forêt de Rosny-sur-Seine, avec apparition des communautés végétales associées / Augmentation de communautés et de populations d'espèces inféodées.

Localisation : à définir en fonction des habitats en place (privilégier les habitats de moindre intérêt, sans espèces patrimoniales)

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

Les clairières forestières sont quasi-absentes du massif forestier. Ces puits de lumière diversifient les habitats intra-forestiers, permettent d'augmenter la surface de lisières, et sont favorables aux cortèges floristiques et faunistiques inféodés à ces milieux.

La création de quelques clairières en forêt de Rosny-sur-Seine est donc préconisée (3 ou 4 clairières de 3 000 à 5 000 m² environ).

CAHIER DES CHARGES

Déroulement :

- Choix de l'emplacement des zones de clairières intéressantes à créer ou restaurer : absence d'espèces patrimoniales, habitat de moindre intérêt (ex : plantation monospécifique, taillis de châtaignier...), avec un minimum d'arbres à abattre et si possible un bon potentiel herbacé,
- Délimitation de la zone de clairière, par piquetage sur le terrain, avec des contours sinueux si possible afin de maximiser le linéaire de lisière,
- Préparation du site avec repérage des éventuelles stations d'espèces végétales patrimoniales à proximité (au niveau des accès en particulier),
- Coupe des arbres en place,
- Débroussaillage du sous-bois afin de permettre à une végétation héliophile et semi-héliophile de se développer,

- Exportation des produits de coupes, à l'exception de quelques tas de bois favorables à la faune laissés sur place.

Périodes d'intervention :

La période d'intervention optimale est comprise entre septembre et novembre (hors période de nidification de l'avifaune et en période sèche).

Fréquence :

L'opération est à réaliser une fois par clairière à ouvrir.

Matériels :

Débroussailleuse à dos, tronçonneuse, scies d'élague, sécateur, EPI.

Étapes ultérieures :

Entretien des clairières forestières tous les 2 ans durant 4 ans de façon à limiter la dynamique de reprise de la végétation puis tous les 3 à 5 ans en fonction de la dynamique progressive.

Priorité 2

G6 - CRÉER DES CLAIRIÈRES FORESTIÈRES

Précautions à prendre :

Conserver les arbres de grande valeur biologique, les essences rares ou menacées ainsi que les différents micro-habitats si présents dans la zone concernée.

Des précautions sont à prendre pour la préservation des espèces végétales patrimoniales pouvant se situer à proximité. De plus, le matériel thermique utilisé devra être manié avec précaution et port des EPI.

Un plan d'abattage rigoureux et de débardage bien organisé sera à mettre en place en amont de l'opération dans le but d'éviter la multiplication des déplacements et les risques de tassement du sol ou de trop fortes perturbations engendrant une rudéralisation et une eutrophisation du milieu.

Il faudra également veiller à utiliser des engins de débardage munis de pneus larges basse pression ou de chenilles pour limiter l'orniérage et le tassement du sol.

COÛTS

Création d'une clairière : 4 500 € / ha environ

Priorité 2

S1 - SUIVRE LES POPULATIONS D'ESPECES FLORISTIQUES D'INTERET PATRIMONIAL

ENJEU ET PRIORITÉ : Un site naturel emblématique de la vallée de la Seine / Priorité III

OBJECTIF A LONG TERME : C - Améliorer la connaissance naturaliste du site et mettre en valeur son patrimoine naturel

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : C1 - Réaliser des études complémentaires et des suivis scientifiques

Résultats attendus : Obtenir une connaissance précise et actualisée des populations d'espèces patrimoniales au sein des zones ouvertes du massif forestier.

Localisation : Ensemble des stations connues d'espèces végétales patrimoniales et milieux favorables à ces espèces.

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

Les zones ouvertes du massif forestier de Rosny-sur-Seine abritent huit espèces floristiques d'intérêt patrimonial (enjeu prioritaire en Île-de-France selon Guilbon S., 2012) : la Belladone (*Atropa belladonna*), la Campanule agglomérée (*Campanula glomerata*), la Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella germanica*), la Gymnadénie moucheron (*Gymnadenia conopsea*), l'Avoine des prés (*Helictochloa pratensis*), le Mélampyre à crêtes (*Melampyrum cristatum*), l'Orobanche de la germandrée (*Orobancha teucrii*) et la Raiponce orbiculaire (*Phyteuma orbiculare*).

Quatre autres espèces non prioritaires mais rares ou très rares et quasi-menacées ont également été notées : l'Épipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*), l'Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*), la Brunelle laciniée (*Prunella laciniata*) et le Trèfle intermédiaire (*Trifolium medium*).

La Belladone ne comporte qu'une seule station isolée, au niveau d'une zone thermophile de l'*Onopordetalia acanthii*, ayant anciennement servi de stockage de rémanents, implantée sur une pelouse du coteau Sud.

La Campanule agglomérée est bien représentée au sein du *Teucrio montani - Bromenion erecti* avec des effectifs significatifs, sur une partie des pelouses du coteau Sud. Elle est toutefois absente de certaines pelouses.



Ophrys fuciflora

La Gentianelle d'Allemagne est présente au niveau d'une vingtaine de stations réparties dans deux pelouses du *Teucrio montani - Bromenion erecti*, notamment sur les zones écorchées. Ses effectifs apparaissent peu élevés.

L'espèce est visée par le recul de la date de fauche préconisée dans l'action G1 (a) : la fauche début septembre telle que pratiquée actuellement ne lui est pas favorable, intervenant en pleine période de floraison.

La Gymnadénie moucheron est présente de manière abondante sur la quasi-totalité des pelouses ouvertes du *Teucrio montani - Bromenion erecti* (hors celles où la dynamique végétale est importante) en nombre de stations et d'effectifs importants.

L'Avoine des prés est uniquement présente au niveau de 4 stations réparties dans deux pelouses du *Teucrio montani - Bromenion erecti*, dont principalement la plus grande pelouse, avec des effectifs peu élevés. Elle est peut-être toutefois sous-observée, sa détection parmi les autres graminées des pelouses étant peu aisée.



Melampyrum cristatum

Le Mélampyre à crêtes est observé au niveau de la zone ouverte près du Kiosque correspondant à un ourlet dense légèrement eutrophe du *Trifolion medii*, où quelques stations en effectifs limités sont localisées. La restauration de cette zone fait partie des actions proposées (G1c et G2).

L'Orobanche de la Germandrée est présente sur une unique pelouse du *Teucrio montani - Bromenion erecti*, de très petite superficie et entourée par les boisements. Ses effectifs sont limités.

Priorité 2

S1 - SUIVRE LES POPULATIONS D'ESPECES FLORISTIQUES D'INTERET PATRIMONIAL

Enfin, la Raiponce orbiculaire a été observée uniquement au niveau d'une des pelouses du coteau Sud (extrémité Ouest).

Ces espèces sont toutes implantées dans des habitats qui correspondent à leurs préférences écologiques et leurs stations ne semblent globalement pas menacées. Toutefois, beaucoup sont concernées par les actions proposées. Il est donc important de suivre l'évolution de leurs populations, afin notamment de pouvoir mettre en évidence l'influence des actions de gestion ou de restauration.

CAHIER DES CHARGES

Suivi des populations d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial

Déroulement :

- Suivi des stations d'espèces d'intérêt patrimonial à partir de relevés ainsi qu'à l'aide de fiches stations types en prenant en compte :
 - Le nombre d'individus, de pieds ou de tiges,
 - La surface de la station en m²,
 - L'évaluation de l'état de conservation de la station et sa dynamique,
 - La structure de la population de l'espèce dans la station,
 - Les données physiques par station (topographie, exposition, luminosité, humidité, roche mère, type de sol, matière organique...),
 - Le type de milieu naturel abritant la station,
 - Le type de gestion en place,
 - La présence d'atteintes et de menaces potentielles.
- Recherche spécifique au sein des habitats potentiels en place.

Périodes d'intervention :

La période d'intervention optimale est à adapter en fonction de la période de développement de chaque espèce :

- Espèces prioritaires
 - *Atropa belladonna* : juin à septembre,

- *Campanula glomerata* : juin à août,
- *Gentianella germanica* : août à octobre,
- *Gymnadenia conopsea* : juin,
- *Helictochloa pratensis* : juin à juillet,
- *Melampyrum cristatum* : mai à juillet,
- *Orobancha teucarii* : juin à juillet,
- *Phyteuma orbiculare* : juin à août.

- Autres espèces d'intérêt (R ou RR / NT) :

- *Epipactis atrorubens* : juin / juillet
- *Ophrys fuciflora* : mai / juin
- *Prunella laciniata* : juillet / août
- *Trifolium medium* : juin / septembre

Fréquence :

Ce suivi est à réaliser tous les 2 ans en fonction de l'évolution des stations.

Matériel :

GPS de terrain pour localiser les stations, fiches de relevés.

Étapes ultérieures :

D'éventuelles mesures de gestion pourraient être entreprises en fonction de l'évolution des stations.

Précautions à prendre :

Pas de précaution particulière à prendre.

COÛTS

Suivi des espèces floristiques patrimoniales : 6 000 € / année de suivi.

Priorité 2

S2 - SUIVRE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS PATRIMONIAUX

ENJEU ET PRIORITÉ : Un site naturel emblématique de la vallée de la Seine / Priorité III

OBJECTIF A LONG TERME : C - Améliorer la connaissance naturaliste du site et mettre en valeur son patrimoine naturel

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : C1 - Réaliser des études complémentaires et des suivis scientifiques

Résultats attendus : Obtenir une connaissance précise de l'état de conservation des habitats et de leur évolution, notamment suite à la réalisation de travaux de restauration ou à l'adaptation des modalités de gestion

Surface concernée : Ensemble des zones ouvertes concernées par les actions G1, G2, G3, R1 et R2

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

Un suivi de l'état de conservation des habitats à l'échelle des zones ouvertes du massif forestier de Rosny-sur-Seine est important à mettre en place afin de s'assurer que la dynamique d'évolution de chaque habitat tende à s'améliorer et à suivre un bon état de conservation, notamment au regard des actions de gestion ou de restauration réalisées.

CAHIER DES CHARGES

Déroulement :

- Suivi de l'état de conservation des habitats à partir de relevés phytosociologiques au sein de chaque habitat (prendre en considération une surface significative afin de l'extrapoler à l'habitat entier) indiquant :
 - La surface du relevé,
 - La richesse spécifique (nombre d'espèces végétales recensées) et le taux de recouvrement de chaque espèce (coefficients d'abondance / dominance),
 - La typicité du cortège végétal observé,
 - La hauteur moyenne de la végétation,
 - La dynamique de la végétation,

- Les données physiques par station (topographie, exposition, luminosité, humidité, roche mère, type de sol, matière organique...),
 - La présence d'espèces patrimoniales et/ou protégées,
 - La présence d'espèces exotiques envahissantes,
 - Le type de gestion en place / les actions de restauration éventuellement réalisées,
 - La présence d'atteintes et de menaces potentielles.
- Suivi possible également de la faune indicatrice des milieux ouverts, en particulier l'entomofaune, selon des méthodes appropriées pour chaque groupe.

Chaque campagne de suivi fera l'objet d'un rapport écrit mettant en évidence les résultats obtenus, la bioévaluation des habitats et des espèces observées, l'évaluation de l'état de conservation des habitats, son évolution depuis la campagne précédente et les éventuelles opérations de gestion à réaliser en complément.

Périodes d'intervention :

La période d'intervention optimale correspond à la période de développement de la végétation soit entre mai et septembre. Cette période est également favorable à l'étude de la faune (entomofaune notamment)

Priorité 2

S2 - SUIVRE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS PATRIMONIAUX

Fréquence :

Ce suivi est à réaliser tous les 3 ans en fonction de l'évolution de l'état de conservation des habitats (tous les 2 ans pour les habitats ayant fait l'objet de travaux de restauration lourds).

Matériels :

GPS de terrain, fiches de relevés, matériel d'observation et de détection de la faune.

Étapes ultérieures :

D'éventuelles mesures de gestion pourraient être entreprises en fonction de l'évolution de l'état de conservation des habitats.

Précautions à prendre :

Pas de précaution particulière à prendre.

COÛTS

Flore/habitats : 7 500 à 9 000 € (pour les milieux ouverts)

Faune : à définir en fonction des groupes étudiés et de la surface du site concernée.

Priorité 3

S3 - ÉTUDIER LES POTENTIALITES DE RESTAURATION DE PELOUSES AU NIVEAU DES PLANTATIONS DE PINS NOIRS DU COTEAU SUD

ENJEU ET PRIORITÉ : Un site naturel emblématique de la vallée de la Seine / Priorité III

OBJECTIF A LONG TERME : C - Améliorer la connaissance naturaliste du site et mettre en valeur son patrimoine naturel

OBJECTIF OPÉRATIONNEL : C1 - Réaliser des études complémentaires et des suivis scientifiques

Résultats attendus : Connaître les possibilités de restauration de pelouses calcicoles au niveau des plantations de Pins noirs du coteau Sud.

Surface concernée : Plantation de Pins noirs entre les pelouses 3 et 4 du coteau Sud

PRINCIPES ET INTÉRÊT

Le coteau Sud de la forêt de Rosny-sur-Seine était, jusqu'aux années 60, entièrement ouvert et très probablement occupé par des pelouses et ourlets calcicoles.



Pelouses du coteau Sud en 1965, sans plantations (source : IGN)

Ce coteau a fait l'objet de plantations de Pins noirs à partir des années 70, plantations qui ont progressivement recouvert la quasi-totalité de l'espace disponible, à l'exception de la partie correspondant à la zone la plus large de la pelouse de l'extrémité Ouest.

Les dégâts provoqués par la tempête de décembre 1999 ont permis de restaurer la pelouse de l'extrémité Est, aujourd'hui en bon état de conservation.



Pelouses du coteau Sud en 1976, avec les jeunes plantations de résineux nettement visibles (source : IGN)



Pelouses du coteau Sud en 1995, avant travaux de restauration de pelouses (source : IGN)

Priorité 3

S3 - ÉTUDIER LES POTENTIALITES DE RESTAURATION DE PELOUSES AU NIVEAU DES PLANTATIONS DE PINS NOIRS DU COTEAU SUD

Actuellement, le coteau Sud comporte 5 pelouses. Deux d'entre-elles (n°2 et 4, d'Est en Ouest) ont été entièrement recrées à partir de la coupe des Pins noirs et une troisième (n°3) a été largement étendue de la même manière.

En revanche, la tentative de restauration d'une petite pelouse entre les pelouses 3 et 4, légèrement plus au Nord, s'est soldée par un échec, les ligneux ayant très rapidement recolonisé l'emprise défrichée.



Etat actuel (2014) du coteau Sud, avec les 5 pelouses visibles (source : IGN)

La présence de chemins entre les pelouses 2 - 3 et 4 - 5 permet d'envisager leur mise en connexion par des travaux de débroussaillage et de coupes sélectifs (fiche R1).

En revanche, les pelouses 3 et 4 sont séparées par une plantation de Pins noirs assez dense (1,7 ha, 200 m de linéaire).

L'éventuelle suppression de ces résineux, pour la création d'une pelouse supplémentaire ou d'une connexion linéaire, ne peut se faire sans études préalables quant à la faisabilité de l'opération et à ses chances de réussite.

CAHIER DES CHARGES

L'étude préconisée peut être décomposée en 2 parties : une étude floristique et une étude pédologique.

État des lieux floristique

La première étape est la réalisation d'une étude floristique au niveau de l'ensemble de la plantation de résineux située entre les pelouses 3 et 4. Les objectifs de cette étude floristique sont les suivants :

- Caractérisation et cartographie de la strate herbacée, afin de mettre en évidence les végétations relictuelles de pelouses et ourlets calcicoles (*Carex flacca*, *Festuca lemanii*, *Poterium sanguisorba*, *Hippocrepis comosa*, *Brachypodium pinnatum*, *Melittis melissophyllum*, etc.),
- Caractérisation et cartographie de la strate arbustive, afin également de mettre en évidence des végétations de fourrés calcicoles thermophiles du *Berberidion vulgaris*, témoignant de conditions édaphiques favorables à la restauration de pelouses.

Cet état des lieux devra être réalisé en période optimale de développement de la végétation (mai / septembre), et devra faire l'objet d'un rapport détaillé comprenant les cartographies des strates végétales et leur adéquation avec la restauration de pelouses calcicoles.

État des lieux pédologique

La zone ciblée par l'étude semble être la plus anciennement occupée par les résineux (cf photo aérienne de 1976, ci-dessus). De plus, elle est située légèrement en « creux » par rapport aux pelouses 3 et 4.

Il est donc possible que le sol ait évolué de manière significative depuis la réalisation des plantations et ne soit plus favorable à la restauration de pelouses (en partie ou en totalité).

Par conséquent, une étude pédologique est intéressante. Elle comportera les étapes suivantes :

Priorité 3

S3 - ÉTUDIER LES POTENTIALITES DE RESTAURATION DE PELOUSES AU NIVEAU DES PLANTATIONS DE PINS NOIRS DU COTEAU SUD

- Réalisation de sondages pédologiques à la tarière à main (une trentaine) sur l'ensemble de la zone concernée, afin, d'une part, de déterminer la nature des horizons superficiels et, d'autre part, de connaître la profondeur à laquelle la craie apparaît,
- Réalisation de quelques sondages pédologiques « témoins » dans les pelouses existantes, afin de savoir sur quels types de sols elles sont installées et la profondeur de présence de la craie,
- Cartographie des zones les plus favorables à la restauration de pelouses calcicoles du point de vue pédologique.

Bilan :

L'étude se conclura par une cartographie commentée des zones favorables à la restauration de pelouses calcicoles, par croisement des cartes de végétation et de la carte pédologique.

Les zones identifiées comme favorables seront celles qui comportent encore des espèces typiques des pelouses et ourlets (ou à défaut des fourrés calcicoles) et qui présentent également des conditions pédologiques adéquates.

COÛTS

Étude de la végétation : 1 000 à 2 000 €

Étude pédologique : 800 à 1 200 €

Bilan et rédaction : 1 000 à 1 200 €

Coût estimatif total : 2 800 à 4 400 €

Priorité 3

C1 - SENSIBILISER LES USAGERS A LA PRESERVATION DU SITE

ENJEUX ET PRIORITÉS : Un site naturel emblématique de la vallée de la Seine / Priorité III

OBJECTIF A LONG TERME : C - Améliorer la connaissance naturaliste du site et mettre en valeur son patrimoine naturel

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : C2 - Sensibiliser à l'environnement

Résultats attendus : Mise en place d'animations pédagogiques, amélioration de la connaissance de l'intérêt écologique du site par les usagers

Localisation : Ensemble des zones ouvertes.

PRINCIPE ET INTÉRÊTS

La forêt régionale de Rosny-sur-Seine est un site ouvert au public et faisant l'objet d'une certaine fréquentation, notamment de par la présence de sentier de petite ou grande randonnée près des pelouses calcicoles du coteau Sud. Ces milieux, outre leur intérêt écologique, ont également un intérêt historique (témoins du pastoralisme traditionnel), et sont de ce fait un support intéressant d'actions relatives à la pédagogie de l'environnement, sur des sujets spécifiques au lieu mais également sur des sujets plus généraux.

D'autre part, la sensibilisation des usagers est un gage de bonne acceptation des actions de gestion ou de restauration du patrimoine naturel, notamment si elles comportent des travaux pouvant engendrer des interrogations, voire des inquiétudes (coupes de résineux, modification des modalités d'entretien des milieux ouverts, etc.).

De nombreux modes de sensibilisation à l'environnement existent et sont complémentaires : animations pédagogiques, surveillance de la fréquentation, sensibilisation vis-à-vis de la cueillette, etc.

PRÉCONISATIONS PARTICULIÈRES

Réalisation d'animations pédagogiques

La sensibilisation à l'environnement en forêt régionale de Rosny peut passer par la mise en place d'actions pédagogiques auprès du public en vue de lui faire part de la richesse écologique des milieux qui l'entourent. Des opérations spécifiques pourraient être organisées et menées au sein des zones ouvertes du massif forestier, notamment les pelouses calcaires, comme des sorties et promenades commentées de découverte du patrimoine naturel où les participants pourraient se familiariser avec la faune et la flore, des actions en faveur des écoles des environs, etc.

Sensibiliser aux bonnes pratiques

Il est important que les usagers respectent de bonnes pratiques concernant leur comportement en milieu naturel sensible. En effet, les pelouses calcicoles du coteau Sud, et la pelouse proche de la ferme de Châtillon, comportent des populations assez importantes d'orchidées et autres espèces patrimoniales. Ces espèces esthétiques attirent l'œil et peuvent faire l'objet de cueillettes inappropriées, alors que plusieurs d'entre elles sont patrimoniales (prioritaires en IdF ou rares, très rares et quasi-menacées) : Gymnadénie moucheron, Gentianelle d'Allemagne, Campanule agglomérée, Ophrys bourdon...

De plus, quelques traces de passages d'engins motorisés ont été notées dans la pelouse la plus à l'Est du coteau Sud. Les dégâts sur la végétation semblent très limités, mais il serait souhaitable que ces activités soient mieux contrôlées de façon à préserver l'intégrité des pelouses.

Mise en place d'une signalétique sur site

La forêt de Rosny-sur-Seine comporte actuellement plusieurs panneaux avec plans, présentant le site et les principaux itinéraires de promenade qui le traversent. Quelques panneaux relatifs au patrimoine naturel sont également présents sur la pelouse la plus à l'Ouest du coteau Sud.

Toutefois, les pelouses du coteau Sud pourraient faire l'objet d'un parcours pédagogique comportant plusieurs panneaux détaillant plus amplement leur patrimoine naturel, leurs modes de gestion, et éventuellement les futurs travaux de restauration. La pelouse proche de la Ferme de Châtillon, traversée par plusieurs chemins, pourrait également comporter ce genre de panneaux.

BIBLIOGRAPHIE

Sources bibliographiques :

BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004. Prodrôme des végétations de France. Publications Scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Patrimoines naturels, 61 : 171 p.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (coord.), 2005. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cd-rom.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 p. + cd-rom.

BIOTOPE, 2014. Inventaires naturalistes préalables à la révision d'aménagement forestier de la forêt régionale de Rosny : Coléoptères saproxyliques. Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France. 73 p.

BIOTOPE, 2014. Inventaires naturalistes préalables aux révisions d'aménagements forestiers. Domaine régional de la forêt d'Étremby (Essonnes - 91). Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France. 163 p.

BOURNÉRIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001. Guide des groupements végétaux de la région parisienne. Éditions Belin. 640 p.

BRGM, *n.d.* Carte géologique à 1/50 000 de Mantes-la-Jolie XXI – 13. 21 p.

CATTEAU E., DUHAMEL F. et al., 2010. Guide des végétations forestières et pré-forestières de la région Nord-Pas-de-Calais. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 526 p. Bailleul.

CBNBP, 2003. Expertise botanique Forêt régionale de Rosny. Communes de Rosny-sur-Seine, de Bréval, de Perdreau ville, de Bonnières-sur-Seine et de La Villeneuve-en-Chevrie. MNHN, 36 p.

CBNBP, 2016. Catalogue de la flore d'Île-de-France, version mai 2016. 18 p.

CORIF, 2003. Suivi ornithologique des propriétés régionales de l'Agence des Espaces Verts, Programme 2002. 127 p.

COUSIN R., 2011. Mise en valeur du patrimoine écologique et archéologique des mares des Quinconces. Forêt régionale de Rosny (Yvelines). 70 p.

EQUIPE CHRISTOPHE PERE PAYSAGE & A ET CETERA, 2014. Étude paysagère de la forêt régionale de Rosny-sur-Seine. Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France. 92 p.

FERREIRA L., AZUELOS L., BERTRAN A., CULAT A., DÉTRÉE J., FERNEZ T., LAFON P. & MENARD O., 2015. Inventaire et cartographie des végétations naturelles et semi-naturelles en Île-de-France. Rapport final de synthèse (2008-2014). Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France / Région Île-de-France / Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France / Département de Seine-Saint-Denis / Département de Seine-et-Marne. 62 p. + annexes.

FERNEZ T. et CAUSSE G., 2015. Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. Version 1 - avril 2015. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Île-de-France. 89 p.

- FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.), 2015. Guide des végétations remarquables de la région Île-de-France. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France. Paris. 2 volumes : méthodologie : 68 p + Manuel pratique : 224 p.
- FILOCHE S., 2003. *Atropa belladonna* L., 1753. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnp>.
- GAULTIER C. & BARANDE S. (Ecosphère), 2013. 110020324, VALLON BOISE DES PRES, EN FORÊT DE ROSNY. INPN, SPN-MNHN Paris, 9 p. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110020324.pdf>
- GAULTIER C. & BARANDE S. (Ecosphère), 2013. 110020326, COTEAU CALCICOLE DE LA FORÊT DE ROSNY. INPN, SPN-MNHN Paris, 8 p. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110020326.pdf>
- GUILBON S., 2012. Mise en place d'une méthodologie d'évaluation de l'action de l'AEV en matière de biodiversité sur ses sites. Décembre 2012. Rapport SPN, Service du patrimoine naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 210 pages + annexes.
- IN SITU SITES ET PATRIMOINE, 2007. Le patrimoine géologique des domaines régionaux de Rosny, Moisson et la Roche-Guyon. Diagnostic approfondi des sites géologiques, Avant-projet sommaire d'aménagement des géo-sites et Orientations de valorisation pédagogique. Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France. 102 p.
- JAUZEIN P., NAWROT O., 2011. Flore d'Île-de-France - Guide pratique. Editions Quae. 969 p.
- LAMBINON J., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J., 1973, cinquième édition 2004. Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du nord de la France et des régions voisines. Editions du Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Meise. CXXX + 1167 p.
- LELAURE B. *et al.*, 2010 – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1112012 « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny ». Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, PARIS, juillet 2010, 143 p + Annexes + Atlas cartographique.
- LOMBARD A., 2001. *Campanula glomerata* L., 1753. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnp>.
- LOMBARD A., BAJON R., 2000. *Gentianella germanica* (Willd.) Börner, 1912. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnp>.
- LOMBARD A., FILOCHE S., 2002. *Orobanche teucarii* Holandre, 1829. In Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2006. Conservatoire botanique national du Bassin parisien, site Web. <http://www.mnhn.fr/cbnp>.
- ONF, 2003. Suivi herpétologique. Forêts régionales de Rosny, la Roche Guyon et Moisson. Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France, Région Île-de-France. 33 p.
- ONF, 2004. Suivi de mares après travaux. Echantillonnage des odonates et des amphibiens & gestion conservatoire. Forêt régionale de Rosny. Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France. 39 p.
- ONF, 2007. Aménagement de la Forêt Régionale de Rosny (78) 2011-2012. Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France. 81 p.
- ONF, 2007. Le massif forestier de Rosny-sur-Seine. Inventaire des sites et indices archéologiques, Étude régressive et ancienneté de la forêt, Inventaire des cartes et plans anciens. 40 p.

ONF, 2016. Aménagement de la Forêt Régionale de Rosny (78) 2016-2035. Agence des Espaces Verts de la région Île-de-France. 181 p.

RAMEAU J.-C., MANSION D., DUME G., 1989. Flore forestière française, guide écologique illustré, tome 1 : Plaines et collines. Ministère de l'Agriculture et Institut pour le développement forestier, Paris. 1785 p.

SIBLET J.-P., GAULTIER C. & BARANDE S. (Ecosphère), 2013. 110001329, BOIS DE ROLLEBOISE. INPN, SPN-MNHN Paris, 7 p. <http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110001329.pdf>

TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (coords), 2014. – Flora Gallica. Flore de France. Biotope, Mèze, xx + 1196 p.

Sources webographiques :

Météo-France www.meteofrance.fr

Géoportail www.geoportail.gouv.fr

INPN <http://inpn.mnhn.fr>

Tela Botanica www.tela-botanica.org

Base de données de l'INPN,

Photographies aériennes 1999, 2003, 2012 et 2016, et photographies aériennes historiques de l'IGN,

Données cartographiques d'espèces végétales patrimoniales extraites de CETTIA,

Données cartographiques d'habitats naturels et semi-naturels du CBNBp (carte phytosociologique de la végétation naturelle et semi-naturelle d'Île-de-France),

Carte géologique du BRGM.

ANNEXES

Annexe 1 – Résultats des inventaires floristiques

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Stat. IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	Dét. ZNIEFF 2016	Prioritaire IDF (GUILBON S. 2012)	Inv. IDF
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Erable champêtre	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Erable sycomore	Nat. (E.)	CCC	NA	-	-	-			3
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde	Subsp.	.	NA	-	-	-			0
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	Ail à tête ronde	Ind.	R	LC	-	-	-	x		
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Anemone pulsatilla</i> L., 1753	Pulsatille commune	Ind.	R	LC	-	-	-	x		
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie commune	Ind.	R	LC	-	-	-			
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille ansérine	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	Aspérule à l'esquinancie	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Atropa belladonna</i> L., 1753	Belladone	Ind.	RR	EN	-	-	-	x	x	
<i>Avenula pubescens</i> (Huds.) Dumort., 1868	Avoine pubescente	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Epiaire officinale	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlore perfoliée	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	S. O.	.	NA	-	-	-			
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	Brome sans-arêtes	Nat. (S.)	AR	NA	-	-	-			1
<i>Bromopsis ramosa</i> (Huds.) Holub, 1973	Brome rude	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Bryone dioïque	Ind.	CC	LC*	-	-	-			
<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	Buplèvre en faux	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostis épigéios	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	Campanule agglomérée	Ind.	RR	VU	-	-	-	x	x	
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Campanula trachelium</i> L., 1753	Campanule gantelée	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Carduus crispus</i> L., 1753	Chardon crépu	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Carex caryophyllaea</i> Latourr., 1785	Laïche printanière	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée	Ind.	CC	LC	-	-	-			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Stat. IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	Dét. ZNIEFF 2016	Prioritaire IDF (GUILBON S. 2012)	Inv. IDF
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laîche glauque	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laîche hérissée	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Carex pallescens</i> L., 1753	Laîche pâle	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laîche à épis pendants	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laîche des bois	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carlina commune	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Centaurea jacea</i> (Groupe)	Centauree jacée (Groupe)	Ind.	CCC	NA	-	-	-			
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centauree noire	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centauree scabieuse	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Centaurium erythraea</i> Rafn, 1800	Petite-centaurée commune	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Centaurium pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Petite-centaurée délicate	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commun	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753	Cornifle immergé	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769	Cirse acaule	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Cirsium eriophorum</i> (L.) Scop., 1772	Cirse laineux	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Clinopode commun	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	Colchique d'automne	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille bigarrée	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Coudrier	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croisetie	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Cyclamen hederifolium</i> Aiton, 1789	Cyclamen à feuilles de lierre	Subsp.	.	NA	-	-	-			0
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Daphne laureola</i> L., 1753	Daphné lauréole	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Tamier commun	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilue	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Elytrigia campestris</i> (Godr. & Gren.) Kerguelen ex Carreras, 1986	Chiendent des champs	Ind.	RR	DD	-	-	-			
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Epilobe en épi	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	Epipactis brun rouge	Ind.	R	NT	-	-	-	x		
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Epipactis à larges feuilles	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des rivières	Ind.	R	LC	-	-	-			
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada	Nat. (E.)	CCC	NA	-	-	-			3
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe des bois	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre	Ind.	CC	LC	-	-	-			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Stat. IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	Dét. ZNIEFF 2016	Prioritaire IDF (GUILBON S. 2012)	Inv. IDF
<i>Festuca filiformis</i> Pourr., 1788	Fétuque capillaire	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Festuca rubra</i> (Groupe)	Fétuque rouge (groupe)	Ind.	C	NA	-	-	-			
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire fausse-renoncule	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier des bois	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet mollugine	S. O.	.	NA	-	-	-			
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	Genêt des teinturiers	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Gentiana germanica</i> (Willd.) Börner, 1912	Gentiane d'Allemagne	Ind.	RR	EN	-	-	-	x	x	
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Glyceria declinata</i> Bréb., 1859	Glycérie dentée	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Orchis moucheron	Ind.	R	VU	-	-	-	x	x	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Helictochloa pratensis</i> (L.) Romero Zarco, 2011	Avoine des prés	Ind.	AR	VU	-	-	-		x	
<i>Helleborus foetidus</i> L., 1753	Hellébore fétide	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe des bois	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	Millepertuis velu	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Inula conyza</i> DC., 1836	Inule conyze	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle	Nat. (E.)	C	NA	-	-	-			3
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	Koelérie pyramidale	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles	Nat. (E.)	C	NA	-	-	-			1
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971	Gesse à feuilles de lin	Ind.	R	LC	-	-	-			
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Lathyrus sylvestris</i> L., 1753	Gesse des bois	Ind.	R	LC	-	-	-			
<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Gesse tubéreuse	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	Ind.	AC	LC*	-	-	-			
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin purgatif	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Lithospermum officinale</i> L., 1753	Grémil officinal	Ind.	AR	LC	-	-	-			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Stat. IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	Dét. ZNIEFF 2016	Prioritaire IDF (GUILBON S. 2012)	Inv. IDF
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotier des marais	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule des champs	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Lysimachia arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i>	Mouron rouge	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage	Ind.	AR	DD	-	-	-			
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Melampyrum cristatum</i> L., 1753	Mélampyre à crêtes	Ind.	RR	VU	-	-	-	x	x	
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	Mélilot officinal	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Melissa officinalis</i> L., 1753	Mélisse officinale	Nat. (E.)	AC	NA	-	-	-			1
<i>Melittis melissophyllum</i> L., 1753	Mélitte à feuilles de Mélisse	Ind.	R	LC	-	-	-			
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	Myosotis des champs	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Listère ovale	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite de printemps	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Briq., 1913	Bugrane maritime	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	Ophrys bourdon	Ind.	RR	NT	-	-	-	x		
<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche	Ind.	R	LC	-	-	-			
<i>Orchis militaris</i> L., 1753	Orchis militaire	Ind.	R	LC	-	-	-			
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Orobanché amethystea</i> Thuill., 1799	Orobanché du panicaut	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Orobanché picridis</i> F.W.Schultz, 1830	Orobanché de la picride	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Orobanché teucrii</i> Holandre, 1829	Orobanché de la germandrée	Ind.	RR	VU	-	-	-	x	x	
<i>Papaver dubium</i> L., 1753	Coquelicot douteux	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Nat. (E.)	AC	NA	-	-	-			3
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panaïs cultivé	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	Renouée amphibie	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Phleum nodosum</i> L., 1759	Fléole noueuse	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	Raiponce orbiculaire	Ind.	RR	VU*	-	-	-	x	x	
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-éperviaire	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Epervière piloselle	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Pinus nigra</i> Arnold, 1785	Pin noir	Cult.	.	NA	-	-	-			0
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre	Nat. (E.)	C	NA	-	-	-			0
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Plantago major</i> L., 1753	Grand plantain	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis verdâtre	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Polygala calcarea</i> F.W.Schultz, 1837	Polygale du calcaire	Ind.	R	LC	-	-	-	x		
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce, 1906	Sceau-de-Salomon odorant	Ind.	AR	LC	-	-	-			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Stat. IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	Dét. ZNIEFF 2016	Prioritaire IDF (GUILBON S. 2012)	Inv. IDF
<i>Populus x canescens</i> (Aiton) Sm., 1804	Peuplier grisard	Nat. (E.)	C	NA	-	-	-			1
<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot crépu	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Petite Pimprenelle	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Primula veris</i> L., 1753	Primevère officinale	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Schöller, 1775	Brunelle à grandes fleurs	Ind.	R	LC	-	-	-	x		
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	Brunelle laciniée	Ind.	R	NT	-	-	-	x		
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1805	Chêne pubescent	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda des teinturiers	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Rhinanthus alectorolophus</i> (Scop.) Pollich, 1777	Rhinanthe crête-de-coq	Ind.	R	LC	-	-	-			
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Rosa canina</i> (Groupe)	Rosier des chiens (Groupe)	Ind.	CCC	NA	-	-	-			
<i>Rubus fruticosus</i> (Groupe)	Ronce commune (Groupe)	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Oseille agglomérée	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Oseille crépue	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Oseille à feuilles obtuses	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Oseille sanguine	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque faux-roseau	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Schedonorus giganteus</i> (L.) Holub, 1998	Fétuque géante	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrofulaire noueuse	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Silene nutans</i> L., 1753	Silène penché	Ind.	R	LC	-	-	-	x		
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène commun	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Sonchus arvensis</i> L., 1753	Laïteron des champs	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseaux	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763	Alisier torminal	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Stachys recta</i> L., 1767	Epiaire droite	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Epiaire des bois	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Stellaria alsine</i> Grimm, 1767	Stellaire des sources	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaïsie commune	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Taraxacum erythrosperma</i> (Groupe)	Pissenlit à fruits rouges	Ind.	AC	NA	-	-	-			
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	Germandrée des montagnes	Ind.	R	LC	-	-	-	x		
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée scorodoine	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Thesium humifusum</i> DC., 1815	Thésium couché	Ind.	R	LC	-	-	-			
<i>Thymus praecox</i> Opiz, 1824	Thym précoce	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles	Ind.	CC	LC	-	-	-			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Stat. IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot Nat.	Prot. IDF	Dir. Hab.	Dét. ZNIEFF 2016	Prioritaire IDF (GUILBON S. 2012)	Inv. IDF
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire	Ind.	R	NT	-	-	-	x		
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Avoine dorée	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale	Ind.	C	LC*	-	-	-			
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnite	Ind.	AR	LC	-	-	-			
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Veronica orsiniana</i> Ten., 1830	Véronique douteuse	Ind.	R	LC*	-	-	-	x		
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Nat. (E.)	CCC	NA	-	-	-			1
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce à épis	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	Ind.	CCC	LC	-	-	-			
<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	Ind.	CC	LC	-	-	-			
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	Vesce à quatre graines	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790	Dompte-venin	Ind.	AC	LC	-	-	-			
<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée	Ind.	C	LC	-	-	-			
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus	Ind.	CC	LC	-	-	-			

Tableau 16. Espèces végétales identifiées sur les pelouses calcicoles et milieux assimilés

Source : Conservatoire botanique national du Bassin parisien, 2016. Catalogue de la flore d'Île-de-France, version mai 2016.

Légende :

Stat. IDF : Statut d'indigénat en Île-de-France :

Ind = taxons indigènes (plantes faisant partie du cortège originel de la flore d'un territoire, dans la période bioclimatique actuelle)
 Nat = taxons naturalisés (plantes non indigènes, introduites volontairement ou non par les activités humaines après la mise en place des grands flux intercontinentaux (par convention 1492) et devenues capables de se reproduire naturellement d'une manière durable, sinon dynamique). Nat(E) : Eurynaturalisé (plante non indigène ayant colonisé un territoire nouveau à grande échelle). Nat (S) : Sténonaturalisé (plante non indigène se propageant localement en persistant au moins dans certaines de ses stations).
 Subsp : taxons subspontanés (plantes volontairement introduites par l'Homme pour la culture, l'ornement, la revégétalisation des bords de routes, etc. et qui, échappés de leur culture initiale, sont capables de se maintenir sans nouvelle intervention humaine mais sans s'étendre et en ne se mêlant peu ou pas à la flore indigène)

Rar. IDF 2016 : Rareté en Île-de-France en 2016

CCC : extrêmement commun / CC : très commun / C : commun / AC : assez commun / AR : assez rare / R : rare / RR : très rare / RRR : extrêmement rare

Cot. UICN IDF : Cotation UICN en Île-de-France :

LC : préoccupation mineure / NT : quasi-menacée / VU : vulnérable / EN : en danger / CR : en danger critique / RE : éteint / DD : insuffisamment documenté / NA : non applicable (taxons non indigènes) / NE : non évalué

Prot. Nat. : Protection nationale :

Taxon protégé en France métropolitaine, arrêté du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995

Prot. IDF : Protection en Île-de-France :

Taxon protégé en Île-de-France (arrêté du 11 mars 1991)

Dir. Hab. : Directive « Habitats » :

Taxon inscrit à la Directive "Habitats" (directive 92/43 CEE du 21 mai 1992). DH2-4 : à la fois à l'annexe II (espèce dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation) et à l'annexe IV (espèce qui nécessite une protection stricte). DH5 (espèce qui bénéficie d'une restriction de commerce à l'intérieur de la Communauté européenne).

Dét. ZNIEFF 2016 : Taxons déterminant de ZNIEFF en 2016 :

Taxons dont la présence peut justifier de la création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique. Z1 : Indique que le taxon est déterminant dans tous les cas. Z2 : Indique que le taxon est déterminant mais avec une restriction géographique. Z3 : Concerne les taxons des milieux très anthropiques (cultures, carrières, friches...). Pour être effectivement déterminants, ces taxons doivent être présents en populations significatives, être accompagnés d'autres taxons déterminants, et surtout ne pas présenter un caractère fugace.

Prioritaire IDF (Guilbon S., 2012)

Taxon prioritaire en Île-de-France (GUILBON S., 2012. Mise en place d'une méthodologie d'évaluation de l'action de l'AEV en matière de biodiversité sur ses sites. Décembre 2012. Rapport SPN, Service du patrimoine naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 210 pages + annexes).

Inv. IDF : Taxons invasifs en Île-de-France :

1 : Taxon exotique non invasif, naturalisé de longue date, ne présentant pas de comportement invasif et non cité comme invasif avéré dans un territoire géographiquement proche ou taxon dont le risque de prolifération est jugé faible par l'analyse de risque de Weber & Gut (2004) ;

2 : Taxon invasif émergent dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée, présentant ou non un comportement invasif (peuplements denses et tendance à l'extension géographique rapide) dans une localité et dont le risque de prolifération a été jugé fort par l'analyse de risque de Weber & Gut (2004) ou cité comme invasive avérée dans un territoire géographiquement proche ;

3 : Taxon exotique se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés par les activités humaines (bords de route, cultures, friches, plantations forestières, jardins) ou par des processus naturels (friches des hautes grèves des grandes vallées) ;

4 : Taxon localement invasif, n'ayant pas encore colonisé l'ensemble des milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou codominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies

5 : Taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou codominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.

Annexe 2 – L'avifaune recensée

Enjeux en IDF (SPN)	Nomenclature			Listes rouges					Protection			
	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	Île-de-France Nicheurs	France Nicheurs	France Hivernants	France De passage	Europe	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
Faible	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Passereaux	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-
Assez Fort	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Passereaux	VU	LC	NA	-	LC	P	OI	Bell	-
Fort	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Rapaces	VU	LC	-	LC	LC	P	OI	Bell	Boll
Assez Fort	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	Passereaux	NT	VU	NA	-	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Rapaces	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	Boll
Faible	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Rapaces	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Corvus frugelegus</i>	Corbeau freux	Corvidés	LC	LC	LC	-	LC	C & N	OII	-	-
Faible	<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Corvidés	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII	-	-
Faible	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	Autres	LC	LC	-	DD	LC	P	-	Bell	-
Assez Fort	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Rapaces	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	Rapaces	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	Boll
Faible	<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Passereaux	LC	LC	LC	NA	LC	C & N	OII	-	-
Faible	<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	Galliformes	LC	LC	-	-	LC	C	OII ; OIII	Bell	-
Faible	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	Passereaux	LC	NT	-	DD	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	Passereaux	LC	LC	-	DD	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Corvidés	LC	LC	NA	-	LC	C & N	OII	-	-
Assez Fort	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Passereaux	NT	NT	-	DD	LC	P	-	Bell	Boll
Faible	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Bell	-
Faible	<i>Turdus philomelos</i>	Grive muscienne	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Bell	-
Faible	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	Passereaux	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-
Assez Fort	<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Passereaux	NT	VU	NA	NA	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Bell	-
Faible	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Passereaux	LC	LC	-	NA	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Autres	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-
Assez Fort	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Autres	VU	VU	-	-	LC	P	-	Bell	-
Modéré	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Autres	LC	LC	-	-	LC	P	OI	Bell	-
Faible	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Autres	LC	LC	-	-	LC	P	OI	Bell	-
Faible	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Autres	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-
Modéré	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	Columbidés	LC	LC	NA	NA	LC	C	OII	Bell	-
Faible	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Columbidés	LC	LC	LC	NA	LC	C	OII ; OIII	-	-
Faible	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-

Faible	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	Passereaux	LC	LC	-	DD	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	Passereaux	LC	NT	NA	NA	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Passereaux	LC	LC	NA	NA	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Passereaux	LC	LC	-	-	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	Columbidés	NT	VU	-	NA	VU	C	OII	Bell	-
Faible	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Passereaux	LC	LC	NA	-	LC	P	-	Bell	-
Faible	<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	Passereaux	LC	VU	NA	NA	LC	P	-	Bell	-

Tableau 17. Les oiseaux recensés en Forêt régionale de Rosny-sur-Seine

Légende :

Enjeu IdF : Taxon prioritaire en Île-de-France (GUILBON S., 2012. Mise en place d'une méthodologie d'évaluation de l'action de l'AEV en matière de biodiversité sur ses sites. Décembre 2012. Rapport SPN, Service du patrimoine naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 210 pages + annexes). Selon 5 niveaux d'enjeux : faible, modéré, assez fort, fort, très fort.

Listes rouges

Île-de-France : Liste rouge des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (Natureparif - 2012)

France : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France

RE	Disparue en métropole	NT	Quasi menacée
CR	En danger critique	LC	Préoccupation mineure
EN	En danger	DD	Données insuffisantes
VU	Vulnérable	NA	Non applicable

Protégé en France : Arrêté de 29/10/09 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

P = Protégé C = Chassable C & N = Chassable et Nuisible

Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).

OII = Espèces pouvant être chassées.

OIII = Espèces pouvant être commercialisées.

Convention de Berne du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

Bell = Espèces de faune strictement protégées.

BeIII = Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

Convention de Bonn du 23/06/79 relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

Boll = Espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate.

BoIII = Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

Annexe 3 – Les Chiroptères recensés

Nom commun	Nom scientifique	Directive HFF	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge IdF	Enjeu IdF
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	II & IV	2	LC	VU	Fort
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II & IV	2	LC	CR	Très fort
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	IV	2	LC	LC	Faible
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	II & IV	2	LC	NT	Fort
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	II & IV	2	NT	NT	Fort
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	IV	2	LC	DD	Fort
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	IV	2	LC	EN	Très fort
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	IV	2	VU	LC	Modéré
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	IV	2	VU	NT	Modéré
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	IV	2	NT	NT	Assez fort
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	IV	2	LC	DD	Modéré
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	IV	2	LC	LC	Faible
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	II & IV	2	LC	VU	Fort
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	IV	2	NT	NT	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	IV	2	LC	LC	Modéré
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	IV	2	NT	NT	Assez fort
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	IV	2	NT	VU	Modéré

Tableau 18. Les chiroptères recensés en Forêt régionale de Rosny-sur-Seine

Légende :

Dir. Hab. : Directive « Habitats-Faune-Flore » n° 92/43/CEE

An II : Annexe II/a => espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation

An IV : annexe IV/a => espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Protection nationale (arrêté du 23 avril 2007)

Art 2 : Article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des espèces de mammifères terrestres protégés et les modalités de leur protection

Liste rouge nationale (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS - 2017)

LC : Préoccupation mineure ; NT : quasi menacée ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; CR : En danger critique ; RE : Disparue en métropole ; NA : non applicable ; DD : données insuffisantes.

Enjeu IdF : Taxon prioritaire en Île-de-France (GUILBON S., 2012. Mise en place d'une méthodologie d'évaluation de l'action de l'AEV en matière de biodiversité sur ses sites. Décembre 2012. Rapport SPN, Service du patrimoine naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 210 pages + annexes). Selon 5 niveaux d'enjeux : faible, modéré, assez fort, fort, très fort.

% de la note maximale théorique	Enjeu associé	Signification
> 60 %	Très fort (TF)	Il est absolument nécessaire de prendre des mesures ciblées d'aide aux espèces. De graves menaces sont connues.
40 à 50 %	Fort (F)	Il est nécessaire de prendre des mesures particulières pour ne pas voir disparaître les espèces.
30 à 40 %	Assez fort (AF)	Des suivis sont à préconiser pour suivre le devenir des espèces et les menaces pouvant peser sur elles.
20 à 30 %	Modéré (M)	Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures particulières, mais des suivis de surveillance des espèces peuvent être préconisés.
< 20 %	Faible (F)	Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures particulières.